This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49785 5

Digitized by Google

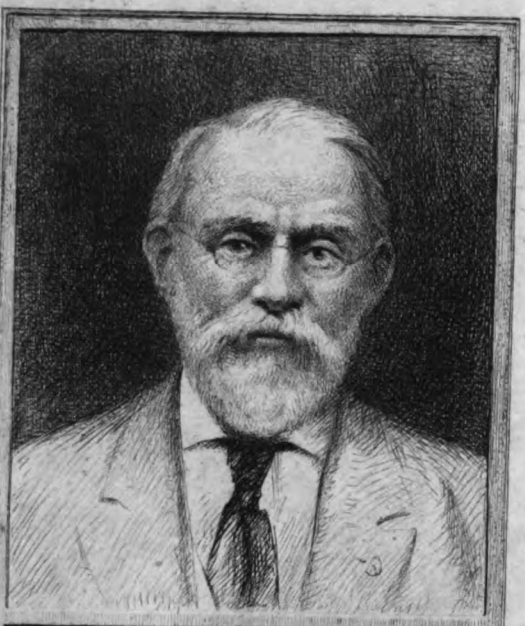

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
611
.A601
E4
Series
Collection
t.12

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME DOUZIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.

1886

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

1re et 2e Livraisons. — Janvier et Février 1886

TOME DOUZIÈME

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD.

1886

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Notre-Dame-du-Chêne ou de la Miséricorde (Anjou).* — De la Sicotière.

2° *Le Barbe-Bleue de la Légende et de l'Histoire.* — Ch. Lemire.

3° *Le Comte de Falloux.* — André Joubert.

4° *La Confrérie du Rosaire en Anjou, du* XVe *siècle à la Révolution française. (Suite).* — R. P. F. Marie-Bernard Ducoudray.

5° *Les misères de l'Anjou aux* XVe *et* XVIe *siècles (Suite et fin.) — Les Ravages de la Peste en Anjou.* — André Joubert.

6° *L'Inde française avant Dupleix (Suite).* — H. Castonnet des Fosses.

7° *Chronique bibliographique* :

I. *Ma tante Giron, par René Bazin.* — Loir-Mongazon.

II. *Jeanne d'Arc à Domremy. Recherches critiques sur les Origines de la mission de la Pucelle, accompagnées de pièces justificatives, par Siméon Luce.* — André Joubert.

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME DOUZIÈME

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD.

1886

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
5-13-28
16143

NOTRE-DAME-DU-CHÊNE

OU

DE LA MISÉRICORDE

(ANJOU)

I

Sur le territoire et à l'extrémité de la commune de Saint-Laurent-de-la-Plaine (canton de Saint-Florent, Maine-et-Loire), au sommet d'une petite éminence et près d'un carrefour où se croisent les chemins de Bourgneuf et de Chalonnes, de Saint-Laurent et de la Pommeraye [1], s'élève la modeste chapelle de Notre-Dame-de-la-Miséricorde. La construction est des plus simples et trahit le pauvre style de 1817, sans le moindre vestige d'un passé plus ancien,

[1] Quelques-uns de ces chemins, larges et creux, ombragés par les branches horizontales des vieux chênes, tapissés d'une herbe fine et drue qu'émaillent en été les champignons blancs et roses et que paissent indolemment des troupeaux de moutons, sous la conduite parfois d'un vieux berger aveugle, — je l'ai vu de mes yeux; — où l'on rencontre, récitant leur bréviaire, le vieux curé ou le jeune vicaire, autres pasteurs; dont le cri d'un merle effarouché trouble à peine le silence profond : image de la solitude et du calme, dans ce qu'ils ont de plus doux et de plus charmant, ont connu des jours bien différents. Ils ont entendu psalmodier les cantiques des premières processions contre-révolutionnaires; ils ont vu passer armés de fourches et de bâtons les compagnons de Cathelineau, allant conquérir des fusils et des canons. Ils ont été le théâtre de plus d'une embuscade. Bien des proscrits, bien des blessés des deux partis s'y sont aventurés, sous la menace des dangers que recélait pour eux l'épaisseur des haies voisines. Beaucoup y ont passé, morts ou vivants, pour la dernière fois.

Digitized by Google

sans le moindre enjolivement d'un art plus nouveau. Une petite flèche en ardoises la couronne, surmontée d'une croix en fer et reposant sur une base carrée. Une façade triangulaire soutient les ailes du toit aussi en ardoises. Cette façade est percée, en haut, d'un oculus, ornement assez commun dans cette partie de l'Anjou, et en bas, d'une porte à cintre rond, encadrée dans une bordure blanche que surmonte une croix, avec cette inscription sur une pierre carrée :

SAINTE MÈRE DE MISÉRICORDE, PRIEZ POUR NOUS.

Dans les transepts, de chaque côté de la nef qui n'a guère que 27 pieds de long sur 15 de large et 33 de hauteur sous plafond, une fenêtre à cintre rond, à vitres blanches. Une sorte d'hémicycle termine la nef à l'extérieur. A l'intérieur, une statue de la Vierge avec l'enfant Jésus bénissant ; plaqué contre le fond, un autel en pierre blanche dont le rétable, décoré de pilastres à chapiteaux dorés, et sorti des ateliers de Barillet, à Angers, représente l'apparition de Jésus à Marie Alacoque, sujet que rien ne rattache bien directement à la fondation de la chapelle [1] ; deux statues de saint Joseph et saint Jean l'Évangéliste ; deux groupes en plâtre, N.-D. de la Salette et N.-D. de Lourdes. On voit appendus aux murailles lézardées et verdies, des béquilles, des bâtons, des faisceaux de nombreux *ex-voto* en cire creuse, bras, têtes, jambes, corps d'enfants ou d'adultes [2], des vêtements de

[1] Dans la cour d'entrée ont été longtemps gisans les débris de l'ancien autel, en marbre de diverses couleurs. Cet autel, détruit, nous ne savons pourquoi, avait du moins, sur celui qui le remplace, l'avantage d'être contemporain du reste de la chapelle.

[2] Est-il permis de faire remarquer ici la singulière analogie qui existe entre les formes traditionnelles de ces figures et celles de certains *ex-voto* ou de certaines petites divinités domestiques de l'ère gallo-romaine, analogie qui ne peut s'expliquer par la seule simplicité des procédés de moulage, mais qui tient aussi, sans doute, à la persistance de l'emploi dans l'art ou l'industrie populaire, de certains types pour ainsi dire consacrés à travers la différence des civilisations et même des religions ?

Digitized by Google

premier âge, des cordons de consécration. Une seule inscription porte, en lettres rouges sur une pierre blanche, ces lignes :

DAIGNEZ AGRÉER MA BONNE MÈRE
CE MODESTE GAGE
DE LA RECONNAISSANCE
DE TOUTE UNE FAMILLE.

Çà et là quelques cadres, des bouquets de fleurs, de petits vases en porcelaine, modeste offrande de la dévotion populaire. Des cierges brûlent presque constamment sur deux triangles [1]. Un petit chemin de croix, érigé par l'abbé Roussault en 1852, le 8 août, en vertu d'un indult du Souverain Pontife, en date du 1er décembre 1849, pend sur les murs.

Un jardinet de fleurs et d'arbustes occupe le devant de la chapelle et d'une petite maison construite, il y a vingt-cinq ans, pour y loger un gardien. C'est la seule habitation dans le voisinage de la chapelle. On y vend des cierges et des *ex-voto*. On y montre quelques fragments, que rien d'ailleurs n'authentique qu'une pieuse tradition, du chêne, dans les branches duquel aurait eu lieu l'apparition miraculeuse dont nous parlerons tout à l'heure.

Près de la chapelle, on voit plusieurs chênes assez vieux. Quelques-uns d'entre eux — mais le fait n'est nullement certain — pourraient avoir fait partie d'une avenue demi-circulaire qui existait en ce lieu avant la Révolution, et au fond de laquelle se trouvait un petit oratoire en *cul de*

[1] Ces cierges, qui se vendent en grand nombre à côté de la chapelle, sont du prix de 25 centimes, 50 centimes et 1 franc. Une dévotion que l'on rencontre dans d'autres sanctuaires et notamment à N.-D.-du-Chêne du Maine, consiste à faire brûler, sous le nom de *neuvaines*, 9 petits bouts de bougie aussi menue qu'un tuyau de blé, quelquefois tordus ensemble. Les barres du dossier des chaises et surtout la barre supérieure sont noircies et comme dentelées par les bougies qui ont carbonisé la partie du bois à laquelle on les avait fixées.

Digitized by Google

four, n'ayant guère que trois mètres de profondeur et abritant une statue de la sainte Vierge en vénération dans le pays. On l'appelait *Notre-Dame-du-Chêne*[1]. On y venait en procession des paroisses voisines; on y était même venu de Nantes.

On n'a ni titres ni renseignements relatifs à cette ancienne chapelle. Il paraît toutefois que la fondation s'en serait rattachée à cette légende du bœuf venant s'agenouiller devant une statue de la Vierge, que l'on retrouve aux Gardes et sur une foule d'autres points de l'Anjou et du reste de la France. Elle avait été reconstruite au commencement du XVIIIe siècle, par Alexandre Sécher, fermier à la Brunetière, dans le voisinage.

II

Au commencement de la Révolution, le petit oratoire de Notre-Dame-du-Chêne acquit tout à coup une importance et un renom extraordinaires.

Il était devenu le rendez-vous de rassemblements nombreux. L'autorité s'en émut. Le 28 août 1791, les Commissaires du district de Saint-Florent, accompagnés des curés assermentés de Montjean et de la Pommeraye, de divers détachements de gardes nationaux et de la brigade de

[1] Il existe, en Anjou même, sur la commune de Segré, au carrefour de Pomme-Poire, une autre chapelle connue sous le nom de Notre-Dame-du-Chêne, mais de construction ou de reconstruction moderne (Port, v. *Pomme-Poire*).

Le Maine a aussi sa chapelle et son pèlerinage de Notre-Dame-du-Chêne, dans la commune de Vion, auxquels le R. P. Dom Paul Piolin a consacré un petit livret : *La miraculeuse chapelle de Notre-Dame-du-Chêne*, 8e édit., Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 1880, in-32, — V. aussi *Chronique de l'Ouest*, 9 septembre 1883, 22 juin 1884, etc.

Signalons encore, dans l'Orne, à Beaumanoir, commune de Montilli, une chapelle de Notre-Dame-du-Chêne.

Digitized by Google

gendarmerie de Montrevault, s'y rendirent en grand appareil. Le maire de Saint-Laurent fut requis de livrer les clefs. Les deux curés emportèrent les vases consacrés et la statue de la Vierge (qui fut déposée dans l'église de Cholet). Les paysans, frémissants, mais désarmés, laissèrent faire. Puis, le saccagement commença ; la chapelle fut entièrement rasée. Mais le nombre des pèlerins, au lieu de diminuer, ne fit que s'accroître. Bientôt même le bruit se répand que la sainte Vierge est apparue dans les branches d'un vieux chêne « rabougri, creux et étêté [1], » qui ombrageait les ruines du pauvre oratoire [2]. Quelques personnes seulement l'ont vue tout d'abord, puis des centaines. C'est le soir surtout qu'elle se manifeste. La curiosité, la ferveur redoublent, et de vingt lieues à la ronde on se rend en procession à l'arbre miraculeux. Jacques Cathelineau, du Pin-en-Mauges, qui devint bientôt si célèbre, se faisait remarquer dans ces pèlerinages par son zèle et sa piété. Par ses conseils, les paroisses qui ont un curé intrus ont enveloppé d'un crêpe noir leur croix processionnelle [3]. On se confesse, on communie pour être en état de grâce et mériter de jouir de la sainte vision. On se dispute les feuilles, les branches du chêne, et on les

[1] La Revellière-Lépeaux, *Mémoires;* Paris, Hetzel, 1873, in-8°, I, 93

[2] D'autres ont dit dans le creux du Chêne ; la tradition du pays dit dans les branches. D'après une notice écrite par un prêtre du pays, et que nous avons pu consulter, ces apparitions auraient commencé bien avant la Révolution et auraient beaucoup contribué au renom de la chapelle. Elles n'ont été authentiquées par aucun document contemporain. Le témoignage le plus grave en leur faveur est celui de l'abbé Moreau, vicaire de Saint-Laurent, mort à Angers. pour la Religion, et qui, la veille de sa mort, dans son dernier interrogatoire, affirmait encore sa foi à cet égard. M. l'abbé Deniau (*Hist. de la Vendée*, I, 65) en faisant attester la réalité d'apparitions analogues par Savary, (*Guerres des Vendéens et des Chouans*, I, 57) a quelque peu forcé le sens du passage qu'il cite.

[3] Il conduisit ainsi quinze à dix-huit pèlerinages de plusieurs centaines de personnes (Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, I, 55. — Genoude, *Vie de Cathelineau* ; — Muret, *Histoire des guerres de l'Ouest*, I, 64 ; — Abbé Deniau, *Histoire de la Vendée*, I, 163 : — L. de La Sicotière, *Le curé Cantiteau, Notes sur les Cathelineau*, 1877 ; — *Eloge funèbre de Cathelineau*, par M. Cantiteau, curé du Pin ; — Etc.). La paroisse de Bégrolles, distante de six à sept lieues, envoya aussi de nombreux pèlerins.

Digitized by Google

emporte comme des reliques. En vain, l'autorité proscrit ces réunions sous des peines sévères; en vain, les patriotes font des patrouilles armées et le sang coule dans quelques rencontres [1]; les menaces et les violences sont aussi impuissantes contre la foi populaire, que l'avait été le renversement de l'oratoire. La destruction du chêne lui-même n'en arrête pas l'élan.

Voici le récit de cette destruction, emprunté aux Mémoires de l'un de ses auteurs, le fameux La Revellière-Lepeaux [2]. Nous citons textuellement, en lui laissant, bien entendu, la responsabilité des assertions hasardées, des appréciations malveillantes, des irrévérences anti-religieuses.

[1] On parla longtemps et on parle encore dans le pays du courage et de la force prodigieuse d'un nommé Martin, cultivateur, qui, ayant un jour, avec quelques voisins, venus comme lui pour protéger leurs femmes et leurs filles en prière auprès du chêne, chassé une patrouille de Chalonnais, se lança seul à leur poursuite; armé seulement de ses deux gros sabots, il en saisit et en terrassa trois; mais un quatrième lui fendit le ventre d'un coup de sabre. Ses entrailles sortaient par la plaie. Il tomba. Ses camarades vinrent à son secours. On l'emmena, on le pansa, il guérit. Il survécut même à la guerre.

Ce Martin était de la Saulaie, ferme voisine de la Chapelle et où se trouvait une parsonnerie. On appelait *parsonnerie* une sorte de communauté ou d'indivision de travail, de revenu et de propriété entre les membres d'une même famille, qui se prolongeait parfois pendant un fort long temps; il y en avait de rares exemples en Anjou, et il serait très intéressant d'en étudier les origines et les analogies chez d'autres peuples.

Dans une autre circonstance, plusieurs jeunes filles auraient été surprises par les Bleus et sabrées à 200 mètres de la chapelle. L'une d'elles, la joue fendue de la bouche à l'oreille, d'un coup de sabre, avait survécu.

[2] On sait l'extrême rareté de ces *Mémoires*, dont dix exemplaires seulement auraient été distribués à des amis intimes de la famile; les autres sont gardés par elle avec un soin jaloux.

Les apôtres prétendus de la tolérance n'étaient pas toujours tolérants, comme on va le voir une fois de plus. C'est avec leurs préjugés qu'ils combattaient ceux des autres. Qu'on intervertisse les rôles et qu'on jette au milieu d'un rassemblement patriotique huit ou dix aristocrates, provoquant et défiant ses colères, comme le firent La Revellière et ses compagnons, renversant même, sans aucun droit, l'objet de la vénération de ce rassemblement, ils auraient été massacrés, et la presse, les autorités n'auraient certes pas manqué d'excuser ce massacre par l'imprudence criminelle de cette insulte au peuple.

Digitized by Google

« La première mission patriotique se fit à Beaupréau. Les patriotes d'Angers (j'étais du nombre) prirent en passant ceux de Chalonnes, à la tête desquels était mon ami L****** Nous partîmes de Chalonnes à cheval, au nombre de huit ou dix, tous en habit de garde-national, armés seulement de ce sabre court qu'on nomme briquet ; un seul, je crois, nommé Aubrunier, tête un peu chaude, avait des pistolets. Notre chemin était de passer par Saint-Laurent, et précisément devant la chapelle dont je viens de parler plus haut et qui venait d'être démolie par ordre de l'Administration. Les moellons qui en provenaient étaient entassés sur les bords fort élevés d'un chemin creux formant une espèce de ravin, par lequel il fallait nécessairement passer. En arrivant à ce défilé, nous vîmes tous les champs environnants couverts d'une foule immense de paysans et d'habitants des bourgs, de tout âge et de tout sexe, au nombre certainement de plus de huit mille, tous en contemplation et tournés vers le chêne sacré ; les uns étaient à genoux, les autres debout, et chacun prétendait y voir la petite vierge en pierre blanche, qui était venue, disaient-ils, s'y placer en plein jour aux yeux de tout le monde. En tête de la bande de pèlerins de chaque paroisse, était un cierge énorme, porté en bandoulière, avec le secours d'un drap, par un homme des plus vigoureux, et qui cependant suait à grosses gouttes. Quiconque passait en cet endroit, dans le moment d'un rassemblement, était forcé de se prosterner et de proclamer qu'il voyait la petite vierge voltiger de branche en branche ; quiconque se refusait à cet acte, insulté et forcé de rebrousser chemin, souvent très maltraité, comme un ennemi de Dieu et des hommes. Qu'on juge d'après cela de la confiance qu'on doit avoir dans tous les témoignages et tous les procès-verbaux recueillis sur les miracles, les sorciers, les revenants, dans les siècles passés ! Il n'y avait certainement parmi ces malheureux qu'un petit nombre d'imposteurs ; le reste était guidé par la peur ou devenu visionnaire de bonne foi, par l'entraînement d'une imagination qu'échauffaient les discours et les manœuvres des prêtres. Au moment où nous nous présentâmes à l'entrée du chemin creux, il éclata dans cette nombreuse assemblée un murmure

Digitized by Google

général et un mouvement que je ne peux mieux comparer qu'à celui d'une fourmilière agitée. Aussitôt, une quantité d'hommes armés de gros bâtons nous barre le chemin, et les deux talus se garnissent d'un bout à l'autre, de vigoureux paysans, qui se saisissent des matériaux sacrés de la chapelle renversée. On nous menace, avec d'affreux jurements, de nous exterminer si nous ne consentons à rétrograder. Nous répondîmes avec sang-froid que nous ne venions point troubler leur assemblée ; qu'eux, au contraire, ils troublaient l'ordre public en interceptant des chemins que tout le monde avait le droit de parcourir ; qu'en conséquence, nous passerions de gré ou de force ; qu'au surplus, nous ne porterions pas le premier coup, mais que s'ils le portaient eux-mêmes, nous vendrions notre vie aussi cher qu'il nous serait possible, parce que nous étions décidés de passer ou de périr. Au même moment, Aubrunier met le pistolet au poing et la petite troupe le sabre à la main, et nous poussons nos chevaux en avant. Notre résolution leur imposa et nous en fûmes quittes pour d'affreuses imprécations. Nous pouvions facilement être exterminés sans défense possible, dans ce défilé. Il y avait parmi ces pèlerins, des gens de vingt-cinq lieues de là.

« .... Nous arrivâmes à Beaupréau le soir... Le lendemain, visite au collège et demande de la permission de haranguer les jeunes élèves, accordée par le principal d'assez mauvaise grâce ; refus d'un congé....

« Une colonne de 7 à 800 pèlerins traversa Beanpréau pour s'en retourner. Ils assaillirent avec des pierres et des bâtons l'un de nous, nommé Hulin, qui se promenait seul en dehors de la ville. Il se défendit avec son sabre. La cohue se dissipa à notre approche. Nous saisîmes un jeune garçon et une jeune fille de Tilliers [1] et les conduisîmes devant le juge de paix. Ils n'étaient point parents, mais seulement voisins. Ils n'avaient pour les accompagner, ni père, ni mère, ni oncle, ni tante. Il y avait dans la bande une quantité de jeunes filles ainsi seules avec des garçons.... Il y en avait de vingt-cinq

[1] Canton de Montfaucon.

Digitized by Google

lieues. Les prêtres les exhortaient, les forçaient même à faire ce pèlerinage à la Vierge de Saint-Laurent ; ils réglaient le jour du départ, celui du retour. »

On complota de nous égorger pendant notre sommeil, à Beaupréau.

Un ami envoya chercher des cavaliers à Cholet.

« En retournant à Chalonnes, nous ne rencontrâmes aucun adorateur de l'image ; ce n'était pas jour de réunion. Le trône que s'était choisi la Reine du ciel était un misérable petit tronc d'arbre creux, qui n'avait presque plus que l'écorce. Nous résolûmes de le renverser, dans l'espérance que ce chicot une fois abattu, il n'existerait plus de motif de rassemblement. Nous aperçûmes dans un champ voisin un paysan qui abattait un arbre. Nous allâmes lui demander d'abattre celui dont il s'agit, en lui offrant de le payer généreusement, mais il nous représenta qu'il était un homme perdu s'il faisait ce que nous désirions, ou même s'il nous prêtait volontairement ses outils, attendu que les rassemblements produisaient de gros bénéfices au curé de Saint-Laurent, au chirurgien Cady [1], devenu célèbre depuis dans les armées catholiques et royales, aux cabaretiers, aux marchands, etc., qui tous tant qu'ils étaient, ne croyaient pas plus que lui qui nous parlait en l'image de la Vierge, mais qui n'en étaient pas moins disposés à assommer comme sacrilège quiconque essaierait de tarir la source de leur abondantes récoltes. »

Convenu que nous ferions semblant de lui arracher sa coignée qu'il ferait semblant de défendre.

« Armés de l'instrument tranchant, nous jetâmes en effet le fameux chêne à bas.... Cependant la raison n'y gagna rien. Les promoteurs et les soutiens de ces funestes et indécents pèlerinages prétendirent faire voir la divine image dans un buisson voisin du chêne abattu et coupé en morceaux, et la multitude les crut [2].... »

Le pèlerinage de Notre-Dame-du-Chêne fut l'objet d'autres attaques d'un genre bien différent et d'un caractère parti-

[1] Nous donnons à l'Appendice une note sur Cady, une des figures les plus originales de la Vendée angevine.
[2] P. 94-100.

Digitized by Google

culièrement odieux ; elles vinrent du côté d'où l'on devait le moins les attendre.

Un certain Coquille d'Alleux [1], prêtre à moitié défroqué, qui demeurait dans le pays, composa, dédia aux Amis de le Constitution et même imprima [2] une comédie intitulée *le Prêtre réfractaire ou le Nouveau Tartufe*, dans laquelle les processions à la chapelle du Chêne et les apparitions miraculeuses étaient fort maltraitées.

L'action roule sur les intrigues du prêtre réfractaire Caffard, qui abuse de l'hospitalité qu'il a trouvée dans la maison des Cadière, pour semer le trouble et la division parmi eux, empêcher le mariage de leur fille avec L'Éveillé, vainqueur de la Bastille [3], et leur escroquer mille écus qu'ils ont gagnés sur la revente d'un bien national. Il emploie pour arriver à son but tous les mensonges et toutes les fraudes, jusqu'à se déguiser tantôt en spectre, tantôt en diable, pour effrayer la bonne femme, mais il est reconnu, arrêté et il sera puni.

L'ignominie de ce Caffard et la bêtise des autres personnages, dont quelques-uns cependant sont présentés comme

[1] V. à l'Appendice une notice détaillée sur ce personnage.

[2] « Vainqueur de la Bastille ! » Ce titre, pour l'auteur, résume tous les autres. C'est « l'homme irréprochable... que l'on ne trouve jamais que dans le chemin de l'honneur... aux yeux duquel tout ce qui n'est pas amour de la patrie est un crime !... » etc. Ces mots reviennent à chaque page sous la plume de Coquille.

[3] « J'ai sous les yeux, dit M. Port, trop affirmatif sur ce point et trop sûr dans ses renseignements, pour que l'on puisse douter de l'exactitude de celui-ci, » le *Prêtre réfractaire ou le Tartufe nouveau*, comédie en trois actes, par J. Coquille d'Alleux (S. L.). L'an IV de la Liberté, in-8° de 71 p. précédé d'une dédicace : *A tous les Amis de la Constitution.* »

Cet imprimé doit être excessivement rare : ni la Bibliothèque nationale à Paris, ni celle de Nantes, ni celle d'Angers, ne le possèdent. Soleinne ne l'avait pas dans sa riche collection. Pixérécourt ne l'avait pas non plus dans ses 160 volumes de pièces sur la Révolution, formant aujourd'hui partie de la Bibliothèque du Sénat, quoiqu'ait pu écrire à cet égard M. Port, trompé par une indication incomplète de son Catalogue ; il n'en possédait qu'une copie. J'en ai moi-même une. La scène se passe, non pas « à Chalonnes », comme le suppose M. Port, mais « en campagne », dans un endroit voisin de la chapelle et qui n'est pas plus Chalonnes que Saint-Laurent, la Pommeraye, ou toute autre localité particulière.

Digitized by Google

des types de philosophie naturelle et de bons sens, dépassent toute imagination. Il a fait servir autrefois la bonne femme Cadière à sa lubricité, sous prétexte de « la délivrer du démon de la chair [1]. » Sa fille — quelle conception délicate [2] ! — le sait ; son mari s'en doute ; elle-même en a des remords, et c'est ce misérable que tous les trois à l'envi prennent pour confident et pour auxiliaire dans leurs projets ! Il n'est pas jusqu'au Vainqueur de la Bastille lui-même qui ne se laisse prendre, comme un simple mortel, à quelques mots de faux patriotisme.

Le style, où se trahissent quelques ressouvenirs des classiques français, et même, malgré les prétentions de l'écrivain à des allures mondaines, du langage du séminaire ou de la chaire, est déclamatoire et sentimental à la mode du temps, [3] parfois incorrect. Ce qu'il y a de moins

[1] Pascal, dans ses *Provinciales*, a vivement attaqué la méthode de diriger l'intention, qu'il reproche aux casuistes et qui consisterait à se proposer pour fin de ses actions blâmables, un objet qui ne le serait pas (VIIe, XIIIe, XIVe *Lettres*). Molière, dans le *Tartufe*, s'élève aussi contre

> Cette science
> D'étendre les liens de notre conscience,
> Et de rectifier le mal de l'action
> Avec la pureté de notre intention *.

Mais ces compromis périlleux n'ont rien de comparable avec la monstrueuse doctrine que Coquille prête à son personnage ; c'est le pur de l'impur.

On pourrait trouver quelques analogies dans la triste affaire du P. Girard et de la Cadière (1730), et ce nom même de Cadière, donné par Coquille à ses personnages, semble attester une réminiscence.

[2] Autre délicatesse : Pour indisposer L'Eveillé contre Julie, Caffard lui raconte qu' « elle porte avec elle le fruit de son iniquité », et pour l'irriter elle-même contre L'Eveillé, il prétend qu'il « porte avec lui les marques effrayantes du libertinage le plus outré ». — « J'ignorais ce qu'il voulait me faire entendre, dit-elle mais j'en frémissais... »

[3] Échantillons : « Le fanatisme est le frère aîné du crime... L'humanité du philosophe vaut mieux que la charité chrétienne... Les vertus vont reparaître et les campagnes recouvrer l'innocence, puisque la séduction est émigrée avec la noblesse... Femmes de Paris, si vous joigniez au courage la vertu des campagnes, vous seriez des divinités ! L'homme se prosternerait devant vous avec le même respect qu'il se prosterne devant l'objet de son culte ; et si les habitants des campagnes avaient autant de lumières que de vertus,

* A IV v. 5.

Digitized by Google

mauvais dans la pièce, c'est le dénouement, égayé par les grosses plaisanteries de deux gendarmes.

Une procession à Notre-Dame-du-Chêne explique l'absence de la jeune première au moment où arrive son amant. Elle n'y a rien vu. « Ces processions, pour elle, sont de pieuses extravagances... Tout un peuple d'imbéciles se prosterne devant un chêne et rapporte avec la naïve simplicité les prétendues apparitions... » Sa mère, au contraire, y croit de confiance. « Si vous voyiez tous les miracles qui se passent tous les jours !... Si vous saviez tout ce que la bonne Vierge a fait ! » Au dénouement, le juge de paix, M. Prudhomme, n'ose pas attendre le jour pour faire conduire Caffard en prison : « Il craint une révolte. » Voilà les traits empruntés à la situation, à l'esprit du pays.

Quant aux prêtres réfractaires, ils sont diffamés, déchirés, traînés sur la claie avec un acharnement sans excuse [1].

le bonheur serait sur la terre... Tu seras vertueuse par goût ; la dévote ne l'est que par ostentation... Vers la fin de juillet, je me plaisais à recueillir des fleurs, à les tresser en secret, et lorsque ma chaîne était formée, je me disais : « C'est avec ces fleurs que je « veux enchaîner ce fier vainqueur de la Bastille ! »

[1] Veut-on savoir de quelle aménités Coquille régale ses confrères, déjà proscrits ou menacés à l'époque où il écrivait ?

« Ce sont d'abominables monstres (Acte II, Sc. 5) ; — Des scélérats (I, 6); — Des gens cupides (III, 8); —Avaricieux (III, 6); — Ne travaillant que pour le vice II,6)(; – Les plus cruels ennemis et les plus impitoyables tyrans des hommes (II, 6). — Les messes produisent autant aux prêtres réfractaires que la gabelle produisait aux fermiers généraux (III, 6). — Ils séduisent l'innocence avec la même facilité qu'ils intimident les mourants (II, 6). — Leur système est impie et barbare (II, 6). — Si leurs exécrables projets réussissaient, la France ne serait bientôt plus qu'un troupeau de bétail que quelques brigands se partageraient et qu'ils ne conduiraient qu'avec le fouet et l'aiguillon (*ib.*). — Le plus fourbe des gens du monde est un homme vertueux à côté d'un prêtre réfractaire (III, 2). — Ils étaient décidés à opérer une contre-révolution. Quand le peuple aurait été fanatisé, ils étaient résolus d'abandonner leurs fonctions. Le serment a déconcerté leurs perfides projets (III, 4). — Diviser les ménages, intimider les simples, révolter les enfants contre leurs parents, armer du couteau du fanatisme l'époux contre l'épouse ;... égarer les peuples, chercher à faire revenir les siècles d'ignorance, se moquer de la religion. rire de tout ce qu'il y a de plus sacré, faire tout le mal au nom d'un Dieu, voilà l'infâme métier d'un prêtre réfractaire ! (II, 6). »

Digitized by Google

III

La Révolution passe, le calme se rétablit, les églises se rouvrent, et l'un des premiers soins de M. Grellier, curé de Saint-Laurent-de-la-Plaine après le Concordat, prêtre éminent, dont le nom est encore en vénération dans le pays, est d'ériger une modeste croix de bois sur l'emplacement toujours vénéré de l'ancienne chapelle. Une dalle, restée seule en place, y sert de socle.

Cette croix est l'objet d'une grande dévotion dans tout le pays [1], et, pour répondre à l'empressement des populations, en 1817, M. Grellier se décide à rebâtir la chapelle, mais sur un plus large plan.

Il fallait du terrain : il est donné par MM. Sécher, de la Brunetière, et des Mazières, chanoine honoraire d'Angers; — de l'argent, et des quêtes organisées dans les paroisses de Saint-Laurent, Sainte-Christine, La Pommeraye, Saint-Quentin-en-Mauges, à Angers même et à Chalonnes, produisent une somme relativement importante ; — du travail, et les habitants s'imposent à l'envi des corvées de transports et de main d'œuvre. En 1820, la nouvelle construction est terminée, et la bénédiction en est faite solennellement par le curé de Saint-Florent, entouré de 24 ecclésiastiques et de 3,000 fidèles.

Le vocable nouveau était Notre-Dame de la Charité.

Sous ce titre, la Chapelle continue à être visitée par de nombreux pèlerins. On vient y invoquer la sainte Vierge,

[1] Apportée à l'entrée du bourg de Saint-Laurent, lors de la construction de la nouvelle chapelle ; remplacée en 1839, par une croix de mission ; conservée pendant de longues années au presbytère, elle a fini par être installée, en 1857, au carrefour du Plessis-Beauvreau.

Digitized by Google

dont le culte est si fervent en Anjou, contre toutes les douleurs corporelles et contre celles de l'âme. Quelques guérisons, notamment celle de Mathurin B..., soldat (1838), et celle de la jeune Oger, attribuées à Notre-Dame de la Charité par la piété populaire, ajoutent encore au renom de l'oratoire qui lui est consacré.

On vient de Saint-Laurent y dire la messe deux ou trois fois par semaine, et l'on y fait plusieurs processions annuelles.

En 1848, Mlle des Mazières dote la petite chapelle d'une rente de 200 francs.

Des travaux d'embellissement étaient projetés par le nouveau curé, M. Bourtault; des fonds même étaient réservés à cet effet, quand, au mois d'août 1856, un vol stupide autant qu'odieux vint tout arrêter. Des malfaiteurs s'introduisirent dans la sacristie, en forçant la fenêtre, et enlevèrent une chasuble en soie jaune, une aube, des linges d'autel, un bénitier argenté et jusqu'à un morceau de tapisserie représentant les instruments de la Passion. Les coupables sont demeurés inconnus; ils n'auront même pu tirer aucun profit de leur crime.

Des personnes généreuses, et notamment M. Clémenceau de la Lande, maire de Montjean [1], bourse et cœur toujours ouverts à toutes les bonnes œuvres, et dont l'affectueuse hospitalité au château du Martreil (en Sainte-Christine) m'a permis de visiter si souvent la chapelle de la Charité, réparèrent ce désastre. Mais l'avertissement était donné. La chapelle ne pouvait se défendre seule. Force était d'y annexer une maison de gardien. Cette maison fut construite en partie des deniers qui avaient dû recevoir un autre emploi.

Une autre perte pour la chapelle fut celle de sa cloche,

[1] M. Clémenceau de La Lande (Emmanuel-Jean-Baptiste) est mort à Montjean, le 24 janvier 1881, à 90 ans, après une vie de labeur intelligent et utile, de bienfaisance et de vertu.

Digitized by Google

provenant originairement de l'ancienne église de Bourg-neuf, et dont ce bourg, redevenu commune et succursale, et rebâtissant son église (vers 1850), exigea la restitution ; ce qui ne put se faire sans laisser au fond de certains esprits un peu d'amertume.

Le nouvel autel, les deux groupes de la Vierge furent payés en partie avec les offrandes déposées dans un tronc spécialement ouvert à cette fin.

Le chemin de croix fut érigé en 1852.

Puisse cette modeste chapelle échapper à de nouveaux saccagements et abriter toujours dans son enceinte vénérée les populations si douces, — au besoin héroïques, comme elles l'ont prouvé, — qui viennent s'y agenouiller avec une foi si touchante ! Puisse-t-elle attirer de plus en plus les regards de la Consolatrice des affligés, de celle dont le ciel et la terre répètent à l'envi le nom :

Le beau nom de Marie,
Nom que j'aime d'enfance avec idolâtrie,
Le plus doux qui, tombé des campagnes du ciel,
Sur une lèvre humaine ait répandu son miel ;
Nom céleste, créé d'un sourire des anges
Pour en parer un jour la fleur de leurs phalanges :
Marie ! O nom divin ! Étoile du pécheur,
Rose du paradis, baume plein de fraîcheur
Qui parfume le monde et qui révèle aux âmes
La femme la plus pure entre toutes les femmes [1] !

Puissent aussi les lecteurs de cette note y trouver un peu de l'intérêt que j'ai trouvé moi-même à en recueillir les éléments et à l'écrire, dans le calme profond de ce cher et beau pays !

Le Martreil, 14 août 1881.

[1] Aug. Barbier, *La Tentation.*

Digitized by Google

APPENDICE

IV

SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE. — CADY. — PINEAU.

Nous transcrivons ici dans leur décousu et leur négligé, mais aussi dans leur sincérité de premier jet, des notes que nous retrouvons dans nos papiers, datées du 4 septembre 1879. Nous y ajoutons seulement, comme introduction, un court résumé de la vie de Cady.

Le chirurgien Cady (Sébastien-Jacques), était né à Saint-Laurent-de-la-Plaine. Son père était chirurgien. Un de ses frères, officier vendéen et tué dans les débuts de l'insurrection, l'était aussi. Il fut un des premiers chefs de la Vendée, sous les ordres de Cathelineau, puis de Bonchamp et de Stofflet. Au retour de la campagne d'outre-Loire, Stofflet le nomma inspecteur des gardes du Layon. Il reprit les armes en 1796, et arriva trop tard pour délivrer Stofflet fait prisonnier à la Saugrenière. En 1814, il prenait le titre de colonel et demandait la confirmation de son grade et une pension. Tel était son ascendant sur les paysans de son voisinage qu'au premier mot, durant les Cent-Jours, il réunit dix paroisses dans la lande de Saint-Lézin et les entraîna avec lui à Jallais, à Chemillé et au Pont-Barré [1]. Il fut, sous la Restauration, maire de Saint-Laurent. Il y mourut le 20 avril 1820 [2].

[1] Histoires de la Vendée, *passim*; — Crétineau-Joly, *Hist. des Génér. Vend.* p. 364; — C. Port, *Dictionn. de Maine-et-Loire*; — *Etat des anciennes armées de l'Ouest*, 1814, mss.

[2] Deux neveux de Cady, du même nom, François-Alexandre-Joseph et Auguste, servirent sous ses ordres dans cette campagne, et furent proposés, le 25 octobre, pour le grade de sous-lieutenant (*Etat d'ordre de 1815*, mss.)

Digitized by Google

« 4 septembre 1879.

« J'ai été visiter Saint-Laurent-de-la-Plaine et y chercher quelques traces de Cady, le chef vendéen.

« Le bourg, au fond d'une vallée, est assez considérable ; la rue principale est irrégulière, avec des angles de maisons l'échancrant à chaque pas. On en accuse l'administration de Cady, qui ne savait rien refuser à personne quand il était maire.

« L'église, d'une fausse renaissance, a été rebâtie sur les murs de l'ancienne, brûlée pendant la Révolution et dont une partie devait être assez vieille, à en juger par des traces visibles dans le mur latéral de droite, d'*opus spicatum*.

« A l'intérieur, elle est très claire, très propre, mais sans caractère et sans intérêt.

« Le presbytère, au fond d'une cour, à côté, porte la date de 1779. Rien ne le distingue des constructions de cette époque. Pendant la Révolution, le bourg de Saint-Laurent fut brûlé entièrement. Deux ou trois maisons seulement échappèrent. Le presbytère avait été épargné pour servir de logement à un chef républicain, mais à son départ on y mit le feu. Des habitants qui se tenaient cachés dans les genêts et les ajoncs qui couvraient le pays, l'éteignirent ; il n'avait encore consumé que l'escalier.

« A côté de l'église, un peu plus loin et du même côté (à droite en allant à Chalonnes), petite maison basse, aujourd'hui atelier de sabotier, avec une partie plus haute à côté, qui fut la demeure de Cady et où il est mort.

« Une autre maison plus importante, bâtie, mais non occupée par lui, vient à la suite, séparée de l'autre par une barrière et une cour. Il possédait ainsi dans le bourg des terrains et des bâtiments d'une certaine importance ; des champs et une métairie dans le voisinage.

« Il n'avait pas été marié ; il demeurait avec deux sœurs.

« Il était chirurgien fort habile, fort adroit, fort consulté. Il faisait dans tout le pays environnant des voyages qui duraient parfois plusieurs jours. On venait de fort loin pour le consulter.

Digitized by Google

« Le père Pineau, qui a servi sous ses ordres et avec qui je me suis longuement entretenu, me disait que c'était pour lui un jeu d'opérer les becs de lièvre ; il lui avait vu extirper, en un tour de main, une balle restée dans la cheville d'un Vendéen blessé à l'attaque de Granville, et dont, depuis dix ans, les autres médecins n'avaient pu deviner la présence, quoiqu'il souffrît beaucoup.

« Alerte, gai, obligeant, charitable, c'était, me disait avec émotion le vieux Pineau, « le meilleur homme que j'aie jamais « connu. »

« Il aimait la chanson, même la chanson grivoise, excitait les chanteurs, chantait lui-même.

« Il sautait à pieds joints sur la table du cabaret et y dansait au milieu des bouteilles et des verres, sans rien casser.

« Il cultivait un peu trop le cabaret et la bouteille, ce qui lui valait de vertes réceptions de ses sœurs quand il rentrait ému, et le mettait en froid avec son curé.

« Il était adoré des gens du pays. Il avait pour eux, pour Pineau particulièrement, de ces procédés qui gagnent le cœur : au cabaret, lui passant sa bourse par dessous la table, pour qu'il eût l'honneur de *régaler*, et le louant devant l'hôtesse et ses camarades de cette générosité; dans un chemin où Pineau (qui n'était pas riche) marchait derrière lui (et croyant que Pineau ne le voyait pas), laissant tomber une pièce de trente sous ou un petit écu pour qu'il le ramassât ; se cachant derrière les rideaux ou dans la ruelle du lit de la métayère, dont il avait trouvé la porte ouverte, pour lui faire peur, comme eût fait un vieil ami ; prodiguant aux pauvres ses soins, ses secours, sans accepter aucune rémunération ; faisant bien payer les riches étrangers.

« Il trottait sur son cheval blanc, suivi d'un énorme chien fauve qu'on appelait *Dragon*, le plus doux des animaux avec les enfants, le plus terrible pour ceux qui auraient voulu toucher au cheval de son maître, quand celui-ci, rentrant au village et mettant pied à terre pour visiter un malade ou pour boire un coup, lui avait mis la bride sur le cou et qu'ils s'en retournaient tous deux, seuls, côte à côte, à la maison.

« Entre ses deux maisons, sur la rue, Cady avait fait construire une belle volière.

Digitized by Google

« Sur une des murailles, un artiste d'Angers avait *tiré* son portrait très ressemblant et celui du fidèle *Dragon* : C'était la joie et l'orgueil du propriétaire.

« Taille moyenne, figure maigre, yeux vifs, cheveux en queue jusqu'à la fin.

« Famille originaire de Gesté.

« Pour héritiers, des sœurs ou neveux ; famille ayant quitté le pays, dispersée, résidence inconnue.

« Dans le cimetière, à droite de la croix du milieu, petite dalle d'ardoise élevée sur quatre piliers. Le temps l'a exfoliée et a détruit à peu près l'inscription. J'ai cependant déchiffré : CY GIT LE CORPS.... CADY, CHIRURGIEN....

« En 1815, il avait commandé 2,000 hommes. Il devait s'opposer au passage de chaloupes canonnières qui, de Nantes, remontaient la Loire ; il y avait réussi.

« Sa troupe s'était divisée en deux corps.

« Pineau était à l'affaire de Grolle (?), à celle de la Roche-Servière qui eut lieu le lendemain.

« Il n'aime pas d'Autichamp qui, dans une circonstance, n'avait pas appuyé son avant-garde, dont Pineau faisait partie, et l'avait laissé écharper ou l'avait empêchée de profiter de ses avantages — (on sait le caractère hésitant et temporisateur de d'Autichamp). — Un déserteur de l'armée impériale, hussard à cheval, encore revêtu en partie de son costume, se précipita de fureur sur le Général et, devant tous les soldats, l'accabla des plus sanglants reproches.

« Pineau assista au pillage du château de Travot, à.....
« Je voulus voir comme les autres ; le château, les escaliers
« regorgeaient de monde à étouffer. Je parvins dans les man-
« sardes. Elles étaient pleines d'objets de toute sorte, jetés
« pêle-mêle ; il y avait des livres, du linge, des vêtements,
« notamment une belle redingote longue, marron, qui n'était
« qu'à demi usée. Je ne touchai à rien. En descendant, je vis
« le camarade L..., qui n'était ni riche ni scrupuleux. Je lui
« dis : « il y a là une belle redingote qui ferait bien ton affaire.
« — Viens donc me la montrer. — Nous rentrons, nous arri-
« vons aux mansardes ; la redingote y était toujours. L... la
« prend et la revêt. Mais à l'une des affaires qui suivirent,

Digitized by Google

« elle faillit lui faire un mauvais parti. — « Ces m...-là me « prennent pour un chef ; ils tirent tous sur moi, disait L... « — Eh ! bien, coupe les basques. — Oh ! non, ce serait dom- « mage, » et, avec une sangle, il les releva et les ramena par « devant.

« Nous fûmes peu ou point payés. Je reçus une quinzaine « de francs en deux fois, par les mains du curé de Saint- « Laurent, M..... ; J'y fus pour 40 francs de mon argent.

« On nous accueillait bien dans les maisons royalistes. On « nous donnait à boire et à manger tout ce qui s'y trouvait.

« A Montfaucon-sur-Moine, nous étions entrés dans une « auberge dont les maîtres républicains — (il ne dit jamais « bonapartistes) — nous firent froide mine. — « Nous n'avons « rien. — Vous trouverez bien une salade et une bouteille de « vin. » On les trouve. En mettant l'huile, la maîtresse dit : « Il y en a pour trois sous. — Allez toujours. » Les deux « soldats royalistes achèvent leur repas. « Combien devons- « nous ? — Quarante-cinq sous. — C'est bon ; Napoléon vous « paiera. » Et ils partent, tout contents d'avoir joué ce tour (et c'est le seul péché de ce genre dont s'accuse le père Pineau) à des républicains.

« Il a 89 ans, se tient droit, parle facilement et beaucoup; l'œil vif, l'oreille un peu dure.

« On sent en lui peu de fanatisme politique ou pieux, mais ce goût de l'aventure, cette insouciance du danger, ce fatalisme religieux (si ces deux mots peuvent s'allier), cette confiance dans le chef qu'on s'est donné qui firent des héros et des martyrs de ces paysans grossiers.

« A trois ans, il fut avec sa mère et un autre enfant emmené au Calvaire d'Angers, où ils restèrent dix-huit mois.

« Son père, forcé de se sauver de Saint-Laurent envahi par les Bleus, avait essuyé une décharge de 40 à 50 coups de fusil, sans être atteint.

« Pas de récriminations, pas de fiel contre ses ennemis. »

Digitized by Google

V

COQUILLE D'ALLEUX (Jacques-Antoine)

Ce Coquille d'Alleux (et non pas d'Alleuds), auquel M. Port, qui sait tant de choses, a consacré dans son *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, une notice intéressante, est un triste et curieux spécimen d'une certaine catégorie d'ecclésiastiques de ce temps-là [1].

Né à Morannes en 1747, il avait fait ses études à Angers. Il avait mené à Paris une existence assez orageuse, avait eu des duels, s'était réfugié dans plusieurs monastères, sous prétexte d'un noviciat, dont il se dégoûtait vite. Il avait fini par faire profession aux Recollets de Tours, et il habitait leur couvent de Beaufort en 1789. Il prêchait bien; il était frotté de littérature. La Révolution le trouva disposé à accepter et même à exagérer tous ses entraînements.

Il est intéressant et même instructif de le suivre dans cette série de chûtes qui devaient le conduire si loin, et avec une violence toujours croissante, de son point de départ.

En 1789, il prononce à Beaufort, le jour de la bénédiction des drapeaux, un *Discours patriotique sur l'Égalité et la Liberté civile et politique* (Angers, Pavie, 1789, in-12), où il fait appel à l'union entre les classes, au respect de la légalité, aux sentiments qui honoraient alors et rapprochaient les bons citoyens.

En 1791, il prête le serment constitutionnel et devient vicaire de Saint-Maurille de Chalonnes; puis, en juillet 1791,

[1] Nous aurions moins insisté sur cette figure peu sympathique, sans les efforts tentés récemment pour grandir au delà de toute mesure certains noms de l'église constitutionnelle. Notre portrait est, du moins, pris sur le vif.

MM. Port, Lemarchand et Queruau-Lamerie, nous ont aidé de leurs communications. Ce dernier a même pris la peine de copier, à notre intention, les morceaux les plus curieux des œuvres du personnage.

Digitized by Google

curé de Beaupréau, « le paradis des prêtres réfractaires, l'enfer des patriotes, » comme il l'écrivait lui-même. Après son installation, il reste un mois sans pouvoir trouver ni chantre, ni enfant pour répondre sa messe. Il rencontre enfin son homme, mais l'église reste en interdit et quiconque s'y laisse voir, exclu de tout commerce et de tout travail. Devant ses processions, toutes les maisons se ferment; les femmes vont accoucher sur la paroisse rurale de Saint-Martin, centre surtout, comme il le dit, de ces menées, car les passions de la ville étaient moins violentes. Lui-même, quoiqu'il eût autorisé ses paroissiens à recourir selon leur gré, pour les sacrements, aux prêtres non assermentés, il ne peut faire un pas sans être insulté : « Les enfants me poursuivent dans les rues, le petit qui me sert la messe est assommé par les grandes personnes. Je n'entends d'autres propos que ceux-ci : « Le « voilà l'intrus, le gueux, le scélérat, le poullailler! s'il ne s'en « va, il faut le tuer. » — Je ne parle pas des chansons, des feintes que font les enfants pour me donner du pied au derrière, des ordures qu'on met journellement à mes portes, des lettres infâmes qu'on jette dans mon jardin, des impiétés qu'on commet à la porte de l'église, en disant que ce n'est plus qu'un toit à porcs » (Port, 742). Si, dans sa correspondance, il parait supporter ces misères avec une certaine résignation, elles n'en avaient pas moins excité sa bile au plus haut degré, comme on le voit par son *Tartufe*, plein de récriminations odieuses contre ceux de ses confrères qui avaient refusé le serment. Il devait, d'ailleurs, par sa conduite ultérieure, justifier les préventions et les défiances qui l'accueillaient alors.

Dans cette même année 1791, le 3 août, il aurait écrit aux Administrateurs du département de Maine-et-Loire pour s'inscrire sur la liste des volontaires. Sa lettre, d'un ton fort peu sacerdotal, attaque les Dominicains, préconise les Capucins et renferme une violente diatribe contre le célibat ecclésiastique, auquel « sa famille l'avait voué » et qu'il se promet bien d'abandonner après sa campagne. « ... Je compte bien me marier... Je me battrai un an, deux ans s'il le faut, et puis cet exemple donné, cette mission accomplie, qui est aussi un

Digitized by Google

sacerdoce, je reviendrai dans notre bonne ville et j'y épouserai quelque brave personne, à laquelle je ferai, j'espère, de jolis enfants qui seront ma gloire, ma douceur, ma fortune. » J'avoue, toutefois, que l'authenticité de ce texte m'est un peu suspecte ; je ne le trouve que dans l'ouvrage de F. Grille, *Lettres, Mémoires et Documents publiés avec des notes sur la formation, le personnel, l'esprit du premier bataillon des Volontaires de Maine-et-Loire, et sur ses marches à travers les crises de la Révolution française*, (Paris, Amyot, 1850, 4 v. in-8°, I, 177). Je me défie singulièrement des imaginations de l'auteur et de ses prétendues transcriptions. M. Queruau-Lamerie fait les mêmes réserves au sujet de cette lettre.

Il est plus certain qu'il accompagna La Revellière et ses amis dans leur visite au collège de Beaupréau où ils furent assez mal accueillis, et qu'il ne fut pas plus heureux en assistant le curé constitutionnel Pirault, dans sa prise de possession de l'église de Saint-Laurent-de-la-Plaine (30 octobre 1791), qui fut, malgré la protection de la garde nationale de Saint-Florent, troublée par des insultes et des huées (Port).

En 1792, il est membre des Sociétés des Amis de la Constitution d'Angers et de Chalonnes, et il compose sa venimeuse comédie, non pas seulement contre les Réfractaires, mais contre le clergé catholique en général, les fondations pieuses, l'éternité des peines, les pèlerinages, les miracles, le mariage religieux, etc.

Il écrit à la Convention pour lui demander l'abolition de tout culte public.

Il séjourne à Beaupréau ou s'en éloigne pendant l'année 1793, suivant que les Républicains ou que les Vendéens occupent ou menacent cette ville. Il en dirige même provisoirement le collège pendant quelque temps.

Mais le mariage et l'apostasie étaient au bout de la voie que Coquille avait prise. Il devait plus mal finir qu'aucun de ces Prêtres réfractaires, contre lesquels il avait tant récriminé.

Au mois d'octobre 1793, il épousa, dans sa propre église, une jeune ouvrière ; il avait quarante-six ans.

Du pied de l'autel, il adressa aux assistants une longue

Digitized by Google

homélie patriotique [1] contre le célibat des prêtres qu'il traite d' « insulte aux lois humaines, d'attentat aux décrets du tout puissant, » et qu'il accusa de « n'avoir pris sa source que dans la corruption de la discipline et des mœurs. »

En voici l'exorde, d'un naturalisme un peu singulier :

« Demander si un prêtre peut se marier, c'est demander s'il est homme. Soutenir qu'il ne le peut pas, c'est le confondre avec ces animaux monstrueux qui, participant à plusieurs espèces, sont incapables de se reproduire... »

Toutefois il ne rompait pas encore tout à fait avec la révélation chrétienne, et s'il demandait que « le flambeau de l'hyménée éclipsât la torche du fanatisme », c'était pour rendre « les ministres de l'Évangile plus agréables à Notre Seigneur. »

... « Je dois à la raison, à la philosophie, à mon état présent, l'exemple des vertus. Je serai celui des époux. J'en atteste le ciel et la terre, et j'en prends Dieu et les hommes à témoins ! Je ne fausserai pas mon serment, puisque la nature l'a inspiré, que le cœur l'a dicté et que Dieu le reçoit... »

Non content de cette homélie, il adressa à celle qui devenait sa femme et publia, — peut-être à la façon de ceux qui chantent la nuit parce qu'ils ont peur, — des couplets sur son mariage, dont voici un échantillon :

Air : *Et quoi ! Tu peux dormir encore.*

O ma Louise, que je t'aime !
La nature te fit pour moi.
Nous n'aurons pas d'autre système
Que de suivre sa douce loi.
C'est à l'autel de la Patrie
Que je jure devant tous,
D'être pendant toute ma vie,
Le plus fidèle des époux (*bis*).
. . . . . .

[1] Publiée dans les *Affiches d'Angers*, 18-19 octobre 1793. Ce journal est excessivement rare. Il en existe un exemplaire, peut-être unique, dans la bibliothèque de Mme Parage, qui a bien voulu nous le communiquer. Grille l'a reproduite, avec quelques changements, dans son *Histoire des Volontaires de Maine-et-Loire*, III, p. 39.

Digitized by Google

C'est aujourd'hui que je suis prêtre,
Que je puis prêcher avec fruit ;
Avant l'hymen que pouvais-je être ?
Toujours séducteur ou séduit [1].
Presqu'inutile à ma patrie,
Forcé d'étouffer mes penchants,
Je passais tristement la vie
A redouter mes sentiments (*bis*).

Toi qui me rends à la nature,
Tu me feras chérir sa loi.
En m'arrachant à l'imposture,
Tu fais un autre homme de moi.
En me rendant à la Patrie,
C'est ton cœur qui se rend au mien ;
Ainsi, mon épouse chérie [2],
Tu fais mon bonheur et le tien ! (*bis*).

Les profits de l'autel devaient être maigres pour le couple appelé à les partager.

Coquille ouvrit alors, comme succursale, un cabinet d'écrivain public ; sa femme, blanchisseuse et ravaudeuse, offrait ses service par le même avis :

« Le citoyen Coquille, demeurant rue Basse-Saint-Martin, n° 1621, jaloux d'être de quelque utilité à ses concitoyens, prévient qu'il se fera un plaisir de faire des adresses, pétitions, mémoires et lettres de tous ceux qui voudront avoir confiance en lui et qu'il gardera le secret le plus inviolable.

« La citoyenne Vivien, femme Coquille, prévient qu'elle continuera de blanchir les bas de soie et autres, les vestes, les habits, toutes sortes de soiries, rubans, taffetas, plumets, etc. Elle raccommode aussi toutes espèces de bas avec autant de promptitude que de délicatesse [3]. »

Le 29 brumaire, an II (19 novembre 1893), il consomme son apostasie et renonce à toute fonction ecclésiastique, en déclarant qu' « un prêtre romain est un être aussi dangereux qu'inutile dans une république aussi vaste que la France. »

[1] L'aveu serait naïf s'il n'était odieux. Il faut dire que dans son homélie, il s'était défendu « d'avoir jamais attrapé un mari, ni séduit une fille. »

[2] *Affiches d'Angers.*

[3] *Affiches d'Angers*, 12 octobre 1793.

Digitized by Google

Sa femme s'est débaptisée. Il se débaptise lui-même et prend les prénoms d'*Horatius Cocles*.

Ces nouveaux sacrifices à la patrie ou plutôt au démagogisme étaient-ils tout à fait désintéressés? On pourrait en douter, en constatant que, ce même jour, 29 brumaire, il était dénoncé par le Conseil général de la commune d'Angers, à raison de ses motions calomnieuses et subversives aux Jacobins de cette ville. Il y avait accusé la municipalité d'Angers d'être « la plus aristocrate de tout le département »; il y avait conseillé au peuple, si, dans trois jours, elle n'avait pas pourvu en abondance à sa subsistance, de se lever tout entier et de se faire lui-même justice. Coquille cherchait sans doute à conjurer l'effet des poursuites dont il se savait menacé. Le lendemain, il prenait encore, sans doute avec la même pensée, une part active à la Fête de la Raison, célébrée dans l'église Saint-Maurice, et où l'ancien évêque constitutionnel de Maine-et-Loire, Pelletier, et plusieur curés brulèrent en grande pompe leurs lettres de prêtrise. Inutiles jongleries! Coquille fut arrêté. Il resta en prison pendant soixante-quatre jours et n'en sortit que sur les instances de sa femme et l'intervention des Représentants du peuple (30 pluviôse, an II — 18 février 1794).

Cette leçon le rendit plus prudent. Il continua, tout bègue qu'il fût, à prononcer des discours dans les cérémonies publiques, à en rédiger le programme et l'ordonnance, à composer des hymnes pour y être chantées; mais il évita les motions populaires.

Il essaya d'élargir son cabinet d'écrivain public. Il se fit avocat, ou comme on disait alors, défenseur officieux, écrivant des mémoires, plaidant même quand il en trouvait l'occasion [1]. Entre deux, il tenait à la disposition du public

[1] Je dois à l'obligeante amitié de M. G. Bord, communication d'un fragment d'une plaidoirie de Coquille qu'il a trouvé dans les papiers de Villenave. Le défenseur y retrace avec un assez juste sentiment de son rôle, à défaut d'éloquence, les devoirs de l'avocat au criminel. Il plaidait pour trois individus accusés de « cruautés inouïes », devant le Tribunal criminel de Maine-et-Loire (9 messidor an IV.)

« Quelque pénible que soit l'emploi d'un défenseur officieux, surtout quand il s'agit de prendre la défense de ces hommes préve-

Digitized by Google

« des compliments pour les fêtes, des chansons, des dialogues, des pastorales ; mais sans satires ni libelles. » Sa pauvre femme continuait de ravauder et de blanchir les bas [1].

nus de crimes qui font frémir la nature, il ne doit jamais oublier les principes qui constituent la justice des hommes libres. L'accusé étant réputé innocent jusqu'à ce qu'il soit atteint et convaincu. il est du devoir du défenseur officieux de le faire présumer tel jusqu'à ce que le jury ait prononcé. La loi qui accorde à un accusé quelconque un ou deux amis pour l'aider dans sa défense, impose à tout défenseur officieux le pénible devoir de faire valoir tous les moyens qui peuvent servir à la justification de l'accusé. Le serment que le défenseur officieux prête de n'employer que la vérité à la défense des accusés, est trop sacré pour qu'il puisse abuser de ses talents pour influencer par son éloquence l'opinion des jurés. Je me suis aperçu plusieurs fois que le public ne connaît point assez l'étendue des devoirs d'un défenseur officieux ; il n'a même pas encore d'idée sur cette saine institution. On a l'injustice de croire que son devoir est de soutenir le crime, en faisant ses efforts pour innocenter les coupables, tandis que c'est lui qui met le crime en évidence, que c'est lui qui éclaire la conscience des jurés, lorsque, conformément à son serment, il n'emploie que la vérité à la défense des accusés. C'est le défenseur officieux qui fait en quelque sorte sanctionner par le peuple la déclaration du juré. C'est lui qui fait dire au peuple : *Il faut que le prévenu soit bien coupable, puisqu'il n'a pas été possible de démontrer son innocence.* Il empêche que la clameur publique influence l'opinion des jurés, en faisant respecter l'accusé jusqu'au moment de son jugement ; c'est lui qui empêche les clabauderies ou propos injurieux que les fauteurs du crime et quelquefois ceux qui sont disposés à le commettre se permettent contre la justice et ceux qui la rendent, lorsqu'un accusé est condamné sans avoir de défenseur ; c'est donc parce que je suis intimement convaincu qu'un défenseur officieux ne peut faire que le bien, que je me suis décidé à prendre la défense des prévenus, quelque horrible que soit le crime dont ils sont accusés Plus l'honnête homme a de peine à se persuader que des hommes puissent s'abandonner à de semblables forfaits, plus il doit examiner si ceux qui en sont prévenus ne sont pas les victimes de la calomnie, de la prévention et de la fausse clameur publique qui poursuit sans connaissance de cause l'infortuné qui en devient l'objet. L'accusation d'un crime aussi abominable qui tomberait sur un innocent serait plus accablante pour lui que la peine infligée par les lois à ceux qui en seraient véritablement coupables. Cette idée seule doit engager le juré à ne pas se déterminer légèrement à asseoir son jugement contre les prévenus d'un semblable délit. Il est de mon devoir de dire tout ce qui est en faveur des accusés. Je le répète, je ne prétends point justifier les coupables ; ma langue se dessécherait plutôt que de prononcer un seul mot qui pût induire le juré en erreur. Si les jurés ne doivent jamais perdre de vue les crimes qu'ils ont à punir, je ne dois pas perdre de vue que je suis pour défendre les accusés et non pour les trouver coupables. C'est à vous, citoyens jurés, à juger dans votre âme et conscience si les moyens que je puis employer en faveur des prévenus peuvent contrebalancer les preuves que vous avez sous les yeux... »

[1] *Affiches d'Angers, Passim.*

Digitized by Google

Après le 18 brumaire, l'ex-démagogue chanta Bonaparte avec enthousiasme.

Voici un échantillon de sa nouvelle manière :

AUX CITOYENS QUI M'ONT ENGAGÉ A CHANTER BONAPARTE

Mes amis, vous savez que le bonhomme Homère,
En chantant ses héros était au-dessus d'eux,
Et vous n'ignorez pas que Virgile et Voltaire
Valaient bien leurs sujets, s'il ne valaient pas mieux,
Mais, ma foi ! Pour chanter le vainqueur d'Italie,
Célébrer ses vertus, ses talents, son génie,
Bonaparte en un mot, cet homme plein de feu,
Il faut être lui-même ou bien donc être un dieu !

L'ivrognerie et l'inconduite avaient fait tomber ce malheureux dans le mépris public et dans la misère, bien qu'il touchât encore une pension de la République.

En l'an VII, il sollicite en vain une place dans les bureaux de l'Administration nouvelle, et en l'an X il tient encore son cabinet de consultations et d'écrivain public, plaidant et rédigeant des mémoires à l'occasion et tenant, comme il l'annonce lui-même dans les Affiches, « des compliments pour les fêtes, des chansons, des dialogues, des pastorales ; mais ni satires, ni libelles. »

Enfin, il meurt d'hydropisie, à Angers, le 2 prairial, an XIII [1] (22 mai 1805), et dernière disgrâce, posthume, son corps, son unique bien sans doute, qu'il a légué aux étudiants en médecine, est refusé par eux : ils ont assez d'autres sujets !

Plus heureux, ces pauvres paysans et même ces curés réfractaires et proscrits, contre lesquels il avait eu tant de sarcasmes et de fiel !

L. DE LA SICOTIÈRE.

[1] V. dans M. Port, l'indication de quelques-unes de ses compositions imprimées.

Digitized by Google

UN MARÉCHAL ET UN CONNÉTABLE DE FRANCE

LE BARBE-BLEUE

DE LA LÉGENDE ET DE L'HISTOIRE [1]

Qui de nous ne ressent encore aujourd'hui l'impression produite sur notre imagination d'enfant par les contes de Perrault accompagnés de naïves et terrifiantes images? Tous nous demandions si « c'était arrivé? »

Cette impression était si profonde que les années n'ont pas suffi pour l'effacer. Cependant la moralité de ces contes ressemble souvent à celle de bien des fables classiques qui donnent « raison au plus fort, » au plus menteur, au plus déloyal.

Dès que le raisonnement est venu, le doute a surgi; puis l'illusion des récits s'est envolée; enfin il a fallu remplacer la fantaisie par la vérité.

Mais que de mal pour déraciner plus tard les fausses idées

[1] Ce travail, préparé de 1883 à 1885, était prêt à paraître lorsque fut publié l'ouvrage de M. l'abbé Bossard, docteur ès-lettres, sur Gilles de Rais (janvier 1886). C'est une œuvre d'*érudition* historique qui fera autorité en la matière. Nous avons voulu, de notre côté, faire une œuvre de *vulgarisation* également conforme aux données de l'histoire. *Cuique suum.*

Digitized by Google

introduites dans notre esprit crédule par ces fictions dont le charme *séduit sans instruire.*

C'est ainsi qu'après les ogres les plus terribles, Perrault a reproduit, en 1697, un type de seigneur féodal sanguinaire, devenu populaire jusque dans les hameaux les plus reculés; ce type, c'est Barbe-Bleue.

Ne vaudrait-il pas mieux faire apparaître devant nos yeux tout grands ouverts le véritable personnage de la tradition et de l'histoire, d'autant plus qu'ici la réalité est bien plus émouvante et bien autrement instructive que la légende?

Pour ces motifs il a paru utile et intéressant de rétablir l'identité de Barbe-Bleue.

Le Mathago, dont on fait un épouvantail pour les enfants, n'est autre que Mathieu Gough, soldat anglais, de la même époque, comme Lahire et Lancelot ont laissé leur nom aux valets du jeu de cartes.

Michelet [1] croit à tort que Gilles de Retz a fourni matière au conte de Perrault et que, pour l'honneur de sa famille et de son pays, on a substitué à son nom celui d'un partisan anglais : « Blue Barb, ou Blue Beard. »

D'autres ont pensé qu'il s'agissait d'Henri VIII, le roi d'Angleterre, qui épousa six femmes et les fit presque toutes périr de mort violente.

Des peintures à fresque, qui ne remontent qu'au commencement du XVIIIe siècle, ornent une ancienne chapelle du Morbihan. On a attribué à tort à ces peintures l'origine de la légende suivante :

Un seigneur breton, nommé Cunmor, nom à peu près semblable à celui de Brumor, un des aïeux de Gilles de Rais, avait épousé Tiphaine ou Trophime, fille d'un duc de Vannes. Le mari, au moment de partir en guerre, remit à sa jeune femme la clef d'un cabinet dont il lui interdit l'accès.

Elle y pénètre et y découvre les cadavres de sept femmes. L'époux rentre et interroge sa femme. Pour la punir de sa curiosité, il se met à la pendre, lorsque les frères de la dame arrivent avec saint Gildas. A la voix de ce saint, la jeune

[1] Michelet, t. V, p. 218.

Digitized by Google

femme ressuscite et le manoir s'écroule en ensevelissant le mari sous ses ruines. Or, Perrault n'a pu s'inspirer de la légende figurée par ces peintures, puisqu'elles sont postérieures de six ans à son œuvre.

Quant au véritable Barbe-Bleue, l'histoire est là pour nous le restituer tel qu'il a vécu.

Comme confirmation, il suffit de parcourir le pays de Retz et de visiter Nantes et ses environs. En revoyant les lieux que ce monstre a habités, les sites des châteaux qui lui appartenaient et qui ont été le théâtre et les témoins de ses crimes: Machecoul, Tiffauges, l'hôtel de la Suze, la plaine de Biesse, Chantocé, Ingrandes, Saint-Étienne de Mer-Morte, Bourgneuf, Pornic, partout on retrouve dans les populations la tradition sanglante de Gilles de Rais, aussi vivace qu'il y a quatre siècles et demi.

Sur les bords de l'Erdre, à Nantes, on montre encore une maison qu'on appelle le château de Barbe-Bleue. C'est l'emplacement de son ancien hôtel de la Suze. Plus loin est un bois qui faisait partie de ses domaines. Les ruines de Machecoul, Tiffauges, Chantocé, Ingrandes, portent encore son nom et rappellent son terrifiant souvenir.

En sortant de Nantes, par la route de Clisson, on apercevait naguère, vis-à-vis l'hôtel de la Boule-d'Or, les restes d'un pan de mur. Ce sont les débris d'un calvaire expiatoire [1], élevé sur l'emplacement du bûcher sur lequel Rais fut brûlé. Ce monument était destiné à perpétuer le souvenir de son châtiment.

Enfin, il existe des sources historiques irréfutables qu'il suffit de consulter : ce sont les manuscrits originaux du procès conservés avec le « mémoire des héritiers » de Rais, aux archives de la Préfecture de Nantes, « livre effrayant et sans pareil au monde, » dit Lud. Chaplain. Des extraits manuscrits, dressés par ordre d'Anne de Bretagne, figurent à la bibliothèque nationale et les actes du procès ecclésiastique et du procès civil à la bibliothèque de Nantes.

Le cartulaire des sires de Rais fait partie du chartrier de

[1] Ces débris ont été transférés au Musée d'archéologie.

Digitized by Google

Thouars, retrouvé par M. Marchegay au château de Serrant (Maine-et-Loire); enfin 140 documents inédits ont été découverts dans les minutes des notaires d'Orléans par M. Doinel, archiviste du Loiret, et publiés par MM. de Maulde et Bossard.

Paul Lacroix, en 1846, et Armand Guéraud, en 1855, ont publié, d'après les documents de Nantes, des notices très détaillées et en grande partie exactes sur les faits et gestes du sire de Rais. Il avait déjà reçu de ses contemporains, même avant que ses infamies fussent dévoilées, le surnom de Barbe-Bleue, inspiré par sa physionomie.

En présence de ces considérations, il convenait de remplacer la légende par un récit authentique, en tirant de ces faits lamentables, propres à frapper les imaginations, les enseignements salutaires qu'ils comportent!

En outre, en regard de *Gilles de Rais* [1], fait maréchal de France à vingt-cinq ans à peine, devenu à la suite de pernicieuses lectures « une bête féroce, » et condamné au gibet et au bûcher à trente-six ans, il y a lieu d'opposer la noble figure d'un autre rude soldat, trop peu popularisé parmi nous, le *connétable de Richemont*, son compatriote, son parent et son compagnon d'armes, qui devint duc de Bretagne et resta toute sa vie fidèle à l'honneur et à la France.

Le contraste des faits historiques ne les gravera-t-il pas mieux qu'un conte dans l'esprit de la jeunesse?

Nous espérons donc que ce récit simple et vrai ne provoquera parmi les lecteurs que des impressions saines et durables, qui développeront et fortifieront au fond de leur cœur l'horreur du vice, le sentiment du devoir et le culte de la patrie.

[1] Gilles de Laval, seigneur de Rais, signait : Rais. Il ne faut pas confondre ce nom avec celui du Maréchal de Retz, d'origine italienne, qui vivait sous Charles IX, ni avec le Cardinal Pierre de Retz, son frère, et encore moins avec leur petit-neveu, le célèbre cardinal Paul de Retz, emprisonné aussi au château de Nantes, en 1652. Ces trois personnages étaient de la famille de Gondi qui n'a de commun avec celle des Laval de Rais que la possession, à partir de 1565, de la même baronnie de Rais, érigée en 1581 en duché-pairie de Retz, en faveur des Gondi.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

LE MARÉCHAL

(Barbe-Bleue)

En suivant la route nationale d'Angers à Nantes, on voit se dresser sur la rive droite de la Loire les ruines pittoresques de l'ancien château de Chantocé. Ingrandes est à 5 kilomètres plus loin. Cette dernière place [1] n'avait pas une grande importance, tandis que la forteresse de Chantocé était redoutable, comme l'attestent ses débris encore debout, très élevés et d'un ensemble imposant. Leur silhouette bizarrement découpée a un aspect fantastique.

Le château occupe toute la plate-forme d'un rocher. Du côté du village s'ouvre la principale entrée précédée d'un pont-levis, s'abattant sur quatre hauts piliers. Elle est défendue par deux tours rondes à trois étages de batteries. La porte était garnie d'une herse et revêtue de moulures décoratives.

L'enceinte suit les sinuosités du rocher et relie huit tours rondes. Du côté d'un étang, une poterne ouvrant sur un couloir en zigzags conduit dans une longue salle souterraine suivie d'une autre salle basse et carrée, d'où rayonnent trois escaliers : l'un, à gauche, mène au corps de défense dont les soubassements sont voûtés en berceau ; ceux de face et de droite donnent accès dans la cour

[1] Ingrandes, canton de Saint-Georges-sur-Loire (Maine-et-Loire), a 1,400 habitants ; Champtocé, ou mieux Chantocé, même canton, a 2,000 habitants.

Digitized by Google

d'honneur, au milieu de laquelle l'orifice d'un puits comblé est caché par la verdure.

L'habitation seigneuriale est orientée vers le village. Elle est construite de blocs énormes capables de résister aux atteintes des assiégeants et aux injures du temps.

Thiphaine ou Triphine de Chantocé, surnommée l'Anguille, possédait ce domaine qu'elle fit passer, vers l'an 1100, dans la maison de Craon.

Marie de Craon l'apporta en dot à Guy de Laval, sire de Rais, père du futur maréchal de France.

Chantocé étant dans le voisinage d'Angers, dont l'Université était célèbre et très fréquentée, les possesseurs du château y avaient formé une bibliothèque de grande valeur.

A cette époque (commencement du xve siècle), les livres étaient rares et chers. On ne pouvait même en obtenir à prix d'argent.

Une personne très instruite pour son temps, Grécia, femme d'un seigneur du Maine, cherchait par tous les moyens à se procurer des livres. Pour acquérir le recueil des homélies d'un évêque d'Alberstadt, elle donna en échange deux cents moutons, douze setiers de froment, autant de seigle et de millet, quelques peaux de martres et huit marcs d'argent. Ces sortes de marchés étaient assez ordinaires alors.

Un vicomte de Thouars, aïeul de la jeune femme du maître de Chantocé, employait les menaces et la violence pour forcer les moines d'une abbaye voisine à lui vendre un missel fameux, et le prix en fut si élevé qu'il servit plus tard à la construction d'un monastère nouveau.

Les seigneurs de Chantocé, d'Ingrandes, de Craon, de Rais, de la Suze, avaient ainsi contribué à rassembler depuis le milieu du xiie siècle jusqu'à l'année où cette scène se passe (1433), des manuscrits, des copies d'auteurs anciens et des livres avec enluminures et peintures.

Digitized by Google

La bibliothèque de Chantocé était située dans l'une des ailes du château-fort et occupait une grande salle attenant à la chapelle. Elle était, comme les appartements, luxueusement meublée et ornée de tapisseries. De chaque côté d'une haute cheminée et autour d'une table massive étaient rangés des sièges à dossier sculpté garnis de coussins. Des troncs d'arbres brûlaient dans le vaste foyer. Les livres étaient empilés dans de larges bahuts ouverts, en face de baies à meneaux en croix et à vitraux plombés, au milieu desquels étaient peints les écussons des seigneuries dont les Craon étaient titulaires.

Dans cette salle, un gentilhomme en pourpoint de velours noir rehaussé, malgré son deuil, d'une chaîne d'or avec médaillon servant de reliquaire, était étendu dans un grand fauteuil surmonté d'un tortil de baron et recouvert de cuir de Cordoue aux reflets mordorés.

Le gentilhomme tenait à la main un livre qui absorbait profondément ses pensées. Dans l'embrasure de la fenêtre où il s'était placé, son visage était en pleine lumière. Il paraissait avoir vingt-huit ans. Il était de grande taille et d'une force musculaire peu commune, en même temps que d'une parfaite élégance de formes et de manières.

La chevelure était blonde, abondante, lustrée et parfumée. Sa fine moustache et sa barbe en queue d'aronde étaient noires, comme les longs cils qui ombrageaient ses grands yeux bleus. C'était une physionomie étrange, fascinante, d'une mélancolique douceur et d'une sombre et indéfinissable expression.

Tantôt il contemplait la salle silencieuse, où le jour baissait rapidement, tantôt il jetait un furtif coup d'œil sur la campagne qui s'étendait autour du château ; puis il se remettait à feuilleter le volume avec agitation.

Ses yeux s'enflammaient, ses lèvres se plissaient, ses cheveux se dressaient, sa barbe noire avait des reflets bleuâtres, sa figure se transformait, devenait menaçante,

Digitized by Google

terrible. On voyait qu'il était en proie aux convulsions d'une secrète passion.

Il ne lisait pas; son regard se fixait seulement sur les images peintes qui ornaient son livre et semblaient produire sur son imagination et sur tout son être une indéfinissable impression. Il paraissait attendre impatiemment quelqu'un.

En effet, on gratta discrètement à la porte et un jeune homme entra en ôtant son chaperon. Il portait une robe brune, des hauts de chausse collants, le tout maintenu à la taille par une ceinture en cuir à laquelle pendait une escarcelle de cuir, une dague dans un fourreau et un étui cylindrique renfermant des plumes et une écritoire.

Quel était ce gentilhomme? Quel était ce livre fascinateur? Quel était le nouveau venu?

Le gentilhomme était Gilles de Laval, sire de Rais et autres lieux, maréchal de France et conseiller du roi Charles VII.

La capitale de la baronnie de Rais était Machecoul, petite ville de Bretagne [1], à huit lieues au sud-ouest de Nantes.

Auprès d'une forêt parsemée d'énormes roches, dans le voisinage des ruines d'anciennes abbayes, se dressent les débris du vieux château féodal de Machecoul qui domine les bords du Falleron. Au-dessus de l'entrée, sur un écusson en pierre, se dessinaient en relief trois chevrons de gueules en champ d'argent et un tortil de baron. C'étaient les armoiries des seigneurs de Machecoul, sires du pays de Rais.

« De cet ancien château de Machecoul, dit M. A. Lemarchand d'Angers, de ce formidable édifice du XIVe siècle, incendié en 1793, il reste encore aujourd'hui quelques beaux et importants vestiges : des pans de murailles qui cachent sous les ronces leurs flancs noirs et déchirés, une tour effondrée que l'ouragan balance comme le mât d'un navire et un

[1] Loire-Inférieure. — Elle compte encore 4,000 habitants.

Digitized by Google

donjon décapité, que le lierre étreint dans ses rameaux touffus. »

Dans l'enceinte de cette tour, au second étage, on voit la porte de l'oratoire de la dame de Rais. L'accès en est très difficile et je n'y pus pénétrer qu'avec danger. La chapelle est bien conservée et la clef de voûte porte l'écusson aux armes des Sainte-Croix, reproduit à l'un des arceaux de la nouvelle église de la ville.

Le génie de la destruction souffle toujours sur ces ruines majestueuses qu'aucune protection intelligente ne défend. Elles sont devenues une carrière ouverte à tous les bâtisseurs du voisinage et s'amoindrissent chaque jour sous la pioche des paysans.

Chez l'un des métayers établis sur l'emplacement du château fort, j'ai trouvé (août 1885) la plaque de cheminée de l'une des salles du logis de Barbe-Bleue. Elle est armoriée et les personnages qui supportent l'écusson achèvent d'être rongés par le feu et la suie.

« Le vieux manoir de Machecoul, écrivait en 1845 M. de Sourdeval, était au-dedans d'une grande magnificence d'architecture, œuvre de la plus belle époque du moyen âge. Au dehors et sur la campagne, on ne voyait que les défenses de l'enceinte, que meurtrières étroites, tours à mâchicoulis et à créneaux, les unes rondes, les autres carrées, pont-levis, poternes, fossés et barrières.

« Mais dans les cours et sur les façades intérieures, on retrouvait les trésors de l'architecture ogivale. Les croisées, les portes étaient ornées de sculptures, les escaliers tournants, dont on voit encore les restes, étaient multipliés et formaient un labyrinthe de toutes les parties du château, comme à Tiffauges. »

De grandes salles basses étaient voûtées avec de puissantes nervures qui venaient se réunir en des clefs sur lesquelles étaient sculptés les écus de l'une et l'autre famille des antiques barons.

Digitized by Google

Plusieurs de ces salles sont bien conservées et si l'on procédait à quelques déblais à la surface du sol, en suivant les contours de la pierre et des pans de murs, on restituerait de précieux débris de cette antique demeure et, peut-être, en creusant les puits comblés et en déblayant les souterrains, retrouverait-on les objets précieux de la chapelle et du logis du fastueux maréchal. Les faits dans leur ensemble et la tradition locale s'accordent pour autoriser cette supposition qui n'a rien d'imaginaire.

C'est là qu'est né, dans les derniers mois de 1404, Gilles de Laval, fils de Guy de Laval et de Marie de Craon.

Orphelin à 11 ans, il tomba sous la tutelle de son aïeul maternel, Jean de Craon, seigneur de la Suze, de Chantocé et d'Ingrandes, qui lui donna une éducation toute militaire selon l'usage de l'époque, et pour le reste « lui laissa faire, sans aucun frein, toutes ses volontés. » Cependant, par suite d'aptitudes naturelles, le jeune Gilles acquit une remarquable teinture des lettres ; il comprenait le latin et avait beaucoup de goût pour les livres.

Il fut fiancé à 13 ans et à 14 ans ; mais ses fiancées, riches héritières, moururent avant que le mariage eût lieu.

Le jeune Rais était maître d'une fortune considérable et premier baron de Bretagne. Il épousa deux ans plus tard, à 16 ans, Catherine de Thouars, du même âge que lui. Elle était la fille de Miles de Thouars et de Béatrix de Montjean. Elle lui apporta en dot une dizaine de seigneuries, entre autres celle de Tiffauges, en Vendée.

De son côté, Rais possédait déjà, du chef de ses parents, la baronnie de Rais qui comprenait, outre Machecoul, Pornic, Saint-Étienne de Malemort [1], ou de Mer-Morte, et six ou sept autres lieux.

[1] Saint-Étienne de Malemort s'appelait ainsi à cause des fièvres qui régnaient dans ces parages et qui étaient dues aux exhalaisons des marais voisins. On l'appelle aujourd'hui Saint-Etienne de Mer-Morte, parce que, la mer qui envahissait autrefois la plaine s'étant retirée, il ne reste que de nombreux étangs.

Digitized by Google

Il était brave comme son aïeul Brumor et son grand oncle le connétable Duguesclin. A cet âge il avait levé une armée et combattu pour le duc de Bretagne, Jean V, dont les Penthièvre venaient de s'emparer par surprise et qu'ils détenaient dans les murs du château de Clisson. Dans la même année, il avait réussi à délivrer son suzerain et il faisait à la tête de ses vassaux le siège de Lamballe, de Guingamp, de Jugon, de la Roche-Derrien et plus tard de Champtoceaux, de Clisson, des Essarts. Dans ce temps-là, non seulement on était soldat avant 15 ans; mais on avait déjà couru les champs de bataille où la lutte s'engageait corps à corps.

Les exploits du jeune Gilles lui valurent de faire une entrée solennelle à Nantes, aux côtés du duc de Bretagne, délivré par lui et ses compagnons de la terrible captivité de Clisson.

Lors de l'invasion anglaise, il leva à ses frais sept compagnies d'hommes d'armes, rassembla un grand nombre de seigneurs et d'écuyers et vint servir la cause française en assiégeant Pontorson et en dégageant les frontières de la Bretagne. Avec le secours d'Ambroise de Loré, il prend la forteresse de Rainefort et le château de Malicorne, en Anjou, et avec Jean de Beaumanoir il s'empare de la ville et du château du Lude où il tua de sa main le capitaine anglais Blackburn, qui se défendit en désespéré. Rais avait combattu sous les ordres de Richemont qui était grand connétable depuis un an.

Pour le jeune guerrier breton, ces expéditions n'étaient qu'un prélude pour se faire la main.

Le siège d'Orléans avait commencé, la situation de la ville devenait critique. Jeanne d'Arc paraît. Rais amène sous sa bannière ses fidèles Bretons et va se jeter avec elle dans la ville assiégée. Le dauphin Charles VII lui confie même le soin de seconder la jeune fille devenue chef de guerre.

Il combat avec elle à Orléans, à Jargeau, à Meung, à

Digitized by Google

Beaugency, tombe sur les Anglais à Patay, avec l'aide de son parent le connétable de Richemont, fait la campagne de la Loire et entre à Reims avec le roi.

Le jour du Sacre (17 juillet 1429), Charles VII, en récompense de ses hauts faits, lui accorde une gratification de mille livres, lui confère la dignité de maréchal de France, bien que Rais n'eût pas 25 ans et le charge de remplacer l'un des pairs de France qui manquait à la solennité.

Tant que Gilles de Rais resta en la compagnie et sous l'influence de Jeanne d'Arc, le demon fût subjugué par l'ange. Gilles se fit, en outre, si bien remarquer par sa dévotion, qu'il fut désigné pour aller quérir la Sainte-Ampoule, en l'abbaye de Saint-Remi et pour l'apporter en la cathédrale de Notre-Dame avec le maréchal de Boussac, l'amiral et le seigneur de Granville.

Chacun des quatre capitaines portait sa bannière en sa main et était armé de toutes pièces et à cheval et bien accompagné. Ils entrèrent à cheval dans ladite église, descendirent à l'entrée du chœur et, après le Sacre, reportèrent en ce même état la Sainte-Ampoule, en ladite abbaye.

A l'attaque de Paris, le 8 septembre 1429, Rais se tint aux côtés de Jeanne d'Arc, dans les fossés, devant la porte Saint-Honoré. Lorsqu'elle fut blessée, il la défendit avec tout son courage et ne se retira qu'en présence des ordres formels du roi qui conspirait contre son propre royaume et rendait inutile le sang versé pour sa cause par la Pucelle et par tant de braves et loyaux serviteurs.

Lors de la prise de Jeanne d'Arc à Compiègne, les troupes royales s'étaient débandées. Cependant, Gilles concourt en 1430 à la prise de Melun et à la levée du siège de Lagny. Il commande encore quelque temps l'avant-garde de l'armée royale, jusqu'à l'affaire de Sillé-le-Guillaume (1433.) Puis il quitte définitivement les camps et retourne en Bretagne.

Il se rend auprès de sa femme et de sa fille en deuil.

Digitized by Google

Jean de Craon venait de mourir (1432). Son petit-fils, le sire de Rais, héritait des châteaux de Chantocé et d'Ingrandes, et de l'hôtel de Suze à Nantes, rue Notre-Dame [1].

Les préliminaires de paix, qui devaient aboutir au traité d'Arras, étaient entamés. Le sire de Rais résolut de rester sur ses domaines.

Nous le trouvons établi d'abord, mais pour peu de temps, à Chantocé. Il était alors dans toute la fleur et la force de l'âge ; il avait 26 ans. « Il était de bon entendement, de belle personne et de bonne façon, » lettré de plus, et appréciant fort ceux qui parlaient avec élégance le latin.

« A la bravoure du chevalier, il avait voulu joindre, par goût naturel, la renommée du littérateur, du savant et de l'artiste. Il lisait avec avidité tous les livres de science qui lui tombaient sous la main ; il composait ou faisait composer des pièces de théâtre, et son procès le montre à Machecoul et à Tiffauges, dans son cabinet, occupé à écrire et à peindre, déterminant lui-même, la plume à la main, les règles d'une collégiale, et composant un traité sur l'art d'évoquer les démons. Chose vraiment curieuse ! protecteur des arts, il ne se contentait pas de les payer, il les cultivait lui-même. Ne le voit-on pas, à Machecoul, faisant admirer à ses amis les émaux dont il enrichissait lui-même ses livres et divers objets d'art ? Voilà bien l'homme que nous retrouvons, épris du désir de tout savoir, même dans le mal. Contrairement aux seigneurs de l'époque précédente, il lit et parle parfaitement la langue latine ; sensible même à l'élégance et à l'harmonie du langage, les plus intimes d'entre ses familiers sont ces Italiens dont le beau parler latin et les mœurs polies le ravissent d'admiration [2]. »

Il songeait à se reposer de 14 ans de luttes sur les champs de bataille en vivant dans le luxe et dans l'opulence que lui procuraient ses immenses richesses.

[1] Où est aujourd'hui l'hôtel de la *Thuillaye*.
[2] Bossard.

Digitized by Google

C'est ainsi que nous le voyons occupé à une sorte d'inventaire de la riche bibliothèque du château de Chantocé.

« Les œuvres qu'il y avait rassemblées au prix de l'or, représentaient des sommes considérables, égales aux yeux de tous, lettrés, grands seigneurs ou marchands, aux objets les plus riches. Il paraît qu'il ne pouvait s'en séparer, non plus que de ses orgues, de sa chapelle et de sa maison militaire; il les emportait avec lui dans ses voyages les plus lointains : ses livres étaient tout ensemble et une ressource dans les moments de détresse et un agréable passe-temps dans les moments de loisir. Des relieurs, remarquables par leur habileté, en enrichissaient leurs couvertures, tandis que « son enlumineur » en ornait les pages par les dessins capricieux et les vives couleurs de son art.

« Et quels textes pour cette époque, où le bon goût dans les œuvres de l'esprit paraît avoir été si rare! Il n'avait pas seulement de ces psautiers ni de ces livres d'heures que nous énumérons aujourd'hui avec orgueil dans nos bibliothèques publiques, comme si nous avions pris nous-mêmes la peine de les écrire et employé nos revenus à les payer, mais il avait réuni encore ce que la Rome antique et l'Église des premiers siècles offrent de plus apprécié parmi les œuvres du génie latin. On dit qu'il lisait Suétone : ce n'est peut-être qu'une tradition, mais il est certain qu'il avait un Valère-Maxime, un livre *Des Propriétés*, les *Métamorphoses* d'Ovide, et la *Cité de Dieu* de saint Augustin, en latin et en français. Ce sont les seuls livres de sa bibliothèque qui soient désignés dans les minutes trouvées à Orléans ; mais la nature même de ces pièces, créances ou obligations, permet de croire que ces ouvrages n'étaient pas les seuls, mais les plus précieux qu'il possédait. Ces documents, enfin, sont loin d'être complets, et il n'y a pas de doute que, s'ils nous avaient tous été conservés, nous aurions glané parmi eux de plus

Digitized by Google

complètes et plus nombreuses indications. Mais c'en est assez pour prouver que l'éducation littéraire de Gilles avait été plus soignée qu'on ne s'imagine communément qu'elle pouvait l'être à une telle époque. Il savait juger lui-même et faire juger aux autres de la valeur de ces richesses littéraires ; car, aux jours si fréquents où l'argent lui faisait défaut, il les livrait en gage de sa parole donnée; mais il ne les vendait jamais, les engageant seulement pour des sommes très considérables [1]. »

Le jeune homme qui venait de s'approcher du maréchal se nommait Henri Griart, surnommé Henriet. Cétait un lettré qui sortait de l'Université d'Angers, alors en grand renom.

Henriet était né à Paris, près la tour Saint-Jacques. Il avait 28 ans, deux ans de plus que Gilles de Rais.

Tout ce qu'il y avait de clercs, de nobles et de riches, de glorieux et de puissants, arrivaient de toutes parts à Angers. Il en était même venu de l'Université de Paris.

Cependant l'Académie, qui datait du XIe siècle, était établie dans une espèce de halle ou de grange éclairée par des fenêtres sans vitres où le vent faisait rage en hiver. Il n'y avait pas de sièges; mais on étendait sur le sol de la paille, qu'on parsemait quelquefois de plantes aromatiques. Les écoliers assis par terre écrivaient sur leurs genoux les leçons du maître et se formaient ainsi la seule bibliothèque que la plupart d'entre eux pussent jamais posséder; car le prix d'un seul volume resta au-dessus des moyens d'un bourgeois jusqu'à l'invention de l'imprimerie, quelques années plus tard (1440).

Deux livres de pain, un quarteron de fèves ou de haricots cuits à l'eau et au sel, une demi-livre de viande le dimanche et le jeudi, telle était la nourriture des étudiants.

[1] Bossard.

Digitized by Google

Leur vêtement consistait en une robe de bure brune, le chaperon pareil, un haut de chausse de toile et une paire de sabots.

Ceux qui étaient laborieux et savaient bien écrire employaient leurs loisirs à copier des livres pour les libraires et le peu d'argent qu'ils gagnaient leur servait à acheter des vêtements et des souliers pour l'été.

Les « maîtres d'école, » docteurs, licenciés, bacheliers, étudiants, notaires, bedeaux, libraires et parcheminiers étaient *exempts des contributions et du service militaire*, à moins de la présence de l'ennemi dans la banlieue. On compta jusqu'à dix « nations » ou corporations provinciales dans l'Université qui comprenait des professeurs français et *anglais*.

On enseignait dans le premier cours : la grammaire, la dialectique, la rhétorique, l'arithmétique, la géométrie, l'astrologie, la poétique et le chant ; dans le second cours, les écritures et les auteurs ecclésiastiques, puis le droit canonique et civil, la médecine, etc., de là, le nom d'Université ou cours d'études universelles.

Si nous jetions quelquefois nos regards sur les générations qui nous ont précédés, si nous pouvions voir nos malheureux ancêtres se débattant pendant tant de siècles pour tâcher de sortir des ténèbres de l'ignorance où la barbarie féodale les tenait enchaînés, avec quels soins, quelle vigilance nous conserverions le précieux bienfait de la civilisation qu'ils sont enfin parvenus à nous transmettre.

Combien de reconnaissance ne devons-nous pas à ceux qui ont employé leur autorité à nous procurer cette émancipation de l'esprit, soit par la fondation de collèges, soit par leurs leçons, soit par leurs écrits, soit par leurs libéralités.

Ils furent cependant payés trop souvent d'ingratitude ces *bienfaiteurs de l'humanité*, qui depuis les origines de notre nation se succédèrent avec le même zèle, le même

Digitized by Google

dévouement et un talent toujours croissant, dans les nobles et pénibles fonctions de l'enseignement public.

Les Universités modernes sont l'œuvre des siècles.

Quant à l'instruction primaire, la plus difficile de toutes, elle n'avait, au moyen âge qui nous occupe, d'autre établissement et d'autre asile que les abbayes. C'était là que les jeunes gens employaient plusieurs années à apprendre à lire dans des manuscrits dont aucun n'offrait à leurs yeux deux lettres du même nom, dont les caractères fussent parfaitement semblables.

C'était un premier et grand obstacle au progrès des écoliers et lorsqu'enfin, à force de travail, ils étaient parvenus à pouvoir lire dans un livre, il fallait ensuite faire de nouveaux efforts pour pouvoir lire dans un autre, parce que chaque écrivain avait sa manière de former les lettres et de figurer les abréviations.

C'était déjà une haute recommandation que d'être clerc d'une Université. Les abbayes et les châteaux recherchaient ces jeunes lettrés et leur offraient des emplois.

Le baron remarqua Henriet. Il l'attacha à sa personne en qualité de lecteur et de chambellan.

Le livre qui captivait tant l'attention du sire de Chantocé était l'ouvrage latin de Suétone et, sur une table voisine, un volume de Tacite était posé à côté de la *Cité de Dieu*, en français, des *Métamorphoses* d'Ovide et de livres d'alchimie et de magie.

Gilles mit aussitôt entre les mains de son lecteur attitré le livre latin qui avait absorbé sa pensée. Il lui en montra certains passages et l'invita à lui en lire le texte. C'était la chronique de la vie et mœurs des Césars de Rome. Le livre était orné d'images fort bien peintes, auxquelles se voyaient les déportements de ces empereurs païens. On y apprenait comment Tibérius, Caracalla et autres Césars prenaient singulier plaisir à martyriser des enfants.

Digitized by Google

En écoutant cette lecture, la physionomie câline et féline de Gilles de Rais se transformait, son visage prenait un aspect féroce et ses yeux flamboyaient. Il ne craignit pas de déclarer qu'il imiterait lesdits Césars. Le même soir, il commença à le faire en suivant les images et la leçon du livre.

Bientôt il eut, outre son lecteur Henriet, huit compagnons de ses agissements, auxquels il faisait jurer sur l'évangile ou devant les autels le serment de lui garder un secret absolu.

Il avait fait venir de ses terres de Pornic un jeune homme, Étienne Corrillaud, surnommé Poitou, natif de Pouzauges, dont il fit un de ses pages. Son cousin Gilles de Sillé, ainsi que Hicquet de Bremont, son gouverneur des pages le gentilhomme normand Roger de Bricqueville, son cousin, le prêtre Eustache Blanchet, Robin, l'orfèvre parisien, André Brichet ou Buschet, étaient devenus ses complices et les agents de ses enlèvements et de ses manœuvres. Il en fut de même de Rossignol de la Rochelle, qu'il avait vu jeune enfant de chœur à Poitiers et qu'il avait ramené à Machecoul, en lui cédant une terre valant 200 livres et en donnant à son père 300 écus. De Roger de Bricqueville, il avait fait son intendant et lui avait même donné sur sa fille une sorte de tutelle.

Le sire de Rais, pour être plus libre de ses actions, avait relégué sa femme dans le château patrimonial de Machecoul, puis au château de Thouars, puis au donjon de Pouzauges. Mais elle eut la consolation de conserver avec elle sa fille, la douce Marie de Rais. Cette dernière épousa plus tard (1442) le sire de Coëtivi, amiral de France, et se remaria en 1450 avec le comte André de Laval, maréchal de France.

La dame de Rais ignorait probablement les plus criminels des actes de son mari; elle vivait dans la plus étroite réclusion dans ce château-fort de Machecoul, près Nantes et à 12 lieues de Tiffauges, résidence préférée du maréchal de Rais.

Digitized by Google

Celui-ci ne venait à Nantes que pour les fêtes ducales ou populaires, ou pour les devoirs de sa charge, ou aux époques des solennités religieuses. Il y habitait son hôtel de la Suze magnifiquement meublé et qu'il ne considérait cependant que comme un pied-à-terre.

Depuis cette époque le sire de Rais se mit à déployer un luxe effréné.

La décoration et l'ameublement de la maison de la Suze éclipsaient le palais ducal : Tentures en cuir de Cordoue, tapisseries de Flandre, tapis persans, peintures et sculptures, vaisselle d'or et d'argent, armures de prix, trophées d'armes, livrées écarlates des serviteurs, train de prince, tout y était réuni pour éblouir et étonner les hôtes de céans.

Quand il sortait, il semait sur son passage l'or à poignées. Le peuple l'acclamait et les truands lui faisaient cortège pour recueillir ses aumônes. Sa réputation de faste et de libéralité était la même à Vannes, à Angers, Tours, Blois, Orléans qu'à Nantes et en pays de Rais.

Les châteaux de Tiffauges, Machecoul, Chantocé, avaient un aspect royal. Le mobilier du maréchal pouvait s'évaluer à plus de cent mille écus, somme qui représenterait de nos jours quatre millions et demi. Son revenu était de 60,000 livres (soit 2,475,000 francs d'aujourd'hui), alors que les apanages des frères des ducs de Bretagne et du comte de Richemont, par exemple, ne représentaient que 6,000 livres de rentes (soit 245,000 francs.)

Le maréchal se donna une garde du corps de trente hommes d'armes choisis, sans compter 200 cavaliers à son service.

Il répandait partout d'abondantes aumônes et faisait faire au peuple des distributions d'hypocras [1]. Il avait fait venir d'Espagne une troupe de danseurs mauresques.

Pour donner libre cours à sa dévotion, il eut des chapelles ornées de tentures de soie, de draps d'or, de

[1] Boisson composée de vin, de miel et d'épices.

Digitized by Google

précieux reliquaires, d'objets en argent massif et en or ciselé. Il acheta un jour 3 chapes de drap d'or 14,000 écus (700,000 francs d'aujourd'hui).

Il organisa un clergé à lui, composé de trente chapelains.

Il leur avait fait prendre les titres d'évêque, doyen, archidiacre, chantre, etc., et insista en vain en cour de Rome pour faire ratifier ces dignités usurpées; de là ses démêlés avec l'énergique évêque de Nantes, Jean de Malestroit.

Chacun de ces chapelains portait une soutane écarlate fourrée de petit gris et de vair, avec une traîne relevée par un valet en livrée. De nombreux enfants de chœur servaient aux offices. Une partie de ce clergé le suivait à cheval dans ses déplacements, en même temps que ses gardes, ses musiciens, ses magiciens, ses écuyers, ses pages, ses valets. Tout ce monde « foulait » les pauvres habitants des villages que l'on traversait.

La musique d'église qui avait pris son essor en Flandre avec les encouragements des ducs de Bourgogne avait pour lui un grand charme. Il avait installé des jeux d'orgues et s'en était fait faire un qui le suivait partout, porté par six hommes. Il chantait lui-même des psaumes avec accompagnement.

A Nantes, à Angers, il fait représenter des mystères. L'année de son mariage (1420), il avait fait jouer à *Angers* le *Mystère de la Passion* C'étaient des chanoines qui remplissaient les rôles de la Vierge et de la Madeleine. Il est vrai qu'ils portaient sur la poitrine le nom du personnage qu'ils figuraient. Cette représentation théâtrale paraît être la première qui eut lieu en France.

A Orléans, c'était le *Mystère du siège*, les exploits de Jeanne d'Arc et son supplice. Il y dépense en une seule année (1439) plus de cent mille écus (4 millions et demi).

Il est vrai de dire qu'il poursuivait alors, de complicité avec Jeanne des Armoises, la fausse Jeanne d'Arc, une

Digitized by Google

intrigue politique ayant pour but de faire mettre en ses mains indignes la charge de connétable et le gouvernement de la Bretagne, dont le comte de Richemont, son compagnon d'armes, restait titulaire avant lui ! La fausse Jeanne d'Arc s'étant trahie elle-même auprès du roi, son imposture fut découverte et l'intrigue échoua misérablement.

L'immense fortune de Rais ne pouvait suffire à de telles prodigalités. Il aliéna une partie de ses domaines entre les mains du duc de Bretagne, de l'évêque et du Chapitre de Nantes.

Sa famille s'en plaignit au roi et celui-ci rendit une ordonnance qui fut publiée à son de trompe dans les villes de la Vendée et de l'Anjou, et même en Bretagne, lui interdisant ces aliénations (1437).

Gilles de Rais ne tint aucun compte de cette défense et, comme le duc de Bretagne était disposé à lui racheter ses forteresses à vil prix, il lui vendit en un an Saint-Étienne-de-Malemort, Pornic, Chantocé, Maulion et Loroux-Bottereau pour deux cent mille écus. Aussi le duc l'avait-il fait, en 1437, lieutenant général de Bretagne.

En voyant ses ressources diminuer, le sire de Rais songea à s'en procurer par l'alchimie et la magie, dont les pratiques étaient à cette époque une passion fort répandue.

Après avoir commis secrètement, à Chantocé, des meurtres pour l'horrible plaisir de tuer, il allait en accomplir d'autres plus nombreux et plus terribles, pour servir aux opérations d'alchimie qui devaient changer en or les plus vils métaux.

Vraisemblablement, dit M. Bossard, c'est au château d'Angers que Gilles eut entre les mains le premier livre d'alchimie, qui lui fut donné par un soldat incarcéré au château de cette ville pour crime d'hérésie. Ce livre traitait à la fois de l'alchimie et de l'évocation des démons, et traçait des règles de ces deux sciences occultes. Le maréchal de Rais le lut avec avidité, et à plusieurs reprises

Digitized by Google

il le fit connaître à diverses personnes et vint même assez souvent à la prison s'entretenir en secret avec le soldat alchimiste et magicien. La lecture de cet ouvrage fut-elle, pour Gilles de Rais, à la fois une révélation, par les secrets qu'elle lui dévoilait, et un aiguillon à sa cupidité par les trésors dont elle lui fit concevoir l'espérance? On ne saurait le dire; mais on peut affirmer qu'il le parcourut avec une extrême curiosité. Sur ces entrefaites, il fut obligé de quitter Angers et il rendit le livre au soldat prisonnier en lui disant adieu. Ce fait eut lieu probablement après sa retraite de l'armée, mais aucune date n'est restée qui puisse fixer l'historien.

Une autre fois, en passant par Angers, Gilles fit venir un orfèvre de la ville, qu'on disait alchimiste, et lui donna un marc d'argent en lui disant d'en faire la transmutation, et il l'enferma dans une chambre à cet effet. L'orfèvre trouva moyen de changer l'argent en vin et tomba ivre. Gilles, à son retour, le jeta à la porte en lui criant : « Va donc, ivrogne! Va donc, imbécile! Va donc, vieux fou! Je me moque de toi ; va te faire pendre ailleurs. »

C'est au château de Tiffauges qu'il résolut de se livrer à ces opérations et c'est là qu'il alla le plus souvent résider. Tiffauges était à douze lieues de Machecoul.

Dans ces forteresses garnies de grosses tours et entourées de fossés pleins d'eau, les sentinelles veillaient sans cesse aux créneaux. Les coulevrines et les arbalètes étaient braquées sur les plates-formes, le pont-levis et la herse étaient levés, personne, autre que les gens du sire de Rays, n'y pénétrait. Il y avait droit de haute et de basse justice.

Le château de Tiffauges, comme l'indiquent les ruines actuelles, était une forte place d'armes. Il est situé sur le ruisseau la Crûme, à l'endroit où il se jette dans la Sèvre Nantaise, dont les eaux vives, maintenues par une digue, alimentaient les fossés. Une triple ceinture de fortifications

Digitized by Google

en granit micacé, dont les facettes reluisent au soleil, enveloppait les épaisses murailles baignées par les deux cours d'eau aux bords desquels un escalier, terminé par une étroite et basse poterne, permettait de descendre.

La petite tour renferme une salle d'armes avec guérite; à gauche, en entrant, on aperçoit un cachot qui n'est pas plus grand qu'un lit et qui est ménagé dans l'épaisseur de la muraille.

Au-dessous de cette salle, se trouve une sorte de cave sans porte ni fenêtre dans laquelle on descend par une échelle et qui ne communique avec la pièce supérieure que par un orifice de deux pieds carrés, suffisant pour donner passage à un homme. Cette cave servait de magasin de vivres et d'oubliettes.

A l'intérieur de la tour circule un chemin de ronde couvert; un mot dit à voix basse le long du mur se répercutait hautement à l'autre extrémité; on ne pouvait s'y engager sans être entendu.

La grosse tour, encore debout, renferme un escalier en pierre, dont le pivot est creux et laisse apercevoir un porte-voix destiné à transmettre les ordres à l'étage inférieur.

A l'entrée de la salle des gardes est une guérite taillée dans le mur, et au fond une vaste cheminée. Autour de cette salle, règne en saillie un autre chemin de ronde couvert, faisant écho comme celui de la petite tour. Les murs en sont garnis d'un banc de pierre qui permettait aux soldats de combattre assis et de verser par les mâchicoulis, sur les assiégeants, la poix et l'huile bouillante ou le plomb fondu.

Le corps de logis principal, contenant les appartements, était au milieu de l'enceinte. Il a été ruiné par les ravages du temps, puis par un incendie et surtout par les Vendéens, pendant les cent jours. Il en reste pourtant encore des ailes entières.

La forteresse, qui date de saint Louis, est séparée des

Digitized by Google

autres bâtiments par une douve, qu'on franchit sur un pont-levis reposant sur un pilier construit dans l'eau. On y voit encore une petite salle aux arceaux en ogives, avec une fenêtre à colonnettes et garnie dans son pourtour de pierres triangulaires servant de sièges aux soldats de la garnison.

Sur la droite on admire le portique d'une gracieuse chapelle, aux fines sculptures et aux sveltes colonnes, sous laquelle étaient les caveaux de famille.

Au-dessus de la citadelle s'élevait le beffroi, où veillait le guetteur, et personne ne pouvait s'approcher sans être signalé. En avant s'étendait la cour d'honneur, dont l'entrée était commandée par une porte massive à double herse avec poste au dessus. Les armes du baron étaient sculptées dans la pierre et se détachaient en relief sur le mur d'enceinte.

Dans la cour, allaient et venaient les cavaliers, les soldats à pied, les gens de la chapelle, les pages, les serviteurs. C'était comme une ville forte, où le sire de Rais était seul maître et maître absolu.

Nous ne pouvons plus, dit M. Bossard, juger aujourd'hui de ces constructions imposantes, quoique plusieurs parties du château soient encore debout. Dévastée, réduite en beaucoup d'endroits à de simples murs de granit, enterrée par le temps et la charrue, par le brin d'herbe sauvage et le brin de blé, devenue, même en plusieurs lieux, ténébreuse et glacée, la forteresse de Tiffauges n'a plus rien de sa décoration et de sa beauté, de sa force et de sa lumière.

Le plan seul[1] permet de rebâtir par la pensée une forteresse, qui était l'égale des places les mieux défendues : admirablement distribuée, avec la double exposition d'hiver

[1] Un photographe-éditeur, M. J. Robuchon, a entrepris, sous les auspices de la Société des antiquaires de l'ouest, de nous restituer les plans de Tiffauges, en planches de grand luxe, grand in-f°, avec notice de M. l'abbé Brin, professeur de philosophie au Séminaire de Coutances et les plans de Pouzauges, avec notice de M. René Vallette. Cette publication ne sera terminée qu'en 1889.

Digitized by Google

et d'été, elle était d'une proportion étonnante, avec les hautes collines qui l'entourent, et semblable, par sa forme, à un rocher à pic, dressé au-dessus des deux vallées profondes de la Crûme et de la Sèvre. Elle n'avait d'accès que du côté de la ville, dont les fortifications la protégeaient contre toute attaque.

A l'intérieur, on voit aujourd'hui une ferme entourée de terres cultivées; à quelque distance s'élève une arcade pendant en festons de lierre et tapissée de ronces longues et flexibles, avec une partie du pourtour du chœur; c'est le seul débris qui reste de la chapelle supérieure de Saint-Vincent. Dessous, par un soupirail étroit et difficile d'accès, s'ouvre une crypte primitive qui date du xe ou du xie siècle; les vingts piliers et les arceaux de cette crypte forment un ensemble sévère, très agréable à l'œil.

Tout près des restes de la chapelle se dresse le donjon; d'un côté, les éboulements successifs des murailles lui donnent l'aspect d'une colline élevée sur une autre colline; de l'autre, ses murs droits, de granit, le font ressembler à un énorme rocher à pic, dont le pied se baigne dans les eaux croupissantes de douves à demi comblées. Ce donjon contient encore de belles salles et des escaliers tournants.

Au nord-est, dominant la Sèvre et la chaussée de l'étang, s'élèvent des tours superbes, dont la principale est puissamment établie sur le roc, au confluent des deux rivières. L'architecture savante de cette tour et les salles qu'on y rencontre, font l'admiration des voyageurs instruits. Ces pièces sont parfaitement conservées; au centre, s'ouvrent de profonds caveaux, dont la position et la forme font rêver involontairement aux prisons connues sous le nom d'in pace ou d'oubliettes. Ces salles communiquent avec de petits cabinets très curieux; leurs voûtes recourbées sont arquées à fortes nervures et à écussons; enfin, elles donnent sur l'intérieur et les jardins de la

Digitized by Google

forteresse par de hautes et belles fenêtres à la croix traditionnelle.

Au midi, enfin, sont les restes de vastes appartements, demeure de plaisance en temps de paix, et dont les larges croisées s'ouvraient sur la vallée ombreuse de la Crûme et sur les eaux de l'étang.

Des merveilles d'autrefois, sorties de la main des hommes, c'est tout ce qui reste aujourd'hui. Mais ce qui demeure toujours, c'est la beauté du site et du paysage. Du sommet du donjon et de l'arcade de la chapelle, vers l'orient, le spectacle est merveilleux : au pied de la colline abrupte, ombragée par les aulnes et les chênes, la Sèvre coule, profonde, limpide, courant d'une colline à l'autre comme pour contenter ces jalouses ; tantôt calme et silencieuse, comme un serpent qui glisse sous le feuillage, tantôt rapide et bruyante, brisée qu'elle est dans son cours par des blocs de granit ; toujours pleine d'ombre sous le feuillage épais des vieux chênes. A gauche, des collines rocheuses et sauvages ; à droite, la petite ville, pittoresquement bâtie sur le plateau et sur le flanc de la colline ; en face, enfin partout, des villages, des moissons, des champs, de grasses prairies, des vallées ondoyantes dont les mouvements se relèvent et s'abaissent comme les vagues de la mer.

C'est dans cette habitation préférée que Gilles aimait à étaler sa cour avec plus de luxe; où la splendeur de sa chapelle brillait avec un plus vif éclat ; où affluaient enfin de tous les pays, amis, étrangers, flatteurs, savants, gens de guerre, toutes les richesses et tous les arts.

Dans la grande tour, le baron s'était réservé l'usage de la chambre la plus haute, qui en occupait toute la surface et qui n'avait jour que par une seule fenêtre très élevée, donnant sur les fossés. Il en avait seul la clef et c'était là qu'il s'enfermait et qu'il passait les nuits; aussi les gens des environs disaient que c'était la *chambre du sabbat.*

Digitized by Google

Quelquefois des cris aigus étaient parvenus jusqu'aux oreilles des sentinelles qui faisaient le guet sur la plate-forme de la grande tour.

Dans la plus haute chambre de la petite tour, il avait installé un laboratoire d'alchimie et il y employait tour à tour chacun de ses trois sorciers, l'un français, l'autre anglais ou plutôt picard et le troisième italien.

Ce dernier avait la clef de la tour et captait la confiance du maître ; il s'appelait Prélati et était originaire du mont Catane. Eustache Blanchet l'avait, dans ses voyages, rencontré à Florence. Il avait entendu vanter sa science comme astrologue, alchimiste et magicien. Il lui proposa de venir se mettre au service du Maréchal.

Prélati était né dans le diocèse de Lucques et avait 23 ans. L'évêque d'Arezzo avait voulu le faire entrer dans les ordres ; mais le jeune clerc, seulement tonsuré, avait préféré s'adonner aux sciences occultes. Tenté par les offres, les promesses et l'or du baron, Prélati vint s'établir à Tiffauges, vers 1438, et bientôt il prit un tel empire sur l'esprit de Gilles de Rais, que celui-ci ne l'appelait plus que l'*ami François*, ou, avec plus de vérité, *maître Prélati*.

La pièce où se tenait ce sorcier était encombrée de bizarres appareils. Le foyer de l'immense cheminée était remplacé par un fourneau percé de trous, sur lesquels étaient posés des cornues et des alambics.

Sur une table, se trouvait un masque de verre, posé à côté d'un livre ouvert, rempli d'indéchiffrables hiéroglyphes. D'autres livres étaient empilés par terre. On voyait çà et là des morceaux de métaux, des substances de toute couleur, des creusets métalliques, des fioles de verre pleines de sang et une main de cire armée d'une dague. La fenêtre était garnie d'un épais volet intérieur, en avant duquel retombait une tapisserie, ainsi que dans la chambre de la grande tour, afin qu'on ne pût voir du dehors la lumière qui y brillait une partie de la nuit et qu'on pût dans le jour faire à volonté l'obscurité.

Digitized by Google

Un petit page avait eu la curiosité d'entrer dans cette pièce. Il y fut surpris et l'on craignit qu'il n'eût la langue trop longue. Il fut noyé dans les fossés et les gens du maréchal dirent « que le diable avait enlevé ce *languard.* »

Ce que voulait Gilles, c'était que Prélati pût faire de l'or, soit par la science, soit par magie, soit avec l'intervention du diable, soit par tous ces moyens réunis. Il cherchait la transmutation des métaux dans ce but. Pour arriver à cette transmutation, il faisait distiller dans des cornues les liquides les plus divers, destinés à dissoudre dans des creusets des substances minérales, en observant des formules magiques, répétées sous l'invocation des démons.

Prélati affirmait à Gilles de Rais que pour faire réussir ses opérations il fallait joindre aux substances chimiques le cœur, ou la main, ou les yeux et surtout le sang de jeunes enfants, avec lequel on traçait des cercles et des figures. Gilles hésitait devant de tels moyens.

L'alchimiste s'engageait alors à évoquer devant lui le diable. La nuit, le baron se rendait dans le laboratoire du magicien; celui-ci invoquait les diables, il appelait à lui Belzébuth, Bélial, Satan, Barron ou Aliboron, surnom qu'on donne aujourd'hui à un âne rétif. Gilles demandait aux esprits diaboliques : *l'or, la puissance et la science.* Faust était en présence de Méphistophélès.

« Ce culte du diable, dit Michelet, avait cela de terrible, que peu à peu l'homme étant parvenu à détruire en soi tout ce qu'il avait de l'homme, il changeait de nature et se faisait *diable.* Après avoir tué pour son maître, d'abord avec répugnance sans doute, il tua pour sa propre satisfaction. C'était le progrès infini dans le vice et le crime, l'âme se dépravant, s'endurcissant toujours et en arrivant à perdre toute notion du bien et du mal, au point de vouloir tromper à la fois le diable et Dieu. »

On se demande comment un homme de la valeur du maréchal, qui aimait et cultivait les lettres et qui avait

Digitized by Google

montré tant de bravoure devant l'ennemi, ait pu se laisser influencer par des impostures, des supercheries, des superstitions et des mystifications aussi évidentes que celles de ses sorciers.

Gilles de Rais raconte comment se faisaient les invocations : Le sorcier, dit-il, traçait sur le pavé de la grande salle de Tiffauges, avec un charbon, ou sur le sol d'une cour, à Bourgneuf-en-Rais, avec un couteau, un grand cercle autour duquel il dessinait des croix et des caractères bizarres. Il entrait dans le cercle, tenant certain livre rempli de noms de diables écrits avec du sang. Il lisait dans ce livre deux heures durant et appelait les diables qui ne se pressaient pas de venir. Et de fait, Rais ne put jamais en voir ni en entendre un seul, ce dont il s'irritait fort.

Des grenouilles, des couleuvres inoffensives, un vieux chien au poil hérissé, que le sorcier Jean de la Rivière disait être un léopard, des cris de bête, des sons de trompe, tel était l'appareil dont on entourait les scènes d'évocation.

Une fois, entre autres, le sorcier fit paraître aux yeux naïfs de Gilles des serpents de feu répandant une odeur de soufre et de phosphore et disparaissant en spirales de fumée. Ce n'était autre chose qu'une pièce fréquemment employée dans les feux d'artifice et l'expérience pratiquée dans les cours de chimie sous le nom de *serpents de Pharaon.*

Mais de même qu'on croyait voir la *possession du diable* dans les cas d'épilepsie et d'hypnotisme ou de convulsions, de même Gilles de Rais le croyait présent sous la forme d'un serpent qui semblait, en se déroulant, projeter vers lui ses spirales lumineuses. La chambre était dans l'obscurité et à la lueur du phosphore, substance nouvellement connue, le sorcier semblait commander à l'infernal serpent. Rais crut à la science et à la puissance de Prélati ; mais il ne parvenait pas au but qu'il cherchait.

Digitized by Google

Le baron eut beau appeler les diables des « Vilains, » et faire chanter l'office de la Toussaint transformé en solennel office des esprits infernaux, les invocations ne servaient à rien et les opérations ne réussissaient pas ; les sorciers ne faisaient pas de l'or, les diables ne venaient pas les aider, les sciences occultes étaient impuissantes, leurs formules étaient vaines. Les magiciens firent comprendre au baron que cela tenait à ce qu'il refusait de leur procurer les substances nécessaires pour ces opérations. Les diables, disaient-ils, demandaient du sang et des membres d'enfants, le cœur, les yeux. L'ogre de Rais hésita d'abord, puis s'engagea à les satisfaire et se livra de plus en plus au massacre de petits innocents. Il promit tout au démon, *sauf sa vie et son âme*, et signa ses promesses de son sang, sur la demande du sorcier picard, Jean de la Rivière.

Pour fournir des victimes à ses magiciens, Gilles de Rais dut faire opérer des enlèvements plus nombreux. Tant qu'on ne prit que de petits paysans qu'on pouvait croire égarés ou des enfants abandonnés, il n'y eut pas de plaintes formulées. Mais bientôt on en vint aux enfants des villes et on en ravit à leurs familles, dans Nantes même et surtout dans les alentours de l'hôtel de la Suze et dans le quartier de Notre-Dame, qu'habitait le baron lorsqu'il venait à Nantes.

Ch. Lemire.

(A suivre.)

Digitized by Google

LE COMTE DE FALLOUX

Vivre en travaillant, mourir en priant.
(*Dix ans d'agriculture.*)

I

Une grande lumière vient de s'éteindre parmi nous. M. le comte Alfred de Falloux, membre de l'Académie française, ancien ministre de l'Instruction publique et des Cultes, dernier et illustre représentant des nobles luttes d'autrefois, compagnon d'armes des Lacordaire, des Berryer, des Dupanloup, des Montalembert, des Ozanam, des Cochin, est mort, le mercredi 6 janvier, dans sa modeste demeure de l'impasse des Jacobins, qu'il se plaisait à appeler son « presbytère. » Il était né à Angers le 7 mai 1811. Si ses forces physiques semblaient, depuis quelque temps, faiblir un peu, sa haute intelligence et son vaillant esprit n'avaient subi aucune atteinte. Il est resté, jusqu'à la fin, le champion de l'honneur, de la justice et de la vérité, dont, il y a peu de mois, il embrassait encore avec un ardent amour, comme il le disait lui-même, les « vieux autels, » pour la dernière fois. Dès qu'il manifestait, par la voix de la presse, ses idées sur les questions brûlantes du jour, l'opinion était émue et le public se tenait en éveil.

Digitized by Google

Sa famille était originaire de la paroisse de la Lande-des-Verchers. Michel Falloux, sieur du Lys, près le Puy-Notre-Dame, fils d'Antoine Falloux, fut lieutenant au siège de l'Élection d'Angers, puis maire, le 1er mai 1711-1712, et continué en 1713-1714. On lui doit la place qui garde son nom. Il avait épousé Laurence-Françoise Boisard de Marolles. Il portait : *D'or au chevron de gueules accompagné en chef de trois étoiles d'azur rangées et d'une rose de gueules en pointe.* Ces armes figurent sur son jeton, chargé, au revers, d'une ruche, autour de laquelle voltigent quatorze abeilles ; au sommet, se tient leur reine ; en légende : *Non sibi sed populo. Anno pacis. G.* 1714. Son fils, Michel-René, sieur du Lys, conseiller du roi, lieutenant général en la Sénéchaussée d'Anjou, marié à Marie-Jeanne Girault de Mozé, mourut à Angers en 1753.

La Révolution n'épargna pas la famille de Falloux. Michel-Laurent de Falloux, sieur du Lys, gendarme de la garde du roi, fut condamné à mort le neuvième jour de la première décade de l'an II. Sa sœur, Michelle Falloux, comparaissait à son tour devant le tribunal révolutionnaire, établi à Angers, le 15 nivôse de la même année.

Madame de Souci, grand'mère de M. de Falloux, sous-gouvernante des enfants de France avec Madame de Tourzel, avait partagé la captivité des augustes prisonniers du Temple. Elle fut chargée plus tard de conduire la fille de Louis XVI en Allemagne, lorsque la Convention l'échangea contre plusieurs de ses membres.

La Restauration récompensa, par des lettres de noblesse, en 1825, le dévouement monarchique des Falloux. Le 30 octobre 1830, Dupont de l'Eure, garde des sceaux, contresignait les lettres patentes qui portaient érection en majorat des biens faisant partie de la terre de la Meignannerie, en faveur du père de M. de Falloux, Guillaume-Frédéric Falloux, chevalier de Saint-Louis, ancien combattant de Quiberon. Le titre de comte était attaché au majorat.

Digitized by Google

Après avoir reçu les pieux exemples d'une mère vraiment chrétienne, M. de Falloux entra au collège Bourbon. Ses humanités terminées, il voulut achever son éducation par l'étude des institutions et des hommes. Il parcourut l'Europe entière et rencontra un accueil sympathique auprès des plus illustres représentants de la politique et des lettres. D'une taille élevée, l'œil bleu, les cheveux blonds, la voix harmonieuse, selon un de ses plus récents biographes auquel nous empruntons ces souvenirs, passionné pour les arts, adorant la musique, jouant à ravir la comédie de salon, mais gentilhomme jusqu'au bout des ongles et, même dans l'abandon le plus aimable, ayant toujours grand air, il était recherché comme un type accompli de cette société française dont la grâce et l'esprit n'ont pas cessé de séduire le monde. Il épousa Mlle de Caradeuc, qui descendait du célèbre Louis-René de Caradeuc de la Chalotais, procureur général au Parlement de Bretagne.

II

M. de Falloux était une des plus pures illustrations de notre contrée et une des gloires de la France depuis près d'un demi-siècle. Les partisans des doctrines conservatrices et libérales, dont le *Correspondant* est l'organe autorisé, le regardaient, avec un légitime orgueil, comme leur meilleur conseiller et leur guide le plus sûr. Il était la personnification la plus éclatante des idées politiques et religieuses qu'il avait entrepris de faire prévaloir. Nous n'avons pas l'intention de retracer, dès maintenant, la belle carrière et les œuvres admirables de M. le comte de Falloux. Son entrée sur la scène politique date de 1846.

Digitized by Google

Sans aborder ici l'examen détaillé du rôle de M. de Falloux, il faut rappeler les éminentes qualités qu'il déploya dans les luttes de la tribune. Son talent grandissait avec le péril. Tous ses collègues admiraient « son intrépidité froide. » Les plus violentes apostrophes de ses adversaires ne le troublaient pas. Toujours maître de lui-même, il avait le geste éloquent et mesuré, le trait incisif, la riposte foudroyante, le don de l'ironie hautaine et l'art des allusions amères. Les interruptions pleuvaient sur lui, il restait impassible et souriait avec dédain, sans se laisser intimider par le déchaînement de l'ouragan. Des mots frappés comme des médailles résumaient la profondeur de sa pensée. Les discours de M. de Falloux avaient, dans le pays, un immense retentissement. Ses apostrophes sont célèbres : « L'injure subit la loi même des corps physiques et n'acquiert de gravité qu'en proportion de la hauteur d'où elle tombe... » Et encore : « Apprenez, Monsieur, que la France ne veut ni des hommes qui ne sont capables de rien, ni des hommes qui sont capables de tout !... »

Rien n'égalait la variété surprenante de ses aptitudes. Homme public, orateur, littérateur, polémiste, négociateur, agriculteur, homme privé, il a su imprimer aux divers actes de sa vie les marques de la personnalité la plus nettement caractérisée. Rappelons seulement que le rétablissement du pouvoir temporel de la Papauté et la loi de 1850 constituent les deux titres principaux de leur auteur à la reconnaissance de tous les catoliques. Il ne faut pas oublier son courageux rapport sur la nécessité du licenciement des ateliers nationaux. M. Thiers, qui s'y connaissait, l'a peint d'un mot : « M. de Falloux, disait-il, est un homme d'État de pied en cap. » Un autre a ajouté : « C'est l'homme d'État même. » « Quiconque n'a pas vu M. de Falloux à une table de conseil, répétait M. de Tocqueville, ne sait ce que c'est que la puissance d'un homme. »

Le littérateur n'était pas inférieur à l'orateur. C'était un

Digitized by Google

écrivain de race, nourri de l'étude des chefs-d'œuvre des auteurs c'assiques, formé à l'école des maîtres du style. Le cadre restreint de cette notice ne nous permet pas d'analyser, en détail, aujourd'hui, chacun des ouvrages sortis de la plume de M. le comte de Falloux. Nous devons nous contenter de signaler ses livres : « *Histoire de Saint Pie V*, pape, de l'ordre des Frères prêcheurs, *Louis XVI*, *Madame Swetchine, sa vie et ses œuvres*, *Lettres de Madame Swetchine*, *Correspondance du R. P. Lacordaire et de Madame Swetchine*, *Discours de réception à l'Académie française*, *Augustin Cochin*, (dont nous avons rendu compte ici), l'*Évêque d'Orléans;* puis, plus récemment, les *Mélanges et Discours* et les *Études et Souvenirs*, sans compter les articles dans le *Correspondant*, les brochures, etc. M. le comte de Falloux était l'un des plus anciens présidents d'honneur de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, et l'un des amis de la *Revue de l'Anjou*.

Sa passion pour la musique lui a inspiré une brillante défense de sa mélodieuse cliente, attaquée par M. de Laprade : « Si la musique ne rendait à l'homme d'autre service que de le porter à la rêverie, je croirais encore qu'il faut la ranger parmi les agents et conseillers d'un ordre élevé. Rêver n'accomplit et ne termine rien, mais commence beaucoup de choses; rêver, ce n'est pas encore le bien, mais ce n'est déjà plus le mal dans son action impérieuse et grossière; rêver, c'est le premier acte de l'imagination en conflit avec de vulgaires réalités. C'est l'état intermédiaire entre l'attrait et le dégoût. C'est le déclin de l'orgie et l'aurore de l'amour. Rêve-t-il, celui qui ne connaît encore que les aiguillons de la chair? Rêve-t-il, celui qui se précipite dans toutes les frénésies du jeu et dans toutes les ivresses de la sensualité? Non, et vous soulèveriez son dédain, probablement sa colère, si vous lui parliez de ces horizons indécis qui ne sont plus la terre

Digitized by Google

et qui ne sont pas encore le ciel, de ces pensées incertaines et flottantes qu'on peut nommer lassitude ou regret, mais pas encore remords ou repentir.

« Combien de temps saint Augustin a-t-il rêvé avant de croire, avant de s'incliner et de prier? Demandez-le aux larmes de sainte Monique! elles seules pourraient vous répondre. Mais si, par malheur, vous enleviez au pauvre cœur humain cette halte passagère entre le mal et le bien, qui s'appelle la rêverie, vous auriez rompu le pont entre les deux mondes invisibles, que presque tout homme doit traverser pour arriver à sa propre valeur et s'établir dans son état définitif. Bénie soit donc la musique, car elle ne peut nous faire rêver, sans nous détacher de nous-mêmes, sans nous entraîner dans cette sphère de l'idéal qui, pour beaucoup d'âmes ou faibles ou délaissées, n'est point encore le sanctuaire, mais en est au moins le parvis. »

III

Condamné soudain à la retraite, en pleine vigueur, par le coup d'État, il se retira au Bourg-d'Iré afin de s'y consacrer tout entier au culte des lettres et au perfectionnement de l'agriculture. Il restaura ce magnifique château dont l'ornement intérieur est empreint d'un cachet de noblesse et d'élévation morale vraiment saisissant. Il était secondé, dans la direction de sa vaste exploitation, par son intelligent régisseur, M. Lemanceau, qui disputait, avec succès, la grande prime d'honneur régionale, et dont les superbes élèves de race anglaise se signalaient, chaque année, dans les différents concours de notre contrée. M. le comte de Falloux a su trouver, pour

Digitized by Google

parler de la vie des champs, des accents d'une poésie et d'une philosophie supérieures :

« L'agriculture ne corrompt point ceux qu'elle enrichit, seul genre de fortune qui mérite ce compliment. Ses délassements comme ses travaux répugnent à dépraver les masses. C'est la carrière où la créature demeure le plus constamment en rapports avec le Créateur. Ses instruments principaux lui viennent directement de Dieu ; le soleil et le nuage, la chaleur et la rosée sont ses premiers ouvriers. Le regard du laboureur est, avec le regard de l'astronome, celui qui se lève le plus habituellement vers le ciel. C'est aussi la carrière qui porte le moins d'atteintes au caractère primordial et patriarcal de la famille.

« Les générations se groupent derrière leur chef et se réunissent chaque soir autour du même foyer. Le mécanicien et l'artisan, dans la plupart des villes, ont à peine la place d'un ménage. L'apprentissage les décharge trop souvent du souci paternel, aussitôt que l'enfant peut aller chercher subsistance n'importe où et n'importe à quel prix. Pour le travail des champs, l'air et l'espace ne manquent jamais ; la famille y est toujours une richesse, et l'éloignement d'un fils ou d'une fille une calamité autant qu'une affliction.

« C'est à la campagne que se réalise naturellement le vœu si touchant et si juste de saint Augustin : *Delectatio ordinet animam*, que les plaisirs contribuent au bon ordre de l'âme. La ville change trop souvent les distractions en piège, la camaraderie en danger. Dans une vaste agglomération d'hommes, il est bien difficile que la vivacité de la jeunesse ne dégénère pas en licence. Par une corrélation fatale, à mesure qu'on attire l'ouvrier en plus grand nombre dans les villes, on apporte la même légèreté à multiplier pour lui les faciles dissipations et les occasions de débauche. Procurer à l'homme de labeur le repos de ses membres et l'épanouissement de son âme est sacré ; jeter

Digitized by Google

partout sous ses yeux l'appât de l'orgie grossière est impie.

« Quand on descend dans ces abîmes, quand on contemple de près ces désespoirs navrants et ces consolations hébétées, ces bons instincts comprimés, ces brutalités assouvies, le cœur est saisi d'effroi pour la société et de remords pour la civilisation. Dans la vie des champs, les distractions participent à toute la simplicité de la vie commune et publique. L'œil du maître ou du père ne cesse jamais de les apercevoir et, quand un désordre s'est glissé dans une liaison, il est bien rare qu'un mariage heureux et honnête ne répare pas, sous l'aiguillon de la conscience, une faute d'entraînement. »

L'homme d'État, devenu laboureur, concluait en ces termes :

« Ce langage signifie-t-il que l'agriculture doit être seule régulatrice des combinaisons politiques, et vise-t-il, par enthousiasme pour une carrière de prédilection, à la désertion de tous les emplois, à l'abandon de nos assemblées délibérantes? Cette prétention serait insensée, et je serais humilié qu'on me la prêtât. L'agriculture doit être puissante dans une grande nation, mais non pas seule puissante. Le char de l'État risquerait de devenir une charrette, et j'en serais aussi désolé que personne.

« La pensée de ce travail ne s'adresse donc qu'aux propriétaires exilés, volontaires ou involontaires, de la hiérarchie officielle, et qui de là pourraient conclure qu'aucune fonction publique n'existe plus pour eux. A ceux-là, je le crois, on ne saurait trop le répéter : les jouissances de la vie agricole s'appuient sur des devoirs, et ces devoirs y revêtent une forme moins troublée, moins douteuse que sur d'autres théâtres. Bien téméraire serait celui qui attribuerait à une condition quelconque de la vie, une somme plus forte ou plus certaine de ce qu'ici-bas on nomme le bonheur. Notre sérénité tient plus à notre

Digitized by Google

caractère qu'à notre état. Envier le sort d'autrui, c'est juger sur une illusion et poursuivre une chimère.

« Cependant, si l'on osait former un choix en matière de destinée, c'est probablement la vie des champs qui tromperait le moins d'espérances. Le vrai campagnard est en même temps actif et sédentaire ; sensible à l'honneur, inaccessible à l'ambition, il sert son pays sans quitter son foyer. Son corps est robuste parce que son âme est paisible. Jette-t-il son regard en arrière, il retrouve assurément des soucis ou des peines, mais point de regrets. Quand ses jours sont comblés, il laisse autour de sa tombe un honnête souvenir de deux ou trois lieues de circonférence et cette devise à ses successeurs : Vivre en travaillant, mourir en priant. »

IV

Loin de se désintéresser des affaires publiques, M. le comte de Falloux luttait sans relâche et se tenait debout sur la brèche pour la défense des causes qui n'avaient pas cessé d'être chères à sa foi et à son patriotisme. Quoique malheureusement éloigné des fonctions publiques, il jouait un rôle actif et, après la guerre, il apportait à la tentative de la restauration monarchique, par la réconciliation des deux branches de la maison de France, l'appui de son loyal concours. Pendant l'hiver, depuis ces dernières années, il résidait de préférence à Angers, entouré d'un cercle d'amis dévoués, dont la sollicitude constante s'efforçait de combler le vide cruel creusé autour de ce foyer solitaire par la disparition prématurée des êtres bien-aimés. Toujours affable, bienveillant et obligeant, il accueillait chacun avec une urbanité et une grâce dont il

Digitized by Google

semblait avoir le secret. Les heures s'écoulaient, et nous restions sous le charme, captivés par la parole enchanteresse de ce causeur merveilleux.

Nous avions l'honneur envié de compter au nombre des fidèles disciples de M. le comte de Falloux. C'est donc pour nous acquitter d'un pieux devoir que nous venons rendre ici un premier et sincère hommage à la mémoire de ce champion inébranlable du droit et de la liberté dont Léon XIII a dit : « C'est un bon, c'est un grand serviteur de l'Église, » sublime parole que nous voudrions voir graver sur son tombeau. Cet éloge, si mérité, décerné par l'auguste pontife, avait été bien consolant pour notre cher et vénéré maître. Nous souhaitons aussi d'apprendre prochainement que ses *Mémoires*, qui contiennent tant de tableaux palpitants, tant de pages éloquentes, tant de récits attrayants, tant d'épisodes instructifs, tant d'anecdotes curieuses, tant de souvenirs précieux, vont être bientôt publiés. Tous ceux qui les liront rendront justice à l'unité grandiose de cette longue existence entièrement vouée au service de l'Église de la France.

« La vieillesse serait trop triste, se plaisait-il à répéter, si elle n'enseignait pas à donner et à pardonner. » Au nombre des vertus chrétiennes qu'il pratiquait dans la vie privée, on remarquait son inépuisable charité. Tous les pauvres étaient ses protégés. Il affectionnait également les paysans d'une façon particulière. Il disait récemment au dépositaire de ses dernières volonté : « Je veux être enterré comme un métayer angevin. »

Après avoir installé, dès 1851, à ses frais, une maison de retraite pour les indigents du Bourg-d'Iré, avec pharmacie gratuite pour les pauvres, il fondait, peu après, dans l'enclos de l'ancien château de Segré, l'hospice Swetchine, avec le produit des ouvrages de son illustre amie. Quarante vieillards y sont aujourd'hui recueillis. Son éloge de *la*

Digitized by Google

sœur Rosalie prouve toute son admiration pour les sœurs de charité dont il a parlé en termes si émus : « La sœur de charité force l'hommage de ceux-là mêmes qui le refusent à l'Église catholique, et pourtant cette église seule produit la sœur de charité. La philanthropie suggère quelques heureuses tentatives ; le protestantisme s'honore de quelques imitations méritoires ; mais, hors de nous, la persévérance, la fécondité, la perfection ne se rencontrent pas... »

Son testament renferme cette simple et touchante disposition : « J'interdis, pour mon enterrement et service immédiat ou anniversaire, toute autre cérémonie qu'une messe, sans tentures, ni décoration, ni discours quelconque, ne tenant plus, dans la profonde sincérité de mon cœur, à aucun autre témoignage de souvenir ou d'affection que la prière. » Les obsèques de M. le comte de Falloux, à Angers et au Bourg-d'Iré ont conservé, dans chaque endroit, leur physionomie spéciale. A Angers, la cérémonie funèbre a été célébrée, à la cathédrale, au milieu d'un profond recueillement, en présence d'une immense assistance, unie par une commune pensée de regret, de douleur et de prière. L'association artistique, désireuse de payer à l'illustre défunt sa dette de reconnaissance, a fait entendre, pendant le repos du chant liturgique, des symphonies dont l'excellente et religieuse exécution ajoutait encore à l'impression émouvante du deuil général. Au Bourg-d'Iré, les métayers, fidèles au suprême rendez-vous, se pressaient en foule autour de la dépouille mortelle de celui qui, depuis si longtemps, était leur bienfaiteur. Il dort maintenant, en attendant l'heure du grand réveil, dans l'humble cimetière de campagne, auprès de sa famille, entouré de ces paysans qu'il nommait ses amis, confiant dans la miséricorde et dans la justice de Dieu.

André Joubert.

Digitized by Google

LA
CONFRÉRIE DU ROSAIRE
EN ANJOU
DU XVe SIÈCLE A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Suite)

III

En 1640, un noble et pieux laïque, Lasnier de Leffretière, fit restaurer la chapelle du Rosaire.

L'église des Dominicains, bâtie au XIIIe siècle, n'avait qu'une seule nef [1]. Au XVIe siècle, on y avait ajouté plusieurs chapelles latérales. L'autel de la Confrérie était placé entre le maître-autel et l'entrée du sanctuaire avec lequel il communiquait par une arcade [2]. Jusqu'alors cet autel avait porté indifféremment les titres de Notre-Dame de Pitié et de Notre-Dame du Rosaire. Lorsqu'il fut question de le refaire dans des proportions plus grandioses, pour le consacrer sous le seul vocable de Notre-Dame du Rosaire, on en détacha le groupe des statues représentant la sépulture du Sauveur, groupe qui décore

[1] Péan de la Tuilerie. — La description d'Angers, etc.
[2] Extraits des testaments, etc. *Arch. dép. de Maine-et-Loire.*

Digitized by Google

tout autel dédié à Notre-Dame de Pitié. Le côté de l'église, donnant sur la rue des Jacobins, fut exclusivement réservé à la Confrérie, et on prit l'habitude de le désigner sous le nom de « Petite nef du Rosaire » bien que, à proprement parler, comme nous venons de le dire, il n'y eût qu'une nef [1].

Lasnier de Leffretière n'épargna rien pour réaliser l'œuvre que lui avait inspirée sa dévotion envers la Vierge du Rosaire. Les Dominicains se prêtèrent volontiers à ses pieux désirs et ils ajoutèrent même aux dons du fondateur plusieurs sommes provenant des libéralités de divers bienfaiteurs [2].

Jean de Réchac signale cette nouvelle chapelle comme « l'une des plus augustes et magnifiques en largeur et enjolivements de tout le royaume. » L'autel, remarquable par son architecture, « était fort majestueux et garni de très belles figures [3]. » Lehoreau parlant de l'église des Jacobins, nous dit que cette église « était belle, encore plus, la chapelle du Rosaire nouvellement construite par M. Lasnier [4]. » D'autres auteurs mentionnent de riches sculptures et divers tableaux parmi lesquels le miracle de saint Dominique *in Soriano*, sainte Rose de Lima, l'adoration des Mages, les dix mille Martyrs méritent d'être cités comme ayant une certaine valeur artistique. Les deux premiers étaient placés de chaque côté de l'autel, les deux autres occupaient le fond de la chapelle. Un grand nombre d'*ex-voto*, de plaques de cuivre, sur lesquelles on pouvait lire les fondations pieuses faites par les confrères, et le portrait de plusieurs personnes ensevelies dans la nef du Rosaire, témoignaient de la dévotion des fidèles et de leur reconnaissance pour les bienfaits reçus. Nous voyons par

[1] *Arch. dép. de Maine-et-Loire.*
[2] *Ibid.* Après avoir mentionné une fondation de « Messire Pierre Fauconnier, prêtre. » L'auteur des « Extraits etc., » ajoute que la somme de 300 l. donnée par le fondateur, fut « employée au bastiment de la chapelle du Rosaire. »
[3] Jean de Réchac. — *Vie de saint Dominique.* — Fondations.
[4] Lehoreau. — *Cérémonial Angevin.* Liv, V, p. 398.

Digitized by Google

plusieurs inventaires que l'autel de la Confrérie, orné de neuf statues, y compris sans doute la statue de la T.-Ste Vierge, était surmonté du tableau traditionnel représentant saint Dominique aux pieds de la Reine du Ciel, qui lui remet le Rosaire, et les quinze mystères en forme de couronne autour du sujet principal [1].

La Confrérie avait son mobilier à elle. La garde en était confiée, ainsi que le soin d'orner l'autel, à une personne de mérite. On considérait comme un honneur le titre et les fonctions de sacristine du Rosaire. A la mort de chaque sacristine, un religieux désigné par le Prieur dressait un inventaire des objets appartenant à la Confrérie. Les fidèles se montraient généreux pour tout ce qui avait trait à l'ornementation de la chapelle [2]. Les religieux leur donnaient l'exemple. Ainsi le Père Nicolas Le Gardeur, fit don au couvent d'Angers, d'une « image de Notre-Dame du Rosaire, d'argent, estimée 1,200 livres [3]. »

Un autre religieux, le Père Morin, procura à l'autel du Rosaire « un beau tabernacle de sculptures et cizelures doré [4]. »

[1] Inventaires de 1682-1683-1694. — *Arch. dép.*; f. des Jacobins.

[2] Parmi les objets détaillés dans différents inventaires relatifs au mobilier de la chapelle du Rosaire, nous citerons : plusieurs parements d'autel « dont un de satin blanc avec le Rosaire en broderie; » et un autre « plus beau, brodé avec figure relevée. » Deux lampes, dont la plus grande suspendue devant l'autel « ne servait que d'ornement. » « Un grand crucifix de bronze porté sur une croix avec son pied, le tout d'ébène. » Un grand nombre de petits tableaux probablement des *ex-voto*; des nappes d'autel « dont plusieurs données par Mlle de l'Estang, » sacristine, morte en 1683, etc., etc. — V. *Arch. dép.*, f. des Jacobins.

[3] A l'occasion d'un anniversaire pour le repos de l'âme de ce religieux, l'auteur des « *Extraits des testaments*, etc., » en fait l'éloge en ces termes : « Le R. P. Nicolas Le Gardeur, Docteur de « la faculté de théologie d'Angers, ex-provincial de France et d'An- « gleterre, compagnon du Révérendissime Père Général Turcus... « célèbre Prédicateur; il fut commissaire extraordinaire au grand « Couvent de Paris, trois fois Prieur en celui-ci (d'Angers), où il « était affilié, étant au couvent de Verdun, en Lorraine. Il décéda à « Angers, le 15 mai 1666 et fut inhumé sous une tombe qui est entre « le sanctuaire et le tombeau de Mgr Michel (*Arch. dép.*, f. des « Jacobins.) »

[4] *Arch. dép. de Maine-et-Loire.* — Fonds des Jacobins. Inventaire de 1682.

Digitized by Google

La restauration de cette chapelle provoqua un grand accroissement d'amour pour la Mère de Dieu dans la ville d'Angers [1]. Les fondations pieuses se multiplièrent. Celles qui ont trait à certains témoignages de piété sont plus nombreuses à partir de cette époque [2].

L'agrandissement de la chapelle permit de satisfaire dans une plus grande mesure le désir des personnes qui demandaient à y être ensevelies [3].

Rien de ce qui pouvait donner plus d'attrait et plus d'éclat aux fêtes, aux exercices, aux pieux usages de la Confrérie n'était négligé.

Les fidèles, de leur côté, aimaient à venir prier aux pieds de la Vierge du Rosaire, dont la maternelle bonté se laissait toucher et ne résistait pas même à ce que nous appellerons les enfantillages d'une foi naïve, expression que nous suggère le fait suivant rapporté par le grave Pocquet de Livonnière, à propos de Gatien de Gallizon [4] : « Sa mère, « dit-il, l'offrit à Dieu, lorsqu'elle le portait dans son sein, « dans la chapelle de Notre-Dame de l'église des Jacobins, « elle demanda à Dieu que son fils ressemblât à l'Enfant « Jésus qui est sur l'autel. Elle le mit au monde le 27 « octobre 1658, comme le portent les registres de la pa- « roisse de Saint-Aignan d'Angers. Il y avait une si par-

[1] Hamon, *N.-D. de France*, etc. — Provinces ecclés. de Bordeaux, de Tours et de Rennes, p. 211. —Voici ce que dit M. Hamon, d'après les notes que lui ont fourni les sulpiciens d'Angers, notes puisées, sans doute, dans les mss. de Grandet, « en 1640, on y ajouta à l'église des Dominicains une magnifique chapelle du Rosaire qui attira « beaucoup de fidèles ; et il en résulta dans la ville un grand accrois- « sement d'amour pour la mère de Dieu. »

[2] Voir appendices, 1re partie, B.

[3] Voir appendices, 1re partie, C.

[4] De la noble famille des Galizon. L'aïeul de Gatien dont il est ici question, fut procureur du roi à Château-Gontier, puis Président au Présidial. Pendant la minorité du Roi, il rendit de grands services à l'État. Gratifié d'une pension par le Roi en 1657, il fut aussi nommé Conseiller d'État et la Reine le fit maître des requêtes en son hôtel. Son fils épousa Madeleine Le Layer, fille de Pierre Le Layer, conseiller d'Angers. Ils eurent plusieurs enfants, entre autres celui dont nous parlons. — Voir Pocquet de Livonnière : *Les Illustres d'Anjou.*

Digitized by Google

« faite ressemblance avec l'image de Notre-Seigneur, « qu'elle dura jusqu'à l'âge qui change les traits, lui ôtant « l'air de la première jeunesse [1]. » Toujours est-il que Gatien de Gallizon fut un enfant prédestiné. Après s'être signalé pendant ses études par ses vertus et ses aptitudes intellectuelles, il fut reçu docteur en Sorbonne et pourvu d'un canonicat à Saint-Martin de Tours. Poussé par un attrait irrésistible vers les missions étrangères, il se consacra à la mission de Perse. Sur la demande de Louis XIV, Clément XI, qui connaissait ses rares talents, le fit évêque d'Agathopolis *in partibus*. Il fut sacré en 1708, par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et mourut à Hispahan, le 22 septembre 1712 [2].

Les Dominicains entretenaient toujours et activaient de plus en plus par leur parole et par leurs écrits la dévotion du Rosaire. L'usage d'expliquer les mystères du haut de la chaire s'établit en 1679. A cette date, en effet, une pieuse personne fait une fondation pour « la récitation et l'expli- « cation des quinze Mystères du Rosaire dans la chaire du « prédicateur, » à certains jours [3]. En 1697, un autre associé fait un don pour la récitation publique du Rosaire « comme l'on a accoutumé de faire depuis dix-huit ans [4]. »

Il y eut encore d'autres fondations à ce sujet [5].

Le Père Albert de Loncin, docteur en théologie et religieux d'Angers, dédia à l'Illustrissime Princesse Jeanne de Bourbon, fille de Henri IV et abbesse de Fontevrault, un traité sur « le Rosaire, ses indulgences et privilèges [6]. »

Le Père Jacques Faure des Blains, ancien Prieur

[1] Pocquet de Livonnière : *Les Illustres de l'Anjou.*
[2] *Ibid.*
[3] *Arch. de M.-et-L.*, f. des Jacobins. *Extrait des testaments.*
[4] *Ibid.* La récitation publique du Rosaire fut ordonnée pour la première fois par le Chapitre Général tenu à Rome en 1629. — V. *Théologie du Rosaire*, par le R. P. Chéry, t. II, p. 10.
[5] Voir appendices, première partie, B.
[6] Imprimé à Angers, chez René Hernault, 1645. — Les Dominicains du Couvent de la rue Saint-Honoré, à Paris, possédaient un exemplaire de cet ouvrage. — Echard, *script. ord.*, t. II, p. 642.

Digitized by Google

d'Angers, fit paraître un ouvrage sur « la dévotion du Rosaire [1]. »

Au XVIIIe siècle, un autre religieux du même couvent, le Père Joseph Thibault, mort en odeur de sainteté, le 14 juin 1711, publia un volume intitulé : « Brève instruction du Saint-Rosaire en forme de catéchisme [2]. »

Une lettre du Père Riols, directeur du Rosaire, à Paris, en 1765, au Père Labarre, Procureur d'Angers, qui lui avait demandé des renseignements relatifs à la Confrérie, nous fait connaître comment nos Pères procédaient à cette époque.

Le Père Riols commence par donner la formule employée pour la réception : « En vertu de l'autorité qui m'est « confiée, je vous reçois et vous enrôle dans la Confrérie « du Rosaire instituée en l'honneur de Dieu et de la Vierge « Marie, et je vous rends participant de toutes les grâces, « privilèges ou indulgences qui ont été accordés par le « Saint-Siége Apostolique à la même Confrérie. Au nom du « Père, etc., [3]. » Puis il continue : « Voilà, mon R. Père, « la formule de la réception qui est, et qui doit être en « usage dans tous les lieux où l'on observe exactement les « règles de la Confrérie. Observez, je vous prie, que « lorsque les personnes se présentent pour être reçues, le « Père Directeur prend son étole et son goupillon, et après « avoir fait mettre les personnes à genoux, il prononce la « formule ci-dessus, leur donne ensuite l'eau bénite ; et si

[1] Echard, *script. ord.*, t. II, p. 689.

[2] Imprimé à Angers, chez Jean Hubaut, l'année même de la mort du P. Thibault, avec l'approbation des Pères Balthasar Rossignol et Joseph le Royer, examinateurs et religieux du couvent d'Angers. L'auteur, par modestie, ne donna que les initiales de son nom et de sa profession : J. T. F. P. — Joseph Thibault, Frère-Prêcheur. — Monsieur le marquis de Villoutreys possède un exemplaire de ce petit traité dans sa bibliothèque si riche en bibliographie angevine.

[3] Auctoritate mihi commissa, ego recipio te et adscribo te confraternitati rosarii in honorem Dei et Virginis Mariæ instituti, participemque te facio omnium gratiarum. privilegiorum et indulgentiarum quæ eidem societati per sanctam sedem apostolicam concessa fuere. In nomine Patris et Filii, etc.

Digitized by Google

« les personnes ne sont pas instruites des avantages « spirituels attachés à la société à laquelle on vient de les « agréger, on les leur explique. On inscrit ensuite leurs « noms de baptême et de famille sur le registre, en leur « assignant une heure dans un certain jour de l'année, à « leur choix, pendant laquelle heure les confrères réci- « teront le Rosaire en entier, avec les mystères qui sont « dans le livret [1]. On leur bénit ensuite leur chapelet... « Pour ce qui est des Livrets du Rosaire, nous n'avons pas « connaissance de ceux dont vous nous parlez. Nous en « avons ici de deux espèces, mais ce qu'il y a de plus « parfait en ce genre, c'est l'abrégé de la dévotion du « Rosaire, par M. l'abbé Bellet, de l'Académie de Mon- « tauban... On est bien aise pour favoriser l'accroissement « de la Confrérie de vous donner des livrets au prix de « l'impression... Voilà, mon R. Père, ce que nous pou- « vons faire pour vous obliger. Au reste, je suppose que « vous n'ignorez pas qu'il y a une formule d'absolution « qu'on donne à l'article de la mort aux Confrères. Il est « bon que les fidèles sachent cela, puisque ce sont des « indulgences particulières que les Souverains Pontifes ont « bien voulu leur accorder, et qu'eux-mêmes, Souverains « Pontifes, se font appliquer par le Général de l'Ordre... « Je ne doute pas, mon R. Père, que la dévotion du saint « Rosaire ne fasse de grands progrès, et ne contribue « beaucoup à ranimer la piété par votre zèle. Je souhai- « terais pouvoir vous être bon à quelque chose de plus.

« J'ai l'honneur d'être..., etc. — F. Jean Riols, direc- « teur du Rosaire. — Paris, le 21 septembre 1765 [2]. »

Notons cette date de 1765. Depuis longtemps, les philosophes, les légistes et les Jansénistes avaient décidé pour des motifs divers, mais tendant au même but, d'en finir avec les Ordres religieux. Ce fut de cette haine commune

[1] Il s'agit ici du Rosaire perpétuel. — Voir plus loin, § IV.
[2] *Arch. de M.-et-L.* — F. des Jacobins.

Digitized by Google

que naquit la fameuse Commission des Réguliers. On parlait de réforme, pour donner le change à l'opinion, mais en réalité ce qu'on voulait, c'était la destruction. Menacés comme tous les autres religieux, les Dominicains d'Angers voulurent s'assurer la protection toute puissante de la Très Sainte Vierge contre les tentatives qui pouvaient les anéantir. Ils eurent recours au Rosaire, et lui consacrèrent ce qui leur restait de vie. Leur confiance ne fut pas trompée. Grâce à la prudence et à l'énergie de leur Prieur, le R. Père Faitot, ils triomphèrent des mesures que la Commission des Réguliers dirigea contre eux et, seule, la tourmente révolutionnaire fut assez forte pour leur porter le coup mortel.

Indépendamment des livrets à l'usage des associés du Rosaire, dont il est question dans la lettre du Père Riols au Père Labarre, les Dominicains d'Angers remettaient à chaque fidèle, le jour de sa réception dans la Confrérie, une lettre et un billet d'agrégation. Nous avons retrouvé une de ces lettres dans une pieuse famille qui la conserve avec respect. Les archives départementales de Maine et-Loire en possèdent plusieurs exemplaires. C'est une feuille grand in-folio, avec trois gravures en tête. Celle du milieu, plus grande que les deux autres, représente le Christ en Croix : à droite, l'image de Notre-Dame-du-Rosaire, tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux ; à gauche, l'image de Notre-Dame-de-Pitié. Le titre porte « Lettre d'agrégation à la Confrairie du Saint-Rosaire, établie dans toutes les églises des Frères-Prêcheurs. » Cette lettre est imprimée sur deux colonnes. La première colonne contient une « instruction « sur la nature, la fin, l'excellence, les avantages et les « obligations de la Confrérie, » et la seconde, « les obli- « gations des Confrères, » avec « le billet d'agrégation » ainsi conçu : « Je soussigné, prêtre de l'Ordre des Frères- « Prêcheurs, directeur de la Confrairie du Saint-Rosaire, « établie dans l'Église du même Ordre, à Angers, déclare

Digitized by Google

« que j'admets et agrège à la dite Confrairie le sieur Jean « Garnier, qui en se mettant d'une manière particulière « sous la protection de la Sainte Vierge, se propose aussi « de l'honorer en esprit et en vérité, par la pratique des « vertus dont Jésus-Christ et sa sainte Mère nous ont « donné l'exemple, et pour s'y exciter, se propose de réciter « chaque semaine quinze dizaines du Rosaire, en méditant « autant de Mystères de la Religion, et chaque année de « réciter le Rosaire entier au jour de la *Pentecôte depuis « une heure après midy jusqu'à deux*[1]. »

A Angers, le *premier* dimanche du mois de *novembre* l'an *1777*.

Signé : F. LIVINEC, dominicain[2].

IV

Au dix-septième siècle, un religieux dominicain, désireux de voir louer la Très Sainte Vierge et le jour et la nuit, eut l'idée de créer une pieuse association, se rattachant à la Confrérie du Rosaire et portant le titre d'Association du Rosaire perpétuel. Chaque associé s'engageait à réciter le Rosaire en entier une fois par an, à un jour et à une heure choisis par lui, et il recevait un billet sur lequel étaient indiqués ce jour et cette heure.

[1] Voir plus loin, § IV.

[2] *Arch. de M. et-L.* — F. des Jacobins. — Les passages soulignés sont écrits à la main. — Il y a encore aux archives de la Préfecture d'Angers un exemplaire de ces lettres d'agrégation signé par le Père Faitot, le 25 septembre 1766. Il ne diffère de celui que nous citons que par les gravures placées à droite et à gauche de l'image de Jésus crucifié. L'une de ces gravures, celle de droite, représente Notre-Seigneur à genoux, contemplant sa Croix et les instruments de la Passion exposés devant Lui. L'autre, celle de gauche, représente la Très Sainte Vierge tenant son divin Fils sur ses genoux. Elle est assise sur les nuages, entourée d'un croissant.

Digitized by Google

Les Papes Urbain VIII et Innocent X voulurent compter parmi les membres du Rosaire perpétuel. Alexandre VII, Innocent X, Clément VII, Pie VI, favorisèrent l'association et l'enrichirent d'indulgences. La piété des fidèles accueillit avec empressement cette dévotion ; le nombre des associés devint immense. La France à elle seule, en compta plus de huit cent mille.

Le Rosaire perpétuel, annexe de la Confrérie du Rosaire, existait à Angers. On a sans doute remarqué dans la lettre d'agrégation, citée plus haut, qu'il y est fait mention de la récitation du Rosaire à un jour et à une heure déterminés de l'année, indépendamment de la récitation de trois chapelets par semaine, obligation essentielle de la Confrérie. C'est le Rosaire perpétuel [1]. Chaque associé, le jour de sa réception dans la Confrérie, choisissait une heure pendant laquelle, une fois par an, il récitait le Rosaire et, afin qu'il se souvînt de cet engagement, on avait soin de marquer ce jour et cette heure sur le billet placé au bas de la lettre d'agrégation, comme dans celui concernant Jean Garnier, où il est dit : « qu'il se proposait de réciter chaque semaine « quinze dizaines de Rosaire, en méditant autant de « mystères de la Religion, et chaque année de réciter le « Rosaire entier au jour de la Pentecôte, depuis une heure « après midi, jusqu'à deux. »

Pour l'instruction des fidèles à ce sujet, les Dominicains de La Rochelle avaient publié un imprimé, que nos Pères d'Angers répandirent de leur côté. En voici la teneur : « L'Institution salutaire du saint Rosaire Perpétuel, c'est-« à-dire la dévote manière de réciter sans cesse et sans « nulle relasche, ni interruption de temps, nuict et jour à

[1] De nos jours, cette association du Rosaire perpétuel a été remise en honneur, et reconstituée sur un plan nouveau, grâce au zèle d'un religieux du couvent de Lyon, le R. P. Marie-Augustin Chardon, mort au mois d'août 1862. Au lieu d'une heure par an, les associés prennent une heure par mois. Pie IX a approuvé cette nouvelle organisation du Rosaire perpétuel, et accordé des indulgences à ceux qui en remplissent les obligations.

Digitized by Google

« perpétuité le Sacré Rosaire de la Bienheureuse toujours « Vierge Marie, a été fait par les religieux de l'Ordre des « Frères-Prêcheurs, divinement inspirés d'établir en cette « saincte Confrérie une dévote ressemblance avec la sainte « Église triomphante (en laquelle, comme écrit saint « Athanase, les trois hiérarchies des Anges, bénissent « continuellement Dieu et la saincte Vierge, en récitant « le Salut angélique), afin d'obtenir de Dieu la paix générale « de la chrétienté. Mais comme elle est une œuvre de sa « divine miséricorde, qu'il luy faut aussi demander par des « œuvres de miséricorde, l'heure qui échéra à quelqu'un « pour vaquer à ce sainct exercice, sera employée fidè- « lement à réciter le sainct Rosaire entier, et en tant qu'il « pourra, à méditer les sacrés mystères d'Iceluy à savoir :

« La première partie, du premier chapelet, pour ceux « qui sont en état de péché mortel, afin qu'il plaise à Dieu « de les en retirer.

« La deuxième, pour ceux qui sont en agonie, ou es « abois de la mort, afin d'obtenir de Dieu pour eux la « grâce de bien mourir en Luy par la persévérance en la « foy catholique, et en l'espérance de leur salut, appuyés « sur les mérites de la mort et passion de Jésus-Christ, et « finalement en la charité chrétienne.

« La troisième, pour les âmes détenues en purgatoire, « afin que le Souverain Juge par sa débonnaireté mettant « fin à la peine temporelle qui leur reste, les reçoive misé- « ricordieusement en son sainct Paradis, et les admette « avec la saincte Vierge et tous les autres bienheureux « (comme Onias et Hiérémie), fidèles intercesseurs envers « la divine Majesté pour la conversion des pécheurs, pour « la consolation des agonisans et des fidèles trespassez, et « pour la paix générale de la chrestienté. Or, par ordre de « la D. Providence, l'heure depuis..... est écheue à..... « Lequel après s'être dévotement préparé par les saincts « Sacrements de Pénitence et de la Communion (s'il se peut

Digitized by Google

« commodément), l'emploiera dévotement suivant l'ordre « susdit. Et la dite heure achevée, il remerciera Dieu de « l'avoir admis au nombre de ceux qu'il a choisis pour « l'entretien de cette fructueuse dévotion, et luy demandera « le don de persévérence en ycelle [1]. »

Le Rosaire perpétuel avait sa fête principale, comme association, le 2 juillet, jour de la Visitation de la Bienheureuse Vierge [2].

La Confrérie du Rosaire résista plus que toute autre dévotion à l'esprit d'incrédulité, qui fit de si grands ravages en France au XVIIIe siècle, et prépara l'avènement de la révolution. Mais vint une heure où elle dut disparaître, et avec les religieux qui en étaient l'âme par leur zèle, et avec l'église conventuelle d'où elle rayonnait dans la ville et le diocèse d'Angers. Toutefois, le Rosaire resta cher aux âmes fidèles, à cette époque où il n'y avait plus ni prêtres, ni autels et, lorsqu'après plus d'un demi-siècle les Fils de saint Dominique reparurent à Angers, le Rosaire à la main, on les reconnut à ce signe. L'érection de la Confrérie dans l'église paroissiale de Saint-Joseph, fut accueillie avec de grands transports d'allégresse. Depuis lors, l'enthousiasme ne s'est pas ralenti. La fête du Rosaire se célèbre, chaque année, avec une solennité qui rappelle les traditions des âges de foi. Viennent des jours meilleurs! et les Dominicains, qui ont de nouveau planté leur tente à Angers, dans ces dernières années, pourront alors achever une fondation, dont les décrets du 29 mars 1880 ont arrêté l'essor, et élever en l'honneur de la Très Sainte Vierge une nouvelle église qui sera le centre de la dévotion du Rosaire en Anjou.

R. P. F. Marie Bernard Ducoudray.

(A suivre.)

[1] *Arch. départ. de M.-et-L.* — F. des Jacobins.
[2] *Arch. départ. de M.-et-L.* — Procès verbaux d'érection.

Digitized by Google

LES MISÈRES DE L'ANJOU

AUX XVe ET XVIe SIÈCLES

(*Suite et fin*)

LES RAVAGES DE LA PESTE EN ANJOU

XII

Le lendemain 15 août, on décide que les médecins seront invités à se présenter devant le Conseil de ville ;

« En la convocation et assemblée de la police généralle de la ville, pour le faict de la santé, tenue en la maison de monsieur de Puchairic, gouverneur de la ville et chasteau d'Angers, a esté conclud et advisé que messieurs de la Faculté de médecine, les Mes chirurgiens et apoticaires, seront priez et invitez se trouver demain, heures de deux heures de l'après dinée, en la maison de mond. sieur le gouverneur, pour adviser à ce qui est nécessaire pour lad. police de santé, en ce qui despend de leur vacation et charge. »

Pierre Garande, docteur en théologie, principal du du Collège Neuf ou d'Anjou, demande à quitter la ville avec les enfants confiés à ses soins. Dans la séance du 17 août, on l'y autorise et on prend diverses mesures pour secourir les malades ;

Digitized by Google

« En l'assemblée généralle tenue en la maison commune de la ville et mairie d'Angers, pour adviser, etc.;.....

« Sur ce que mond. sieur le maire a représenté que messire Pierre Garrende, docteur en théologie, principal régent du Collége Neuf [1], alias d'Anjou, a requis ce corps trouver bon qu'il se retire hors ceste ville, avec les régens et enfans de son collège, attendu qu'il y a plusieurs maisons infectées de la contagion autour de sond. collège; a esté conclud que ledit principal poura se retirer et enmener ses régens et enfans hors ceste ville, en lieu qu'il jugera estre le plus commode, jusques à ce que la maladie ait cessé, et néantmoins qu'il jouira de mesmes privilaiges, exemptions, franchises et libertez que s'il estoit demeurant et résidant audict collége.

« En l'assignation baillée aux paroisses de ceste ville, en vertu de mandement publié le jour de hier, aux prosnes de grandes messes, pour venir entendre ce qui a esté arresté ès assemblées généralles tenues, en ceste maison, pour la police de la santé et remèdes de la contagion, et ratiffier la levée de douze cens escuz ordonnée estre faicte, sur le dernier taulx des bois et chandelles, pour les fraiz nécessaires à l'establissement de la santé, nouriture des enfans exposez [2] et des pauvres ordinaires de l'hospital Sainct-Jehan, ont comparu lesdictes paroisses, par leurs députez..... à laquelle après dînée lesdictz députez comparans en la maison de mond. sieur de Puchairic, où il estoit, ensemble messieurs le maire, de la Halourde, eschevin, le lieutenant de la provosté, le prieur de Sainct-Aulbin [3].

[1] Pierre Garande, docteur en théologie, principal du Collège d'Anjou en 1594, administra l'établissement pendant dix ans à la satisfaction de la ville, ayant deux fois, en temps de peste, emmené ses régents et ses écoliers « aux champs, » sans interrompre « l'exercice des lettres. »

[2] Depuis plusieurs années, une part des décimes du diocèse servait à l'entretien des enfants trouvés. On décida ensuite qu'ils seraient mis en apprentissage à l'âge de huit ans. Une commission était chargée de les visiter.

[3] Voir le Chartrier de l'abbaye aux Archives de Maine-et-Loire.

Digitized by Google

« Gaultier, sieur des Places, député de de Sainct-Martin, a dict avoir charge de remonstrer qu'il n'y a lieu plus propre de recepvoir les contagiez et malades, si aulcuns se trouvent, que l'hospital Sainct-Jehan ; et que, pour cest effect, conviendroit dresser des lictz ès greniers et aultres lieux dudict hospital, lesquelz malades seront secouruz par médecins et chirurgiens qui seront gaigez ; et pour éviter aux fraiz et à ce que les malades soient plus diligemment secouruz, que la maistrize sera donnée à quatre ou cinq aspirans à la chirurgie et pharmacie, à la charge expresse de secourir de leur estat lesd. malades ; et, pour les paier, sera levé la somme de six ou sept cens escuz, sauf à faire plus ample levée, où la maladie croistroit. Quelle somme sera mise ès mains des pères administrateurs dud. hospital, pour, par eulx, estre lesd. médecins, chirurgiens et apoticaires, paiez. Et que la reddition des comptes sera faicte par lesd. pères administrateurs, en présence des députez des paroisses ; et, d'ailleurs, qu'il n'y a lieu de transporter les malades en lieu plus loingtain, pour la promptitude de l'air infecté ; et d'aultant que les fraiz de l'ameublement de la maison de la Papillaie, à ce destinée, ainsi qu'il a ouy dire, excèderoient grandement les fraiz qui se feront, pour cest effect, aud. hospital Saint-Jehan, et qu'il n'y a statut qui le puisse empescher, joinct que lesd. pères administrateurs ont leur administration, de la part de messieurs du corps de la ville, qui leur peult imposer telles loix que bon luy semble, en telle nécessité que celle-cy ; et que, touttefois, la maladie n'est encore sy grande, que l'on doibve lever si grande somme de deniers, et que on n'a oncques transporté les malades de la contagion en aultre lieu que audict hospital, et qu'il n'y a apparence de rien innover, pour le peu de subject qu'il y a.

« Lesdictz députez de Sainct-Maurice, en vertu de procuration spéciale passée par Le Gauffre, le jour d'hier, ont dict qu'ilz s'opposoient à toutes les levées de deniers ; et, au surplus, se conformer au dire dud. Gaultier.

Digitized by Google

« Ledict Bienvenu, pour la Trinité, a dict avoir eu lecture des articles et reiglemens de la police de la santé, que les paroissiens de lad. paroisse jugent être sainctz et bons, lesquelz, toutefois, font trois humbles remonstrences et supplient trouver bon que la santé ne soit transférée aud. lieu de la Papillaie, pour n'estre encores lieu préparé ne commode, et pour éviter aux grands fraiz qu'il y conviendroit; et que tous aultres mandians et artisans qui n'ont chambre, lictz, linges et commoditez pour se traicter, seront licentiez de ceste ville, pour un temps, y demeurant seullement ceulx qui y ont chambres, maisons et lictz, qui seront gouvernez en leurs maisons, en cas de maladie, par les médecins, chirurgiens et apoticaires gaigez de la ville; et que les deniers qui seront ordonnez estre levez, à l'effect que dessus, seront mis ès mains de trois bourgeois, pour estre distribuez, par les tradatz du s^r^. de la police, qui seront par la compagnie ordonnez, et qu'il y aura l'un desd. collecteurs et commissaire de police de lad. paroisse de la Trinité; et que, de partie du denier qui sera levé, en sera emploié au bien faict pour les décédez.

« Lesdictz Bluineau et Bellière, pour Sainct-Pierre, ont dict estre d'advis, avec les aultres députez, que les malades soient mis à l'hospital Sainct-Jehan, comme l'on a faict de tout temps, consentant que l'on lève cinq ou six cens escus pour l'entretennement desd. malades; et, d'ailleurs, que les escorcheries[1] doibvent estre transférées sur le bord de la rivière, et qu'on ne peult bastir ny meubler aulcune aultre maison avec pareille commodité et mesnagement.

« Ledict de Crespy, comme père administrateur dudict hospital, a dict que led. hospital n'est fondé pour y recepvoir lesd. malades de contagion, et, d'ailleurs, que les pères dud. hospital ne sont tenuz d'avoir le soing desd.

[1] Voir, sur les « escorcheries d'Angers, » *la Description de la ville d'Angers et ce qu'elle contient de plus remarquable*, par Péan de la Tuilerie, pp. 339, 392, 398, 402.

Digitized by Google

contagiez, ny de les faire traicter; et proteste de quicter la charge où il seroit ordonné que les pauvres malades de la contagion y seront retirez, joinct qu'il n'y a aulcunes provisions pour nourir les pauvres qui y sont.

« Ledict sieur prieur de Sainct-Aulbin, a dict avoir charge de prier la compagnie, au nom du chappitre et couvent de Sainct-Aulbin, de ne loger les pestiférez à la Papillaye, proche du lieu de Molières [1], maison nécessaire pour retirer les religieux et officiers dud. Sainct-Aulbin et y célébrer le service divin en temps de contagion; que, si le bruit de contagion continue en ceste ville, ilz sont prestz de s'y retirer. »

XIII

Le Conseil de ville se réunit de nouveau le 26 septembre :

« En l'assemblée généralle de tous les ordres de la ville d'Angers, faicte en l'hostel et maison commune d'icelle, pour adviser au faict de la police de la santé et remède de la contagion, monsieur le maire a remonstré.....

« Aussy a esté conclud que pour survenir aux pestiférez, paier les gaiges des officiers de la santé et aultres fraiz nécessaires, sera levée, suivant les conclusions précédentes, la somme de seize cens escuz sur les habitans de

[1] *Molières*, chât., c^ne de Beaucouzé. — Ce fief appartenait à l'abbaye Saint-Aubin d'Angers, depuis le XIIe siècle. C'était comme la maison d'été de l'abbé, qui, plus tard, même quand il l'afferma, se réservait dans tous les baux, jusqu'en 1698, son logement au-dessus du portail. (*Dict. hist. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 689). Le logis en existe encore tel que le rebâtit, en 1501, sur ses fondations antiques, l'abbé J. de Tinténiac, qui y reçut François Ier et sa cour en 1518 (*Ibid.*).

Digitized by Google

ceste ville, ecclésiasticques et laicz, exemptz et non exemptz, privilaigiez et non privilaigiez, dont les ecclésiasticques paieront la somme de quatre cens escuz, scavoir cent escuz ès mains des pères des pauvres, et troys cens escuz ès mains de Me Esaie Belot, recepveur des deniers communs, pour emploier à la nouriture et entretenement des enfans exposez, et le surplus sur les laicz ; et a esté prié monsr. le lieutenant particulier, pour l'absence de monsr. le lieutenant général, d'en signer les mandemens et contrainctes, à ce requises et nécessaires.

« Ledict sieur Bellengier, sieur de la Jariais, conseiller du Roy, président en l'élection d'Angers, et eschevin de ce corps de ville, offre de faire prest de la somme de deux cens soixante et douze escuz, et icelle mettre ès mains des pères des pauvres de l'hospital Sainct-Jehan de ceste dicte ville, pour emploier à la nouriture des malades contagiez qui sont audict hospital, attendu la nécessité urgente, et que lesd. pères ont dict n'avoir aulcun fondz pour les secourir, et qu'à faulte de moiens, ilz seroient contrainctz de quitter lesdictz malades et fermer ledict hospital ; sauf, aud. Bellengier, à en estre cy-après, remboursé, des premiers deniers qu'on lèvera sur les habitans de ceste ville, destinez pour lesdictz pauvres, dans six moys ; ce que led. Bellengier accorde. »

La ville est déserte ; les pères des pauvres, absolument dénués de ressources, refusent de continuer de s'occuper des pestiférés et donnent leur démission :

« Du sabmedy 3e jour d'octobre, l'an 1598.

« En la convocation faicte au logis de monsieur de Puchairic, gouverneur de la ville et chasteau d'Angers, à cause du denger et mortalité, qui est proche de l'hostel de ville, où estoient mond. sieur de Puchairic, messieurs le maire, le lieutenant de la prévosté, de la Source, de la Halourde, eschevins, Lepoictevin, substitut du procureur

Digitized by Google

du Roy, Mondières et de Crespy[1], pères administrateurs de l'hospital Sainct-Jehan, pour adviser aux moiens de continuer et entretenir l'establissement et ordre faict pour la police de la santé.

« Estoient aussy présens vénérables et discretz Mes René Foussier, archidiacre d'oultre Loyre, Anthoine Lebarbier, prieur-curé de Saincte-Colombe, et Saymont, chanoines en l'Église d'Angers.

« Lesdictz pères des pauvres de l'hospital Sainct-Jehan, commissaires administrateurs des deniers levés sur les habitans de ceste ville pour emploier aux fraiz de la santé et médicamenter et nourir les pauvres pestiférez, ont remonstré qu'il ne leur reste aulcuns deniers pour satisfaire aux fraiz de lad. santé, et que de la somme de seize cens escuz ordonnée estre levée pour cest effect, ilz en ont seullement receu la somme de six cens soixante-cinq escuz, qu'ilz y ont emploiée avec cent escuz, et plus, de leurs deniers, comme ilz ont faict apparoir par l'estat de la recepte et de la mise, qu'ilz ont représenté, et n'y avoir espérence de recepvoir plus grande somme de lad. levée, parce que la plus part des habitans de ceste ville, et les principaulx, s'en sont absentez, à cause de la contagion, sans paier leurs taxes, et n'ont relaissé personne en leurs maisons; au moien de quoy est impossible aux collecteurs faire amas de plus grande somme, quant à présent; partant, ont prié la compagnie de les excuser s'ilz quictent la charge concernant le faict de la santé, qu'il leur est impossible de continuer, s'ilz ne sont secouruz de moiens, attendu, mesmes, que le mal s'augmente journellement.

« La matière mise en délibération, et les opinions prinses, a esté conclud que la levée du taulx faict pour les fraiz de la santé, sera parachevée tant sur les ecclésias-

[1] Les Crespy de la Mabilière, de Chavigné, de la Lande, de la Perraudière, de Voisin, s'armaient : *Burelé d'or et d'azur de dix pièces* (J. Denais, *Armorial général de l'Anjou*, t. I, p. 444).

Digitized by Google

ticques que laicz, lesquelz seront contrains au paiement de leurs taxes par exécution et vente de leurs meubles, et aultres voies ordinaires pour les propres deniers et affaires du Roy, suivant les lettres patentes de Sa Majesté, par lesquelles elle a validé et approuvé lad. levée, et veult qu'elle sorte son plain et entier effect.

« Et d'aultant que lad. levée n'est suffisente, sera faict aultre et seconde levée, de la somme de douze cens escuz, dont messieurs du clergé porteront le quart, et, à ceste fin, lettres de commission obtenues. En attendant laquelle levée, sera, ladicte somme, prinse, par prest et interrest, par lesdictz pères des pauvres, qui sont priez de ce faire, pour en estre remboursez des deniers de lad. levée. Et, pour cest effect, sont priez messieurs du Clergé de s'assembler pour adviser aux contrainctes des taxes de leur taulx, et rapporter leur consentement sur ladicte nouvelle levée, lundy matin à huict heures.

« Et après que lesdictz pères des pauvres ont déclaré ne pouvoir ce faire, seront mandez deux notables bourgeois, marchans, de chacun quartier de ceste ville, à se trouver, aud. jour de lundy, à la mesme heure, en ce lieu, pour adviser à la forme dud. prest; et cependant sont priez lesdictz pères des pauvres, de continuer l'ordre de l'establissement de lad. santé, lesquelz ont aussi déclaré ne pouvoir continuer, parce qu'ilz n'ont aulcuns deniers pour ce faire, et qu'ilz se démettent de l'administration dud. sanitat et remettent le tout entre les mains de mesdictz sieurs les maire et eschevins, pour y commettre ce qui bon leur semblera. Et ont demandé remboursement de ce qu'ilz ont plus mis, que receu, pour raison de lad. santé, et offert rendre leur compte pour ce regard, dont ilz ont requis acte. »

Digitized by Google

XIV

Le Conseil de ville décide que le clergé viendra en aide aux pères des pauvres et qu'on fera une nouvelle levée de deniers sur les habitants :

« Du lundy 5e jour d'octobre 1598.

« En la convocation faicte au logis de monsieur de Puchairic, gouverneur de la ville et chasteau d'Angers, à cause du denger et mortalité qui est proche de l'hostel de ville, pour rechercher les moiens de continuer et entretenir l'ordre et establissement faict pour la santé, où estoient mondict sieur de Puchairic, messieurs le maire, etc.

« Sur ce que les pères des pauvres de l'hospital Sainct-Jehan on remonstré, comme aultres fois, n'avoir aulcuns deniers entre mains pour emploier aux fraiz de la santé et nouriture des pestiférez, qui sont environ de sept vingtz, non comprins les officiers et serviteurs, qu'ils sont contrains laisser vaguer par les rues, sans secours, faulte de moiens, et proteste n'en recepvoir aulcun, à l'advenir, audict hospital, à ce que la compagnie ait à y donner ordre, si bon luy semble.

« La matière mise en délibération, et les opinions prises, a esté conclud et arresté, en conséquence des ordonnences précédentes, que messieurs du clergé feront délivrer par Me Cupif, leur recepveur, ausdictz pères des pauvres, la somme de troys cens escuz, restans de quatre cens, par eulx cy-davant acordée, pour parfaire la somme de seize cens escuz, ordonnée estre levée sur tous les habitans de ceste ville, ecclésiasticques et laicz, pour les causes susdictes, de laquelle somme de deux cens escuz rapplacement sera faict sur les restes deubz par les laicz qui sont absens de ceste ville, dont les collecteurs n'ont peu faire le recou-

Digitized by Google

vrement, à cause de l'absence des principaulx et plus riches habitans, pour estre ladicte somme de troys cens escuz emploiés pour la nouriture et entretenement des enfans exposez ; et où il se trouvera des non valeurs sur le taulx faict de la somme de douze cens escuz sur les laicz, en sera la vérifficcation faicte, sur les taulx de chacune paroisse, par Mes René Lepoictevin, substitut du procureur du Roy, et Pineau, procureur de ville, pour estre, lesdictz non valeurs, resgaillez[1] sur lesd. habitans laicz, à ce que lad. somme de douze cens escuz soit entièrement paiée et mise ès mains desd. pères des pauvres.

« Et parce que il a esté représenté, par lesdictz pères des pauvres, que la despence de lad. somme de douze cens escuz est entièrement faicte, et avoir entré en advence de ce qui reste à lever d'icelle, et estre nécessaire de recouvrer aultres deniers, à ce que l'on ait à y pourvoir, aultrement il fault fermer la maison de la santé, et donner congé aux malades qui y sont ;

« A esté conclud que l'ordre et establissement faict, pour l'entretenement de ladicte santé, sera continué, et que, pour les fraiz nécessaires, sera faict nouvelle levée de la somme de douze cens escuz, sur tous les habitans de ceste ville, ecclésiasticques et laicz, exemptz et non exemptz, privilaigiez et non privilaigiez, dont les ecclésiasticques porteront le quart ; et que, à ceste fin, seront obtenues lettres du Roy pour en faire le département et levée sur lesdictz habitans, mesmes sur les officiers du parlement et chambre des comptes de Bretaigne, prévost des mareschaulx en cestedicte ville.

« Et, cependant, attendant lesdictes lettres et levée, sera prins, par prest, à interrest, pour troys moys, la somme de neuf cens escuz pour la part desdictz laicz, après que lesdictz ecclésiastiques ont promis fournir leur quart, montant la somme de troys cens escuz ; et, pour s'obliger

[1] *Resgaillez :* réparties.

Digitized by Google

audict prest, sont priez les sieurs René Aveline, Charles Héard, Jouachin Volaige, et Pierre Gauches, marchans de ceste ville, où l'un d'eulx, auxquelz lesdictz sieurs de Puchairic, le maire, Lemarchant, lieutenant de la prévosté, de la Source, de la Halourde, Lepoictevin, substitut, et Pineau, ont promis indemnité de ladicte obligation, tant en principal que interrestz ; laquelle somme de neuf cens escuz sera, par eulx, mise ès mains desdictz pères des pauvres, pour leur quictence, pour en compter et emploier aux fraiz de la santé. Et a esté accordé ausdictz sieurs ecclésiasticques, qu'ilz ne pouront estre contrains au paiement de ladicte somme de troys cens escuz, que ledict premier taulx ne soit entièrement levé sur les laicz.

« Et pour obtenir lesdictes lettres de commission du Roy, pour faire ladicte levée, en sera escript au s^r^. de Belligan, eschevin, estant de présent à Paris, par led. s^r^. Pineau, procureur de ville, et prié de ce faire, et advenser les fraiz desdictes lettres, dont il sera remboursé.

« Sur ce que messire Guillaume Ruellan, docteur, régent en la Faculté de médecine en l'Université de ceste ville d'Angers, a représenté qu'il lui a esté donné adjournement personnel en la court de parlement, à Paris, auquel il luy convient obéir ; et, à ceste occasion, prie la compagnie de l'excuser de la visite et traitement des malades pestiférez qui sont portez à l'hospital Sainct-Jehan, ou luy donner certifficat comme il est retenu en ceste ville pour traicter lesdictz malades. A esté conclud, que attestation sera délivrée aud. sieur Ruellan, soubz le sing du greffier et séel des armes de la ville, comme il est chargé de traicter et médicamenter lesdictz malades pestiférez, et ne pouvoir s'absenter de ceste ville durant la contagion.

« Sur la requeste à nous présentée par Me Paschal, Lepoictevin, greffier de cest hostel commun de la ville et mairie d'Angers, afin qu'il luy soit loisible et permis s'absenter et retirer hors ceste ville, à raison de la

Digitized by Google

contagion, qui s'y augmente tellement, qu'il n'y a rue qui n'en soit attainte, et principallement les rues du quartier où il faict sa demeure, en laquelle il se seroit retenu jusques à présent, au péril de sa vie, pour le désir qu'il a de faire le deu de sa charge et service à la ville, tant en général qu'en particulier, offrant commettre personne capable pour faire lad. charge de greffier en son lieu et place, ou remettre sondict estat et office de greffier en la plaine disposition du corps de ville, pour y estre pourveu d'aultre en sa place.

« Sur quoy, nous, Maire et Eschevins, après avoir particulièrement conféré ensemble sur la requeste dudict Lepoictevin, disons, attendu le denger éminent qu'il y a en ceste ville, et le service que ledict Lepoictevin a faict et peult faire au public et aud. corps de ville, y demeurant pour faire sa cherge, et afin qu'il ait plus de subjet et occasion de s'y retenir et y vacquer, que ledict Lepoictevin poura résigner sondict estat de greffier de ville, purement et simplement, à telle personne que bon luy semblera, et que la résignation qu'il en fera sera, par led. corps de ville, admise et reçeu en sa faveur, au profit de luy ou de sa femme et enfans, sans paier aulcune chose, pourveu que son résignataire soit capable, et que la survivence dud. estat luy sera donnée pour y estre, par luy ou sa femme et enfans, en cas de son décès, nommé personne capable auquel en sera expédié lettres de provision, à la charge de prester le serment en tel cas requis et acoustumé. »

XV

Le 18 novembre, nouvelle réunion du Conseil de ville :

« Au conseil tenu en l'hostel et maison commune de la ville et mairie d'Angers, où estoient monsieur de Puchairic, gouverneur, le maire, etc.

Digitized by Google

« A esté conclud, attendu la continuation de la maladie, et nécessité urgente que le taulx qui sera faict de la somme de neuf cens escuz, en vertu des lettres patentes obtenues à ceste fin, en datte du 6e jour du présent mois, sera levé en double, et que messieurs du Clergé paieront la somme de quatre cens et trois cens, par eulx cy-davant acordées, et pour la validation de lad. levée de douze cens escuz, scavoir de neuf cens escuz sur les laics et trois cens sur les ecclésiasticques, seront obtenues lettres de Sa Majesté. »

Au commencement de l'année suivante, la peste diminue. On en remercie la divine providence :

« Du vendredy 15e jour de janvier 1599.

« Au conseil tenu en l'hostel et maison commune de la ville et mairie d'Angers, où estoient nobles hommes messieurs de Beaumont, plus ancien eschevin, vice-maire, etc.

« Sera, monsieur le révérend évesque de ceste ville d'Angers [1], prié d'ordonner une procession générale le jour de sainct Sébastien, pour rendre graces à Dieu de ce qu'il luy a pleu apaiser son ire et révocquer ses fléaux de ceste ville, naguères affligée de contagion; comme, aussy, messieurs de la Justice, de faire fermer le palais led. jour; et monsieur le juge de la prévosté, d'ordonner que les rues seront nettoiées et les bouticques fermées durant ladicte procession, à ce que le peuple y puisse vacquer plus attentivement. »

L'affluence des mendiants constitue un danger sérieux. On les expulse de la ville :

« Séance du vendredy 29e jour de janvier 1599.

« Sur ce qui a esté proposé par monsieur de Beaumont,

[1] Charles Miron, évêque d'Angers (1587-1616.) — « Il restait dans les greniers soixante pestiférés en janvier 1599. Il fallut faire une taxe nouvelle pour suffire jusqu'en mai, qu'on pût fermer les portes de la Santé .» (*Notice historique sur l'hôpital Saint-Jean d'Angers*, p. XV.)

Digitized by Google

qu'il y a grand nombre de pauvres en ceste ville, et y affluent de toutes parts, du nombre desquelz il y en a qui pouroient travailler aux champs, et, demeurans en ville, y pouroient augmenter la contagion; la matière mise en délibération, et les opinions prinses, a esté conclud, de l'advis des députez des paroisses, que messieurs le lieutenant général et de la police seront priez de faire faire un ban portant commandement à tous pauvres forains de vuider, à peine de fouet; et que, pour l'exécution de lad. ordonnance, seront prins trois commissaires, appelez chasse-gueuz, à chacun desquelz sera paié quatre escuz par mois, tant que la nécessité durera; lesquelz commissaires et prévost seront aussy chargez du nettoiement des rues et faire rapport à mesd. sieurs de la police, des contraventions; et, à ceste fin, sera lad. somme de cent escuz esgaillée sur lesd. habitans. »

Bientôt la peste recommence ses ravages, on avise aux moyens de la combattre efficacement :

« Du lundy 1er jour de febvrier 1599.

« En la convocation des estatz de la ville d'Angers, faicte à huy, en l'hostel commun d'icelle, pour adviser au faict de la santé et des pauvres..... où estoient messieurs de Beaumont, vice-maire, etc.; ont aussy comparuz les députez des paroisses.....

« Mond. sieur de Beaumont a représenté que aulcuns particuliers, habitans de ceste ville, ont esté assignez par davant messieurs..... etc.....

« A aussy esté proposé par monsr le lieutenant général, que la principale cause de ceste assemblée est pour adviser à ce qui despend de la santé et remèdes de la congion, laquelle semble vouloir pululer, et avoir eu advis des pères administrateurs de l'hospital Sainct-Jehan et de la maison de la santé, qu'il ne passe jour qu'il n'y soit porté des pestiférez, et y en avoir esté mené, depuis un mois enczà, jusques au nombre de quarente et plus; a prié la

Digitized by Google

compagnie d'adviser s'il est expédiant, pour le bien et conservation de la ville, de transférer la maison de la santé hors dud. hospital, et la mettre hors ville, ou continuer l'ordre et établissement cy-davant faict pour lad. santé; et d'aultant que lesd. administrateurs ont dict ne pouvoir continuer leurs charges, s'ilz ne sont secouruz de moiens et remboursez de ce qui leur est deu, qu'ilz ont advencé; adviser, par mesme moien, de quelle somme de deniers l'on aydera à lad. santé. Le tout mis en délibération, et les opinions prinses,

« Me Jacques Thaluau est d'advis que l'on prie les commissaires pour le régalement des tailles, de ne rien faire au préjudice des privillaiges, franchises et libertez de la ville, et qu'il en soit levé deniers sur les habitants, pour la continuation de l'ordre cy-davant faict pour la santé.

« Monsieur des Places, pour les manans et habitans de Sainct-Martin, a requis avoir communication des caditz des taulx levez pour la santé, et un bref estat de la recepte et despence des deniers touchez par les pères administrateurs d'icelle, pour voir s'ils ont plus mis que reçeu; et où il ne resteroit aulcun fond, est d'advis qu'il soit levé jusques à cinq ou six cens escuz pour l'entretien de ladicte santé.

« Sur le rapport faict par les pères des pauvres, du nombre des pestiférez qui sont en l'hospital Sainct-Jehan, et des grandes advences par eulx faictes pour le fournissement de leurs nécessitez, et qu'il est expédiant de les rembourser, et faire fonds à l'advenir pour la despence nécessaire ausdictz malades, tant pour leur nouriture que pensemens et médicamens, paiement des gaiges des officiers, requiérans estre deschargez de l'administration de la maison de la santé, et qu'il y en soit estably d'aultres, pour l'apparence qu'il y a de la continuation de lad. maladie..... Ont esté, lesdictz pères des pauvres, priez de continuer lad. charge, et ordonne qu'ilz bailleront un estat sommaire de la despence faicte pour la santé, qu'ilz

Digitized by Google

communicqueront à Me Charles Gaultier, Me Jacques Taluau, François Bienvenu, Maurice Blanvilain et Guillaume Dubois, députez des paroisses.

« Quant aux pauvres de ceste ville et faulxbourgs, malades, qui ne peuvent travailler, et enfans au-dessoubz de l'age de dix ou douze ans, seront nouriz par lesdictz habitans, et deffences leur sont faictes d'aller mandier par les églizes ne aux portes d'icelles; et sera, en chacune églize, député personnes pour les chasser desd. églizes et portes d'icelles. »

XVI

La contagion augmente, comme on le constate à la réunion du mardi 20 avril :

« En l'assemblée généralle des ordres de la ville d'Angers, faicte en l'hostel et maison commune d'icelle, pour adviser aux affaires de la santé et remèdes de la contagion, où estoient le maire, etc.....

« Sur ce qui a esté représenté, par Mr. le maire, qu'il avoit faict assembler la compagnie pour adviser les moiens de donner ordre à la santé, et rechercher les remèdes pour pourvoir à la contagion qui augmente en cette ville, et, à cette fin, faict inviter les médecins, chirurgiens et apoticaires, lesquelz, ouyz, ont rapporté que la maladie est en plusieurs et divers endroictz de la ville et faulxbourgs, et y avoir apparence, attendu l'indisposition du temps, qu'elle continuera, si promptement il n'y est pourveu;

« Estre d'advis que le reiglement de police cy-davant faict pour la santé, soit entretenu, gardé et observé, et qu'il seroit à propos de transférer la maison de lad. santé,

Digitized by Google

hors ville et au dessoubz d'icelle, à ce que les malades aient moins de communications avec les habitans, et aussy que ceulx qui seront guériz n'y puissent entrer que vingt jours après la guérison. Sur quoy, les opinions prinses,

« A esté conclud que les pères des pauvres, qui ont eu le maniement des deniers levés sur ceste ville et faulx-bourgs, pour les fraiz de la santé, représenteront leur compte de la recepte et despence, à mardy prochain, en ceste maison, ausquel jour les paroisses seront convocquées et députeront pour s'y trouver.

« Et, par mesme moien, résouldre de l'ordre que l'on tiendra pour remédier à la maladie, à l'advenir, et des fraiz à ce nécessaires. Et ont esté priez mesd. sieurs Saymont et Lebarbier et le faire scavoir à messieurs du Clergé, pour députer de leur part à cest effect.

« Et, cependant, les officiers cy-davant ordonnez pour le traictement et médicament des malades de la contagion, sont priez de continuer leurs charges. Ont aussy esté priez, messieurs de la prévosté, de faire garder et observer les reiglemens de la police de la santé, suivant l'establissement du moys de febvrier dernier, et faire deffences d'exposer en vente aulcuns meubles. »

La séance du 11 mai est consacrée à l'examen des comptes :

« Et, à l'après dinée dudict jour, ont comparu, en la maison de mons^r. le président Ayrault, mons^r. le maire, led. sieur président, du Lac, chanoine, les sieurs des Places, conseiller, de Chevrue, eschevin, Mondière et de Crespy, paires administrateurs, Mes Françoys de la Porte et Françoys Bienvenu, députez, le procureur de ville et led. Belot, recepveur, et vérifficcation faicte de la recepte et despence des deniers levez sur les habitans de ceste ville, comprins ès deux premiers taulx, pour les fraiz de la santé et nouriture des enfans exposez, tant sur les ecclésias-

Digitized by Google

ticques que laicz, s'est trouvé la *recepte* se monter troys mil cent quatre vingtz escuz trente deux solz deux deniers.

« La *despence*, comprins les caditz, deux mil neuf cens soixante treze escuz trente troys solz deux deniers ;

« Partant, le comptable devoir, de reste, deux cens sept escuz, en ce comprins ce qui reste à paier par les collecteurs des paroisses et recepveur des décimes, dont il fera le recouvrement.

« Mais reste à acquiter, scavoir : ausd. paires administrateurs, cinq cens quatre vingtz un escu, qu'ilz ont advensez de leurs deniers ;

« A Vivien, apoticaire, de lad. santé, par parties arrestées le jour d'hier, neuf cens soixante et quinze escuz ;

« A messire Marin Froger, médecin, pour ses gaiges jusques au premier jour du présent moys, cinquente escuz ;

« Au chirurgien, pour sesdictz gaiges jusques audict jour, cent escuz ;

Pour la continuation des fraiz de ladicte santé, cent escuz pour les fraiz du compte et impétration de lettres, que fraiz de la recepte, quatre vingtz-sept escuz ;

« Dont, déduict deux cens sept escuz que doibt led. recepveur reste à lever deux mil escuz pour les causes que dessus, qui seront prins cinq cens escuz sur lesdictz ecclésiasticques, et quinze cens escuz sur les laicz [1]. »

Le lundi 7 janvier 1600, le Conseil de ville décide que les médecins seront convoqués.

« Au conseil tenu en l'hostel et maison commune de la ville et mairie d'Angers, où estoient le maire, etc.....

« Sur ce qui a esté remonstré que, le jour d'hier, il mourut une femme, de contagion, en une maison qui est entre le portal et cest hostel de ville, a esté conclud que monsieur le maire fera assembler messieurs les docteurs

[1] *Archives anciennes de la Mairie d'Angers*, BB. 47, f°s 63-136 v°.

Digitized by Google

en médecine pour scavoir s'il paroist ès maladies quelque contagion ; et, ce pendant, messieurs les officiers en seront advertiz et priez de faire cadner [1] la porte de lad. maison ; dont a esté chargé le procureur de ville [2]. »

Au commencement de juin, la peste décime de nouveau la contrée environnante et l'entrée de la ville est interdite aux étrangers, le vendredi 9 du mois :

« Au conseil tenu en l'hostel et maison commune de la ville et mairie d'Angers, où estoient nobles hommes [Jacques] Ernault, maire, [3], etc.....

« Sur ce qui a esté proposé par monsieur le maire, de l'advis qui lui a été donné des maladies de contagion qui ont cours ès paroisses de Villevêque, Corzé, Briolay et aultres paroisses circonvoisines,

« A esté advisé que monsieur le lieutenant général sera supplié de faire deffences aux habitans desdictes paroisses, de venir en ceste ville, et aux habitans de ceste ville d'y fréquenter, *sur peine de la vie*, et que lesdictes deffences seront publiées aux prosnes des grandes messes desd. paroisses, avec deffences aux portiers des portaulx de ceste ville, et gardes des chesnes, d'y laisser entrer les habitans desdictes paroisses, sur les mesmes peines. »

Le Conseil de ville se réunit le 3 novembre :

« Au conseil tenu au palais épiscopal, en la chambre de

[1] Cadenasser.

[2] *Arch. anc. de la Mairie d'Angers*, BB. 47, f° 222. — Les renseignements sommaires, fournis sur la peste de l'année 1600 par les registres de l'Hôtel-de-Ville, sont complétés par d'autres sources. Ainsi nous savons que le 18 octobre de la même année Urbain de Campigny, « joueur d'instruments, » mourut de la contagion. Le 6 novembre suivant, Nicolas Prevost, « compagnon chirurgien, » au Sanitat, succombait à son tour, victime de son dévouement pour les malades atteints par le terrible fléau. Le 11 du même mois, René Lefèvre fut frappé. Il était aussi « chirurgien au Sanitat. » Son corps fut inhumé dans le cimetière Saint-Pierre. (*Archives de Maine-et-Loire*, GG. 170-189). Gilles Poulain le remplaça en 1603.

[3] Jacques Ernault, sieur de la Daumerie, portait : *Ecartelé de 3 quartiers, le 1er d'or à l'aigle éployée de gueules ; le 2e d'argent à la tête de loup de sable ; le 3e d'argent au lion ramant de gueules.*

Digitized by Google

monsieur le révérend évesque d'Angers, à la présence dudict jour, où estoient mond. sieur d'Angers, le lieutenant général, le maire, des Matratz, assesseur, le juge de la prévosté, Liquet, procureur du Roy audict siège, Boysineux et Ruellan, docteurs régens en la Faculté de médecine, et Chesneau, maistre chirurgien,

« Sur ce qui a esté représenté qu'il y avoit quelques habitans de la ville qui, depuys deux ou troys jours, estoient mortz de la contagion, a esté advisé que leurs maisons seront marquées et leurs portes fermées par la diligence dud. sieur juge de la prévosté, lequel traictera avec Me Innocent, chirurgien, ou aultre, à son refus, et composera avec luy pour penser les pestiférez, si aulcuns se trouvent en ceste ville, moiennant quelques gaiges raisonnables, attendant d'aultres règlements, si la nécessité le requiert [1]. »

André JOUBERT.

[1] *Archives anciennes de la Mairie d'Angers*, BB. 48, fos 21-79. — Nombre des journées de pauvres soignés à l'hôpital Saint-Jean :

ANNÉES	JOURNÉES
1598-1599 :	47,742.
1599-1600 :	27,378.

(*Notice historique sur l'hôpital Saint-Jean*, p. XXI).

Digitized by Google

L'INDE FRANÇAISE

AVANT DUPLEIX

(*Suite*)

CHAPITRE TROISIÈME

PREMIERS ÉTABLISSEMENTS DES FRANÇAIS DANS L'INDE. — CARON. — LA FACTORERIE DE SURATE. — L'ESCADRE DE PERSE. — EXPÉDITION DE CEYLAN. — SIÈGE DE SAN-THOMÉ.

L'Inde était le but que l'on se proposait, et l'occupation de Madagascar n'avait qu'une importance secondaire. En essayant de fonder une colonie à Fort-Dauphin, nous avions voulu nous assurer une base d'opérations et posséder une station et une escale. La Compagnie n'avait pas oublié l'ancienne route que les caravanes avaient suivie au moyen âge et, dès 1664, c'est-à-dire l'année même de sa fondation, elle avait envoyé des émissaires en Perse, afin de rendre la cour d'Ispahan favorable à ses desseins.

Cette idée n'était pas nouvelle. Sous le gouvernement du cardinal de Richelieu, le P. Joseph, de l'ordre des Capucins, voulait refouler les Turcs en Asie, arracher l'Orient à la barbarie, et naturellement il assignait ce beau rôle à la France. La Perse et l'Inde se seraient ouvertes à notre commerce et auraient subi notre influence.

Digitized by Google

Dans ce but, le P. Joseph créa de nombreuses missions et chargea un religieux de son ordre, le P. Pacifique de Provins, de nous frayer la route de l'Hindoustan.

Le P. Pacifique unissait une grande habileté diplomatique à une profonde connaissance des affaires de l'Orient. En 1622, il partait pour le Levant, visitait l'Égypte et la Syrie et élevait des couvents dans l'île de Chypre et à Alep, la route des caravanes. En 1628, il se rendait à la cour de Perse et obtenait du roi Chah-Abbas l'autorisation de fonder des monastères à Ispahan et à Bagdad. C'était autant d'étapes sur le chemin des Indes. Les Capucins cherchaient bientôt à pénétrer dans ce pays; ils y réussissaient et, en 1639, ils avaient à Surate une maison qui fut l'origine de leurs missions dans cette partie de l'Asie. D'autres ordres religieux, les Jésuites, les Carmes et les Dominicains, se donnèrent également rendez-vous dans ces contrées encore peu connues et vinrent y étendre les frontières de la chrétienté.

La route était frayée et les voyageurs commencèrent à être nombreux. Bornons-nous à indiquer les principaux. De 1643 à 1649, La Boullaye le Gouz parcourait la Turquie, la Perse, et se rendait dans l'Inde où il explorait le Radjépoutanah. En 1666, Jean Thevenot, le neveu de l'auteur du *Recueil des Voyages*, arrivait à Surate, visitait le Guzzerate, le Cambaye, Mazulipatam, Aurengabad, le royaume de Golconde, et mourait près de Tauris en revenant en Europe. Un joaillier de Paris, Chardin, venait faire le commerce de diamants dans l'Extrême-Orient et séjournait plusieurs années à Ispahan en qualité de marchand du roi. François Bernier, devenu médecin du Grand Mogol, portait les œuvres de Descartes et de Gassendi à la cour d'Aureng-Zeyb, et devait plus tard fournir de précieux renseignements. Enfin terminons cette énumération en citant le plus infatigable de tous les voyageurs, Tavernier, qui passa sa vie à courir le monde et mourut,

Digitized by Google

pour ainsi dire sur la grande route, à l'âge de quatre-vingts ans.

De ces différentes explorations, il résultait que deux routes existaient pour pénétrer dans l'Inde, celle du cap de Bonne-Espérance et une autre qui traversait la Perse et était suivie par les caravanes. Cette dernière, quoique plus directe, présentait de nombreuses difficultés. La Compagnie ne voulut pas cependant la négliger et chercha à y établir des communications régulières. En 1664, elle envoyait à Ispahan trois marchands, Beber, Mariage et Dupont. De Lionne leur avait adjoint, en les chargeant d'une mission, deux gentilshommes, de Lalin et de la Boullaye le Gouz. Ce dernier avait saisi avec empressement l'occasion de retourner en Asie. Louis XIV écrivait en même temps au roi de Perse, pour lui rappeler *l'ancienne amitié* qui avait toujours existé entre les deux royaumes et le priait de bien accueillir les Français qui étaient désireux de voir *Sa Hautesse.*

Les députés français arrivèrent à Ispahan au mois de juillet 1665. Ils devaient étudier la situation commerciale du pays et essayer d'y nouer des relations diplomatiques. Grâce à l'appui d'un marchand français, de l'Estoile, et du supérieur des Capucins d'Ispahan, le Père Raphaël du Mans, ils furent favorablement accueillis par le roi de Perse qui se montrait tout disposé à entrer en rapports avec la France. Il promettait de grands avantages à nos négociants, principalement en ce qui concernait l'exportation des vins de Schiraz, renommés dans tout l'Orient. Sur ces entrefaites, de Lalin mourut au moment où il se préparait à passer dans l'Inde. Mariage et Dupont restèrent à Schiraz. Quant à de la Boullaye, il s'était rendu avec Beber à Bender-Abassy, y avait trouvé un navire arménien, s'y était embarqué avec son compagnon et tous les deux étaient arrivés à Surate au mois de mars 1666.

Les députés de la Compagnie trouvèrent dans cette ville

Digitized by Google

les voyageurs Thévenot et Tavernier. Les habitants se montraient sympathiques et, grâce à l'appui du supérieur des Capucins, le Père Ambroise de Preuilly, qui depuis 1650 était dans l'Inde et avait acquis une profonde connaissance des mœurs et des usages du pays, le gouvernement fit bon accueil aux Français. De la Boullaye le Gouz avait reçu la visite du directeur de la factorerie anglaise, ainsi que celle du commandant hollandais, et n'avait eu que de bons rapports avec eux. Cependant, il ne se laissait pas tromper par les apparences et, dans une lettre datée du 1er avril 1666, qu'il adressait à Colbert, il se rendait compte de la situation et exposait ses vues sur le commerce que nous pouvions faire dans l'Inde et l'attitude que nous devions y prendre.

Les Hollandais dominaient complètement dans l'Extrême-Orient; ils ne voulaient pas souffrir d'autre influence que la leur et avaient fait accepter leur suprématie par les Anglais et les Danois. Bien persuadés qu'ils étaient que la France n'accepterait pas, vis-à-vis d'eux, une situation inférieure, ils voyaient avec jalousie que nous allions fonder une Compagnie des Indes et cherchaient à nous nuire, en répandant partout que nous étions des pirates. Aussi de la Boullaye conseillait d'envoyer une escadre et « de n'épargner ni poudre, ni boulets, pour abattre l'orgueil des Hollandais. » Selon lui, notre politique devait entretenir la rivalité de la Hollande et de l'Angleterre afin de les affaiblir réciproquement; il engageait à envoyer des ambassadeurs aux princes indigènes, à se créer des alliances et à donner une grande idée de notre pays. Il invitait à se défier des Musulmans, des Arméniens et des Banians qui seraient, pour notre commerce, des rivaux redoutables. Les facteurs de la Compagnie devaient vivre simplement et ne fonder aucun établissement durable dans l'Inde. Par conséquent, il fallait leur défendre de s'y marier et d'y amener leurs femmes et leurs enfants. Pour

Digitized by Google

de la Boullaye le Gouz, la véritable route des Indes était la mer Rouge, et pour s'en assurer la possession, il proposait d'établir une correspondance directe par Suez et le Caire, de s'allier avec le roi d'Éthiopie et de monopoliser le trafic de la Perse.

A Surate, les députés français avaient annoncé l'arrivée de sept ou huit vaisseaux de la Compagnie. Cette nouvelle avait été favorablement accueillie par les marchands de la ville. Sans perdre de temps, de la Boullaye le Gouz et Beber se rendaient en ambassade à Agrah, près du grand Mogol. Un médecin français, Jacques de la Palisse, les servit utilement en les mettant en rapports avec le grand vizir. Malheureusement la simplicité avec laquelle voyageaient les représentants de la France ne répondait pas à l'idée que l'on se faisait de notre pays. Aussi l'empereur Aureng-Zeyb se contenta de dire qu'il attendait l'arrivée de l'escadre dont on lui avait parlé. Notre démarche avait été à peu près inutile. Beber revint à Surate. De la Boullaye le Gouz gagna le Bengale; son intention était de passer en Chine et, dans cette pensée, il quittait Patna avec plusieurs Persans qui allaient à Dacca. Il fut assassiné en route. Sur ces entrefaites, le directeur de la Compagnie, Caron, débarquait à Surate.

Caron était d'origine française. Il était né à Bruxelles et appartenait à la religion protestante. Pendant vingt-deux ans, il avait été au service de la Compagnie hollandaise. Ses débuts avaient été des plus modestes. Dans sa jeunesse, il avait servi à bord d'un vaisseau hollandais, en qualité de cuisinier et était ensuite devenu commis aux vivres. Il avait consacré à l'étude des mathématiques, les loisirs que lui laissaient ses occupations et s'était fait remarquer par son intelligence. Dans un voyage au Japon, il avait appris la langue du pays et s'était mis au courant des mœurs des habitants; aussi fut-il bientôt en état de traiter lui-même les affaires de la Compagnie. Caron était membre du

Digitized by Google

conseil général et directeur du commerce, quand il demanda un poste plus important à Java. On le lui refusa. Mécontent et n'écoutant que sa colère, Caron donne sa démission et vient en France, où il était attiré par le bruit de la fondation de la Compagnie des Indes. Il offre ses services à Colbert et lui présente, en 1665, un mémoire dans lequel il montrait une grande connaissance des affaires de l'Inde. Il sut plaire au ministre, gagner sa confiance et fut naturalisé par lettres-patentes du roi ; il entra au service de la Compagnie avec le titre de directeur aux Indes.

En 1666, le marquis de Mondevergue était parti avec une escadre. L'expédition ne devait pas seulement avoir pour but Madagascar; l'on devait tenter quelque chose du côté de l'Asie. La Compagnie voyant tout l'intérêt que l'entreprise pouvait avoir pour elle, avait eu soin de s'y faire représenter par deux directeurs, Caron et de Faye. A Madagascar, Caron avait fait preuve d'une grande activité et s'était montré plein de zèle pour les affaires de la Compagnie. Aussi, quand le conseil de l'Ile songea à étendre ses opérations dans l'Inde, il y envoya Caron en lui donnant pour mission d'aller acheter à Surate des marchandises que l'on put expédier en France et des vivres pour ravitailler la colonie de Fort-Dauphin. Parmi les marchands et sous-marchands qui accompagnaient Caron se trouvait un aventurier nommé Marcara.

Marcara était un Arménien qu'un négociant persan employait en qualité de facteur et avait envoyé à Venise avec des marchandises. Après en avoir effectué la vente, Marcara en avait dissipé le prix. Craignant d'être poursuivi, il avait quitté Venise et s'était enfui en France. L'on venait de fonder la Compagnie des Indes et il n'était question que de voyages d'outre-mer. Marcara vint offrir ses services à Colbert qui l'envoya à Madagascar et là il sut si bien se conduire qu'il fut nommé membre du Conseil

Digitized by Google

souverain. Comme, en sa qualité d'asiatique, il prétendait connaître l'Inde, on l'adjoignit à Caron en pensant qu'il lui serait d'un grand secours. Le 15 actobre 1667, Caron quittait Fort-Dauphin avec un vaisseau, le *Saint-Jean-Baptiste* et un houcre. Le 24 septembre de la même année, il abordait à Cochin où il avait des relations amicales avec les Hollandais. Au commencement de 1668, il arrivait à Surate et y fondait la première factorerie française dans l'Inde.

Surate était, au XVIIe siècle, la ville la plus importante de la côte occidentale de l'Inde. C'était le grand centre commercial, le débouché de l'empire Mogol. Les Hollandais et les Anglais y possédaient des comptoirs bien avant l'arrivée des Français. Les gens de toute nation, Persans, Turcs, Arabes, Juifs, Arméniens, Banians, Maures et Gentils y affluaient, attirés par le riche négoce que l'on pouvait y faire. L'on y parlait toutes les langues, l'on y voyait les costumes de tous les pays.

Les vaisseaux se pressaient dans son port. Les principales branches du commerce étaient les perles, les diamants, l'ambre, le musc, l'or, les soieries, les étoffes, les épices et l'indigo. Surate avec son enceinte épaisse de douze pieds, percée de nombreuses portes et flanquée de grosses tours, ses maisons dont un grand nombre avaient des terrasses transformées en jardins, devaient naturellement exciter l'admiration des Européens. Aussi Souchu de Rennefort la compare-t-il pour l'étendue à la ville de Rouen et l'appelle-t-il « le Magasin des Indes et de l'Asie et la première ville de l'univers pour son commerce [1]. »

Surate dépendait de l'Empire Mogol, qui était alors la première puissance de l'Inde, et pour notre commerce il

[1] La végétation des environs de Surate, si différente de notre pays, était un sujet d'étonnement pour les Européens. En 1668, le médecin Delton écrivait : « Il y a des arbres qui fleurissent tous les jours au soleil levant et tombent quand il se couche. D'autres dont les fleurs naissent le soir et meurent le matin. »

Digitized by Google

était indispensable d'entretenir de bons rapports avec la cour de Delhy. Nous nous rappelons que, en 1667, de la Boullaye le Gouz avait été envoyé en ambassade pour nouer des relations diplomatiques avec l'empereur Aureng-Zeyb. Quand la compagnie avait songé à fonder des factoreries dans l'Inde, Louis XIV avait écrit au Grand-Mogol. Il lui disait qu'il avait saisi avec empressement l'occasion d'entrer en communication avec lui et le priait de protéger nos marchands et d'encourager un commerce qui ne pouvait qu'être avantageux aux deux pays [1]. Dès que Caron fut arrivé à Surate, le roi de France s'adressa de nouveau à Aureng-Zeyb. Dans une seconde lettre, il lui annonçait que la compagnie envoyait un directeur et il lui demandait que les Français fussent traités aussi favorablement que les autres Européens.

Les débuts de notre factorerie de Surate furent heureux. Les transactions avaient été assez actives et l'on ne tarda pas à expédier, à Madagascar, le vaisseau le *Saint-Jean-Baptiste* avec une cargaison de toiles, de sucre, de poivre et d'indigo. Caron envoyait en même temps Marcara, qu'il

[1] Lettre de Louis XIV au Grand-Mogol.

Très haut, très excellent, très puissant, très magnanime et invincible prince, le grand empereur des Indes orientales, notre très et bon ami, Dieu veuille vous augmenter votre grandeur avec fin heureuse. La gloire de votre empire nous étant bien connue, nous avons pris plaisir d'embrasser une occasion favorable de vous offrir notre amitié, de vous demander la vôtre et même d'établir des moyens assurés pour la pouvoir cultiver réciproquement à l'avenir tant par l'envoi de nos vaisseaux et de ceux de nos sujets dans les états de votre Grandeur. C'est ce qui nous a obligé d'accorder notre royale protection à une puissante compagnie qui s'est formée dans notre empire pour porter le commerce dans vos mêmes états, ne doutant point que, comme cette communication entre nos sujets leur apportera de très grands avantages, vous ne soyez bien aise d'accorder à ladite compagnie les grâces et bons traitements dont elle fera les instances à votre Grandeur par ses députés auxquels se sont joints quelques gentilshommes français envieux de voir les splendeurs de votre cour qui vous rendront cette lettre. Nous attendrons avec impatience les marques de la bonne disposition de votre Grandeur à correspondre aux offres que nous lui faisons, priant Dieu, très haut, très excellent, très puissant, très magnanime et invincible prince, qu'il veuille augmenter votre grandeur avec fin très heureuse.

Digitized by Google

avait fait arrêter, pour y être jugé par le Conseil souverain de l'île. Des difficultés s'étaient bientôt élevées entre eux deux. Marcara qui aspirait à jouer le premier rôle avait eu à Cochin une violente altercation avec Caron au sujet de la prééminence, en présence des officiers hollandais. Caron écrivait que Marcara avait voulu organiser un complot pour l'assassiner, qu'il s'était vu obligé de s'entourer de gardes et qu'il l'avait fait arrêter pour sa sûreté personnelle.

Marcara répondait à cette accusation en soutenant qu'à Surate Caron avait fait venir à son bord un Banian[1] nommé Sanson et s'était entendu avec lui au sujet de l'achat des marchandises pour le compte de la Compagnie. Il avait averti le directeur que ce Banian était un fripon, et que se servir de lui c'était léser les intérêts de la Compagnie. Caron n'avait pas voulu l'écouter. De là était venue leur querelle. Or, il se trouva qu'une partie de la cargaison du *Saint-Jean-Baptiste* était de mauvaise qualité. Quoique plus tard Caron dût jouer un rôle plus qu'équivoque, il est difficile d'admettre qu'en cette circonstance il se soit rendu complice du Banian. Marcara ne peut inspirer une grande confiance, et son passé est plus que suffisant pour rendre suspect son témoignage. Il parvint néanmoins à se faire écouter; il avait trouvé un appui dans de Faye, le directeur de la Compagnie qui était resté à Madagascar. Aussi fut-il acquitté par le Conseil souverain.

De Faye s'ennuyait à Madagascar; il voyait qu'il n'y avait rien à faire dans cette colonie et que tout l'intérêt se portait aux Indes. Aussi résolut-il d'aller rejoindre Caron et, le 19 octobre 1668, il quittait Fort-Dauphin avec trois navires, la *Marie*, l'*Aigle d'or* et la *Force;* il emmenait Marcara avec lui. Le 24 décembre, il abordait à Pontugal, dans l'île de Ceylan, et était bien reçu par les

[1] Les Banians sont une caste des Hindous; ils croient à la métempsycose et s'abstiennent de manger quoi que ce soit qui ait eu vie. Ils s'adonnent principalement au commerce.

Digitized by Google

Hollandais qui l'assuraient que partout leurs compatriotes feraient bon accueil aux Français. De Faye continua sa route en suivant les côtes où il trouva un certain nombre de chrétiens indigènes, descendants des anciens chrétiens de saint Thomas et des missionnaires catholiques qui lui fournirent de précieux renseignements. Dans les premiers jours de 1669, il arrivait à Cochin, qui appartenait aux Hollandais depuis 1662. Quoique déchue, c'était encore une belle ville ; ses rues étaient larges et bien entretenues ; ses maisons bâties en pierres blanches, couvertes de tuiles, ayant pour la plupart des balcons garnis de jalousies, rappelaient la domination portugaise. Les Hollandais avaient fortifié cette place avec soin; ils y avaient cent canons sur leurs affûts, deux cents prêts à y monter et y entretenaient une garnison de trois cents soldats européens. De Faye put constater que les métis portugais et les chrétiens indigènes, qui regrettaient leurs églises [1], ne demandaient pas mieux que de secouer le joug des Hollandais.

Après s'être ravitaillé à Cochin, de Faye reprit la mer et arriva à Calicut. Cette ville avait perdu de son importance ; Goa lui avait porté un coup terrible. Ce n'était plus le puissant état qui, au moment de l'arrivée des Portugais commandait à toute la côte de Malabar. Le Zamorin [2] ne possédait plus qu'un rivage de soixante lieues. Calicut était encore le siège d'un commerce actif de toiles de coton, de mousselines et de poivre. Presque tout le trafic était aux mains des Banians. Le gouverneur de la ville dit que l'on était fatigué de la suprématie des Hollandais et offrit l'alliance de son maître aux Français, si ces derniers voulaient l'assurer de leur appui. De Faye répondit qu'il ne pouvait rien faire avant d'en avoir référé à Surate. L'on

[1] Au temps de la domination portugaise, Cochin possédait trente-trois églises; les Hollandais n'en avaient laissé qu'une seule aux Catholiques.

[2] C'était le nom que l'on donnait au sultan de Calicut.

Digitized by Google

trouva à Calicut des facteurs que Caron y avait envoyés pour acheter du poivre. Le 26 janvier, nos vaisseaux levaient l'ancre et partaient avec deux navires maures, dont l'un appartenait au banian Sanson qui était au service de la Compagnie en qualité de courtier. Le 11 mars, l'expédition arrivait à Sually, près de Surate. Caron se montra d'abord exaspéré de la décision du conseil de Madagascar. De Faye parvint cependant à le calmer et à le réconcilier avec Marcara.

En chargeant Caron de fonder une factorerie, la Compagnie n'avait voulu rien négliger pour conduire son entreprise à bonne fin. Nous avons vu que les Capucins s'étaient établis à Surate et qu'ils y possédaient une maison importante. Leurs bons offices pouvaient nous être d'une grande utilité. Aussi les directeurs de la Chambre générale avaient-ils décidé que le Père Supérieur serait admis au conseil de Surate avec voix consultative.

Le supérieur était alors le Père Ambroise de Preuilly, qui avait déjà reçu La Boulaye le Gouz. Caron s'était mis en rapports avec lui. Des difficultés ne tardèrent pas à s'élever entre eux. Caron, avec son caractère fier et altier, ne voulait pas admettre d'autre volonté que la sienne. De son côté, le Père Ambroise qui avait conscience de sa valeur, n'était pas disposé à devenir un instrument docile entre les mains du directeur de la Compagnie.

Aussi Caron se plaint-il à plusieurs reprises du Père Ambroise en écrivant que, pour avoir son concours, il faut toujours agir suivant son sentiment. Il le représente comme un agent de la Hollande et de l'Angleterre et demande que, dans l'intérêt de la Compagnie, il soit éloigné des comptoirs français. Cette accusation est fausse et, en la formulant, Caron voulait se débarrasser du Père Ambroise qui lui portait ombrage. Cependant Colbert, malgré la sympathie qu'il avait pour Caron, ne pouvait ajouter foi à ses paroles ; il lui répondit que le roi ordon-

Digitized by Google

nerait aux Capucins de lui obéir en ce qui concernait les affaires de la Compagnie et en même temps il ajoutait : « Sa Majesté serait bien aise d'apprendre que leur zèle fît « produire votre conversion. » Du reste cette rivalité n'eut pas pour nos établissements les conséquences que l'on eût pu craindre. Le Père Ambroise servit utilement les intérêts de la Compagnie et ceux de notre pays, conformément aux traditions des ordres religieux qui, en Orient, ont constamment défendu et soutenu la cause de la France.

Quand de Faye arriva à Surate, il se rendit avec Caron saluer le gouverneur de la ville. Le Père Ambroise les accompagnait en qualité d'interprète. Le gouverneur leur fit bon accueil, les assura de la protection du Grand Mogol et leur offrit le bétel en signe d'amitié. Les directeurs français allèrent ensuite rendre visite aux résidents anglais et hollandais. De Faye ne devait que passer aux Indes ; il mourut à Surate au mois d'avril 1669. Tous les Français qui se trouvaient dans la ville soupçonnèrent Caron de l'avoir fait empoisonner afin de pouvoir exercer seul l'autorité sans avoir à craindre le contrôle d'un collègue [1].

Caron avait de grands projets ; il jouissait alors de la confiance de la Compagnie et le roi, pour le récompenser d'avoir fondé une factorerie à Surate, l'avait nommé chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Pour Caron, ce comptoir n'était qu'un début. Il voulait étendre les transactions de la Compagnie, nouer des relations avec les indigènes et créer de nombreux établissements. Le médecin Bernier, dont nous avons précédemment parlé, venait de quitter la cour d'Aureng-Zeyb et se trouvait alors à Surate où il attendait l'occasion de s'embarquer pour l'Europe. Caron s'était empressé de se mettre en rapports avec lui pour en obtenir des renseignements. Bernier lui avait

[1] Souchu de Rennefort raconte que quand de Faye tomba malade, Caron lui envoya un médecin banian qui lui avait fait prendre un breuvage et que de Faye mourut quelques jours après.

Digitized by Google

remis un mémoire, où il recommandait d'agir avec prudence, de ne pas choquer les usages du pays et d'éviter toute propagande religieuse. Les Français devaient se présenter partout comme des marchands qui désirent faire du trafic et imiter la réserve des Hollandais; il leur conseillait d'établir des factoreries à Golconde, à Mazulipatam, et à Kassimbazar, au Bengale. « Si l'on est patient, » disait-il, « l'on réussira, attendu que la nation « française est un bois dont on peut faire toute sorte « d'ouvrage [1]. »

Caron ne perdait pas de temps; il avait fait prendre de nouveau la mer aux vaisseaux la *Marie*, la *Force* et l'*Aigle d'Or*, et les avait envoyés en Perse, en Arabie et à Achem. Dans le but d'élargir le cercle de ses opérations, il avait chargé le sous-marchand Bounot d'aller à Ceitapour et le marchand Flaccourt à Balepatan, près de Cananor. Bourreau-Deslandes, le futur fondateur de Chandernagor était parti pour le Bengale avec l'ordre de remonter le Gange. Marcara avait reçu la mission de fonder un comptoir à Mazulipatam et s'était rendu avec le marchand Roussel à la cour du roi de Golconde. Il y rencontra non seulement les difficultés que l'on trouve dans toutes les cours d'Orient, mais il eut encore à lutter contre l'opposition sourde des Anglais et des Hollandais qui voyaient en nous des rivaux redoutables. Marcara réussit néanmoins à vaincre tous les obstacles et, le 9 décembre 1669, un firman du roi de Golconde permettait à la Compagnie française de faire le commerce dans tout le royaume sans payer les droits d'exportation ou d'importation et l'autorisant à établir une factorerie à Mazulipatam. Les conditions que nous avions obtenues nous plaçaient dans une position meilleure que celle des Anglais et des Hollandais. Mazulipatam était merveilleusement placé pour s'emparer du trafic de Bengale et Marcara conseillait de s'appliquer principalement

[1] Lettre du 10 mars 1668.

Digitized by Google

au cabotage et de se servir à cet effet de navires de deux cents à deux cent cinquante tonneaux.

Marcara se rendit à Mazulipatam, mais il ne devait pas longtemps occuper ce poste; il fut remplacé par Martin. Suivant Souchu de Rennefort, il n'aurait pu rendre compte de deux cent mille roupies qui lui auraient été remises à son départ pour Golconde. Caron avait alors donné l'ordre de l'arrêter et de le renvoyer en France. Dans une lettre adressée à Colbert, Marcara prétend que cet argent avait été employé à acheter des marchandises et que, malgré la décision du conseil de Surate, Caron s'opposait à ce qu'on en prît livraison. Quoi qu'il en soit, cet aventurier disparaît pour le moment et nous n'entendons parler de lui que trois ans plus tard lorsqu'un ordre du roi ordonna de s'emparer de sa personne. Il fut arrêté et enfermé dans la citadelle de Port-Louis. Rendu à la liberté il intentera un procès à la Compagnie.

Les vaisseaux que Caron avait envoyés en Arabie et en Perse n'avaient pas tardé à revenir. La *Force* était allée à Bassorah; elle y avait trouvé un marchand de la compagnie nommé Frocter qui assurait que la route de cette ville à Bagdad, naguère infestée par les Arabes, était libre et qu'on pouvait la fréquenter sans crainte. Le pacha avait accordé un firman qui dispensait nos marchandises de tout droit de douane et nous donnait l'autorisation d'exporter des chevaux. Le roi de Perse était disposé à nouer des relations avec les Français. La lettre que Louis XIV lui avait écrite en 1669 l'avait rendu favorable; aussi assurait-il de sa protection les marchands de la compagnie des Indes. Il en résultait que nous pouvions établir, par la voie de terre, des communications avec Surate, et un capucin, le Père Honoré d'Auxerre, qui avait longtemps résidé en Orient, proposait de faire passer nos caravanes par Alep, Diarbekir, Mossoul et Bagdad et d'établir un entrepôt à Smyrne.

Digitized by Google

La compagnie ne voulait pas se borner au commerce de l'Inde et cherchait à se rendre en rapports avec les autres pays de l'Extrême-Orient. Sur le conseil du Hollandais d'Hogenhouck qui était à son service, elle songeait à établir une factorerie à Nanking. La maison des Missions étrangères nous était d'un grand secours et nous trouvions des auxiliaires dévoués dans les prêtres qu'elle envoyait en Asie. Grâce à eux l'Indo-Chine nous était ouverte.

Le roi de Siam était bien disposé. En 1670, Louis XIV lui avait écrit pour lui recommander nos missionnaires [1]. Il avait été flatté de cette démarche. Aussi il invitait les Français à venir faire du commerce dans ses états et offrait de faire construire une factorerie à ses frais. Le roi de Macassar, alors en guerre avec les Hollandais, demandait notre alliance. De son côté, le Père Ambroise avait ordonné à tous les religieux de son ordre de nous donner leur appui. Partout l'on apprenait avec plaisir l'arrivée des Français et les populations étaient disposées d'avance en notre faveur.

Malgré ces débuts qui paraissaient promettre, la situation de la Compagnie était loin d'être brillante. Madagascar avait absorbé des sommes considérables et l'Inde n'avait encore rien produit. Les caisses étaient vides et fort peu d'intéressés avaient versé le second tiers de leur souscription. Caron, qui croyait au contraire que l'on disposait de ressources sérieuses, demandait des secours d'hommes et d'argent et se plaignait de n'être pas plus avancé faute d'avoir des vaisseaux. Il voulait fonder des établissements sur la côte de Malabar, à Coromandel, à Ceylan, en Chine, au Japon et dans les îles de la Sonde. Il proposait à la Compagnie de créer un comptoir à Bantam afin d'accaparer une partie du commerce des épices et de faire concurrence aux Hollandais. Caron insistait en outre

[1] Lettre du 31 janvier 1670.

Digitized by Google

pour que nous ayons à nous un port qui nous servît de refuge et où nous puissions nous retirer au cas échéant. A Surate, nous étions sur le territoire du Grand Mogol qui pouvait, d'un moment à l'autre, nous retirer l'autorisation qu'il nous avait accordée; l'on pensait que la compagnie devait avoir un territoire qui lui appartînt.

En 1669, il avait été un instant question d'acquérir la ville danoise de Tranquebar. Caron pensa d'abord à s'emparer de Sandrocar, île située dans la baie de Cambaye, à quatre-vingts lieues de Surate. Mais Ceylan lui parut réunir toutes les conditions nécessaires pour y fonder un établissement.

La position était bien choisie et aujourd'hui Ceylan est une station fort importante. Tous les paquebots qui relient l'Europe à l'Extrême-Orient s'arrêtent à Pointe-de-Galles. Cette île, dont l'étendue est égale à dix ou douze de nos départements, possède un sol fertile et est en grande partie couverte de forêts de cocotiers. Aussi a-t-elle toujours été désirée et conquise par les peuples qui ont eu successivement l'empire de la mer des Indes. Au moment où Caron formait le projet de s'en emparer, les Hollandais occupaient le nord, le sud et l'ouest de l'île; l'est restait à prendre et nous pouvions nous y établir.

Les Portugais avaient autrefois possédé Ceylan. Dès 1518, ils avaient imposé leur domination aux indigènes, mais ils avaient perdu leur possession par leur faute. Ils traitaient durement le roi de Candy qu'ils retenaient prisonnier dans sa ville. Aussi celui-ci avait recherché et obtenu l'appui des Hollandais qui s'engagèrent à chasser les Portugais. Un traité avait été signé. Le roi de Candy devait rentrer en possession de ses forteresses à mesure qu'il paierait les frais de la guerre en produits de l'île, c'est-à-dire en cannelle. La lutte commença et, au bout de vingt ans, les Hollandais étaient parvenus à expulser les Portugais qui marquèrent fortement le pays de leur

Digitized by Google

empreinte. Aujourd'hui encore, les Portugais blancs et noirs sont nombreux dans l'île et, dans certains cantons, l'on parle un portugais corrompu. Le roi de Candy se trouva bientôt avec les Hollandais dans la même situation qu'avec les Portugais. On ne lui rendit pas ses forteresses et il n'avait fait que changer de maîtres. Aussi était-il mécontent et prêt à devenir notre allié.

Caron connaissait Ceylan; il avait pris part à la conquête de l'île lorsqu'il était au service de la Compagnie hollandaise et, dans une lettre adressée à Colbert, il racontait qu'il s'était emparé de Négombo, le 7 janvier 1644. Il désirait avoir un port et l'est de Ceylan, qui était inoccupé, en offrait deux, Trinquemalé et Battékalo. Caron se prononçait pour Battékalo, qui était d'une défense facile et possédait une baie magnifique. Il avisa aux moyens de mettre son projet à exécution et, dès 1667, il avait cherché à entrer en rapports avec le roi de Candy. « Ce roi est pauvre, » écrivait-il, « et « il sera très heureux de vendre de la cannelle à des con- « ditions telles qu'on pourra le contenter, tout en faisant » de gros bénéfices. » Il n'était pas facile d'avoir des relations avec le roi de Candy. Les Hollandais le surveillaient avec soin. Caron songea à se servir de deux portugais de Goa qui allaient à Ceylan faire du trafic. Ce moyen ne lui ayant pas réussi, il pensa à employer les Capucins comme agents diplomatiques et obtint d'eux des renseignements sur la situation du pays.

Si l'expédition de Ceylan paraissait présenter des obstacles, les affaires de la Compagnie étaient loin d'être prospères. A Surate, Caron était intraitable et on l'accusait de ne consulter que ses intérêts. Il avait essayé d'entrer en fraude des marchandises, afin de ne pas payer de droits de douane et avait ainsi failli compromettre la situation. Heureusement l'affaire n'avait pas eu de suite, grâce au Père Ambroise qui connaissait particulièrement le gouverneur de Surate. Caron avait en outre soulevé contre lui une

Digitized by Google

opposition générale à la tête de laquelle se trouvaient les marchands Goujon, Joubert, Mariage et le Père Ambroise. Un jour, au conseil, Goujon avait demandé des comptes au sujet de l'emploi des deniers de la Compagnie. Caron s'était emporté et avait menacé de le faire arrêter. Les co-intéressés s'étaient communiqué leurs griefs et avaient décidé d'envoyer l'un d'eux porter plainte en France. En 1670, Joubert était parti pour l'Europe. Du reste, Caron ne devait pas garder seul l'autorité et deux autres directeurs allaient venir les retrouver dans l'Inde.

A l'époque où la Compagnie fut fondée, Baron[1] était consul à Alep, qui, situé en Syrie, était sur le passage des caravanes; il avait été consulté et avait donné son avis. Pour lui la route de l'Inde était celle de Bassorah. Aussi proposait-il d'y établir une correspondance directe, en ayant recours aux missionnaires; il y avait alors des carmes déchaussés à Bassorah, des capucins à Bagdad et à Ispahan. L'on pouvait, par leur intermédiaire, avoir des rapports suivis avec l'Inde. Colbert, qui avait remarqué chez Baron une grande connaissance de l'Orient, voulait l'envoyer à Surate, en lui donnant une position importante; il lui avait fait des offres que Baron avait acceptées.

L'opposition vint de la chambre de la direction générale, qui voulait elle-même choisir ses représentants. On décida alors de nommer trois directeurs dans l'Inde. Caron conserverait la première place, Baron serait le second directeur et le troisième serait élu par la Chambre générale. Le troisième directeur, Barthélemy Blot, homme très intègre, qui était alors négociant à Lyon, avait la réputation d'être fort habile dans le commerce. En plaçant à la tête de nos établissements plusieurs directeurs, la Compagnie commettait une grande faute. Elle divisait le commandement, au lieu de le concentrer dans les mêmes mains, et faisait

[1] Baron (Joseph) était né à Marseille, en 1620. En 1661, il avait été nommé consul à Alep.

Digitized by Google

ainsi naître des rivalités qui devaient être funestes à nos entreprises.

Baron était arrivé à Surate au mois de mai 1671. Cette ville était devenue le siège de notre principal établissement, et un arrêté du 18 janvier 1671 y avait institué un Conseil souverain [1]. Baron trouva les affaires de la Compagnie en fort mauvais état; beaucoup de confusion, pas d'argent dans les caisses, des dettes, un crédit à peu près nul; telle était la situation. Ce qui affligeait le plus Baron, c'était de voir l'esprit de division qui existait chez tous les Français au service de la Compagnie. Il n'y avait ni accord, ni entente, et chacun n'était guidé que par son intérêt personnel.

Au mois d'octobre de la même année, arrivait le troisième directeur, Blot, qui fut effrayé de l'état des affaires. Il n'avait aucune connaissance de l'Inde et croyait que le commerce s'y traitait de la même manière qu'en Europe. Non seulement il était opposé à la création de nouvelles factoreries, mais il demandait encore la suppression de celles qui étaient éloignées. Pour lui, Mazulipatam, dont les exportations consistaient surtout en toiles peintes, n'avait aucune importance, et Bantam était mal placé. Il proposait d'abandonner Surate, d'acquérir la ville de Chaoul et de nous borner à un comptoir que nous y établirions. Blot pensait que nous devions principalement importer dans l'Inde des draps, de la dentelle et des verroteries. Il s'était mis en rapport avec l'évêque de Berythe et, sur son avis, il conseillait à la Compagnie de s'emparer du trafic du Tonkin où nous n'avions pas à craindre la concurrence des Hollandais. L'influence que le banian Sanson exerçait à Surate l'avait frappé et, dans sa correspondance, il ne cesse de dénoncer ce courtier qu'il considère comme un audacieux fripon. Ainsi qu'on peut le voir, il était en

[1] Le Conseil souverain de Madagascar fut supprimé en novembre 1671.

Digitized by Google

complet désaccord avec Caron ; pour le moment, ce dernier était absent et se trouvait à Bantam.

Baron était à Surate et attendait le retour de Caron et l'arrivée de Blot, quand l'amiral de la Haye vint avec son escadre, mouiller à Sually. Nous nous rappelons que de la Haye avait quitté Madagascar. Une fois, dans la mer des Indes, il avait pris le titre de vice-roi, comme le faisaient les commandants en chef des autres puissances. Il parla à Baron des projets que l'on avait sur Ceylan. Baron les ignorait, mais il approuvait l'expédition.

La présence d'une flotte française pouvait avoir d'heureuses conséquences pour notre commerce et notre influence. Les princes indiens, habitués comme tous les Orientaux à s'incliner devant la force, auraient, à la vue de nos vaisseaux, facilement accepté notre prépondérance et nous aurions pu profiter de la lassitude que la suprématie de la Hollande avait fait naître chez beaucoup d'indigènes. Pour le moment, l'empereur Aureng-Zeyb était occupé à guerroyer contre les Mahrattes. Un homme supérieur aurait tiré parti de la situation et peut-être exécuté ce que Dupleix tentera au siècle suivant. Mais pour cela, il fallait agir avec promptitude, frapper un grand coup et ne pas perdre de temps. Malheureusement il en fut autrement et l'expédition ne devait donner aucun résultat.

Caron revint à Surate en novembre 1671. La mésintelligence ne tarda pas à éclater entre les directeurs. Caron affectait une grande supériorité vis-à-vis de ses collègues, qui lui témoignaient beaucoup de froideur. Baron était du parti de Blot et l'amiral de la Haye penchait pour Caron. Les décisions devaient êtres prises à la pluralité des voix. Dans la crainte d'un échec, Caron ne voulait pas assembler le Conseil. Deux mois furent perdus. Ainsi, dès notre arrivée dans l'Inde, nous trouvons cette division qui devait nous être si fatale. C'est surtout dans leurs lettres à Colbert

Digitized by Google

que les directeurs montrent leur animosité. Ils se plaignent sans cesse les uns des autres et s'accusent réciproquement. Avec cette rivalité, il était impossible de réussir.

L'amiral de la Haye avait reçu l'ordre d'agir d'accord avec les directeurs et ses instructions disaient textuellement : « Sa majesté estime si nécessaire d'agir, de « concert avec les directeurs et même d'exécuter tout ce « qu'ils jugeront à propos, que quand même ledit sieur de « la Haye connaîtrait qu'il ferait mal, après leur avoir « représenté ses raisons, elle désire qu'il suive ponctuel- « lement leurs sentiments. » A la fin de la Haye se lassa d'attendre. L'on était au mois de septembre et aucune décision n'avait encore été prise. Il convoqua les directeurs à son bord, leur dit qu'il ne pouvait rester plus longtemps dans l'inaction et leur demanda cent mille livres dont il avait besoin pour faire la conquête de Ceylan. Le roi devait leur rembourser cette somme.

Blot s'opposa avec violence à l'expédition, en disant que le principal produit de Ceylan, la cannelle, était une denrée fort peu demandée et que la consommation n'en était pas grande en France. Pour lui, la flotte était inutile ; la Compagnie n'avait que des ressources bornées et ses entreprises étaient avant tout commerciales. L'amiral de la Haye fut inébranlable dans sa résolution et, devant son attitude énergique, Baron ne suivit pas le parti de Blot; aussi quelques jours après, l'expédition de Ceylan était chose décidée. Blot lui-même donnait son consentement, mais en même temps il écrivait à Colbert pour demander son rappel. Caron qui connaissait Ceylan devait accompagner l'amiral et Baron se rendre à la cour du Grand Mogol pour nouer des relations avec lui et l'inviter à envoyer une ambassade en France. Blot restait à Surate et était chargé de diriger les affaires de la Compagnie, en l'absence de ses collègues.

De la Haye se mit en mesure de prendre la mer. Son

Digitized by Google

escadre qui avait près de deux ans de campagne, avait besoin de nombreuses réparations. Le croira-t-on, au lieu de trouver chez les directeurs un concours empressé, il rencontra un mauvais vouloir inexplicable. Ils ne voulaient rien lui fournir et il fut obligé d'acheter aux Anglais et aux Hollandais son goudron, ses toiles à voiles, ses cordages et tout ce qui était nécessaire à l'armement de ses vaisseaux. Aussi, dans une lettre adressée à Colbert, il se plaint amèrement et dit que si l'on veut réussir, il faut subordonner les directeurs aux chefs de troupes pour tout ce qui n'est pas du commerce. Au 1er janvier, l'escadre était partie. Depuis qu'il avait quitté La Rochelle, l'amiral n'avait reçu qu'une lettre, celle que le roi lui avait écrite le 29 décembre 1670, pour lui annoncer l'envoi d'un vaisseau et de deux houcres. Le roi se proposait d'envoyer chaque année deux navires dans l'Inde.

Le 6 janvier 1672, l'expédition quittait la rade de Sually. Elle comptait quatre vaisseaux appartenant au roi, la *Navarre*, le *Julle*, le *Triomphe* et le *Flamand;* trois flûtes, la *Sultane*, l'*Indienne* et l'*Europe;* une frégate, la *Diligente;* deux bâtiments de la Compagnie, le *Saint-Jean-Baptiste* et le *Phénix;* un houcre, le *Saint-Louis* et deux barques longues pour servir aux reconnaissances. L'on naviguait par petites étapes, en suivant les côtes; l'on allait *d'Inde en Inde.* La flotte s'arrêta successivement à Daman, à Barsaba, à Bombay, à la vieille ville de Chaoul, autrefois florissante et alors en grande partie déserte. Le 27 janvier, elle mouillait à Goa.

L'ancienne capitale de l'Asie portugaise, jadis nommée *la Dorée*, à cause de son opulence, quoique déchue, était encore une ville importante. Son port était l'un des plus beaux du monde et les Français admirèrent ses six châteaux, ses murailles défendues par quatre cents canons, les tours de sa cathédrale, les clochers de ses églises, les campaniles de ses nombreux couvents. A Goa, l'escadre

Digitized by Google

s'accrut du vaisseau *le Breton* et du houcre *le Barbot*. Le *Breton* portait 48 canons et 370 hommes d'équipage; le *Barbot* n'avait que six canons et trente hommes. Ces deux navires étaient partis de La Rochelle ainsi qu'un second houcre, *le Guillot*, le 16 mars 1671 et devaient naviguer de concert pour rejoindre l'escadre aux Indes. Le commandant du *Breton*, le capitaine Regnier Duclos avait trouvé que les houcres retardaient sa marche et s'était séparé d'eux en leur donnant rendez-vous à Surate. Il avait retrouvé le *Barbot* dans les eaux de Ceylan et les deux bâtiments étaient arrivés à Goa presque en même temps que de la Haye. Les Français furent froidement accueillis et l'on ne voulut leur donner ni pilotes ni interprètes. Les Portugais, qui se rappelaient leur ancienne prépondérance dans l'Inde, y voyaient avec jalousie les autres nations européennes. L'amiral ne séjourna que quelques jours à Goa et, le 12 février, il jetait l'ancre devant Calicut.

Depuis 1650, le Zamorin reconnaissait la suprématie des Hollandais. Il habitait la petite ville de Crancanor, située sur la rivière Paliport, à seize lieues de Calicut. Les Hollandais avaient bâti un fort en face de son palais. En apprenant notre arrivée dans l'Inde, le Zamorin, qui voulait secouer la domination hollandaise, nous avait offert la terre d'Aïçota avec la tour Batacota, à l'embouchure de la rivière. Pour l'empêcher de mettre son projet à exécution, les Hollandais avaient rasé cette forteresse. Le Zamorin ne doutait pas que nous ne venions venger l'insulte faite à notre pavillon. Pour le moment il était à dix lieues de Calicut, à Paniâny où il célébrait une fête religieuse, l'une des plus importantes du pays. Il envoya complimenter l'amiral et lui annonça en même temps la visite du prince héritier. De la Haye vint mouiller dans la baie de Paniâny et deux agents de la Compagnie allèrent trouver le Zamorin et l'assurer de nos intentions amicales.

Le prince héritier et son frère voulurent se rendre immé-

Digitized by Google

diatement à bord de l'escadre. La relation de cette visite est rapportée avec détails par un capitaine de la flotte. Le prince héritier arriva le premier avec sa suite et fut reçu sur la *Navarre* par le chef d'escadre de Turelle et le directeur Caron qui l'attendaient au haut de l'échelle. Son riche costume frappa tous les regards. Il était vêtu d'une robe de brocart d'or à fleurs et portait sur la tête un turban de toile peinte aux couleurs éclatantes, au cou un collier de grains d'or, aux oreilles « une bague d'or en forme de pyramide, grosse comme un œuf de pigeon, enrichie de beaucoup de pierreries très exquises, » et deux ou trois bagues à chacun de ses doigts. Il avait autour des reins une ceinture d'or « de la grosseur d'un gros chapelet. » Les gens de son escorte n'avaient pour tous vêtements qu'un pagne et étaient armés de mousquets et de coutelas. Le second prince arriva aussitôt après. Il était vêtu d'un justaucorps de couleur écarlate avec des boutons d'or ; il était également accompagné d'une suite nombreuse. Près de lui se tenait un petit garçon avec une boîte d'argent remplie de bétel. Les deux princes avaient avec eux un interprète portugais ; ils se rendirent dans la grande chambre du bâtiment. Le vice-roi les y attendait et, pour les recevoir, il avait réuni tous ses capitaines.

Le prince héritier se plaignit des Hollandais, demanda notre alliance et offrit soixante mille hommes, en disant qu'il était prêt à s'embarquer avec nous. De la Haye répondit que le roi de France n'était pas en guerre avec la Hollande, mais que néanmoins il acceptait ces propositions. Un traité fut conclu et le lendemain Caron descendit à terre pour le faire ratifier par le Zamorin. Il fut reçu avec un grand cérémonial. Le prince héritier lui remit une bague d'or en signe d'amitié et lui dit qu'il espérait que l'alliance qu'ils venaient de conclure « durerait autant que le soleil et la lune. » Un commis de la Compagnie, Coche, fut laissé à la cour du Zamorin, en qualité de représentant

Digitized by Google

de la France, et le drapeau français fut planté à l'embouchure de la rivière Paliport. Quelques jours après, le 18 février, l'amiral levait l'ancre et prenait la route du Cap Comorin.

Le 21, l'on aperçut l'escadre hollandaise forte de douze vaisseaux et commandée par l'amiral Rickloff. De la Haye eut d'abord le projet de lui livrer bataille et, grâce à la supériorité de sa flotte, il était sûr de la victoire. La France, il est vrai, était en paix avec les Provinces-Unies, mais les Hollandais nous avaient provoqués en abattant la tour de Battacota. Ne devions nous pas protéger le Zamorin, notre nouvel allié? C'était l'occasion d'ébranler la domination hollandaise ou, tout au moins, de nous assurer de la conquête de Ceylan. De la Haye allait donner l'ordre d'attaquer, quand Caron s'y opposa et parvint à le persuader du contraire. L'amiral changea de route; il commettait une grande faute et plus tard il se repentit amèrement de n'avoir pas suivi son inspiration. Dans une lettre datée du 20 juin 1671, le roi l'autorisait à commencer les hostilités; malheureusement de la Haye ne reçut cette lettre que le 15 juillet 1672.

La flotte ne tarda pas à arriver dans les eaux de Ceylan; après avoir mouillé à Pointe-de-Galles, elle jetait l'ancre dans la baie de Trinquemalé, le 22 mars 1672. C'est dans ce lieu que de la Haye et Caron avaient décidé de fonder un établissement. Les Hollandais qui avaient eu connaissance de nos projets, nous avaient déjà prévenus et y avaient construit une forteresse. L'amiral envoya deux officiers à Candy négocier un traité avec le roi et, en même temps, il occupait dans la baie de Cotéary située dans le voisinage de celle de Trinquemalé, deux petites îles qui reçurent les noms d'Ile du Soleil et d'Ile Caron. La baie de Cotéary paraissait réunir toutes les conditions que l'on cherchait. Elle avait deux lieues de large sur deux de profondeur. L'île du Soleil, qui était la plus grande, avait six ou sept cents toises de circonférence et présentait de grandes inégalités de

Digitized by Google

terrain. Elle était dominée par l'île Caron. Ces deux îles défendaient l'entrée de la baie. De la Haye donna l'ordre de les fortifier; différents travaux furent immédiatement exécutés, et l'on y employa les soldats et les matelots. Les Hollandais avaient à Cotéary une forteresse entourée de palissades. Ils l'incendièrent à l'arrivée de nos vaisseaux et prirent la fuite en tirant quelques coups de canon.

Les Hollandais furent surpris quand ils virent que la flotte française, qui était dans les eaux de Ceylan, paraissait avoir l'intention de fonder un établissement permanent. Le 28 mars, ils représentèrent à l'amiral que la baie de Cotéary leur appartenait et lui ordonnèrent de partir dans un délai de huit jours. De la Haye leur répondit fièrement; une rupture était inévitable.

Si de la Haye avait immédiatement commencé les hostilités, il aurait pu s'emparer de la baie de Trinquemalé et en chasser les Hollandais. Il n'en fit rien et continua de mettre les îles du Soleil et Caron en état de défense. Il expédiait en même temps à Tranquebar, pour y chercher des vivres, le vaisseau *le Phénix* et la flûte *l'Europe*. Le capitaine Dargeret, qu'il avait envoyé à Candy, revint avec quatre eunuques qui étaient chargés d'offrir à l'amiral les services de leur maître. Le 8 mai un traité était signé. Le roi de Candy cédait aux Français les baies de Trinquemalé et de Cotéary, sous la condition que la Compagnie lui acheterait sa cannelle.

Le 15 mai, l'amiral Rickloff entrait dans la baie de Trinquemalé. Les deux escadres restèrent en présence l'une de l'autre et passèrent quelques jours à s'observer et à se provoquer. Les Hollandais capturèrent le *Phénix* et l'*Europe* qui apportaient des vivres, au moment où ils entraient dans la baie. Pendant que nous demeurions dans l'inaction, l'armée du roi de Candy qui était forte de 10,000 hommes attaquait la forteresse hollandaise. Il fallait cependant prendre un parti.

Digitized by Google

De la Haye songeait à engager l'action. Caron l'en détourna en lui faisant observer qu'il courait à une défaite certaine et que les forces dont disposaient les Hollandais étaient bien supérieures aux nôtres. La plupart des capitaines furent de cet avis. Nous avions peu de vivres; nos équipages avaient été décimés par les maladies; l'effectif s'élevait à mille hommes, mais près des deux tiers étaient malades ou convalescents. Les Hollandais avaient huit cents matelots, cinq cents soldats et plus de deux mille noirs disciplinés à l'européenne.

Nous ne pouvions pas trouver un appui sérieux dans les troupes du roi de Candy. Attaquer en de semblables circonstances, c'était aller au-devant d'un désastre. L'amiral de la Haye avait laissé passer le moment favorable. Aussi, résolut-il de partir et, après avoir envoyé le chevalier de la Nérolle, comme ambassadeur près du roi de Candy, il quittait la baie de Trinquemalé le 9 juillet 1672. Il emmenait avec lui la *Navarre*, le *Breton*, le *Julle*, le *Flamand*, le *Triomphe* et la *Sultane*. Le capitaine de Lesbory restait aux îles du Soleil et Caron, avec le vaisseau *le Saint-Jean-Baptiste* et la flûte l'*Indienne*, et une petite garnison de cinquante soldats. Le Père Moret de l'Ordre des Cordeliers remplissait les fonctions d'intendant. Dès que la flotte française se fut éloignée, les Hollandais vinrent attaquer les îles du Soleil et Caron. Après une défense de plusieurs jours, de Lesbory était forcé de capituler. On le conduisit prisonnier à Batavia.

De la Haye continua sa route sans être inquiété et, le 10 juillet, il arrivait à Tranquebar, où le bruit courait que la guerre était déjà déclarée entre la France et la Hollande. Caron se montra fort affecté de cette nouvelle; un de ses fils était au service de la Compagnie hollandaise. L'escadre se dirigea ensuite du côté de San-Thomé. Ce n'était pas le hasard qui lui faisait prendre la route de cette ville. A Surate de la Haye avait souvent entendu

Digitized by Google

parler aux Capucins de l'importance et de la richesse de San-Thomé qui, par sa position, commandait la côte de Coromandel ; il était certain d'y trouver des ressources. Depuis quelque temps, il songeait à y fonder un établissement et, dans ce but, il avait cherché à se procurer divers renseignements. Depuis dix ans, cette ville avait cessé d'appartenir aux Portugais. Les Maures s'en étaient emparé et elle dépendait alors du royaume de Golconde.

Le 20 juillet 1672, l'escadre française était dans la rade de San-Thomé. De la Haye envoie à terre deux officiers pour demander des vivres. Ils sont insultés et obligés de se rembarquer au plus vite. L'occasion était trop belle et l'amiral fut enchanté d'avoir un motif pour s'emparer de la place. Après quelques jours de pourparlers, il débarque avec cinq cents hommes et huit pièces de canon. Il divise sa troupe en trois colonnes, prend le commandement de la plus importante et confie les deux autres aux capitaines de Rébré et de Rochambeau. Le 25 juillet, à six heures du matin, un coup de canon donne le signal de l'attaque et les Français se mettent en marche. Les Maures envoient une vingtaine de boulets qui se perdent dans la mer; l'escadre ouvre le feu sur la ville. Un sergent et six soldats escaladent le rempart; le capitaine de Rébré et sa compagnie les suivent et se saisissent d'une porte. Les Français pénètrent dans la place; les Maures effrayés prennent la fuite ; l'on en tue un grand nombre. Notre artillerie force à se retirer un corps de troupes qui venait au secours de la place. San-Thomé est en notre pouvoir. Le butin que l'on y fit était assez considérable ; l'on trouva dans les magasins une grande quantité de munitions et vingt-trois canons en fer, que les Portugais y avaient laissés.

Notre conquête était une bonne prise et cependant Colbert et la Compagnie ne furent pas satisfaits. L'expédition de Ceylan, sur laquelle l'on avait fait tant d'espé-

Digitized by Google

rances avait échoué; Caron qui l'avait conseillée avait été rendu responsable de cet insuccès. Son caractère violent lui avait fait beaucoup d'ennemis et il était devenu suspect. Du reste, il avait complètement changé. Au début, il avait montré un grand zèle et beaucoup de dévouement pour la Compagnie; depuis l'expédition de Trinquemalé, il n'était plus le même. Ses conseils avaient été funestes à l'entreprise et avaient paralysé l'amiral, déjà trop enclin à être irrésolu. .

Les relations si intimes qui existaient entre Caron et de la Haye s'étaient refroidies depuis l'expédition de Trinquemalé. De la Haye avait remarqué que Caron était au courant de toutes les affaires des Hollandais et qu'il n'en parlait que lorsqu'elles étaient connues de tout le monde. A Tranquebar, quand nous avions demandé des vivres, le gouverneur danois nous en avait refusé, après avoir eu une entrevue particulière avec Caron. Lorsqu'on résolut d'aller sur la côte de Coromandel, l'amiral demanda les cartes à Caron, qui prétendit les avoir laissées à Surate, et de la Haye savait le contraire. Aussi Caron avait-il perdu la confiance qu'il avait inspirée; l'amiral ne metttait pas en doute qu'il ne servît les intérêts des Hollandais au détriment de ceux de la France.

D'un autre côté, des plaintes avaient été portées contre Caron à la chambre générale; les directeurs demandaient son retour afin de vérifier ses comptes. Colbert se rendit à leurs raisons et, dans la crainte que Caron n'éludât ces ordres, au lieu de lui signifier son rappel, on l'invita à revenir en France, pour être consulté au sujet de nouvelles entreprises. Il obéit, embarqua sur un navire toutes ses richesses et prit la route de Marseille. Il avait déjà passé le détroit de Gibraltar, quand il rencontra un vaisseau qui lui fit connaître les véritables intentions du gouvernement. Il rebroussa chemin et se dirigea vers Lisbonne; il était sur le point d'entrer dans le port de cette ville, quand son

Digitized by Google

navire donna sur un rocher et sombra (24 septembre 1673). Caron, le capitaine du bâtiment et trente hommes périrent dans le naufrage.

Ainsi finit cet homme qui, né obscur, était parvenu, par son intelligence, à s'élever à une haute situation et à jouer un grand rôle dans l'histoire de nos établissements d'outre-mer. Quel fut le mobile de sa conduite? On l'a accusé de trahison et tout paraît confirmer cette accusation. Caron s'était toujours laissé guider par des raisons personnelles. Pour obéir à son ressentiment, il avait quitté le service de la Hollande et était venu offrir son concours à Colbert. En prenant la direction de la Compagnie Française, il espérait exercer une autorité absolue. Quand il vit qu'il était obligé de partager le pouvoir, il cessa d'être dévoué aux intérêts de la France et amena en partie l'échec de Trinquemalé, dans la crainte d'avoir un rival en la personne de l'amiral de la Haye. Il était avant tout désireux d'être le premier et, pour s'assurer de sa fidélité, il eût fallu suivre aveuglément sa volonté. De la Haye l'a parfaitement jugé en écrivant à son sujet : « Monsieur Caron pensait qu'en « formant un établissement de commerce dans l'Inde, il « en serait toujours le maître absolu et qu'il ferait con- « naître aux Hollandais la perte qu'ils avaient faite, en ne « le gardant pas ; mais lorsqu'il vit arriver d'autres direc- « teurs qui lui disputaient l'autorité, il redevint tout-à-fait « Hollandais. Il voyait en outre qu'on ne lui laisserait pas le « commandement des armées et des postes et peut-être « l'argent des Hollandais le déterminèrent à leur être « favorable. »

La nouvelle de notre victoire se répandit dans les Indes et eut un effet considérable. Le Zamorin s'empressa de mettre ses troupes à notre disposition. Partout les Hollandais annonçaient que nos vaisseaux se préparaient à livrer les villes au pillage. A Mazulipatam, il y eut une véritable panique. L'on croyait que les Français allaient venir

Digitized by Google

bombarder la place et beaucoup de marchands s'enfuyaient dans l'intérieur en emportant ce qu'ils avaient de plus précieux. Le plus difficile n'était pas de s'emparer de San-Thomé, mais de conserver notre conquête. Il fallait s'attendre à soutenir la lutte contre le roi de Golconde, désireux de rentrer en possession de sa ville, et les Hollandais, qui ne nous laisseraient pas nous établir tranquillement sur la côte de Coromandel.

L'amiral s'occupa sans délai de mettre la place en état de défense et se prépara à la résistance. Tous les matelots disponibles furent débarqués et formèrent un bataillon commandé par le capitaine de la Maisonneuve. L'on recruta les indigènes qui avaient autrefois servi le Portugal et on les organisa en un corps auxiliaire. L'état de l'escadre laissait beaucoup à désirer. Depuis son départ de France, de la Haye n'avait reçu ni vivres, ni gréements. Pour les vivres, il pouvait s'en procurer; mais pour ce qui était nécessaire à l'armement des vaisseaux, c'était différent. Les Anglais et les Danois ne voulaient rien nous vendre. Plusieurs de nos navires n'étaient plus en état de reprendre la mer et avaient des voies d'eau. L'on s'efforça de les réparer et l'on employa à ce travail les Maures qui avaient été faits prisonniers.

L'amiral s'appliqua à ramener la confiance et, dans ce but, il fit inviter les habitants à revenir dans leurs maisons. Les Portugais et les Chrétiens indigènes [1] nous étaient favorables. Le bazar fut de nouveau ouvert et les marchands y vinrent trafiquer comme par le passé. Malheureusement l'argent nous manquait et, pour se procurer des ressources, de la Haye fut obligé de frapper les marchandises d'un droit d'entrée, ce qui mécontenta la population.

Nous étions à peine installés que nous étions attaqués et

[1] L'on comptait à San-Thomé environ 3,000 Chrétiens indigènes.

Digitized by Google

qu'il fallait combattre. L'armée du roi de Golconde forte de deux mille fantassins et de cinq cents cavaliers était en marche et, le 6 août, elle se montrait à une lieue de la ville. De la Haye alla à sa rencontre avec deux cents hommes et, grâce à notre audace, l'avantage nous resta. Cet engagement ne nous coûta que cinq morts et dix blessés. L'ennemi avait eu plus de deux cent cinquante hommes mis hors de combat. De la Haye fut un instant entouré et un mousquetaire avait été tué à ses côtés. Ce succès donnait confiance; malheureusement nous n'avions pas encore eu affaire à nos adversaires les plus redoutables.

En 1672, Louis XIV avait déclaré la guerre aux Provinces-Unies; il avait entraîné dans son alliance la Suède et l'Angleterre, notre vieille rivale. En 1673, une coalition avait été formée contre nous par l'Espagne, la maison d'Autriche et les princes de l'empire. Absorbé par la lutte qu'il soutenait contre l'Europe, Louis XIV ne devait accorder qu'une médiocre importance à ce qui se passait dans l'Inde. Quand la guerre fut déclarée à la Hollande, de la Haye en avait été instruit officiellement et, une lettre du 15 février 1672 avait donné à l'amiral les pouvoirs les plus étendus, mais on ne lui avait expédié aucun secours. Les Hollandais, au contraire, s'étaient préparés depuis longtemps à la lutte et avaient armé des vaisseaux à Batavia. Ils prévoyaient une rupture avec la France, mais ils ne s'attendaient pas à voir l'Angleterre embrasser notre parti. Les Anglais, en cette circonstance, ne nous furent d'aucun aide et tinrent au contraire à notre égard une conduite déloyale. Ils voyaient avec envie que nous nous étions emparé de San-Thomé et, quoique leur gouvernement se fût allié avec notre pays, toutes leurs sympathies étaient pour la Hollande.

L'amiral Ricklolf avait une escadre de dix-sept vaisseaux. Fier du succès qu'il avait facilement obtenu à Trinquemalé, il ne doutait pas, grâce à la supériorité de ses forces,

Digitized by Google

de nous expulser de l'Inde. Il s'allia avec le roi de Golconde, qui porta à douze mille hommes l'armée qu'il avait laissée en observation près de San-Thomé et la mit sous les ordres de Babassirba, l'un de ses meilleurs généraux. Ricklolf savait que les Anglais avaient vu avec déplaisir les Français s'établir dans le voisinage de Madras et occuper une ville qui leur permettrait de s'emparer du commerce de Coromandel. Il sut exploiter des craintes, exciter la vieille haine contre la France, entretenir des relations amicales avec nos alliés et faire si bien qu'il s'assura de leur neutralité. Aussi de la Haye écrivait-il : « Le gouverneur et le conseil de Madras ne veulent pas la « guerre avec les Hollandais, parce qu'ils vivent avec eux « dans une étroite union. »

Dès le début des hostilités, de la Haye s'était occupé d'approvisionner San-Thomé; il avait envoyé deux vaisseaux chercher des vivres et des munitions. Ce n'était pas chose facile. La factorerie de Mazulipatam avait été abandonnée, en présence de l'hostilité de la population, et son personnel s'était réfugié à San-Thomé. L'argent manquait et nous ne pouvions rien nous procurer à Madras. Heureusement pour nous, Baron s'était mis en rapport avec la cour de Visapour, qui possédait une partie de la côte de Coromandel. Le gouverneur était Cerkan-Soudy qui habitait la forteresse de Goudelour; en fait, il était indépendant. Sur son territoire se trouvait le petit village de Pudichéry, qui devait devenir plus tard Pondichéry. L'alliance de Cerkan-Soudy nous fut fort utile et ce fut lui qui nous fournit tout ce dont nous avions besoin.

Dans le désir de faire la paix, de la Haye était entré en pourparlers avec la cour de Golconde, mais il avait vu ses desseins traversés par les Anglais. Il avait aussi cherché, mais en vain, d'exploiter la haine des Gentils contre les Musulmans, mais quand l'amiral vit que ses négociations étaient inutiles, il se prépara à la lutte. Il avait fait brûler les

Digitized by Google

faubourgs de la ville afin de mieux découvrir la campagne. Les Maures poussaient activement leurs travaux d'attaque: toutes les tranchées qu'ils avaient construites étaient garnies de remparts et de parapets. Les 4, 5, 6 et 7 décembre, une canonnade générale a lieu de part et d'autre. Dans la nuit, la garnison fait une sortie et chasse l'ennemi de ses retranchements en lui faisant éprouver de grandes pertes. Nous n'avions eu que huit blessés. Dès le lendemain, malgré leur échec, les Maures revinrent occuper leurs positions.

A la suite de cette sortie, des pourparlers avaient eu lieu. De la Haye ne voulait rien écouter et pensait qu'un nouveau succès forcerait l'ennemi à accepter nos conditions. Les Maures, de leur côté, désiraient en finir et préparaient un assaut général avec plus de cinq cents échelles. Le 25 décembre, les Français s'emparaient de leurs ouvrages : « Ils furent repoussés, écrit de la Haye, « jusque hors de la queue de leur tranchée, et nous « restâmes six jours, jusqu'à ce que toute leur tranchée « fût rasée. Il y fut soutenu diverses attaques où les « Maures furent toujours battus, et cela avec moins de « cent Français. »

Le 16 janvier 1673, arrivaient à San-Thomé Martin et les marchands du comptoir de Mazulipatam. A ce moment, de la Haye voulait profiter de sa victoire et essayait de traiter avec le général Bassabirba; mais, faute d'argent, l'on ne put rien faire. Les Maures n'avaient pas perdu leur temps. Ils avaient repris leurs travaux, élevé de nouveaux retranchements et arrivaient jusqu'à cinquante pas des remparts. Le 5 février, nous mettons leurs travailleurs en fuite, et, le 10 mars, de la Haye fait une nouvelle sortie. Toutes les troupes de San-Thomé y prennent part. Nous remportons une victoire complète. De la Haye en rend compte au roi, en ces termes : « Nous attaquâmes une des tranchées et « nous nous emparâmes de leurs trois premiers forts et

Digitized by Google

« les gardâmes la nuit. Le lendemain, Dieu y mit la ter-
« reur et nous poussâmes le reste de cette attaque et les
« chassâmes entièrement de toute cette tranchée et prîmes
« l'autre par la tête et la queue. Il s'y est fait des choses
« que Dieu seul a conduites. » Les Maures perdirent plus de cinq cents hommes et se retirèrent à plus de deux lieues de la place.

De la Haye veut frapper un grand coup avant l'arrivée de l'escadre hollandaise. Il laisse le commandement au capitaine de Rébré, quitte San-Thomé avec deux vaisseaux, le *Breton* et le *Flamand*, et arrive le 14 avril devant Mazulipatam. Il y attaque six bâtiments maures qui se trouvaient en rade. Trois sont forcés de se jeter à la côte et les trois autres incendiés. L'amiral menace de bombarder la ville; la cour de Golconde effrayée demande à traiter et offre de nous céder San-Thomé. Il fallait se hâter d'accepter. Malheureusement, de la Haye, qui ignorait les usages de l'Inde, montre un entêtement qui nous est fatal. Il ne veut pas consentir à se rendre les ministres favorables au moyen de cadeaux d'argent. Cette manière lui paraît indigne des *gens de guerre*. Martin qui est au courant des mœurs du pays lui représente inutilement qu'en Orient il n'en est pas comme en Europe. L'amiral refuse de l'écouter et va même jusqu'à avoir d'indignes soupçons à l'égard de Martin. Plus tard, il reconnaîtra qu'il s'est trompé, qu'il avait été injuste et verra combien son erreur nous fut funeste, mais il ne sera plus temps.

Sur ces entrefaites, les Hollandais paraissent devant San-Thomé. A cette nouvelle, de la Haye s'empresse de quitter Mazulipatam pour rentrer dans la place. Le 3 juin, il part avec ses deux vaisseaux; une tempête le sépare du *Flamand*; le 21 juin, il aperçoit les collines de San-Thomé et se trouve en présence de l'escadre hollandaise. La France allait livrer sa première bataille dans la mer des Indes et y défendre son prestige. Cet honneur incombait au vaisseau

Digitized by Google

le Breton. Quatre navires hollandais marchent à sa rencontre. L'amiral de la Haye les laisse s'approcher jusqu'à demi-portée de mousquet; une violente canonnade s'engage à six heures du soir et dure jusqu'à la nuit. Un bâtiment hollandais est fort maltraité. Le *Breton* passe et le 5 juillet il arrivait à San-Thomé, après avoir relâché à Pudichéry, dans les états de Cerkan-Soudy. L'honneur national était sauvé.

De la Haye trouva San-Thomé dans une situation désespérée. Le capitaine de Rébré avait repoussé plusieurs attaques des Maures et, dans une sortie, leur avait infligé une défaite complète. Le 4 mai, Baron était arrrivé avec le vaisseau *le Bayonnais* et les houcres *le Guillot* et *le Saint-Denis*. Le 16 juin, l'amiral hollandais avait paru devant la ville. Son escadre, forte de douze vaisseaux, s'était embossée devant la place et avait commencé le bombardement. De Rébré, qui s'attendait à cette attaque, avait pris ses dispositions. Notre feu avait été meurtrier; les Hollandais avaient eu beaucoup de morts et de blessés et un de leurs navires avait été démâté. Au bout de quelques heures Ricklolf s'était retiré et était allé mouiller le long de la côte. Malgré ce succès, la garnison était découragée; les vivres manquaient et nos soldats, en ne voyant arriver aucun secours, se regardaient comme perdus et destinés à périr.

Pour relever le moral de ses troupes, de la Haye résolut de faire une sortie générale. Le 12 août, l'on avait appris que la cour de Golconde s'était alliée avec les Hollandais. L'amiral se décida à enlever sans délai le camp fortifié de l'ennemi qui était situé à deux lieues de la place. Il ne disposait que de 300 matelots, 80 soldats et 400 indigènes. Le 20 août, à onze heures du soir, il sortait de San-Thomé où il ne laissait que 20 soldats et se mettait en marche. 30 habitants de la ville portaient des brancards pour les blessés. Les Français attaquèrent vigoureusement les

Digitized by Google

Maures qui prirent la fuite et, au soleil levé, ils sortaient des retranchements du camp, après y avoir tout brûlé et repoussé une attaque de l'infanterie. Au milieu de la plaine la cavalerie ennemie vint pour nous charger et enfoncer notre petit bataillon. Nos auxiliaires indigènes firent bonne contenance; quant à nos soldats, « ils firent », dit de la Haye, « tout ce qu'il faut faire en une occasion aussi gaillarde ». Notre victoire était complète, et, dans l'après-midi, l'armée rentra dans la ville où l'on chanta le *Te Deum*. Le 22 août, c'est-à-dire le lendemain, l'amiral Ricklolf arrivait devant San-Thomé avec treize vaisseaux et quatre flûtes. Le 29, il débarquait dix-huit cents hommes dont neuf cents Européens qui se joignaient aux Maures.

Baron avait essayé, par ses négociations, d'entraîner quelque prince indigène à prendre fait et cause pour nous, mais il ne put réussir. L'argent, le nerf des intrigues, faisait complètement défaut. L'on avait espéré que les Gentils, par haine des Musulmans dont ils subissaient la domination, se soulèveraient en notre faveur. Mais l'on avait bientôt reconnu que les Gentils n'étaient capables d'aucun effort. En janvier 1674, Martin était parvenu, après de nombreux dangers, à sortir de San-Thomé et à gagner Pudichéry. Il négocia avec Cerkan-Soudy, les rois de Carnate et de Maduré, afin de conclure une alliance avec eux. Malheureusement nous ne pouvions donner les subsides que nous demandaient nos nouveaux alliés. Aussi ces tentatives demeurèrent-elles inutiles.

L'on espérait aussi voir arriver les secours que Louis XIV avait annoncés depuis longtemps. De la Haye écrivait en janvier 1674 : « Il serait facile d'établir la sou-« veraineté de la France aux Indes; un petit effort suffirait « pour cela. » Aucun renfort ne fut expédié et la bravoure de nos soldats ne servait qu'à prolonger la résistance de San-Thomé. A partir de septembre 1673, la garnison était réduite à six cents Européens.

Digitized by Google

Les assiégeants avaient une grande supériorité numérique. L'armée de Golconde s'élevait à huit mille hommes et les troupes hollandaises comprenaient trois mille combattants dont le tiers était européen. Ricklolf parvint à intercepter les communications de la ville avec l'extérieur et le blocus commença. Dans le courant d'octobre, de la Haye essaya, mais inutilement, de se débloquer par mer. Nos bâtiments ne pouvaient rien contre les vaisseaux hollandais qui étaient meilleurs voiliers que les nôtres. Ce fut le dernier effort de la garnison et de la Haye ne fit plus que harceler les ennemis, « leur tuant des gens dans leurs postes mêmes. » Le blocus se resserra de plus en plus et l'on eut bientôt à souffrir de la famine. Au mois de janvier 1674, Martin parvint à faire entrer dans la place trois barques chargées de riz. Ce secours ne servit qu'à prolonger la résistance. Dans les deux derniers mois, les troupes en étaient réduites à se nourrir d'herbe avec un peu de riz; l'amiral avait vendu sa vaisselle d'argent pour payer ses soldats et acheter des munitions. Le découragement était à son comble. Il fallut capituler le 6 septembre 1674. Le siège avait duré vingt-six mois.

Les conditions étaient honorables. La place était remise avec son artillerie au gouverneur hollandais, Antoine Pavillon. Les troupes sortaient avec armes et bagages et devaient rentrer en France sur deux navires prêtés par les Hollandais. De la Haye, qui était à San-Thomé le 25 septembre 1674, atteignait l'île Bourbon le 19 novembre, pour en repartir le 2 décembre et six jours après, il mouillait aux ruines de Fort-Dauphin. Le 6 mars 1675, il arrivait à Port-Louis. Il avait perdu son escadre et ne ramenait que le quart de son effectif [1]. Quoique malheureux, il fut bien accueilli par Louis XIV. Il prit part à la guerre que nous soutenions contre l'Europe, assista au siège d'Aire, à

[1] En quittant San-Thomé, de la Haye n'avait plus que 519 hommes, officiers, soldats ou matelots.

Digitized by Google

la prise du château de Bouillon et fut nommé ensuite commandant de la place de Thionville. Au mois de mai 1677, il fut tué aux environs de Béfort, en combattant à la tête de son régiment. Il avait trouvé une mort digne de lui.

Ainsi se termina cette expédition qui aurait pu nous donner la suprématie dans l'Inde. L'Angleterre n'était encore qu'une puissance commerciale et ses forces maritimes en Asie se réduisaient à peu de chose. La Hollande, dont nous avions à craindre la rivalité, allait bientôt perdre la domination des mers. Malheureusement cette expédition, sur laquelle Colbert avait fondé de nombreuses espérances, demeura sans résultats et ne fut qu'un glorieux épisode qui vint s'ajouter à nos fastes militaires. On a voulu en rendre responsables les directeurs et l'amiral de la Haye. Tout en reconnaissant que la direction donnée à la Compagnie laissait souvent à désirer et que la diplomatie de l'amiral était loin d'égaler sa bravoure, la faute doit en être principalement attribuée à Louis XIV. Tous les efforts de la France furent concentrés en Europe, et à Versailles, l'on ne songeait pas à l'Inde. L'escadre était partie en 1671 et pendant toute la campagne elle n'avait reçu aucun secours ; aucun renfort n'avait été envoyé à la garnison de San-Thomé. En 1674, un vaisseau quittait Rochefort avec cent soldats et cent mille livres, et quand cet armement arriva dans l'Inde, San-Thomé avait cessé de nous appartenir et nous n'avions plus de flotte.

Pendant que notre première escadre faisait son apparition dans la mer des Indes, l'on crut un instant que la France allait tourner ses préoccupations du côté de l'Orient et qu'une autre guerre allait détourner celle de la Hollande. L'on avait à se plaindre de la Porte ottomane et, à la cour de Versailles, l'on songeait sérieusement à faire une expédition dans l'Archipel. Le vieil esprit des Croisade s'é ait réveillé en France; il ne s'agissait pas seulement de

Digitized by Google

délivrer la terre sainte, l'on voulait encore arracher à la barbarie, la patrie d'Homère et de Sophocle, il était question d'occuper les îles de la mer Égée où se trouvaient des Grecs catholiques. Nos émissaires s'étaient assuré le concours de nos fidèles alliés, les Maronites. En 1646, plusieurs milliers de Jacobites de la Syrie s'étaient réunis à l'Église de Rome par les soins des Capucins et étaient entrés dans notre clientèle politique. L'on remarquait les mêmes tendances chez beaucoup de Chaldéens. Le collège de Nakchivan que les Dominicains avaient fondé en Arménie était devenu un centre d'où notre influence commençait à se répandre. Le diplomate Petis de la Croix parcourait la Turquie[1], explorait la Syrie et proposait de s'emparer de ce dernier pays. Cette conquête lui paraissait facile grâce aux chrétiens qui aspiraient à passer sous notre domination.

Enfin, en 1672, Leibnitz reprenait le projet de Ximénès[2] et présentait un mémoire sur la conquête de l'Égypte, qu'il appelait la *Hollande de l'Orient*. Cette entreprise ne paraissait pas présenter de difficultés. La faiblesse des Orientaux n'était plus un secret. La Turquie ne pouvait rien pour défendre l'Égypte et, du reste, il était facile de l'occuper par une diversion de l'Autriche et de la Pologne. En Égypte, aucune place ne pouvait soutenir un siège en règle et l'expédition aurait été favorablement accueillie par tous les états riverains de la Méditerranée. Venise, pour recouvrer l'île de Candie qu'elle venait de perdre et les chevaliers de Malte nous auraient prêté un concours actif. Dans la mer Rouge, les Abyssins, par haine des Musulmans seraient devenus nos alliés et dans l'Inde, les colonies portugaises nous auraient tendu la main pour se protéger

[1] Petis de la Croix nous fait connaître la situation de l'empire ottoman au XVIIe siècle et son livre *la Turquie chrétienne sous la protection de Louis le grand* nous révèle de curieux détails sur la situation des chrétiens en Orient.

[2] Le cardinal Ximénès avait songé à reunir dans la même alliance, la France, l'Espagne et l'Angleterre pour conquérir l'Égypte à frais communs.

Digitized by Google

contre les Hollandais. Nous avions de la Haye et son escadre, Baron, notre seul diplomate qui connût les cours orientales, Martin, le futur fondateur de Pondichéry et nous aurions pu jeter les bases d'un empire Franco-Indien. Aussi, comme disait Leibnitz, il n'y avait pas à hésiter et, en s'emparant de l'Égypte et de la mer des Indes, le grand roi serait devenu le maître et l'arbitre du monde.

Combien eussent été différentes les destinées de notre pays, si Louis XIV, au lieu de borner ses vues à l'Europe et de porter ses efforts sur la ligne du Rhin, avait soumis l'Orient à notre domination : l'Égypte et l'Inde seraient devenues des terres françaises et la France serait aujourd'hui la première puissance coloniale.

H. Castonnet des Fosses.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

I

Ma tante Giron, par M. René Bazin, 1 vol. in-18.
Paris, Retaux-Bray, 1886.

Nous avons plaisir à annoncer ici l'édition, sous forme de volume, du nouvel ouvrage de M. René Bazin, qui a déjà paru en articles dans le *Correspondant*, et nous avertissons ceux qui en ont fait seulement la lecture décousue que permet une revue bi-mensuelle, qu'ils ont à le relire. Ils verront combien ce partage en cinq morceaux de vingt-cinq pages nuit à un ouvrage bien composé. Les longueurs qu'ils ont cru d'abord apercevoir, disparaîtront, et ils jugeront mieux de l'heureux ensemble formé par les paysages et les tableaux de genre rassemblés dans ce livre pour le plaisir du lecteur. Bien d'autres avant M. René Bazin se sont appliqués à rendre le charme de la campagne cultivée et de la vie des champs. Mais nous n'avons pas à craindre avec notre auteur la banalité et la fausseté du sentiment qui déparent souvent les essais de ce genre. Les paysages qu'il trace sont vrais et d'un pinceau qui sait tout embellir et en même temps rester fidèle. Les lecteurs de *Stéphanette* ne l'ignorent pas et, sans doute, ils ont gardé le souvenir de la description de la petite ferme de la

Digitized by Google

Merlinière, telle qu'elle parut devant son maître à son retour :

« Plus de maison; un immense dôme de verdure avait tout recouvert, les murs, le toit, les cheminées et jusqu'au petit clocheton d'ardoises dont la cloche, enlacée par les gerbes de clématites et de vignes vierges, silencieuse elle aussi, captive comme ses sœurs, servait de nid à un ménage d'hirondelles nouvellement arrivé. Devenues maitresses du logis, les plantes sauvages s'étaient élancées à l'assaut de la grange et de la ferme, avaient franchi l'abîme, enroulé leurs vrilles à l'extrémité des branches des grands noyers, grimpé jusqu'au haut, formé des bouquets aériens, des flèches de cathédrales en feuilles, des arcs de triomphe en feuilles, où volaient sans doute, le soir, quelques couples de ramiers; elles avaient suivi tous leurs caprices, s'étaient bercées à toutes les hauteurs, avaient semé de fleurs éclatantes la masse sombre des vieux arbres, puis elles s'étaient mises à descendre en longs rubans verts déroulés, dont les plus hardis touchaient déjà la terre, tandis que les autres flottaient au vent avec un bruit léger. »

C'est ainsi que M. René Bazin décrit cette activité dévorante de la nature qui étouffe sous le feuillage et sous les fleurs, non seulement les maisons sans maître, mais tous les êtres que la vie abandonne.

L'art de peindre le paysage est peut-être encore poussé plus loin dans *Ma tante Giron* que dans *Stéphanette*. Voici une description du Craonais, pays où l'auteur a placé ses personnages, qui est remarquable pour la vivacité de la peinture :

« Regardez ces prairies où paissent, mêlés, de grands troupeaux de bœufs et d'oies ; les chevaux d'une race trapue et robuste; les bandes de porcs errant à la glandée par les chemins ; cette terre forte que la charrue soulève en mottes violettes, où nulle part le rocher n'effleure; regardez les chênes que cette terre nourrit ; vous n'en verrez nulle part ni tant, ni de si beaux ; ils entourent les champs d'une couronne sombre; leur pointe est droite, car la mer est loin et les grands coups de vent n'atteignent point là ; leur frondaison

Digitized by Google

est puissante, car le sol est profond à leurs pieds. Si vous montez sur les rares collines qui se croisent çà et là dans la campagne, comme les nervures de cette feuille verte, et forment les bassins de ruisseaux charmants et sans nom, vous n'apercevrez jusqu'à l'horizon que des cimes de chênes, au milieu desquelles percent parfois un clocher blanc, un peuplier ou le faîte d'un alizier empourpré par l'automne. »

Cette comparaison de la *feuille verte* est surtout charmante; enchâssée dans sa longue phrase, c'est une perle serrée dans un chaton de métal ouvragé. Il faut dire pourtant qu'un de ces critiques épineux qui fouillent partout pourrait lui reprocher d'avoir été précédé, dans l'invention de cette image, par le lettré Sylvius Ænœas Piccolomini, qui devint pape sous le nom de Pie II. Ce personnage, grand géographe et grand amateur de la nature, dit, en parlant des Apennins, « que ces montagnes sont l'épine dorsale de l'Italie et qu'elles sont disposées à la façon des saillies qui s'élèvent sur le milieu des feuilles du chêne. » Évidemment, l'observation est la même, et voici entre M. René Bazin, professeur à notre Université, et un pontife du xve siècle une ressemblance bien inattendue. Mais on voit de ces choses-là dans les lettres.

Le monde de bourgeois et de paysans, que M. René Bazin a placé dans ce cadre qu'il décrit si bien, est retracé aussi habilement que ses paysages. Eux aussi, ils sont d'une vérité légèrement embellie par l'auteur avec beaucoup de délicatesse et d'art. C'est bien cela, représentée avec cette pointe de bienveillance qu'emporte avec lui l'amour du passé, cette race qui, née vers la fin du siècle dernier ou le commencement du nôtre, occupait la campagne de nos provinces. Nos révolutions l'ont emportée, mais il en restait encore il n'y a pas longtemps des débris, et c'est d'après ces débris que M. René Bazin a pu, à force d'observation, reconstruire cette société : inspiration heureuse, un pareil sujet étant assez loin de nous pour que nous puissions en concevoir l'idéal, assez près que nous retrouvions dans l'ouvrage les traits d'une réalité qui ne nous est pas tout à fait étrangère. Qui n'a connu ce vieux chasseur dont le fusil est en *fer aigre* et qui tire toujours le dernier et le plus juste ? Ce fusil, nous le connaissons ; il pend dans

Digitized by Google

toutes les cheminées de nos fermes, au milieu des guirlandes d'oignons et de salaisons, au-dessus de la boîte au sel. J'en sais un qui, selon une tradition malheureusement douteuse, passe pour avoir servi contre les Anglais. Qui n'a même connu l'honnête, mais rude fermier de la Gerbellière, parent assurément d'un qui vit encore, et répondait un jour à son maître lui demandant s'il avait des enfants : « Nenni, notre maitre, je n'ai que des filles ? » Qui n'a entendu parler avec déférence du taupier et des demoiselles blanches qui se glissent mystérieusement la nuit au long des prés ? Qui n'a été régenté dans son enfance par ma tante Giron, elle-même, avec sa cornette à tuyaux relevée sur le front, vieillie, mais ayant conservé toutes ses dents et toujours un peu vive ? Quel est l'Angevin qui n'a entendu quelque histoire du curé de Marans ? Qui n'a ri de quelque mégère comme Mlle d'Oullins ? Quelle charmante figure que celle de l'héroïne appelée Mlle Marthe tout court par tout le pays, comme on disait M. Jacques de son jeune voisin, M. de Lucé ! Quel délicieux tableau que celui de cet amour honnête et simple qui se développe si naturellement que l'auteur n'a pas besoin de nous dire qu'ils s'aiment, pas plus qu'ils ne se le disent l'un à l'autre ; car l'amour faux seul s'exhale et se confesse à tous les vents ; le vrai ne dit rien, et n'en dure que davantage.

Il y a vraiment plaisir à voir agir ces excellentes gens, et les contrastes de leurs caractères, adoucis par une vie paisible, donnent lieu à une suite de scènes, non pas assurément tragiques, mais naturelles, vives et charmantes. Ouvrez le livre à toutes les pages, vous aurez à choisir entre des tableaux dont chacun est l'œuvre d'un art délicat. Pour moi, n'ayant place à en citer qu'un, je m'arrête volontiers à la description de l'hospitalité offerte à l'héroïne du roman par la maîtresse lingère de Pouancé. Que d'attentions charmantes de la part de Francine et de ses filles ; comme cette chambre est jolie, décorée de rideaux blancs à la fenêtre et bleus au lit ! En bas, la millière bout sur le fourneau, et, sur la table, on a apporté les meilleures confitures du bourg. Surtout quel charmant babillage de jeunes filles qui, dans leur joie, parlent toutes ensemble et font certes plus de bruit, à elles trois, que tous les ruisseaux qui arrosent Pouancé.

Digitized by Google

A en juger par son ouvrage, si M. René Bazin eût été peintre et eût tenu le pinceau au lieu de la plume, il aurait fait probablement des paysages à la façon des Adrien Van der Velde, des Lingelbach et des Berghem, ou des scènes de genre comme les Terburg, les Mieris, les Gérard Dow, les Metzu et les Netscher. On trouve chez lui les mêmes qualités que dans ces heureuses écoles, le même amour pour les beautés fines de la campagne, le même goût pour la vie tranquille, les mêmes sentiments tendres délicatement observés. Il y a justement au Louvre un tableau précieux de Terburg, dont la place dans l'art correspond assez bien, semble-t-il, à celle que M. René Bazin peut prétendre occuper dans les lettres. Le sujet en est une leçon de musique. Une jeune fille, dont la figure a la grâce délicate qui, dans les pays du Nord, tient souvent lieu de beauté, appuie sur ses genoux un violoncelle, la main gauche élevée au long de l'instrument et l'archet dans sa main droite. Près d'elle, un jeune homme, debout non loin de son fauteuil, a dans la main un papier à musique et sourit en la regardant. Un enfant de douze à treize ans, qui tient un petit violon, agenouillé dans un fauteuil et la tête dressée, regarde aussi la musicienne avec de grands yeux surpris. Il pressent un mystère : comment le morceau de musique qui allait si bien tout à l'heure s'est-il presque arrêté ? l'archet fléchit; le pied, qui tenait jusqu'ici le violoncelle avec fermeté, ne le tient plus que faiblement. C'est pourquoi l'enfant s'étonne, et l'on admire la délicatesse du peintre qui l'a placé là, afin d'écarter, par la présence de ce candide témoin, toute idée qui ne soit pas de parfaite innocence. Au Louvre, ce tableau est posé dans la salle flamande et hollandaise, sur la cymaise, et toutes les splendeurs des tableaux de Rubens, peints pour Marie de Médicis, s'étalent au-dessus sur la vaste muraille, non loin de magnifiques portraits de Philippe de Champagne et de Van Dick. Les regards de la foule vont naturellement vers ces splendeurs. Mais la petite merveille hollandaise n'en a pas moins ses admirateurs. Ceux-là ne se contentent pas d'un coup d'œil et d'un mot d'admiration; ils restent longtemps et, contemplent. Il en sera ainsi de l'œuvre de M. Bazin. La foule

Digitized by Google

pressée qui ne vient voir que pour avoir vu passera indifférente auprès de son ouvrage, mais il sera goûté par les esprits choisis et délicats. Que faut-il davantage ?

LOIR-MONGAZON.

II

Jeanne d'Arc à Domremy, Recherches critiques sur les Origines de la mission de la Pucelle, accompagnées de pièces justificatives, par Siméon Luce, membre de l'Institut, 1 vol. in-8°, Paris, H. Champion, libraire-éditeur, 15, quai Malaquais, 1886.

Vive labeur ! Cette fière devise, inscrite à la première page du beau livre que M. Siméon Luce, membre de l'Institut, consacre à *Jeanne d'Arc à Domremy*, est bien celle qui convient à l'auteur de tant d'œuvres historiques, aussi remarquables par la solidité du fond que par le charme de la forme. Depuis l'année 1859, époque à laquelle il composait sa curieuse *Histoire de la Jacquerie*, d'après des documents inédits, qui fut sa thèse de docteur ès-lettres et qui porte déjà le sceau de la personnalité la plus nettement caractérisée, le savant auteur a prodigué partout les trésors de son inépuisable érudition.

Les *Chroniques des quatre premiers Valois* (1862), publiées pour la *Société de l'Histoire de France*, les *Chroniques de J. Froissart* (7 vol., de 1866 à 1877), également publiées pour la même *Société* et honorées du premier prix Gobert, en 1870, l'*Histoire de Bertrand Du Guesclin et de son époque* (1876), dont le premier volume a obtenu aussi le premier prix Gobert, l'édition du *Poème de Gaidon*, dans la *Collection des anciens poètes de la France*, la *Chronique du Mont-Saint-Michel*, (2 vol., 1879-1883), publiée, avec notes et pièces diverses relatives au Mont-Saint-Michel et à la défense

Digitized by Google

nationale en Basse-Normandie pendant l'occupation anglaise, pour la *Société des anciens textes français*, montrent toute la fécondité et toute l'activité de cet infatigable travailleur.

Aujourd'hui, M. Siméon Luce expose, dans un volume spécial à *Jeanne d'Arc à Domremy* et enrichi de notes explicatives, le résultat de ses *Recherches critiques sur les Origines de la mission de la Pucelle*. Une série importante de pièces justificatives et une table analytique des matières contenues dans les preuves complètent l'ensemble de cet ouvrage, superbe monument, élevé par des mains pieuses à la mémoire de la vierge de Lorraine. On voit, en lisant ce beau livre, que M. Siméon Luce ressent pour ce grand sujet une affection particulière, tant il a apporté, dans la composition de cette étude, de soin, d'attention et de conscience. « C'est mon œuvre de prédilection, » a-t-il écrit lui-même dans une lettre qu'il nous faisait l'honneur de nous adresser récemment.

« La Pucelle, dit M. Siméon Luce, n'est pas seulement le type le plus achevé du patriotisme, elle est encore l'incarnation de notre pays dans ce qu'il a de meilleur. Il y a dans la physionomie de l'héroïne du quinzième siècle des traits qui la rattachent à la France de tous les temps, l'entrain belliqueux, la grâce légère, la gaieté primesautière, l'esprit mordant, l'ironie méprisante en face de la force, la pitié pour les petits, les faibles, les malheureux, la tendresse pour les vaincus. » Toute la vie de la libératrice d'Orléans se trouve résumée dans ces lignes. Le portrait est tracé de main de maître.

L'écrivain rappelle, dans sa préface, les saillies célèbres de Jeanne d'Arc, tour à tour éloquentes ou familières, enthousiastes ou caustiques, qui sont propres à notre génie national et semblent l'apanage de l'esprit français. Il y ajoute les autres traits de la physionomie de la Pucelle qui gardent les marques de son temps, de son pays natal et des années antérieures à sa mission. A l'ardeur enflammée de la foi religieuse et à la croyance naïve au surnaturel, il convient de joindre, selon l'observation de M. Siméon Luce, « le culte

Digitized by Google

mystique de la royauté. » Jeanne d'Arc, rapporte son biographe, était renommée pour sa beauté aussi remarquable que précoce, selon le témoignage des contemporains. « Forte et bien conformée, grande au moins pour son sexe, un peu brune de teint, avec des cheveux noirs, douée d'une vigueur peu commune qui contrastait avec une voix d'une douceur et d'une suavité féminines, noble et modeste à la fois dans son maintien, gracieuse et enjouée dans le commerce ordinaire de la vie. » Malheureusement aucun portrait authentique de la Pucelle dessiné, peint ou sculpté n'a été conservé.

M. Siméon Luce décrit d'abord l'action et le rôle de la royauté française dans la vallée de la Meuse au xve siècle. Il étudie soigneusement la famille de Jeanne d'Arc, Domremy et la châtellenie de Vaucouleurs de 1412 à 1425, le culte de saint Michel à cette époque et la victoire du Mont-Saint-Michel. L'auteur analyse ensuite, avec une rare justesse, la piété de Jeanne d'Arc et les visions de 1425. Puis il examine la situation de Domremy et de Vaucouleurs depuis le milieu de 1425, date des premières apparitions, jusqu'au commencement de 1428. Il suit Jeanne d'Arc à Neufchâteau, à Burey-le-Petit, à Vaucouleurs et à Nancy. Enfin, l'historien, après s'être efforcé de mettre en évidence « les faits locaux, domestiques et militaires, qui ont pu avoir quelque influence sur la conception, les progrès et les incidents préliminaires de ce qu'on est convenu d'appeler la mission de Jeanne d'Arc, » s'occupe des faits religieux « dont l'action est venue s'ajouter à celle des événements politiques ou militaires. »

Les cinq derniers chapitres sont donc relatifs à Bedford et à l'épiscopat de la province de Sens en 1429, aux Dominicains à la cour de Bourgogne et aux Franciscains à la cour d'Anjou-Sicile, à Jeanne d'Arc et au frère Richard, à Jeanne d'Arc, à Colette-Boilet et aux pratiques de la dévotion franciscaine, à Jeanne d'Arc et au grand jubilé du Puy en 1429. Cette rapide énumération, forcément trop succincte, donnera cependant l'idée de la valeur, de l'importance et de la variété des nombreuses questions, traitées successivement et également approfondies dans l'ouvrage que nous essayons de résumer.

Digitized by Google

L'éminent auteur a indiqué, le premier, les circonstances locales qui expliquent « le caractère exalté » que le culte de la royauté revêtit pendant cette période de nos annales dans la contrée de Domremy et de Vaucouleurs, dont il est parvenu à reconstituer l'histoire, grâce à ses persévérantes et fructueuses investigations. Le premier aussi, il a insisté sur l'influence exercée par les moines franciscains « sur la tournure de la dévotion de la libératrice d'Orléans et aussi, dans une certaine mesure, sur sa vocation patriotique. » Le premier enfin, il a su expliquer « pourquoi l'idée d'une intervention providentielle en faveur dc la France a dû s'incarner, à l'époque de Jeanne d'Arc, dans le chef de la milice divine, dans l'archange Michel plutôt que dans un autre personnage céleste. »

Le savant écrivain est resté fidèle, dans son travail, aux conseils donnés par Secousse dans son *Histoire de Charles le Mauvais*. C'est aux titres et aux pièces originales qu'il a emprunté les éléments de son livre, parce que, seules, ces sources peuvent fournir des connaissances exactes et complètes. Quant au style de l'écrivain, nous n'avons pas à en faire l'éloge, car les juges les plus compétents et les plus difficiles à satisfaire ont déjà signalé la rare clarté, la remarquable précision et l'élégance sobre de cette langue qui est bien celle du véritable historien.

On pouvait craindre, et c'était là le point délicat, que la figure de Jeanne d'Arc ne sortit un peu diminuée de cette minutieuse et scrupuleuse étude des diverses influences héréditaires, locales, provinciales, qui ont exercé, chacune à leur tour, leur action spéciale sur le génie de la Pucelle. Mais M. Siméon Luce n'a pas cherché à empiéter sur le terrain réservé aux métaphysiciens et aux théologiens. Son livre reste comme un éloquent hommage rendu à la gloire de l'héroïne chère à tous les cœurs français. Il éclaire d'une vive lumière la première partie de la vie de Jeanne d'Arc, à peu près inconnue jusqu'à aujourd'hui, et il nous présente le tableau instructif de ces années si longtemps ensevelies dans l'oubli. Cette introduction à l'histoire de Jeanne d'Arc a donc

Digitized by Google

le double mérite de la nouveauté et de la vérité. Nous sommes certains que le public, qui a si favorablement accueilli l'étude sur la jeunesse de Bertrand Du Guesclin, saura apprécier à sa juste valeur le magnifique ouvrage de M. Siméon Luce.

André JOUBERT.

Le Propriétaire-Gérant,
G. GRASSIN.

Angers, imprimerie-librairie Germain et G. Grassin. — 387-86.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ANJOU

PAR

M. Joseph DENAIS

Officier d'Académie, membre de plusieurs Sociétés savantes

Trois volumes grand in-8°, ornés de nombreuses planches
Prix : **50** fr.

UN MIGNON DE LA COUR DE HENRI III

LOUIS DE CLERMONT

SIEUR DE

BUSSY D'AMBOISE, GOUVERNEUR D'ANJOU

Par M. André Joubert

Un beau volume grand in-8°, orné de 3 eaux fortes de Pierre Vidal
Prix : **6** fr.

71e RÉGIMENT TERRITORIAL D'INFANTERIE

HISTORIQUE

D'APRÈS LES DOCUMENTS OFFICIELS

Les Mobiles de Maine-et-Loire pendant la guerre de 1870-71

PAR

le Lieutenant-Colonel F. DUMAS

Commandant le 71e Régiment Territorial d'Infanterie, Officier de la Légion-d'Honneur

Un volume grand in-8°, broché **10** fr.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

HISTOIRE

DE

SAINT-DENIS D'ANJOU

Xe-XVIIIe SIÈCLES

PAR

ANDRÉ JOUBERT

Prix. . . . . 3 Fr.

OUVRAGES NOUVEAUX

Histoire des Princes de Condé, par le duc d'Aumale, 4 vol. in-8. . . . . 30 »
Ma Tante Giron, par René Bazin, in-18 . . . . . 2 »
Charité à Paris, maxime du camp, in-18. . . . . 3 50
Trois révolutionnaires, Turgot, Necker, Bailly, par Nourisson, in-18. . . . . 3 50
La Morte, par Octave Feuillet, in-18 . . . . . 3 50
La Peinture Italienne, par Lafenestre, tome 1er 4 50
Livadia, par Jacques Bret, 1 vol. in-18 . . . . . 3 »
Katia, par le comte Léon Tolstoï, 1 vol. in-18. . . . . 3 »
Première invasion Prussienne, par Chuquet, in-18 . . . 3 50
La Petite Louisette, par Gennevraye, in-18. . . . . 3 50
Victor de Laprade, par Edmond Biré, in-18. . . . . 3 50
Mgr BAUNARD, histoire du Cardinal Pie, 2 vol. in-8°. . . . 15 »
Alfred Rambaud, histoire de la civilisation française, in-18 . . 3 50
Les Comédiens en France, au moyen âge, par Petit de Julleville, in-18 . . . . . 3 50
Journal d'un interprète en Chine, par M. le Cte d'Hérisson, in-18. . . . . 3 50
Mon premier Crime, par G. Macé, in-18. . . . . 3 50
Journal de dix ans (*Souvenirs d'un Impérialiste*) Fidus, tome IIe, in-18 . . . . . 3 50
Récits Militaires, par le général Ambert, tome IV, in-8°. . . 5 »
Le Péché Mortel, par André Theuriet, in-18 . . . . . 3 50
Études et Souvenirs, par le comte de Falloux, 1 vol. in-18. . 3 50
Les Conventionnels du département de la Mayenne, par Queruau-Lamerie, 1 vol. in-12 . . . . . 2 50

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

3e et 4e Livraisons. — Mars et Avril 1886

TOME DOUZIÈME

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD.

1886

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *La restauration artistique de l'Hôtel de Pincé.* — André Joubert.

2° *Notes pour servir à l'histoire du théâtre d'Angers, 1755 à 1791.* — Queruau-Lamerie.

3° *Le Barbe-Bleue de la Légende et de l'Histoire.* (*Suite et fin*). — Ch. Lemire.

4° *L'Inde française avant Dupleix* (*Suite*). — H. Castonnet des Fosses.

5° *Chronique bibliographique.* — André Joubert.

I. *Gilles de Rais, maréchal de France, dit Barbe-Bleue (1404-1440), par l'abbé Eugène Bossard, docteur ès-lettres, ancien élève de l'école des Hautes-Études Saint-Aubin d'Angers, d'après les documents inédits réunis par M. René de Maulde, ancien élève de l'école de Chartes.*

II. *Histoire des Princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles, par M. le duc d'Aumale, de l'Académie française, avec cartes et portraits, gravés sous la direction de M. Henriquel-Dupont.*

GRAVURES. — HOTEL DE PINCÉ

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

PL. 605

DÉTAILS DES FAÇADES

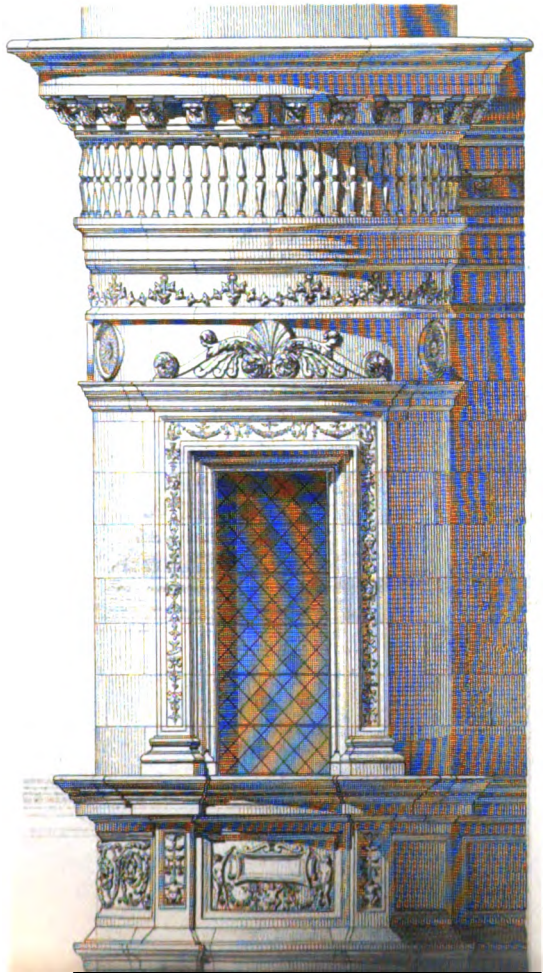

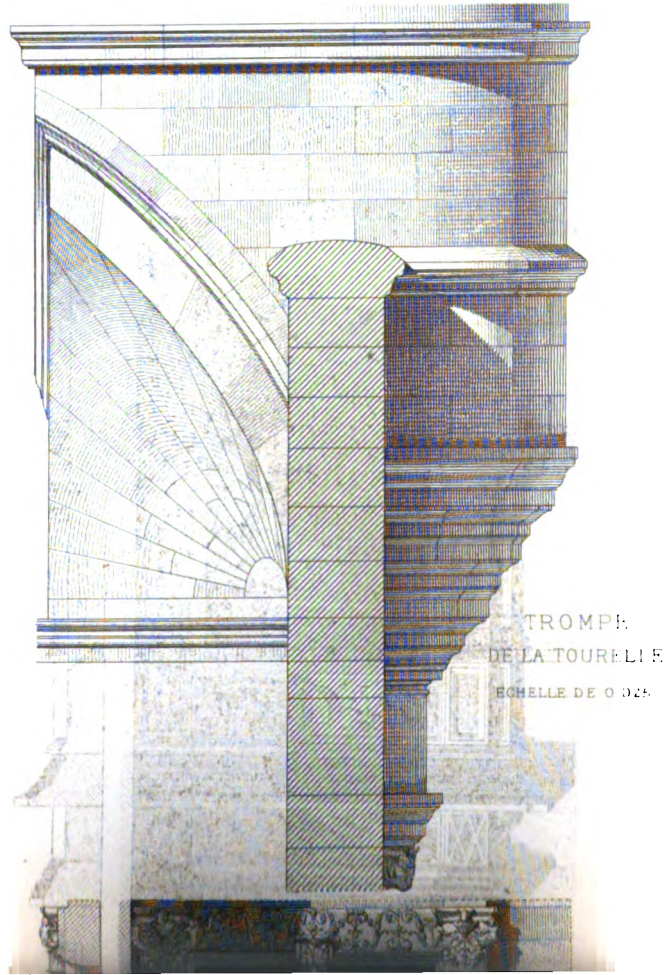

Digitized by Google

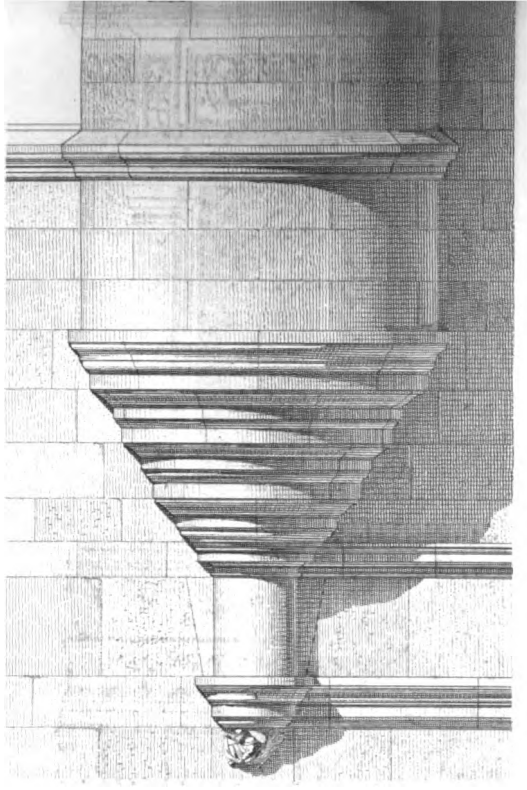

TOURELLE

A L'ANGLE DE LA RUE DE L'ESPINE ET DE LA COUR

ECHELLE DE 0.025

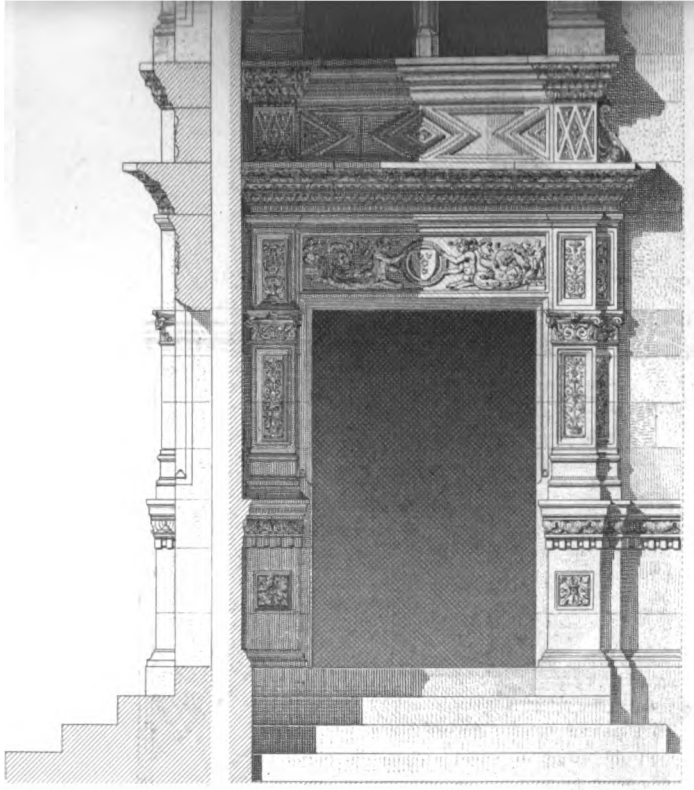

PORTE DU GRAND ESCALIER

(FAÇADE SUR LA COUR)

ECHELLE DE 0.025

L. Magne del. — LUCIEN MAGNE ARCHTE — Boisset sc.

HOTEL DE PINCÉ

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

LA RESTAURATION ARTISTIQUE

DE

L'HOTEL DE PINCÉ

On sait que l'Hôtel de Pincé a été bâti de 1523 à 1533 par Jean de l'Espine sur l'emplacement d'une maison canoniale de Saint-Maurille dite *les Créneaux*, qu'avait acquise en 1522 Jean de l'Espine, sieur du Bois, des Brosses, de Noirieux, du Coudray et de Chambrezais, époux de Renée Fournier. Il fut successivement lieutenant du juge ordinaire d'Anjou, lieutenant général criminel en la Sénéchaussée, etc. Il remplit en 1511-1512, en 1515-1516 et en 1538 les fonctions de maire d'Angers. Il mourut le 4 septembre 1538, âgé de 59 ans [1].

Nous espérons que les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* n'ont pas oublié notre étude consacrée à *la Restauration artistique de l'Hôtel de Pincé* [2]. Heureux d'être l'interprète des sentiments de tous ceux qui s'intéressent à la conservation des œuvres léguées à notre région par les maîtres du Moyen Age et de la Renaissance, nous avions raconté

[1] *Dict. hist. de M.-et-L.*, t. I, p. 111 et t. III, p. 100.
[2] Voir la *Revue de l'Anjou*, 1881, t. I, pp. 209-226.

Digitized by Google

l'histoire de ce remarquable logis, véritable bijou de l'architecture du XVIe siècle, et nous avions exposé la méthode adoptée pour panser les blessures infligées au vieil édifice par les temps et par l'incurie des hommes. Cette entreprise est aujourd'hui très avancée, sinon presque terminée. L'honneur d'avoir mené à bonne fin cette savante et délicate opération revient, tout entier, comme nous l'avons dit dans la précédente notice, à M. Lucien Magne. Son zèle, sa conscience et son activité ont droit à nos plus sincères éloges. Il a mérité la reconnaissance de tous les Angevins. C'est donc en leur nom que nous le remercions ici d'avoir apporté, dans l'accomplissement de cette tâche difficile, tant de soin et de dévouement. Cette restauration est digne des autres œuvres exécutées par l'éminent architecte des monuments historiques, dont le talent et la renommée n'ont cessé de grandir. L'auteur a justifié notre légitime attente.

Déjà les habitants de notre ville et les visiteurs étrangers, désireux d'admirer les monuments artistiques de notre cité, s'arrêtent devant l'Hôtel de Pincé, examinent attentivement les mille détails de ce ravissant logis et se plaisent à apprécier toute l'importance du travail réparateur accompli depuis plusieurs années. Pour compléter notre première étude et pour mettre plus en relief le mérite de cette merveilleuse restauration, nous leur expliquerons ce qui a déjà été fait et ce qui sera fait, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'édifice, pour achever l'ouvrage si intelligemment commencé [1].

[1] A l'ouverture de la séance du 14 septembre 1885, M. le Maire a annoncé aux membres du Conseil Municipal que M. Lucien Magne avait offert à l'Administration un exemplaire du premier volume de son grand travail sur *l'Œuvre des peintres verriers français*. Ce don est destiné au musée qui sera installé dans le monument que nous décrivons. Le Conseil a accepté le volume et a voté des remerciements à l'habile architecte chargé de la restauration de l'Hôtel de Pincé.

Digitized by Google

I

Le devis dressé par M. Lucien Magne, à l'appui du projet de restauration approuvé par M. le Ministre des Beaux-Arts, en 1879, s'élevait à 180,000 fr. environ, pour les travaux de restauration proprement dite. Une somme de 20,000 fr. devait être affectée à établir des grilles de clôture, à dresser le sol des cours et à construire une annexe pour le logement d'un gardien concierge.

Les premiers travaux ont été exécutés de 1880 à 1881, conformément aux décisions ministérielles du 9 avril 1880 et du 24 février 1881. Ils comprenaient principalement la restauration des parties hautes du corps du logis en aile sur la rue Lenepveu et la reprise du pignon qui menaçait ruine.

Cette partie de l'édifice, qui paraît avoir été construite d'un seul jet, avec le pavillon central, vers 1523, était dans le plus déplorable état[1]. Les hivers rigoureux de 1878 à 1880 avaient achevé la désagrégation du tuffeau friable employé dans la construction. L'ancienne charpente apparente, recouverte de plâtre, coupée par des cloisons et complètement pourrie, n'avait plus de stabilité. Toutes les saillies décoratives étaient tellement rongées par l'eau que la restitution des grandes lucarnes eût présenté les plus

[1] « C'est dans l'intervalle de ces dix années (1523-1533) que je n'hésite pas à placer, sinon l'achèvement, au moins la construction générale du monument qui servit le mieux sans doute à placer au premier rang la réputation du « maître maçon » angevin. » (C. Port, *Notice sommaire sur l'Hôtel de Pincé, dit Hôtel d'Anjou*, *Revue de l'Anjou*, 1861, t. II, p. 29.)

Digitized by Google

grandes difficultés, si l'architecte angevin, Jean de l'Espine, n'avait eu le soin de transmettre à son successeur les documents les plus précieux dans son charmant cloître de l'Hôpital Saint-Jean [1]. Chapiteaux, frontons, balustres, moulures, tout était encore là, heureusement intact, pour témoigner du goût et des gracieuses inventions de l'habile artiste du XVIe siècle.

La reconstruction de la charpente, formée de chevrons apparents faisant office de fermes, était particulièrement difficile à faire à cause des pénétrations des lucarnes. Il fallait, en outre, réserver dans la pierre les solins, nécessaires pour écarter, par leur saillie, l'eau pluviale et garantir la jonction de l'ardoise avec la pierre. Enfin M. Magne voulait absolument maintenir l'exécution primitive des noues et autres raccords, exécutés au XVIe siècle entièrement en ardoises, sans interposition de plomb. Les courbes de raccord des surfaces d'ardoises évitent, en effet, la sécheresse des angles vifs. Ces travaux de couverture ont été accomplis par M. Revault qui a tenu à honneur de parfaire son œuvre d'art de ses propres mains.

La reprise du pignon portant la grande souche de cheminée était plus délicate encore. La construction biaise, adossée primitivement au pignon, dès le XVIe siècle, n'avait d'abord qu'un étage; on peut facilement se convaincre de son existence en pénétrant dans la loge du concierge, récemment reconstruite, et en examinant l'ancien parement du mur au droit de la vieille cheminée, dont l'âtre a été conservé, et dont le coffre, gardé aussi, montait dans la grande souche en pierre. Cette disposition de construction adossée datait donc de l'origine même de l'Hôtel.

Mais, postérieurement, on avait surélevé cette cons-

[1] C'est en 1536 que Jean de l'Espine conduisit les travaux de reconstruction des cloîtres et du chartrier de l'Hôtel-Dieu. (*Notice historique sur l'Hôpital Saint-Jean*, p. II-III.)

Digitized by Google

truction d'un étage. Pour accéder à cet étage, on avait creusé un escalier dans l'angle du pignon, au risque de le démolir ; on avait percé une porte dans l'angle opposé pour faire communiquer la construction surélevée avec le premier étage de l'Hôtel. Les travaux de restauration ont permis de découvrir successivement ces démolitions faites dans l'ancien pignon qui s'écrasait et dont il a été nécessaire de reconstruire complètement l'angle depuis le sol. Toute cette partie de la reprise, accomplie par de mauvais temps, était d'une exécution difficile; elle s'est effectuée sans accident.

Dans un rapport adressé au Ministre le 20 novembre 1880, M. Magne signala les dangers de la restauration du pignon. Le mur, au droit de l'escalier, avait été réduit de 1m00 à 0m15 et l'angle de ce mur, complètement détaché par de fortes lézardes, menaçait de s'écrouler. L'architecte fut autorisé à entreprendre les travaux de consolidation nécessaires.

II

La dépense, pour ces travaux urgents, fut de 45,000 fr. environ. Un nouveau devis, s'élevant à 47,000 fr., fut introduit par M. Magne, le 8 juin 1881. Il était accompagné d'un devis de 10,000 fr. relatif à l'exécution sur les fonds de la ville d'un bâtiment de concierge. Ce bâtiment devait éviter tout prétexte à logements dans l'Hôtel restauré, remplacer la construction adossée du XVIe siècle, complètement dénaturée par des remaniements successifs, enfin masquer des constructions voisines dont la saillie sur le pignon de l'Hôtel eût été d'un effet déplorable.

Digitized by Google

La restauration comprenait principalement la partie inférieure du bâtiment en aile sur la rue Lenepveu et le pavillon central dont les corniches se détachaient par morceaux, au risque de blesser les ouvriers.

La corniche du pavillon était surmontée d'une attique que M. Magne avait cru devoir conserver dans son projet; cependant, au cours d'une de ses visites, il fit dégager devant lui les placages de mortiers qui masquaient encore la base de la lucarne couronnant les baies du pavillon. La démolition mit à jour l'ancienne sablière, cachée sous le mortier, mais occupant la place primitive sur la corniche : la jouée ancienne de la lucarne portait encore l'entaille rampante du chevron de jouée. Le doute n'était plus possible : l'étage d'attique avait été ajouté. D'ailleurs, la tourelle, greffée sur le pavillon, conservait la trace des solins de l'ancien comble et leur direction correspondait parfaitement à la pente du chevron de jouée.

Ce point de départ aida à la reconstruction de l'ancien comble qui rétablit la silhouette élégante du pavillon central. Deux épis et une crête en plomb relevé au marteau complètent la décoration de ces combles. L'exécution des plombs fait le plus grand honneur à M. Bouvier dont les ouvriers, bien dirigés, ont su interpréter les dessins de M. Magne avec une véritable habileté. Peu d'ouvriers parisiens eussent été capables d'exécuter ces morceaux de plomberie d'art.

Le sculpteur, M. Bloche, reconstituait en même temps, avec un soin extrême, les ravissantes sculptures du bâtiment en aile et du pavillon, dont l'exécution témoigne encore des formes usitées à la fin du xve siècle. Cette partie du bâtiment diffère tellement du corps de logis construit, vers 1535, sur la rue de l'Espine et adossé au pavillon central, qu'on hésite à attribuer les deux parties de l'œuvre au même artiste. Cela supposerait une modification absolue dans ses conceptions et son goût en onze ou douze années.

Digitized by Google

Il est vrai que Jean de l'Espine vivait à une époque où la transformation des idées était singulièrement rapide.

La reconstruction du couronnement de la tourelle en pierre donna lieu à un curieux incident. Le noyau de l'escalier est prolongé pour porter une voûte annulaire qui repose sur des murs de 0m22 d'épaisseur. Or, si la voûte était appareillée en claveaux prolongés dans la coupole qui la surmonte, les murs seraient nécessairement poussés au vide.

M. Magne, en préparant les dessins de la restauration, avait indiqué, pour la construction de la coupole, les assises posées horizontalement en encorbellement, laissant une partie vide à l'intérieur entre la coupole et la voûte annulaire pour décharger le noyau et les murs. De là réclamation de l'entrepreneur, affirmant qu'il était impossible que la coupole ne fût pas pleine. Pour le convaincre, l'architecte fit établir immédiatement l'échafaudage nécessaire à la reprise et l'entrepreneur fut stupéfait, en démontant les vieilles pierres salpêtrées, de trouver le vide et les encorbellements indiqués, comme nécessité d'une bonne construction, dans les dessins de l'architecte. Il ne voulait pas croire que M. Magne eût pu prévoir la construction faite au XVIe siècle et il est resté convaincu que l'architecte, abusant de sa crédulité, avait dû faire exécuter un sondage, à son insu, pour si bien connaître l'intérieur de la coupole ancienne.

La charpente apparente du pavillon central a donné une nouvelle salle, qui domine l'édifice et d'où la vue s'étend au loin, par les lucarnes, sur la ville et la campagne environnante.

Digitized by Google

III

L'architecte, dans un rapport du 27 mai 1883, insista sur la nécessité de ne point interrompre les travaux de restauration, en raison de l'état du tuffeau dans toutes les parties saillantes. « Cette pierre, écrit M. Magne, n'a plus « aucune consistance et c'est à l'aide d'estampages, faits « à grand'peine, qu'il a été possible de conserver la forme « de précieux fragments de sculpture qui disparaissaient « chaque année. Il faut avoir vu de près les corniches, « cordons ou chapiteaux, pour apprécier la décomposition « vraiment incroyable de la pierre. La restauration a été « faite en pierre choisie de Lavoux, qui est très résistante : « l'œuvre sera durable et nous éviterons les graves « mécomptes qu'entraîne nécessairement l'emploi d'une « pierre peu coûteuse, mais friable, comme le tuffeau [1]. »

Le devis présenté, en 1883, par M. Magne, montant à 55,000 fr. environ, comprenait l'achèvement des restaurations extérieures.

Reprenant la vieille tradition française, l'architecte recommandait au sculpteur de chercher dans l'étude de la nature le caractère de vérité et de sincérité qui donne un charme particulier à nos œuvres du XVIe siècle. Par une piquante fantaisie, ce sont les enfants même de l'architecte qui ont servi de modèle au statuaire, Emile Hébert, pour les figures d'amortissement des pignons.

M. Bloche reconstituait, en même temps, avec M. Magne, la bande d'ornements saillants qui couraient sur les murs

[1] On sait qu'on est obligé de refaire actuellement, après vingt années, les balustrades de la cour du château de Blois, reconstruites en tuffeau vers 1865, complètement détruites aujourd'hui.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

DÉTAILS D'UNE TRAVÉE DE LA FAÇADE SUR LA COUR.

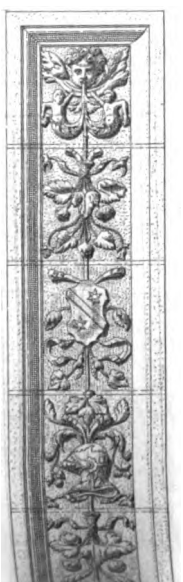

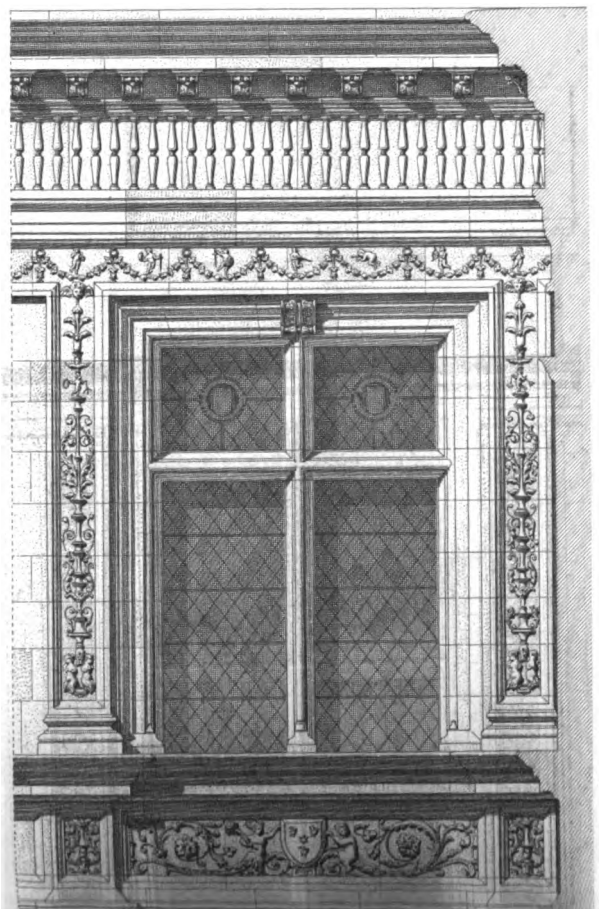

DÉTAIL D'UN PILASTRE
DU 1er ÉTAGE
ÉCHELLE DE 0.0625

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

du rez-de-chaussée, encadrant les écus aux armes des Pincé et des Fournier. Cette composition, d'une extrême liberté, est particulièrement originale. On ignore à quelle époque ces ornements saillants ont été grattés. En mouillant la pierre, on trouvait encore la trace et la forme des rinceaux et des chimères. Il est donc difficile d'attribuer à cette destruction une cause politique. Le grattage fut-il un repentir du premier architecte, ou une réforme du second ? fut-ce simplement le fait brutal d'un changement de propriétaire ? On se perd en conjectures.

La restauration du bâtiment en façade sur la rue de l'Espine fut commencée en 1884. Elle n'était possible qu'après la suppression de l'étage ajouté postérieurement à la construction et dans lequel étaient cachés les encorbellements de la tourelle du grand pavillon. Il fallait en même temps rétablir la corniche du couronnement, supprimée sur la cour, au moment de la surélévation, et remplacer les saillies en tuffeau détruites par les intempéries.

Lorsqu'on a constaté l'état de la tourelle avant la restauration, on avait peine à comprendre qu'elle eût pu résister aux entailles de toutes sortes qui avaient été faites lors de la surélévation : des poutres de plancher traversaient de part en part le faible mur circulaire, affaibli encore par tous les scellements des pièces des combles.

Aujourd'hui, après le rétablissement des anciens combles, la svelte tourelle est visible extérieurement depuis sa base et le pavillon est dégagé des constructions qui l'écrasaient. La silhouette élégante, que les dessins de M. Magne faisaient pressentir et qui caractérisait l'œuvre de l'architecte angevin, apparaît dans toute sa grâce.

La charpente apparente du comble rétabli forme encore une salle fort intéressante, mise en communication, à travers le pavillon central, avec la salle lambrissée du pavillon en aile sur la rue Lenepveu. Un élégant poinçon et de charmantes crêtes en plomb martelé couronnent les

Digitized by Google

combles en ardoises. Les meneaux des baies ont été rétablis. Les modillons sculptés dans la grande corniche étaient, sauf un, complètement détruits et ont été refaits avec le plus grand soin. La souche de cheminée en pierre, sur la rue de l'Espine, a été reconstruite.

M. Magne a défendu que l'on teintât les pierres neuves incrustées dans le vieux monument; on ne peut que le féliciter de cette décision. Il est facile, en comparant dans les meneaux sculptés des baies du rez-de-chaussée, dans le couronnement de la porte du pavillon et partout ailleurs, les morceaux neufs aux morceaux anciens, de constater leur parfaite concordance. Le mode d'exécution des tailles anciennes a été reproduit. Le ton seul de la pierre distingue les pierres neuves des pierres vieilles et c'est, je crois, le meilleur éloge qu'on puisse faire de l'œuvre de l'artiste.

IV

Les entrepreneurs Gagneux, Jehier, Rochereau, Ogereau, les praticiens Oger et Raimbault, ont bien secondé M. Magne dans la réalisation de son œuvre.

Un dernier devis a été soumis par M. Magne à l'approbation du ministre pour l'achèvement des travaux intérieurs qui sont du plus haut intérêt.

Dans le bâtiment en aile sur la rue Lenepveu, deux cheminées monumentales sont à rétablir; on peut dire à créer, puisqu'il n'en existe plus rien que les bois moulurés qui posaient sur les corniches et forment enchevêtrures dans les plafonds. La cheminée du second étage est, en effet, la seule qui ait été conservée.

Dans le bâtiment sur la rue de l'Espine, les cheminées sont à rétablir aussi avec le premier plancher dont les

Digitized by Google

solives existent encore, mais très endommagées par les plâtrages faits à travers les moulures des solives et des poutres.

La restauration de l'escalier en pierre est déjà commencée. La voûte étoilée et ornée des signes du zodiaque est réparée, mais les niches aux fines sculptures sont couvertes d'une couche de peinture tellement épaisse qu'on devine les formes plutôt qu'on ne les distingue. L'enlèvement du bâti de la porte, au premier étage, a mis à jour des sculptures d'un goût exquis, malheureusement bûchées pour établir ce bâti : en outre, les salles voûtées en pierres, ainsi que leurs nervures et leurs clefs sculptées, sont couvertes de badigeon et auront besoin d'être nettoyées et réparées.

M. Magne complètera la restauration par l'établissement de lambris dans les grandes salles, qui seront dallées de carreaux émaillés et dont les murs peints seront prêts à recevoir la collection Turpin de Crissé et toutes celles que de généreux collectionneurs voudront bien donner à la ville.

Une salle a été réservée par M. Magne pour les fragments de sculpture ancienne trop désagrégés pour être replacés et provenant du vieux monument : ils seront conservés comme témoins de la restauration. M. Magne a l'intention de proposer à la ville d'Angers d'affecter l'une des salles du Musée aux œuvres du XVIe siècle. Il serait, en effet, particulièrement intéressant de trouver dans un monument du XVIe siècle une ou plusieurs salles occupées par des meubles, des ferrures, des tapisseries, des vitraux de la même époque. Le classement ajoute un singulier intérêt aux collections et l'enseignement qu'on peut retirer de l'étude des œuvres anciennes est d'autant plus profitable qu'une époque peut être connue tout entière dans ses moindres détails. Il y a là une idée nouvelle et il est à souhaiter que la pensée de l'architecte soit réalisée.

Le ministre des Beaux-Arts, conformément aux inten-

Digitized by Google

tions du généreux donateur de l'Hôtel de Pincé, M. Bodinier, a d'ailleurs imposé comme condition de son concours l'affectation de l'Hôtel aux collections d'un Musée, et la ville d'Angers pourra être justement fière de la conservation définitive d'un charmant édifice construit pour l'un de ses maires élus et très précieux à ce titre pour l'histoire municipale de la cité [1].

Le dernier devis présenté par M. Magne s'élève à 48,000 fr. ; il a été approuvé par le Ministre, qui a fait suivre son approbation d'une allocation de 20,000 fr. Le surplus de la dépense est à la charge de la ville d'Angers. On peut donc prévoir le très prochain achèvement de l'Hôtel de Pincé et son utilisation pour les collections d'un Musée.

Nous avons oublié dans la description de l'Hôtel les caves voûtées à deux étages qui s'étendent sous la construction et même sous les cours. Au centre est un puits fort bien construit, dont l'eau était puisée dans la salle basse voisine de l'escalier.

Dans un ou deux ans au plus, M. Magne aura rendu à la ville d'Angers, tout pimpant et tout paré, son précieux chef-d'œuvre et, chose rare, la dépense prévue n'aura point été dépassée.

Les quatre devis présentés par M. Magne et les décomptes correspondants atteindront une somme de 205,000 fr. environ. Ce chiffre diffère peu du chiffre de 200,000 fr. prévu primitivement. L'État aura concouru à la dépense pour 104,000 fr., la Ville pour 91,000 fr. et le département de Maine-et-Loire pour 10,000 fr. En terminant, nous exprimons le regret de voir que la loge du concierge ait été accolée à l'édifice, au lieu d'être isolée et placée le long de la grille, à l'entrée.

André Joubert.

[1] Les déclarations de Renée Fournier, en 1541 et 1542, prouvent que l'Hôtel de Pincé était terminé à cette époque, depuis plusieurs années. Les travaux avaient sans doute été achevés vers 1538.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LE THÉATRE D'ANGERS

Les origines du théâtre angevin mériteraient une étude spéciale et nous regrettons vivement notre insuffisance pour entreprendre un travail de ce genre. L'époque des mystères offre cependant un sujet d'étude intéressant et nous souhaitons ardemment voir quelque curieux des choses de l'Anjou compléter, à l'aide des documents qui existent, soit aux archives municipales, soit dans d'autres dépôts, le travail publié sur ce sujet par M. Aimé de Soland dans la *Revue de l'Anjou* de l'année 1855.

Le théâtre du XVIIe siècle présente également aux travailleurs un problème qu'il serait curieux d'élucider. Dès cette époque, Angers était une ville importante, peuplée de gens riches et instruits. Placée sur le passage des troupes de campagne qui suivaient les bords de la Loire pour se rendre en Bretagne ou pour en revenir, elle devait être et fut en effet visitée par de nombreuses compagnies de comédiens [1].

[1] Nous en trouvons la preuve dans les comptes des recettes de l'Hôtel-Dieu. Ainsi, le compte-rendu par Michel Rabineau pour 1601-1602 constate la recette, des mains de M. Ganche, un des administrateurs dudit Hôtel-Dieu, d'un escu neuf sols six deniers, qu'il a touchés des mains des comédiens qui étaient alors en ville,

Digitized by Google

Il serait intéressant de rechercher quelles étaient ces troupes, dont plusieurs sans doute doivent être connues, et de retrouver les noms des directeurs de ces compagnies, parmi lesquels figura peut-être Molière avec la troupe de l'illustre théâtre [1].

Pour nous, notre but était moins ambitieux. Nous nous étions proposé uniquement au début d'écrire l'histoire du théâtre d'Angers pendant la Révolution, de 1789 à 1800. Entraîné par notre sujet, séduit par quelques heureuses découvertes, nous avons peu à peu élargi notre cadre et avons été amené à faire remonter nos recherches en arrière, de telle sorte que notre travail embrasse aujourd'hui presque toute la seconde moitié du XVIIIe siècle, de 1755 à 1800.

Ce sont ces notes que nous présentons aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou* et que nous compléterons peut-être un jour par l'étude du théâtre angevin sous l'Empire et la Restauration.

et formant le prix de la moitié d'une représentation, l'autre moitié ayant été affectée à l'Hôpital des Renfermés *(Renseignement fourni par M. Ch. Menière)*. Cette mention revient tous les ans dans les comptes de l'Hôtel-Dieu; on la retrouve encore pour les années 1623 1627, 1629, 1630, où une troupe de comédiens est expulsée de la ville par ordre de la municipalité *(Arch. munic.*, BB. 73, f° 25), 1634, etc... Mais toujours sans aucune indication sur les directeurs, les artistes ou le répertoire de ces compagnies.

[1] Les recherches que M. H. Chardon a faites ou fait faire pour son intéressant et consciencieux ouvrage sur *La troupe du Roman comique et les Comédiens de campagne au* XVIIe *siècle* n'ont pas été fructueuses en ce qui concerne l'Anjou. M. Chardon constate la présence simultanée à Saumur, en 1638, des troupes de Philidor et de Filandre, le comédien angevin, mais sans pouvoir affirmer le passage à Angers de l'une ou l'autre de ces compagnies. Il signale aussi, d'après M. Cél. Port, le décès à Angers, en 1652, d'un comédien, le sieur Nicolas Marie, mais sans pouvoir préciser à quelle troupe celui-ci était attaché.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

LE THÉATRE D'ANGERS DE 1755 A 1791

CHAPITRE I

Les premiers directeurs privilégiés du théâtre d'Angers. — Construction d'un théâtre. — Ordonnances du lieutenant-général de police concernant les spectacles. — Mlle Montansier obtient le privilège des spectacles d'Angers. — Un comédien angevin. — Le sieur Belleval de Montignac et ses œuvres.

La ville d'Angers ne possédait pas de salle de spectacle avant la construction de celle qui fut bâtie, en 1762, par les sieurs Thoribet et Charrier, au bas de la place des Halles, sur l'emplacement de l'ancien jeu de paume du sieur Alexis.

Jusque-là, les compagnies de comédiens qui venaient donner des représentations en cette ville jouaient dans l'ancien « parc des jeux, » situé sur la même place et reconstruit, en 1738, par les soins du sieur François d'Hauteville, entrepreneur de comédie [1].

[1] Cél. Port. *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. I, p. 90. Rien ne prouve que le sieur d'Hauteville fut directeur d'une troupe de comédiens. Peut-être, comme les sieurs Thoribet et Charrier, qualifiés de directeurs de spectacles dans le privilège qui leur est accordé pour la construction de la nouvelle salle de spectacle, était-ce simplement un particulier, amateur du théâtre, ou un spéculateur désireux de tirer profit de la salle reconstruite à ses frais, en la louant à des comédiens.

Digitized by Google

Il nous a été impossible de retrouver les noms des directeurs de ces troupes avant 1756. Peut-être n'étaient-ce que des compagnies ambulantes, ne possédant qu'un répertoire restreint et ne donnant qu'un petit nombre de représentations dans chacune des villes qu'elles visitaient et dans lesquelles elles ne séjournaient que quelques jours, quelques semaines au plus.

Ce qui nous porterait à le croire, c'est que nous ne rencontrons, avant cette date, aucun privilège accordé à des comédiens par le gouverneur d'Anjou. C'est le sieur Devals qui, le premier, à notre connaissance, sollicite et obtient du comte de Brionne le privilège exclusif de donner des représentations à Angers, où il comptait sans doute faire un séjour prolongé, et peut-être à plusieurs reprises, notamment pendant la durée des foires importantes du Sacre et de la Saint-Martin, qui attiraient dans la ville un grand nombre d'étrangers.

Au mois de mai 1755, une troupe de comédiens, dont le directeur (qui peut-être n'était autre que le sieur Devals) nous est demeuré inconnu, était venue donner des représentations à Angers, à l'occasion de la foire prochaine dite de la Fête-Dieu.

Des troubles s'étant produits au cours de ces représentations, le 31 mai 1755, le maire d'Angers exposa au corps municipal que, le jeudi précédent, jour de la Fête-Dieu, plusieurs particuliers qui étaient dans le parterre de la comédie avaient fait des cris et du tapage si grand et si déraisonné, que peu s'en était fallu que les acteurs ne pussent donner la représentation de la pièce, et plusieurs personnes de considération avaient même été dans l'intention de sortir si le tumulte avait continué.

Deux des perturbateurs avaient été arrêtés et conduits chez le maire, qui leur avait fait de très sévères remontrances et menaces de punitions en cas de récidive. Celui-ci demandait en conséquence que l'on prît des mesures pour empêcher que de pareils faits ne se renouvelassent.

Digitized by Google

Après délibération, le lieutenant-général de police fut invité à rendre une ordonnance portant défense à toute personne de troubler le spectacle et de pousser aucun cri de nature à empêcher la représentation, à peine d'être condamnée selon qu'il appartiendra.

Cette ordonnance, dont nous n'avons pas retrouvé le texte, devait être imprimée et affichée aux lieux ordinaires et spécialement à la porte de la comédie [1].

L'année suivante, le directeur privilégié du théâtre d'Angers est le sieur Devals.

Le 23 avril 1756, le maire expose que le directeur de la troupe de comédiens qui sont en cette ville est venu le trouver, pour conférer avec lui du jour de la représentation qui doit être donnée au profit des pauvres des hôpitaux de la ville, ainsi que du choix de la pièce qui sera représentée, comme il a été ordonné dans le privilège accordé au sieur Devals, pour jouer exclusivement à Angers, par Monseigneur Louis-Charles de Lorraine, comte de Brionne et de Charny, pair et grand écuyer de France, chevalier des ordres du roi, maréchal de ses camps et armées, gouverneur et lieutenant-général pour sa Majesté, en la province d'Anjou, gouverneur particulier des villes et châteaux d'Angers et des Ponts-de-Cé.

Le Conseil de ville fixe la représentation à la veille ou au jour de la Fête-Dieu, au choix du directeur du théâtre, lequel percevra le prix des différentes places, à la condition de donner aux pauvres la moitié franche de la recette. Le Conseil ordonne, en outre, la transcription, sur le registre des enregistrements du privilège accordé à Devals [2].

En 1757, nous trouvons un nouveau directeur, le sieur Deshayes, à qui le comte de Brionne a accordé, le 2 avril, le privilège exclusif de donner des représentations à Angers, mais pour un an seulement [3].

[1] *Archives municipales d'Angers*, BB. 117, f° 7.
[2] *Arch. mun.*, BB. 117, f° 61.
[3] Le compte rendu à l'Hôtel-Dieu, pour l'année 1757, par Michel Pinson, constate (p. 79) la recette, des mains du sieur Deshayes,

Digitized by Google

Nous n'avons aucun renseignement sur les troupes qui vinrent jouer à Angers, de 1758 à 1762.

Nous savons seulement que le 24 mai 1760, le lieutenant-général de police, à l'occasion sans doute, de troubles qui s'étaient produits au théâtre, dut prendre un nouvel arrêté réglementant la police des spectacles, lequel fut approuvé par arrêt du Parlement du 9 mars 1763.

Le comte de Brionne était mort en 1761 ; son fils, Charles-Eugène de Lorraine, prince de Lambesc, comte de Listrac, grand sénéchal héréditaire de Bourgogne, lui succéda dans le gouvernement de la province d'Anjou.

C'est celui-ci qui, le 5 décembre de la même année, accorde à la troupe dite des *Petits Barons*, le privilège de jouer la comédie à Angers, mais pour un an seulement [1].

En 1762, les sieurs Jean Thoribet et Roch Charrier, tous les deux marchands à Angers, bien qu'ils prennent la qualité de directeurs de spectacles, formèrent le projet de doter leur ville d'un véritable théâtre installé dans l'ancien Jeu de Paume du sieur Alexis, situé au bas de la place des Halles.

Avant de commencer la construction de cette salle de

directeur de comédie, d'une somme de 50 livres, montant sans doute de la recette produite par la représentation qu'il a donnée au profit des hôpitaux de la ville d'Angers, aux termes de son privilège (*Renseignement communiqué par M. Ch. Ménière*). Pareille somme devait être attribuée à chacun des deux autres hôpitaux dits des Renfermés et des Incurables.

[1] *Arch. mun.*, AA. 6, f° 106. Voici le texte de ce brevet :

Charles-Eugène de Lorraine, prince de Lambesc, pair et grand écuyer de France, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté en la province d'Anjou, gouverneur particulier des villes et châteaux d'Angers et des Ponts-de-Cé, grand sénéchal héréditaire de Bourgogne, etc....

Nous certifions, à tous ceux qu'il appartiendra, avoir accordé à la troupe des *Petits-Barons*, comme par ces présentes nous lui accordons, le privilège exclusif, pour un an seulement, d'aller jouer la comédie à Angers, révoquant toutes autres permissions qui ont été données ci-devant, à la charge par ladite troupe de se conformer aux règlements de police et de la ville. En témoignage de quoi nous avons signé ces présentes ; icelles faites, contresignées par le secrétaire de nos commandements et scellées du sceau de nos armes, à Paris, ce cinquième jour de décemdre 1761. Signé : Charles-Eugène de Lorraine, prince de Lambesc, et plus bas, par monseigneur, Quélus.

Digitized by Google

spectacle, les sieurs Thoribet et Charrier s'adressèrent au corps de ville pour lui demander, en considération des dépenses importantes qu'ils allaient faire pour cette construction et pour les dédommager de leurs avances, de vouloir bien les appuyer auprès du prince de Lambesc, afin de leur faire obtenir un privilège de douze années pour l'exploitation dudit théâtre.

Le 13 juillet 1762, le Conseil de ville, reconnaissant combien cet établissement serait utile à la cité, promet aux deux associés de les soutenir dans leur demande. La nouvelle salle devra servir pour la comédie seulement, aux conditions d'un loyer de 400 livres par mois, pendant le temps de douze années consécutives, sauf, après ledit temps expiré, à diminuer ce loyer s'il est nécessaire [1].

Le prince de Lambesc s'empressa d'accorder aux sieurs Thoribet et Charrier le privilège qu'ils sollicitaient, à la charge par eux de le faire enregistrer à l'Hôtel-de-Ville d'Angers et de se conformer aux règlements de police de ladite ville, dont le Conseil demeure chargé de fixer le prix de location de la nouvelle salle.

Le 23 avril 1763, le maire d'Angers communique au Conseil ce privilège, en date du 10 du même mois, autorisant les propriétaires du théâtre, à fournir pendant douze années à partir de ce jour, leur salle aux directeurs de comédie et autres qui viendraient dans cette ville pour y représenter, après en avoir obtenu l'autorisation de la Municipalité, à condition, par lesdits Thoribet et Charrier, de se concilier avec ces compagnies sur le prix qu'ils pourront exiger pour le loyer de ladite salle, et, dans le cas où ils ne pourraient s'entendre de gré à gré avec les directeurs, le loyer serait fixé par la Municipalité. Le Conseil ordonne, en outre, la transcription de ce privilège, sur le registre de l'Hôtel-de-Ville [2].

[1] *Arch. mun.*, BB. 120, f° 30.
[2] *Arch. mun.*, AA. 6, f° 124 et BB. 120, f° 75.

Digitized by Google

La salle construite par les sieurs Thoribet et Charrier était longue, étroite, avec deux rangs de loges peu saillantes et peu profondes dans le fond. Sur les côtés étaient disposés deux balcons à gradins, avec avant-scènes se prolongeant jusque sur le théâtre. Le rez-de-chaussée était réservé pour le parterre, où les spectateurs assistaient debout à la représentation.

Toutes les dispositions intérieures du théâtre avaient été établies en bois, ce qui aurait offert des inconvénients d'autant plus graves, en cas d'incendie, qu'une seule porte y donnait accès.

Cette salle, dont les peintures intérieures, exécutées par un sieur Dubois, passaient pour superbes [1], fut inaugurée, suivant M. Cél. Port, le 1er juin 1763, par le vieux comédien Baron et sa troupe [2].

Il ne peut s'agir ici du fameux Baron, le contemporain de Molière, mort dès 1729, mais peut-être cette ouverture fut-elle faite par la troupe des *Petits Barons* qui avait obtenu en 1761 le privilège de donner des représentations à Angers et en avait vraisemblablement sollicité le renouvellement pour les années suivantes.

Nous n'avons pu découvrir quelle était la composition de cette compagnie, ni savoir si elle comprenait dans son personnel quelque descendant du célèbre Baron. Peut-être s'agit-il simplement d'une troupe d'acteurs, formée à Paris, laquelle avait emprunté le nom d'un artiste célèbre, dont

[1] On vantait, dit M. Blordier-Langlois (*Angers sous le régime municipal de 1789 à 1830*, t. II, p. 76 et s.), les peintures de son plafond et du devant de ses loges. Le rideau portait la légende *Omen felicitatis publicæ*, qui fut remplacée, lors d'une réfection de la salle, par cette autre, *Censura facilior arte*.

[2] *Dictionnaire historique et biographique de Maine-et-Loire*, au mot *Angers*, t. Ier, p. 90. Dans la note 2, page 358 de l'édition qu'il a donnée de la *Description de la ville d'Angers*, par Péan de la Tuilerie, M. Port précise encore davantage et dit que cette inauguration fut faite par le vieux comédien Baron accompagné de ses deux enfants. Nous ignorons quel peut être ce comédien, le célèbre acteur de ce nom, Michel Boyron dit Baron, né à Paris le 8 octobre 1653, étant mort le 22 décembre 1729, à l'âge de 67 ans.

Digitized by Google

le souvenir était resté populaire, pour se recommander aux amateurs de théâtre ?

La nouvelle salle avait sans doute été ouverte avant qu'elle ne fût complètement terminée, car ses propriétaires demandaient encore, le 31 mars 1764, au Conseil de ville l'autorisation de faire peindre les armes d'Angers sur une des loges du premier étage, ce qui leur fut accordé de bonne grâce.

Ils exposaient en même temps au Conseil que les abords du théâtre étaient fort difficiles d'accès en hiver et que les amateurs qui fréquentaient le spectacle se mettaient dans la boue jusqu'à la cheville pour s'y rendre. Ils priaient en conséquence la Municipalité de vouloir bien faire paver à ses frais la partie de la place des Halles qui y conduisait.

Le Conseil de ville reconnaissant la justesse de cette réclamation, décide que le *Placître* de terre qui aborde la nouvelle salle de spectacle sera pavé, et charge M. des Ruaux de veiller à l'exécution de ce travail [1].

[1] *Arch. mun.*, BB. 121, f° 69.

L'ancienne salle de spectacle construite, en 1763, par les sieurs Thoribet et Charrier, existe encore. Elle est située au bas de la place des Halles. Son entrée est placée au fond du cul-de-sac qui se trouve le long des bâtiments de l'hôtel du Cheval de Bronze, au-dessous de la grande maison formant le fond de cette impasse.

Un ancien portail, qui subsiste encore, fermait cette entrée. C'est là, sous la grande maison dont nous venons de parler, que se trouvait le bureau du théâtre. A gauche, une petite porte donnait accès à un couloir étroit, dissimulé entre le mur extérieur de la salle et le parterre, permettant aux artistes et aux musiciens de gagner la scène et leurs loges.

Au fond, du même côté, une large baie ouvre sur la salle proprement dite. Dans cette entrée même, encore à gauche, se trouvait l'escalier conduisant aux premières et secondes loges.

Ce théâtre n'est plus aujourd'hui qu'un immense hangar, en forme de rectangle allongé, éclairé de chaque côté par des fenêtres placées à la hauteur de laquelle devaient se trouver les secondes galeries. Une autre fenêtre plus basse, à droite de la salle, paraît avoir été percée plus récemment et seulement, sans doute, après l'abandon du théâtre.

Cette salle, dont les planchers ont disparu et dans laquelle on ne rencontre plus aucune trace de ses anciennes dispositions intérieures, sert aujourd'hui de magasin aux marchands de ferrailles et guenilles qui étalent leurs marchandises les jours de foire ou de marché sur la place des Halles. Tout le côté droit et le fond sont

Digitized by Google

Nous ignorons s'il vint quelque troupe de comédiens à Angers avant le mois de juin de cette année 1764. Mais nous trouvons à la date du 9 de ce mois une Ordonnance du Lieutenant général de police de cette ville, portant règlement pour la nouvelle salle de spectacle, et permettant au sieur Bernant de donner des représentations pendant la foire du Sacre qui allait commencer.

Après avoir rappelé sa précédente ordonnance du 24 mai 1760 et l'arrêt du Parlement du 9 mars 1763 qui l'avait rendue exécutoire, le Lieutenant de police permet au sieur François-Hyacinthe-Guillain Cressent de Bernant, directeur des spectacles, et à sa troupe de représenter en cette ville, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

« Dit que, dans la huitaine à compter du jour de la « première représentation, il sera payé par ledit de « Bernant la somme de 30 livres applicable, par tiers, au « profit des trois hôpitaux de cette ville, du payement de « laquelle somme le Procureur du Roi sera certifié.

« Ne pourra ledit de Bernant exiger plus grande somme « pour les places que celle de 12 sols par personne à « l'amphithéâtre ou secondes loges, que celle de 24 sols au « parterre et sur le théâtre et aux premières loges celle « de 40 sols.

« Le spectacle commencera à 5 heures précises du « soir.

« Pour nous assurer que les pièces qui seront représen- « tées ne contiendront rien de licencieux et qui soit « contraire aux bonnes mœurs, ordonnons que préala- « blement lesdites pièces nous seront communiquées;

disposés, au moyen de planches de 2 à 3 mètres de hauteur, de façon à former une trentaine de petites cases louées à ces marchands.

Le Café de la Comédie, loué en même temps que la salle à un principal locataire, par ses propriétaires, était sans doute installé dans les bâtiments actuels du Cheval de Bronze et devait communiquer avec les étages supérieurs de la grande maison formant le fond de l'impasse, où logeaient d'ordinaire les directeurs ou régisseurs des troupes de comédiens qui occupaient le théâtre.

Digitized by Google

« faisons défenses à tous domestiques et gens de livrée « d'entrer, d'assister et de s'introduire au spectacle, même « en payant, sous peine de prison.

« Faisons très expresses inhibitions et défenses à toutes « personnes, de quelque qualité et condition qu'elles « soient, d'entrer au spectacle sans payer, à la réserve « néanmoins des privilèges qui sont de droit[1].

« Défendons à toutes personnes, sans distinction, et « singulièrement à ceux qui se trouveraient au parterre, « d'empêcher, d'interrompre et de troubler le spectacle « pour quelque cause que ce soit, même sous le prétexte « de vouloir faire observer d'anciennes coutumes qu'un « usage contraire et une décence mieux entendue semblent « avoir proscrit.

« Et afin de faciliter le passage destiné pour le spec- « tacle, enjoignons, à tous cochers et porteurs de chaises « de retirer leurs carrosses ou chaises à une distance pro- « portionnée de la porte d'entrée de ladite salle, et à tous « domestiques et autres, qui ne peuvent y assister, de s'en « retirer et écarter de façon à ne point gêner la liberté du « passage.

[1] Notamment celui qui appartenait aux Étudiants en Droit de l'Université d'Angers. En effet, suivant un antique usage, les Etudiants de la Faculté des Droits avaient le droit d'assister gratuitement, au nombre de six et aux premières places, à tous les spectacles autorisés et non gratuits qui se donnaient dans la ville. Ce privilège, réglementé par un décret, rendu par le Doyen assisté des professeurs de ladite Faculté, en date du 24 juin 1757, avait été confirmé par une ordonnance du Lieutenant général de Police du 6 juin 1759, portant qu'à l'avenir aucune autorisation ne serait accordée pour le spectacle de la Comédie, ou autre de pareille nature, qu'à la charge du privilège desdits écoliers en droit. Les directeurs de spectacles seront tenus de faire prévenir le Doyen de la Faculté des Droits du jour où ils en feront l'ouverture et il leur sera remis un modèle des billets distribués aux Etudiants conformément à l'usage. Ces billets, numérotés de 1 à 6, seront distribués auxdits Etudiants, chaque jour de spectacle, à tour de rôle et suivant l'ordre de leurs inscriptions, par un de leurs professeurs. Ce privilége subsista jusqua l'époque de la Révolution. *Ordonnance de Police concernant les Légistes d'Angers pour les spectacles qui se donnent dans cette ville.* — Angers, Mame, 1789. — Placard de la collection de M. G. Bodinier.

Digitized by Google

« Mandons aux commissaires, huissiers de police et tous « autres, en cas de contravention, de se transporter sur les « lieux, etc....

« Sera ladite ordonnance imprimée, lue, publiée et « affichée aux frais dudit de Bernant partout où besoin « sera.

« Donné à Angers, par nous, Jean-Louis de Marcombe, « écuyer, Lieutenant général de la police royale d'An- « gers [1]. »

Nous manquons de renseignements sur les spectacles de l'année 1765. Mais il est probable que le sieur Bernant continua à exploiter le théâtre d'Angers où nous le retrouvons encore l'année suivante.

Le 20 avril 1766, le Maire expose au Conseil de ville qu'il a été informé par M. d'Autichamp, gouverneur du château d'Angers pour Madame de Brionne, tutrice de son fils, le prince de Listrac, pourvu du gouvernement d'Anjou en survivance de son père, que celle-ci était fort mécontente parce qu'un sieur Barnand était venu donner des représentations à Angers, à la tête d'une troupe de comédiens, sans avoir obtenu son agrément. Elle a été étonnée de ce qu'il ait été préféré au sieur Pitrot, à qui son Altesse avait accordé son attache pour représenter.

Il s'agit évidemment du sieur Bernant qui, après avoir négligé de faire renouveler son privilège avant qu'il ne fût expiré, était cependant revenu à Angers et avait ouvert le théâtre.

Le Maire ajouta qu'il n'avait pas été informé de l'arrivée du sieur Bernault, ni du jour où il avait commencé à jouer, cet individu ne s'étant point présenté à lui, bien que ce fût l'usage, pour lui demander l'autorisation de représenter. Quant au sieur Pitrot, il ne l'avait point vu, ni n'en avait entendu parler.

Il est décidé que le Maire écrira à Madame de Brionne

[1] *Arch. mun.*, FF. 41.

Digitized by Google

pour lui exposer les faits et s'entendra avec le Lieutenant de police pour les mesures à prendre [1].

Le 12 mai, le Maire communique au Conseil la réponse qui lui a été adressée par Madame de Brionne et qui est ainsi conçue :

« Je reçois avec plaisir, Monsieur, les protestations que « vous me faites au nom du corps de ville. L'imprudence « de Barnand a été extrême et il ne pouvait en effet être « protégé par un corps qui connaît les usages et qui n'a « point de raisons pour vouloir y manquer.

« Mon fils a donné la permission à Pitrot pour remplacer celui qui n'aurait pas dû paraître. Je lui ai donné « l'ordre de vous la porter, ainsi qu'au Lieutenant de « police, suivant encore ce qui s'est toujours pratiqué. Je « serais charmée en toutes occasions de prouver à Messieurs du corps de ville, et à vous en particulier, estime « et considération, parce que je suis persuadée qu'ils ne « s'écarteront jamais de ce qu'ils doivent à leur gouverneur.

« *Signé :* de Rohan, comtesse de Brionne. »

M. le Maire est chargé de remercier Madame de Brionne de la protection qu'elle veut bien accorder à la ville et l'assurer que les officiers municipaux se feront toujours un devoir de lui témoigner leurs respects et leur soumission [2].

Bernant fut donc obligé de cesser ses représentations et de quitter Angers où Pitrot dut venir le remplacer pour obéir aux ordres de Madame de Brionne.

Nous ignorons quelles troupes jouèrent à Angers pendant l'année 1767.

En 1768, le 31 mai, le Conseil de ville enregistre le brevet accordé par Son Altesse le prince de Lambesc, gou-

[1] *Arch. mun.*, BB. 122, f° 53.
[2] *Arch. mun.*, BB. 122, f° 58.

Digitized by Google

verneur d'Anjou, à Mademoiselle Montansier, pour jouer la comédie depuis le 1er mai jusqu'au 1er août de la même année [1].

Marguerite Brunet, dite Montansier, née à Toulouse en 1730, avait été élevée dans un couvent d'Ursulines [2]. Mais elle avait réussi à s'en échapper et à passer en Amérique. On ignore ce qu'elle y devint. A son retour en France, elle joua la comédie sur plusieurs scènes de province avec un véritable succès. Elle avait même voulu débuter au Théâtre Français, où son accent méridional avait empêché sa réception. Elle retourna donc en province et dirigeait, en 1768, le théâtre de Nantes, lorsqu'elle obtint du prince de Lambesc le privilège de celui d'Angers.

Depuis cette époque jusqu'en 1791, nous retrouvons presque constamment Mademoiselle Montansier à la tête de ce théâtre, soit que le privilège lui eût été accordé à elle-même, soit qu'elle en eût obtenu la cession des titulaires.

Peut-être Mademoiselle Montansier parut-elle en 1768 sur la scène angevine. Nous n'avons pu en trouver la preuve. Mais, plus tard, devenue directrice des théâtres de Versailles, elle se contenta d'envoyer à Angers des troupes d'artistes dirigées par des régisseurs.

En cette même année 1768, Mlle Montansier, protégée par un gentilhomme assez riche, M. de Saint-Conty, put acquérir le petit théâtre de la rue de Satory, à Versailles, sans abandonner toutefois l'exploitation des scènes de province dont la direction lui avait été accordée.

C'est, croyons-nous, quelque troupe dépendant de sa direction qui occupa le théâtre d'Angers en 1769, mais nous n'avons rencontré aucun renseignement sur les spectacles de cette année.

[1] *Arch. mun.*, BB. 122, f° 136, et 125, f° 101.

[2] Suivant le *Dictionnaire Larousse*. Mais Mlle Montansier n'avait guère profité de l'instruction qu'elle avait reçue chez les Ursulines, si l'on en juge par le style et l'orthographe de la lettre citée par M. Ch. Hippeau dans son étude sur *le comédien Neuville et Mlle de Montansier au théâtre de Rouen*. (Rouen, Cagniard, 1862, in-8.)

Digitized by Google

Au mois de février 1770, le Conseil de ville enregistre un nouveau privilège accordé par Mme de Brionne à un sieur Durand, qui peut-être n'était qu'un régisseur associé de Mlle Montansier, pour jouer la comédie jusqu'à Pâques.

Un article publié par M. A. de Soland dans le *Bulletin historique et monumental de l'Anjou* [1], nous fournit des renseignements sur la troupe envoyée par cette directrice pour donner des représentations à Angers, pendant le mois de juin, à l'occasion de la foire de la Fête-Dieu.

A l'époque où Mlle Montansier avait obtenu la direction du théâtre d'Angers (1768), vivait en cette ville un ancien officier au régiment de Royal-Picardie, M. Belleval de Montignac, qui avait épousé une demoiselle Olympe Gandais du Buisson. De cette union était né un fils, qui avait reçu une brillante éducation et que son père eût vivement désiré voir embrasser la carrière militaire ; mais ce jeune homme manifestait un goût passionné pour le théâtre, occupant ses loisirs à débiter des morceaux tragiques, ou à composer quelques œuvres dramatiques aujourd'hui perdues.

Parmi les artistes composant une des premières troupes envoyées à Angers par Mlle Montansier, se trouvait un ancien militaire, Honoré Bourdon de Neuville, qui avait connu au régiment M. de Montignac. Il se présenta chez celui-ci, y fut bien accueilli et ne tarda pas à devenir le confident du fils qu'il encouragea dans ses tentatives dramatiques et emmena avec lui lorsqu'il quitta Angers.

Après avoir débuté à Versailles, ou plus probablement sur quelque autre scène exploitée pour le compte de Mlle Montansier, le jeune Belleval de Montignac reparut à Angers comme l'un des principaux artistes de la compagnie qui vint occuper le théâtre de cette ville au mois de

[1] Deuxième série, t. V (1868-1869), p. 234 à 245. *Un excentrique. — Ernest de Montignac. — Un acteur au* XVIIIe *siècle.*

Digitized by Google

juin 1770. Son succès fut immense auprès de ses compatriotes qu'il charma par son jeu et par son chant dans les comédies mêlées d'ariettes du répertoire du Théâtre italien de Paris et notamment dans le rôle de Montauciel du *Déserteur*[1], de Sedaine, qui était une nouveauté pour les Angevins et fut pour l'artiste un véritable triomphe.

Lorsque la troupe se disposa à quitter la ville, le jeune Montignac entreprit d'écrire un *Compliment de clôture*, pour remercier le public du bon accueil fait aux artistes et lui exprimer les regrets éprouvés par ceux-ci de partir. Cette petite pièce, sans intrigue comme sans prétentions, a été reproduite par M. A. de Soland, d'après une très rare plaquette, imprimée à Angers, chez Charles Barrière, imprimeur de la ville, avec permission de M. J. Marcombe (Lieutenant général de police), en date du 1er juillet 1770, et ayant pour titre : *Le sieur Belleval de Montignac et ses Œuvres.*

L'à-propos de cet auteur, *Compliment de clôture*, petite pièce en un acte, représentée pour la première fois sur le théâtre d'Angers le 3 juillet 1770, a pour personnages :

M. de Saint-Gérand.
M. de Blois — Arlequin.
M. Belleval de Montignac — Montauciel.
Bertrand.
Mme Beaubourg.
Mme de Blois, dite Mlle Gault.
Mlle Beaubourg, dite Eugénie,

les principaux artistes de la compagnie, ceux sans doute qui avaient été les mieux accueillis du public. La plupart de ceux-ci sont désignés sous les noms qu'ils portaient au théâtre, mais trois d'entre eux, M. de Blois, l'acteur désigné sous le nom de Bertrand et l'auteur de la pièce, le sont sous ceux des rôles dans lesquels ils ont obtenu le

Le Déserteur, drame en trois actes, en prose mêlée de musique, par M. Sedaine. La musique est de M*** (Monsigny). Représenté à Paris pour la première fois par les comédiens italiens ordinaires du roi, le lundi 6 mars 1769.

Digitized by Google

plus de succès, celui des Arlequins de la Comédie Italienne pour le premier, ceux de Bertrand, (ténor comique joué à Paris par Trial) et de Montauciel du *Déserteur* pour les deux autres.

L'œuvre de M. Belleval de Montignac, car on ne peut lui donner le nom de comédie, se compose d'une suite de scènes dans lesquelles chaque artiste, le père noble Saint-Gérand, la mère noble ou duègne Mme Beaubourg, la jeune première Mme de Blois, l'ingénuité Mlle Beaubourg, et le comique M. de Blois viennent successivement sur le théâtre adresser leurs remercîments au public et chanter un couplet écrit par l'auteur dans l'esprit des rôles qu'ils remplissaient habituellement. Enfin Bertrand et Montauciel arrivent ensemble, dans leurs costumes du *Déserteur* et chantent à leur tour deux autres couplets imités de ceux qu'ils débitaient dans la même pièce, scène XVII de l'acte II.

BERTRAND

AIR : *Tous les hommes sont bons.*

Ah ! Qu'on est malheureux
Quand on aime quelqu'un
Et qu'il faut le quitter !
On gémit, on se plaint
On ne peut point manger ;
Quelle peine !
C'est un chagrin bien plus grand
Que de quitter ses parents,
Ou sa femme [1].

[1] Voici du reste le couplet chanté par Bertrand dans le *Déserteur:*

Tous les hommes sont
bons :
On ne voit que des gens
francs,
A leurs intérêts
près,
Nous aimons la bonté,
L'exacte probité
Dans les autres.
Faire du bien est si doux,
Pour ne rendre heureux que nous
Et les nôtres.

Digitized by Google

MONTAUCIEL

AIR : *Vive le vin, vive l'amour.*

Messieurs, vous plaire est tous mes vœux.
Quand j'y parviens, je suis heureux,
C'est là le bonheur de ma vie.
Lorsque j'ai votre compagnie,
Adieu chagrins, adieu soupirs,
En travaillant je les change en plaisirs,
En vous voyant je les oublie [1]

Puis tous les acteurs réunis chantent ensemble le couplet final.

AIR : *Ma Colette, ma Poulette.*

On prend le lis et la rose,
La giroflée et l'œillet.
Avec goût on en compose
Un agréable bouquet.
Leurs couleurs qui se marient
Font ensemble plus d'effet,
En mêlant l'assemblage
Des plus éclatantes fleurs.
Pour rendre un sincère hommage
Unissons ainsi nos cœurs.

Nous n'avons pas rencontré d'autres renseignements sur le sieur Belleval de Montignac et n'avons pu savoir s'il revint à Angers à la fin de cette année ou pendant la suivante. Nous n'avons pu recueillir en effet aucune note sur les troupes d'artistes ayant joué en cette ville depuis le mois de juillet 1770 jusqu'au mois de décembre 1772.

[1] Voici également le couplet de Montauciel dans le *Déserteur :*

Vive le vin, vive l'amour,
Amant et buveur tour à tour ;
Je nargue la mélancolie ;
Jamais les peines de la vie
Ne me coûtèrent de soupirs.
Avec l'amour, je les change en plaisirs.
Avec le vin, je les oublie.

Digitized by Google

Au mois de novembre 1771, Mlle Montansier obtient de nouveau la direction du théâtre d'Angers pour les mois de novembre et de décembre [1].

En cette même année, l'Anjou ayant été rattaché à l'apanage de M. le comte de Provence, Mlle Montansier s'empresse de demander à celui-ci un privilège pour l'exploitation du théâtre d'Angers. Cette direction lui est aussitôt accordée pour six années qui prendront fin au 1er octobre 1776.

Les sieurs Thoribet et Charrier, voyant approcher la fin du privilège spécial qui leur avait été accordé pour l'exploitation de leur salle de spectacle, songèrent à en demander la prolongation. La ville d'Angers n'avait pas de troupe sédentaire et ne recevait guère que des comédiens de passage venant exploiter son théâtre à l'époque des foires de la Fête-Dieu et de la Saint-Martin. Le loyer de 400 livres par mois payé par celles-ci, mais à de rares intervalles, n'avait pas permis aux propriétaires de rentrer dans les dépenses qu'ils avaient dû faire pour l'achat du terrain et la construction de leur salle. Ils demandèrent à Monseigneur le prince de Lambesc un nouveau brevet qui leur fut accordé, le 16 mars 1772, portant privilège exclusif de fournir leur salle aux directeurs de comédie et tous autres qui iraient à Angers pour représenter, et ce, pendant l'espace de dix ans en sus des douze années précédemment accordées par lettres du 10 avril 1763 [2].

Au mois de novembre de la même année, ce sont les sieurs Ducollet père et fils et Ducros, commissaires à l'entreprise du théâtre de Nantes, qui viennent jouer pendant la foire de la Saint-Martin, avec l'autorisation sans doute, et peut-être même pour le compte de Mlle Montansier directrice privilégiée [3].

[1] *Arch. mun.*, BB. 124, f° 80.
[2] *Arch. mun.*, BB. 124, f° 88, et 125, f° 101.
[3] *Arch. mun.*, BB. 125, f° 108.

Digitized by Google

En 1773 commence à paraître le premier journal angevin ayant pour titre : *Les Affiches d'Angers, capitale de l'apanage de Monseigneur le comte de Provence et de la province d'Anjou.* Bien que ce journal paraisse seulement deux fois par mois et ne puisse donner que très irrégulièrement les programmes des spectacles, nous y rencontrons cependant des indications assez nombreuses sur les troupes de comédiens qui viennent en représentation au théâtre.

Le 12 novembre 1773, *les Affiches d'Angers* annoncent que les comédiens français et italiens ont fait l'ouverture de leur théâtre, le 7 du même mois, et ont mérité les applaudissements du public. On ne trouve pas d'autres renseignements sur cette troupe qui sans doute était une fraction de celle de Mlle Montansier [1].

QUERUAU-LAMERIE.

(*A suivre.*)

[1] Une autre troupe était déjà venue donner des représentations au mois de juin, pendant la foire du Sacre, car le registre des recettes de l'hôpital des Renfermés, pour cette année 1773, mentionne deux aumônes successives faites par les comédiens, l'une de 24 livres au mois de juin, l'autre de 12 livres au mois de novembre (*Renseignement communiqué par M. Ch. Ménière*). Le registre des recettes et dépenses de l'hôpital des Incurables, déposé aux archives municipales, constate l'encaissement de pareilles sommes aux dates des 5 juin et 22 décembre 1773.

Digitized by Google

UN MARÉCHAL ET UN CONNÉTABLE DE FRANCE

LE BARBE-BLEUE

DE LA LÉGENDE ET DE L'HISTOIRE

(*Suite et fin*)

PREMIÈRE PARTIE

LE MARÉCHAL

(Barbe-Bleue)

Il faut se représenter la ville de Nantes à cette époque; son aspect méritait de servir de cadre à ces événements: Les tours du château ducal, ou de la Tour neuve, étaient surmontées de toits pointus dont les girouettes tournoyaient au vent. Ces tours étaient enclavées au milieu d'épaisses et hautes murailles de granit dont les pieds plongeaient dans de larges fossés envahis par les eaux de l'Erdre et de la Loire.

Dans le même quartier, le Bouffay, formidable château flanqué de quatre grosses tours et protégé par les deux cours d'eau, servait de prison et de beffroi. C'est là que

Digitized by Google

siégeaient les tribunaux et les exécutions avaient lieu sur la place, au pied du monument.

La collégiale de Notre-Dame dominait les autres églises par la hauteur de sa tour. Sa façade était chargée des plus délicates ciselures et faisait contraste avec la cathédrale de Saint-Pierre et le dôme du chœur qui projetait son ombre sur la rue voisine.

Les fenêtres à plein cintre et les grossières moulures des arceaux donnaient à ce monument, alors en construction, une expression à la fois sévère et fantastique.

Le palais épiscopal, masse écrasante et sans ornements, s'élevait à proximité de ces deux églises.

Des rues étroites, sombres, tortueuses, mal famées, serpentaient autour de ces importants monuments. Des maisons aux poutres entrecroisées, aux bizarres sculptures, aux pignons en pointe, s'étageaient jusqu'aux berges du fleuve et les flots, que ne maintenait aucun quai, venaient expirer sur la grève avec un bruit monotone.

Des portes basses et massives, consolidées par des ferrures en arabesques et percées de judas grillés près desquels étaient fixés de lourds marteaux, indiquaient l'entrée des hôtels des grands seigneurs. Les hommes d'armes, les écuyers, les valets, les pages allaient et venaient, tenant le haut du pavé et ne laissant pénétrer dans ces hôtels, semblables à des châteaux-forts ou à des prisons, que ceux qui appartenaient à leur maître ou étaient mandés par lui.

Près de la place Notre-Dame, sur le portail de l'un de ces hôtels, se détachait un écusson en pierre portant : *d'or à la croix de sable.* De hautes fenêtres protégées par un grillage en fer à croisillons et encadrées de sculptures, des tourelles à flèche élancée, des murs noircis par le temps, des arceaux reliant les voûtes sous lesquelles un homme d'armes pouvait passer à cheval, telle était la façade extérieure de cette maison qu'on appelait l'hôtel de la Suze. C'est là que résidait le puissant baron.

Digitized by Google

Pendant ses différents séjours, on y avait vu souvent entrer une vieille femme de 50 à 60 ans, vêtue de gris, portant un chaperon noir et cachant soigneusement son visage rouge sous une étamine noire. Elle traînait avec elle, dans l'ombre, un jeune enfant. Cette mégère était de Nantes et s'appelait Perrine Martin, surnommée *la Meffraie* ou la Fée de Tiffauges et de Machecoul. Elle et Étiennette Blanchu promettaient aux petits de beaux habits, des colifichets et des gâteaux d'épices.

Les écuyers et les pages du baron arrêtaient dans le quartier les jeunes garçons isolés et leur proposaient, en leur offrant des cadeaux, de devenir enfants de chœur dans la chapelle du baron, ou pages en son hôtel. Les ravisseurs surprenaient les enfants, les bâillonnaient, les enfermaient dans de grands sacs ou *poches* pour les emporter. De là le surnom d'*empocheurs* qu'on donnait dans les campagnes à ces infâmes pourvoyeurs.

La femme Perrine Martin ayant rencontré dans la rue Notre-Dame un enfant seul, qui allait à l'école, l'introduisit dans l'hôtel de la Suze; de là il fut envoyé à Machecoul et ne reparut plus. Elle conduisit dans l'hôtel bien d'autres enfants sous prétexte d'en faire de petits pages.

La femme d'un peintre de Nantes ayant confié son jeune frère aux gens de Rais, qui l'amenèrent dans l'hôtel de Suze, ne le vit jamais revenir et, comme elle le réclamait aux écuyers, aux hommes d'armes et aux valets, ceux-ci souriaient d'une façon sinistre et ne répondaient qu'évasivement et par moquerie à ses lamentations. C'était « comme une renommée que les gens de Rais enlevaient des garçons pour les occire. »

Bientôt l'opinion publique fut plus forte que la peur du redouté Sire. Elle se prononça sourdement contre le ravisseur, puis elle s'enhardit; elle éclata et des plaintes précises furent formulées en public. On eut beau menacer les parents de leur couper les oreilles, ils persistèrent dans

Digitized by Google

leurs doléances. Les plaintes finirent par parvenir jusqu'à l'évêque, Jean de Malestroit, homme énergique et plus indépendant de caractère et de situation que le duc Jean V. Le prélat comptait d'ailleurs sur le concours du vice-inquisiteur Blouyn.

Les parents de Gilles de Rais, frustrés par lui des domaines qu'il aliénait malgré la défense du roi, les seigneurs qu'il avait offensés et opprimés, ses ennemis et ses victimes le désignèrent à la justice épiscopale et ducale.

Une information secrète fut commencée. Elle révéla des faits tels que le 13 septembre l'évêque de Nantes cita à comparaître à sa barre pour le 19 du même mois le maréchal de Rais. L'évêque avait obtenu l'assentiment du duc de Bretagne à cet effet.

Le baron sentant venir l'orage qui grondait, se préparait à aller résider en son château-fort de Machecoul.

Jean V, qui avait acheté au maréchal le château-fort de Malemort, l'avait cédé à Geoffroy Le Ferron. Le maréchal vint arrêter ce dernier à la messe du jour de la Pentecôte 1440, en pleine église, bien que Le Ferron fût clerc en même temps que gentilhomme.

Rais s'apprêtait à faire trancher la tête à Geoffroy, au pied des murs de Malemort, lorsque le frère ce celui-ci, Jean Le Ferron, qui commandait dans la place, s'em pressa d'en rendre les clefs au sire de Rais en échange de la vie de son frère et de la sienne. Le maréchal les emprisonna dans le château de Tiffauges et ne rendit pas Saint-Étienne-de-Malemort au duc qui le reprit par la force. Le maréchal se retira à Machecoul pendant que le connétable de Richemont assiégeait Tiffauges. Les deux prisonniers ayant été délivrés, le Connétable se retira.

Les frères Le Ferron, les ennemis et même les parents du sire de Rais, excitèrent le duc irrité à punir cet acte de félonie. Peu après, l'évêque de Nantes, Jean de Malestroit (dit de Chateaugiron) et Pierre de l'Hospital, grand sénéchal

Digitized by Google

et Président de Bretagne, reçurent les pouvoirs du duc pour traduire le sire de Rais en cour ecclésiastique et en cour civile et pour le faire arrêter.

Un capitaine des troupes ducales, Jean Labbé, un huissier de l'évêque et une vingtaine de bretons bien déterminés et *n'ayant pas peur du diable*, portant sur leurs hoquetons l'écusson de Bretagne, se présentèrent aux portes de Machecoul vers le 15 septembre 1440.

Le maréchal, qui avait conscience de ses forfaits, ne voulut pas faire résistance et commanda qu'on les introduisît. « Voilà, dit-il, le moment d'aller à Dieu. Je voulais me faire moine et voici *l'abbé* sous lequel je dois m'engager. Aucune puissance humaine n'empêcherait la volonté du Ciel de s'accomplir. »

Quant à Sillé et à Bricqueville, au lieu *d'aller à Dieu*, ils avaient, depuis quelques jours, pris la fuite avec les autres complices de leur maître, sauf Étienne Corrillaut, dit Poitou, et Henriet Griart.

Le capitaine, escorté de sa troupe, s'avança devant le maréchal, à qui l'huissier épiscopal présenta le parchemin déployé.

« Dites-moi la teneur de cette pancarte, demanda le maréchal avec dignité. »

L'huissier reprit : « Messire, il vous est enjoint, par ces présentes, de venir, en la bonne ville de Nantes, répondre d'aucuns faits qui vous sont reprochés. »

Gilles fit donner quelques pièces d'or au messager, ordonna qu'on sellât des chevaux et se mit en marche avec l'escorte du capitaine.

Au lieu de mener l'accusé devant le duc, dont il espérait, par un nouvel abandon de châteaux et de terres, des lettres de rémission et de grâce comme en obtenaient alors les grands seigneurs les plus coupables, on l'interna au vieux château de la Tour-Neuve.

Cependant, on enferma les deux favoris dans les prisons ordinaires du château.

Digitized by Google

On laissa, paraît-il, à l'accusé, son archidiacre qui lui disait tous les jours la messe sans toutefois qu'il pût se confesser ni communier, son joueur d'orgues, deux chantres et deux enfants de chœur. Le maréchal prit l'habit blanc des Carmes. Son logement était spacieux et on avait tous les égards pour son rang.

Quel contraste entre l'emprisonnement de ce monstre et celui de l'innocente Jeanne d'Arc!

Après l'information secrète dirigée par l'évêque en personne, commença le 19 septembre, dans une salle haute du château, l'information publique.

Le tribunal se composait de l'évêque Jean de Malestroit, du vice-inquisiteur Jean Blouyn, du promoteur (ministère public) Guillaume Chapeillon, curé à Nantes, des évêques du Mans, Saint-Brieuc et Saint-Lô, de l'official de Nantes, juges ecclésiastiques, de Pierre de l'Hospital, président de Bretagne, juge civil, de Robin Guillaumet, huissier, et de quatre autres notaires greffiers.

Quant à l'enquête et au procès civil, le duc de Bretagne avait désigné, pour commissaire, Jean de Toucheronde et pour assesseurs, Nicolas Chateau, Eveillard et Coppegorge.

Le tribunal siégea tantôt dans une salle basse du château, tantôt dans la chapelle de l'évêché de Nantes. On entendit plus de soixante-quinze témoins. Chaque témoin se mettait à genoux, baisait le crucifix et jurait, la main sur les évangiles, de dire la vérité.

Les malheureuses mères réclamaient leurs enfants enlevés. La première raconta que Poitou, écuyer du sire de Rais, demanda à son fils, âgé de dix ans, s'il voulait se faire enfant de chœur. L'enfant répondit « qu'il aimait mieux aller en guerre quand il pourrait jouer du couteau ». La mère objectait que l'enfant allait à l'école, *apprenait très bien à lire* et serait un jour capable de faire un moine; mais Poitou donna de l'argent pour acheter une robe à la mère et un cheval au garçon qu'il emmena pour en faire un page.

Digitized by Google

Cet enfant ne reparut plus jamais, pas plus que tous ceux de huit à quinze ans que les vieilles mégères ci-dessus dénommées, qu'on appelait les *fées de Machecoul*, menaient au château où elles les *dévoraient*, disaient les paysans.

On faisait même disparaître des jeunes gens de dix-huit ans. On avait enlevé des enfants qui allaient à l'école ou s'en étaient esquivés pour courir les champs, d'autres en gardant les troupeaux, en demandant l'aumône, en faisant des commissions, en travaillant au jardin, dans les boutiques et jusque chez le tailleur de la dame de Rais; on les détournait quand ils allaient vendre ou acheter des provisions ou se rendaient à la foire ou à l'église, ou chez leurs parents ou leurs maîtres.

Les valets du maréchal disaient que les plus beaux enfants du pays étaient destinés à être envoyés aux Anglais *pour leur bon plaisir et comme rançon des seigneurs* faits prisonniers. C'était là une des conséquences les plus odieuses de l'invasion, qu'on exploitait contre le peuple et qu'il faut noter, car il est avéré que les Anglais enlevaient en France, surtout en Picardie et en Artois, des milliers d'enfants qu'ils emmenaient en Angleterre.

Les deux magiciens italiens du sire de Rais, maître François Prélati de Florence et Palerme, logeaient avec plusieurs pages dans l'auberge de Perrine Rondeau à Machecoul. Celle-ci, dont le mari agonisait, pénétra la nuit dans la chambre où étaient enfermés les pages des deux Italiens absents. En rentrant, ils l'y trouvèrent, la prirent par la tête et les pieds et voulurent la jeter dehors et la tuer craignant qu'elle n'eût fait parler les pages. Elle fut sauvée par l'intervention de sa vieille nourrice dont les cris éloignèrent les deux mystérieux étrangers.

Dans un autre logement de ces deux misérables, on trouva des restes calcinés qu'on crut provenir de cadavres d'enfants et de petites chemises ensanglantées.

Digitized by Google

Ce furent les seuls et douteux indices que l'on put découvrir des agissements du maréchal ou plutôt de ses complices et affidés.

Ainsi, il n'est nullement avéré qu'une suivante de la dame de Rais, étant un jour entrée dans une chambre pleine de foin du château de Machecoul, eût vu plus de quarante corps noircis par le feu. Les compagnons du sire de Rais auraient voulu la tuer, mais celui-ci s'y serait opposé.

C'est là une assertion sans fondement et qu'il faut rattacher à la légende du cabinet noir.

En effet, après l'alerte de Champtocé, les coupables mirent tous leurs soins à faire immédiatement et partout disparaître toute trace de leurs forfaits et jusqu'aux vêtements et effets de leurs victimes.

C'est ce qui explique comment, d'une part, ces crimes restèrent si longtemps ignorés et n'excitèrent d'abord qu'une vague rumeur et de timides soupçons, tandis que, d'autre part, le maréchal se croyait sûr de l'impunité faute de preuves matérielles et de pièces à conviction à produire contre lui et les siens.

Il pensait ainsi avoir tout prévu et tout fait pour échapper à la vindicte publique, aux insinuations des habitants et des parents des enfants disparus et, pour se dérober par le silence, la récusation ou la négation, aux accusations portées devant les deux tribunaux de Nantes par des gens d'une condition si inférieure à la sienne et pour la plupart dans sa dépendance immédiate.

A Vannes, une petite fille était venue demander l'aumône aux gens du maréchal. Ceux-ci l'enlevèrent. Elle appelait sa mère à grands cris, on la tua. Cependant on ne pouvait brûler le corps comme à Tiffauges. On le jeta dans les latrines, mais il resta suspendu à un crochet de fer et on aurait, par là, découvert le meurtre. Poitou, s'étant fait descendre avec une corde pour précipiter le cadavre au fond, y tomba en même temps et on eut bien de la peine à l'en tirer.

Digitized by Google

Bien d'autres jeunes filles et des femmes, des mères de famille, furent la proie du minotaure breton.

Au début de ces monstruosités, vers 1433, un page, entrant à l'improviste dans la chambre du sire de Rays, vit deux cadavres d'enfants qui venaient d'être égorgés. Il poussa des cris et voulut fuir. Le maréchal le poursuivit, le saisit aux cheveux et tira son coutelas pour le tuer ; mais un écuyer arrêta le bras du sire de Rais et fit accorder la vie au page, à condition qu'il deviendrait complice. C'était Étienne Corrillaut dit Poitou ; il n'avait que dix-sept ans.

Ce sont ces faits qui ont dû donner créance à la légende du cabinet secret de Barbe- Bleue qui représente à lui seul les ogres et les croquemitaines des contes, avec la réalité en plus.

Quant à la femme du maréchal, Catherine de Thouars, qui avait quitté Machecoul pour vivre dans l'isolement au château de Pouzauges, quoiqu'elle eût son mari en haine et mépris, elle alla, prétend-on, avec sa fille demander au duc Jean V, leur parent, des lettres de grâce qu'elles n'obtinrent pas. Elles se rendirent alors à Amboise les implorer du roi Charles VII; mais celui-ci, après enquête, résolut de s'abstenir dans le châtiment du coupable, comme il s'était abstenu pour l'innocente libératrice du royaume de France.

On voit qu'il y a loin de ces faits à ceux que la légende attribue à l'indiscrète curiosité de la femme de Barbe-Bleue et aux prétendues sept femmes qu'il avait tuées précédemment.

Le 10 octobre, un hérault d'armes du duc de Bretagne, vêtu d'une casaque armoriée, vint sonner trois fois de la trompe devant le château, criant que quiconque savait quelque chose sur le fait du sire de Rais et ne l'avait déclaré était sommé de comparaître et de dire la vérité, sous peine d'amende et de punition corporelle. Personne

Digitized by Google

ne répondit à cet appel. L'information était terminée.

La première séance importante du tribunal fut celle du 14 octobre.

Gilles, amené devant les juges ecclésiastiques, portait, paraît-il, des vêtements blancs couleur des Carmes, des chausses de laine blanche parfaitement collantes, des bottines blanches à la poulaine.

Il avait osé recouvrir ce vêtement d'un pourpoint de soie gris-perle, parsemé d'étoiles brodées en or, bordé, ainsi que le chaperon, d'hermine blanche. Ce pourpoint était serré à la taille par une ceinture écarlate à laquelle pendait un poignard au fourreau de velours rouge. Il conservait sur lui ses insignes militaires et seigneuriaux et la chaîne d'or avec reliquaire, dont il ne se séparait jamais.

L'acte d'accusation comprenait quarante-neuf chefs de culpabilité et visait : 1° ses homicides; 2° ses félonies, telles l'arrestation des deux frères Le Ferron, seigneurs de Malemort, qu'Artus de Richemont, le connétable, avait délivrés de ses prisons; 3° ses actes de sorcellerie et ses sacrilèges.

La figure de Gilles de Rais ne décelait pas à première vue sa nature vicieuse. Il avait les cheveux blonds, les yeux bleus; mais les cils, la moustache et la barbe, ainsi que nous l'avons dit, étaient noirs.

Quand le promoteur dénonça les meurtres d'enfants, on vit les muscles de la face se contracter, les plis de sa bouche frémir, dans le jeu de ses sourcils et surtout dans l'expression de ses regards quelque chose de sinistre. Il grinçait des dents par intervalles, comme un animal féroce auquel on enlève une proie. Ses lèvres devenaient minces et blanchissaient; ses yeux fixes se dilataient dans leur orbite qui se renfonçait. Son teint devenait blafard; son front s'abaissait et se plissait de rides profondes. Sa barbe ointe d'huile parfumée se hérissait et avait des reflets bleuâtres, comme les ailes du corbeau. Alors

Digitized by Google

toute l'assistance frémissante d'horreur, s'écriait : Voilà Barbe-Bleue.

Rais refuse d'abord de répondre à ses juges, les récuse, et crie à l'évêque et aux assesseurs ecclésiastiques : « Simoniaques, ribauds ! plutôt que de vous répondre, j'aimerais mieux être pendu par le cou à un lacet. » Mais bientôt, le surlendemain, il leur demanda pardon et, reprenant son calme impassible, sa physionomie se faisait sereine et séduisante.

On remit la cause au 25 octobre, en ce qui concernait le maréchal.

Le tribunal, sans désemparer, se fit amener les deux complices, ainsi que la Meffraie.

Henriet déclara qu'il craignait d'exposer des faits aussi abominables devant le crucifix. Le président fit voiler l'image du Christ.

L'accusé fit, en partie, sa déposition en latin. Il avoua que, dans les oubliettes d'une tour de Champtocé, on avait, par mégarde laissé quantité de cadavres d'enfants mutilés. Au moment de la cession de ce château, au duc de Bretagne, Rais y envoya Poitou, Robin et Henriet. Dans les caves, il y avait des sacs pleins de têtes dans du sel. Henriet disait qu'il croyait toujours revoir ces têtes rongées des vers rouler et s'entrechoquer *comme en un jeu de boules*. Il y avait plus de corps que de têtes.

Sous la surveillance personnelle du maréchal, on remonta ces sacs et ces cadavres. On les enferma dans des coffres munis de cadenas et de fortes ferrures et qui « puaient fort. » On transporta de nuit ces coffres dans des barques, qui attendaient au pied des murailles du château, et on les emporta sur la Loire à Machecoul, où ces affreux restes furent consumés par le feu et les cendres jetées dans l'eau des fossés.

Quand on avait amené des enfants au sire de Rais, on leur remplissait la bouche d'étoupe et il les égorgeait ou les

Digitized by Google

faisait égorger dans sa chambre. Il gardait les cheveux, le cœur, la main droite et les yeux pour les maléfices de ses sorciers qui étaient, avant qu'il eût fait venir Prélati, Dumesnil, son trompette, un vacher Louis, un chantre de sa chapelle nommé Antoine et un anglais, ou plutôt picard, Jean de la Rivière. Il faisait ensuite brûler par ses complices et par Rossignol les corps et les vêtements dans sa vaste cheminée.

Il pleurait devant ces cadavres et ces têtes et leur disait d'aller à Dieu le prier pour lui. Puis il se couchait, marmottant des prières, dans cette chambre baignée de sang et empestée par l'odeur des entrailles, des chairs et des os brûlés.

Il ne fallait guère de temps pour cette crémation. La cheminée de la chambre du sire, à l'hôtel de la Suze, comme à Tiffauges et à Machecoul, était très grande. On mettait de grosses bûches sur deux landiers, avec deux ou trois fagots sciés, sur lesdites bûches. Ensuite l'on couchait dessus les enfants morts et si d'aventure le bûcher était près de s'éteindre, on tisonnait avec des crocs de fer et, en peu d'heures, les corps étaient consumés et réduits en poudre qu'on jetait dans les fossés du château.

Quelquefois, Gilles ne tranchait la tête de ses victimes qu'à demi. Il se lavait les mains et sa barbe bleuâtre dans leur sang chaud; enfin, s'asseyant sur le cadavre, il chantait le *De Profundis* ou autres psaumes.

A d'autres, il faisait couper les bras ou plonger un couteau ou une dague dans le cou ou la nuque, écraser le crâne à coups de bâtons ou de marteaux, abattre les membres à coups de hache ou de sabre, ouvrir le corps pour avoir le cœur ou les entrailles.

Quand les pauvres enfants commençaient à crier, il leur faisait mettre une corde au cou et soudain on les hissait à un croc, dans un coin de la chambre ; on les dépendait quand ils étaient tout pâmés et tremblants, mais non

Digitized by Google

morts, et on leur commandait de fermer les yeux; alors, on leur coupait la gorge et l'on remettait la tête entre les mains du maréchal.

Il égorgea un soir, lui-même, deux jeunes frères. Le plus jeune, à genoux, priait et suppliait pendant qu'on tuait son aîné; on lui promit la vie s'il se taisait, mais il ne fut pas épargné ensuite.

Ces massacres duraient, suivant le principal complice, depuis 8 ans à Champtocé, c'est-à-dire depuis 1432. Rais appelait cela ses « mystères » et disait que les têtes étaient « ses chères reliques des angelots et chérubins de la terre. »

Les juges étaient épouvantés d'horreur. C'était de l'insanité dans la cruauté et, comme le disait Poitou, le sire de Rais était *possédé du diable*. Il avait la monomanie du massacre, à tel point qu'on lui attribue une lettre à Charles VII dans laquelle il aurait osé avouer au roi qu'il avait eu un jour la tentation d'occire le dauphin Louis.

Un roi atteint de démence avait régné 30 ans sur la France et signé inconsciemment les traités les plus désastreux.

Une allemande de 14 ans, ignorant même la langue française, était devenue l'arbitre de la France; puis, elle avait livré sa fille au roi anglais et lui avait sciemment vendu le royaume.

Un grand seigneur, en proie aux passions les plus criminelles, s'y abandonnait impunément pendant 8 ans. Malgré la rumeur publique et les indices surpris, il put égorger des victimes par centaines, *peut-être huit cents*.

« J'en ai assez fait, disait Gilles, pour faire condamner à la mort dix mille hommes. »

Cette monomanie exclut toute idée de folie. Ce n'est même pas, à part les meurtres d'enfants, un cas isolé.

Ainsi, il y aurait un curieux rapprochement historique à faire, toutes proportions gardées, entre Gilles de Rais et le Régent Philippe d'Orléans (1430-1715).

Digitized by Google

Ce prince se fit en effet remarquer, comme le maréchal, par le goût et la pratique des arts et des lettres, par un mélange de cynisme d'impiété et de dévotion, par ses faiblesses, par sa passion pour les vins capiteux et la bonne chère, au point qu'il mettait la main à la préparation des plats. Il maniait aussi le pinceau; il était, comme Gilles, grand amateur de musique et en composa lui-même.

Il se conduisit d'abord en vaillant soldat. Dans la suite, il se livra aux plus grands excès de la débauche avec des compagnons dissolus comme lui, sans parler de Dubois, fait prêtre par l'évêque Tressan, de Nantes.

Comme Gilles de Rais, Philippe s'adonnait aux sciences occultes. Il allait faire des invocations magiques dans les carrières de Vanves et évoquait les démons dans des vases d'eau avec un égal insuccès et dans un esprit de malsaine curiosité, aussi ardente, mais peu inoffensive.

On voit combien ce personnage, 300 ans plus tard et seulement un siècle et demi avant notre époque, présenta de traits communs avec le baron de Rais, au milieu du xve siècle.

Quant aux raffinements de cruauté qui accompagnent les raffinements de la luxure, de scandaleuses révélations ont de nouveau démontré, en Angleterre comme ailleurs, que Gilles de Rais n'était pas un criminel unique en ce genre et qu'une fois sur la pente du vice, la nature humaine se sent entraînée plus ou moins bas, jusqu'au dernier degré de l'abjection et bien au-dessous de la bête.

« En présence de ces forfaits, dit Henri Martin, cet âge de fer qui semblait ne pouvoir s'étonner de rien, en fait de mal, avait été frappé de stupeur. »

Sans l'aveu de ses sortilèges et sacrilèges, le maréchal aurait pu échapper à la peine capitale; il y comptait bien et il se disait inviolable. S'il se décida à avouer ses crimes, c'est qu'il croyait qu'il lui suffirait de se faire carme pour les expier et de laisser confisquer ses biens. De leur côté,

Digitized by Google

les juges de Nantes facilitaient à l'accusé les moyens de se disculper, s'il l'avait pu, contre l'évidence.

On se rappelle, au contraire, comment, dans le procès de Jeanne d'Arc, le procureur d'Estivet et les juges cherchaient à perdre l'accusée, livrée sans défense à toutes les perfidies.

Le 21 octobre, Gilles fut amené devant une commission des principaux de ses juges, dans une salle basse, où l'on avait déployé tous les instruments de la question ordinaire et extraordinaire ; mais ils étaient cachés par une grande tapisserie. Le tribunal ecclésiastique de Rouen avait eu moins de ménagements pour Jeanne-d'Arc. La jeune prisonnière avait eu à subir en face les apprêts de la torture, dans la grosse tour du château et les apprêts du supplice, dans le cimetière Saint-Ouen, avant sa condamnation.

On lut à Gilles de Rais les aveux de ses deux complices, Henriet et Poitou. Puis il fut interrogé par Pierre de l'Hospital, chancelier de Bretagne, et l'évêque de Saint-Brieuc.

Le maréchal se mit à sangloter; ensuite il exposa, comme ses deux co-accusés, les tueries d'enfants et les invocations du diable qui devaient lui donner *science, puissance et richesse*, déclarant naïvement que, se confessant avant et après, il était absous de ces sacrilèges : « Il m'est permis, disait-il, de me réjouir de ce que Dieu m'a fait tenir ma pauvre âme en état de grâce. » Les juges ne le lui demandaient pas, tandis que ceux de Rouen l'avaient demandé à leur chaste victime.

Le sorcier François Prélati avait été arrêté à Tiffauges. Confronté avec son maître, il avoua que les corps des enfants tués servaient à ses sortilèges et à ses opérations magiques.

Lorsqu'on le reconduisit à sa prison, Gilles se retourna vers lui et lui dit : « Adieu, François, mon ami ! jamais plus nous ne nous entreverrons en ce monde. Je prie Dieu

Digitized by Google

qu'il vous donne bonne patience et connaissance et soyez certain que si vous avez bonne patience et espérance nous nous entreverrons à la grande joie du paradis. Priez Dieu pour moi et je le prierai pour vous. »

Et il embrassa avec attendrissement Prélati, qui resta impuni.

Ainsi le maréchal croyait qu'il lui suffirait d'une expiation toute mentale pour obtenir la récompense des justes, au lieu du châtiment des coupables. Les remords étaient étouffés par la « bonne espérance » de l'oubli de ses crimes devant l'inflexible justice éternelle. Quelle aberration de conscience et quel renversement des lois de la morale humaine et divine que cette assurance du pardon par l'inévitable aveu et le tardif repentir de ses crimes au moment suprême du châtiment !

Le lendemain samedi, 22 octobre, le maréchal renouvela devant le tribunal ecclésiastique, en séance publique, l'aveu de ses vices et donna le détail de ses crimes en les faisant remonter jusqu'à l'époque de sa jeunesse. La foule en éprouva un indicible sentiment d'horreur. L'accusé s'en rendit compte et se tournant vers elle, il s'écria tout en larmes : « La cause en est à la mauvaise direction que j'ai reçue dans ma jeunesse. J'allais, les rênes sur le cou au gré de tous mes désirs, et je m'adonnais sans retenue au mal. O vous, pères et mères, je vous en prie, instruisez vos enfants dans les bonnes doctrines dès leur enfance et leur jeunesse et menez-les avec soin dans le sentier de la vertu. »

Après que le tribunal eut fait donner lecture en latin de la déposition faite la veille par le maréchal, celui-ci demanda que cet exposé fût de nouveau fait en français pour qu'il pût être compris de tout l'auditoire. Puis, il ajouta pour la seconde fois :

« Ma jeunesse entière s'est passée dans les délicatesses de la table. Marchant au gré de mes caprices, rien ne me

Digitized by Google

fut sacré et tout le mal que je pus faire, je l'accomplis. En lui, je mettais toutes mes pensées, tout ce qui était défendu et déshonnête m'attirait et, pour l'obtenir, il n'est moyens que je n'employais, si honteux qu'ils fussent. Pères et mères qui m'entendez, et vous tous, parents et amis de jeunes gens que vous aimez, quels qu'ils soient, je vous en prie, veillez sur eux. Formez-les par les bonnes mœurs et les bons exemples et surtout ne craignez pas de les corriger de leurs défauts ; car, élevés hélas ! comme je l'ai été moi-même, ils pourraient peut être glisser comme moi dans le même abîme. »

Gilles de Rais voulut répéter lui-même ses aveux en langue vulgaire devant l'auditoire frémissant. Enfin, il termina par cette troisième et dernière adjuration : « Gardez-vous donc, pères de famille, d'élever vos enfants dans les délicatesses de la vie et les douceurs funestes de l'oisiveté ; car des excès de la table et de l'habitude de ne rien faire naissent les plus grands maux. L'oisiveté, les mets délicats, l'usage fréquent des vins capiteux sont les trois causes de mes fautes et de mes crimes.

« Et vous, parents et amis des enfants que j'ai si cruellement mis à mort, vous, qui que vous soyez, contre qui j'ai péché et à qui j'ai pu nuire, présents ou absents, en quelque lieu que vous soyez, je vous en prie à genoux et avec larmes, accordez-moi, ah ! donnez-moi votre pardon et le secours de vos prières ! »

Et c'était l'un des plus grands seigneurs du temps, un haut et puissant baron, un maréchal de France, un vaillant capitaine, un ami des lettres et des arts, un jeune homme de 36 ans, un grand criminel, qui parlait ainsi à ce peuple qui l'avait tant admiré et qui, assemblé là pour le maudire, le voir juger et condamner, ressentait, en l'entendant, d'indéfinissables et étranges émotions !

Ces paroles du maréchal ne renferment-elles pas tout l'enseignement à tirer de sa lamentable histoire ? Ne

Digitized by Google

suffisent-elles pas à justifier le but moralisateur de ce récit? Ne sont-elles pas de nature à laisser dans tous les cœurs une vive impression, chez les petits comme chez les grands?

La cause était entendue; les débats avaient été résumés. Il ne restait plus qu'à prononcer la sentence et, à cet effet, la séance fut fixée au mardi 25 octobre.

Le jugement fut rendu dans les termes suivants:

Nous, Jean de Malestroit, évêque de Nantes et frère Jean Blouyn, bachelier en texte sacré, vice-inquisiteur, siégeant en tribunal; étant consultés, et nous assistant deux évêques, docteurs en jurisprudence et en texte sacré;

Ouïes les dépositions des témoins produits par nous, fidèlement examinés et leurs paroles exactement transcrites; ouïe la confession spontanée faite devant nous, te déclarons, toi, Gilles de Rais, présent en justice devant nous, hérétique, apostat, coupable d'horrible invocation des démons, de meurtres d'enfants et de crimes odieux, prononçons la sentence d'excommunication et te disons, comme tel, devoir être puni par les peines du droit séculier, salutairement corrigé, comme le veulent les canons.

Fait en présence des notaires soussignés, de Pierre de l'Hospital, président de Bretagne, et autres honorables et nobles hommes, en grande cour supérieure, siégeant en tribunal au château de Nantes, pour justice être rendue, le mardi 25 octobre 1440, à 3 heures du matin.

Henriet Griart et Corrillaud, dit Poitou, avaient été condamnés à mort dès le 23 octobre.

Gilles fut renvoyé devant le tribunal séculier.

A peine cette sentence était-elle rendue qu'un capitaine, portant par dessus son armure une huque aux armes du duc de Bretagne, somma par trois fois à voix haute et solennelle Messire Gilles de Laval, sire de Rais, d'avoir à comparaître sur l'heure devant la cour civile.

Le tribunal était prêt. L'instruction avait été faite et les témoins entendus.

Digitized by Google

Une forte escorte entoura le maréchal qui fut conduit au Bouffay, où le tribunal séculier était réuni.

Une foule immense était accourue devant le château et l'avait envahi. Les sergents avaient beau frapper de leurs boulaies, ou baguettes de bouleau, à droite et à gauche, ils ne pouvaient écarter la population accourue de Nantes et de toute la région et qui était avide de voir le monstre à la Barbe-Bleue.

L'accusé, avant d'être emprisonné, préludait à ses crimes par des chants religieux accompagnés par l'orgue. Le tribunal chargé de le juger crut de même devoir entendre une messe en musique avant d'entrer en séance.

La Cour séculière se composait des jurés-consultes du Parlement et des commissaires du Duc. Le président était Pierre de l'Hospital : Gilles avait pour avocat Meschinot André, « docteur chargé de décret et de rhétorique. » Jeanne n'avait pas eu de défenseur à Rouen.

Le maréchal parut. Il faisait horreur à la foule.

Il n'était plus vêtu en blanc comme un carme, mais tout en noir. Il portait, a-t-on dit, un pourpoint de damas garni de fourrures noires et sur la tête un chaperon de velours. Les sombres reflets de ce brillant et sévère costume de gentilhomme se confondaient avec les reflets d'un bleu noir de sa barbe.

Il lisait des prières dans son livre d'heures. Il s'avança, s'agenouilla, fit dévoiler le crucifix et renouvela ses aveux devant les juges et la foule. Il reconnut ses rébellions et forfaitures vis-à-vis du duc, ses homicides et mutilations d'enfants, ses sacrilèges diaboliques et déclara qu'il méritait et acceptait le châtiment.

L'avocat soutint que c'était les démons qui avaient été les instigateurs de ces crimes et que leur auteur était irresponsable de leur fait. Rais ne l'écoutait pas et lisait ses prières.

Le président de Bretagne résuma les débats puis, après

Digitized by Google

avoir recueilli les votes, il s'assit, se couvrit et dit solennellement : « La cour condamne l'accusé à être pendu et brûlé ! L'exécution aura lieu demain entre onze heures et midi. J'admoneste le condamné à crier merci à Dieu ! »

Rais remercia et demanda comme une grâce d'être conduit à la mort en même temps que ses deux complices Henriet et Poitou, « afin de les conforter et avertir de leur salut et de leur montrer exemple de bien mourir. S'il en était autrement, exposa le maréchal, et que mesdits serviteurs ne me vissent mourir, ils pourraient cheoir en désespérance et imaginer que je demeurerais impuni tandis qu'ils subiraient la peine que j'ai méritée plus qu'eux. Accordez-moi cette grâce, messire, de mourir avec eux et j'espère, bien que je sois cause de leurs méfaits et de leur punition, être semblablement cause de leur repentir et de leur salvation en la Jérusalem céleste. »

« Cette requête vous soit octroyée » répondit le président, qui autorisa en outre l'ensevelissement du corps, avant qu'il ne soit entièrement consumé par le feu et la sépulture dans l'église des Carmes.

Le condamné, qui avait été, sur sa demande, relevé de la sentence d'excommunication, requit en outre une procession générale des églises de Nantes, ce qui lui fut encore accordé.

Elle eut lieu le lendemain, à 9 heures du matin. L'évêque sortit de la cathédrale avec le Saint-Sacrement et dans les églises on disait des messes. Le peuple suivait en chantant des psaumes, avec le clergé, les moines et les confréries de toutes les paroisses et abbayes.

Neuf ans auparavant, l'évêque et les juges écclésiastiques avaient refusé à Jeanne d'Arc, leur pauvre victime, les prières, les messes et la sépulture qu'elle avait tant et si pieusement réclamées.

Le 26 octobre 1440, trois gibets, dont un plus haut que

Digitized by Google

les autres, étaient dressés dans la prairie de Biesse et sous chacun d'eux s'élevait un bûcher. La foule entourait de près le lieu du supplice.

Les trois condamnés furent amenés ensemble au milieu d'une même escorte de nombreux hommes d'armes. Tous les trois marchaient avec calme et fermeté. Le maréchal était placé entre Henriet et Poitou qui lui baisaient les mains. Tous les trois se mirent à chanter le *De Profundis* que le peuple et les religieux accompagnèrent à haute voix, ainsi que les bourreaux. Rais engagea ses deux complices à bien mourir et leur promit le paradis.

Puis il salua le peuple, en ôtant son chaperon qu'il donna aux bourreaux, se mit à genoux, les mains jointes, baisant un crucifix et adjura les pères et mères des enfants occis par lui, de lui pardonner et de prier pour lui. Il les invita une dernière fois à veiller sur les bonnes mœurs de leurs enfants. Enfin il se recommanda à Monseigneur Saint-Michel, le suppliant de porter son âme à Dieu.

Il récita les prières des agonisants pendant qu'on le faisait monter sur un haut escabeau et qu'on lui passait la corde au cou, alors que le bûcher était déjà allumé.

Les deux complices à genoux lui crièrent adieu et *au revoir* au paradis. Le bourreau renversa l'escabeau et l'on vit le corps de ce grand misérable pendu et enveloppé de flammes.

Un moment après retentit un lugubre et solennel chant d'église. Six femmes vêtues de robes blasonnées et voilées de cagoules blanches s'approchèrent processionnellement, précédant un cercueil armorié porté par six carmes. Le peuple prétendit que la dame de Rais et sa fille Marie étaient parmi ces six femmes. Elles se placèrent près du bûcher.

La flamme brûla bientôt la corde à laquelle se balançait le supplicié, dont le corps retomba sur le brasier. Avant que le feu l'eût dévoré, les femmes l'enlevèrent, le lavèrent et le placèrent dans le cercueil que les moines emportèrent,

Digitized by Google

suivis par elles, à l'église Notre-Dame-des-Carmes, après que plusieurs demoiselles eurent gardé en souvenir du repentir du maréchal quelques fragments d'ossements.

Au même moment, les deux autres condamnés étaient pendus et brûlés, et leurs cendres jetées au vents.

Et en même temps, dans la ville de Nantes, étaient solennellement célébrées les obsèques et funérailles de très haut, très puissant, très redouté seigneur Gilles de Laval, sire de Rais, en son vivant chambellan du roi Charles septième et maréchal de France.

Les pères et mères de Bretagne jeûnèrent trois jours, et tous les enfants du pays de Rais *reçurent le fouet jusqu'au sang* afin que, suivant l'usage du temps, ils gardent par ce moyen la mémoire du châtiment de ce grand criminel qui était devenu la terreur de tout le pays.

Catherine de Thouars, devenue veuve en 1440, se remaria l'année suivante à Jean II de Vendôme, vidame de Chartres.

Marie de Rais, fille du Maréchal, après avoir été mariée à Préjent de Coëtivi, puis à André de Laval, était morte sans enfants le 1er novembre 1458. Une partie de ses biens revint à son oncle, René de Rais, frère de Barbe-Bleue.

En 1432, le maréchal avait confirmé en termes touchants la fondation que Catherine de Machecoul, une de ses aïeules, avait faite, en la ville de Loroux-Bottereau, « d'ung hostel pour logier et herbergier les pauvres passants par la dite ville; aussi les malades y survenans et les pauvres femmes en couches estre doulcement reçues et gardées et gouvernées en leur maladie et illec doulcement repeües et alimentées. » A cet hospice il avait adjoint une chapelle où était fondée une messe en l'honneur « du ladre, qui fut frère de Madame la Benoiste Magdeleine » (Saint-Lazare.)

On sait qu'étant à Orléans il avait pris toutes les précautions imaginables pour perpétuer la fondation faite par

Digitized by Google

lui à Machecoul en l'honneur du *massacre des Saints-Innocents*, pensée qui l'obsédait et qui était bien caractéristique de ses remords, car ce monstre n'était pas fou.

Ainsi ce grand coupable qui avait, comme la pure victime de Rouen, invoqué l'assistance de l'archange des combats, protecteur militaire du royaume suivant la tradition datant de Charlemagne, avait aussi espéré le paradis et était inhumé dans une église, comme deux ans plus tard Pierre Cauchon, devenu évêque de Lisieux, alors que les restes de la libératrice de la France avaient été jetés dans la Seine par la main du bourreau et par ordre d'un cardinal anglais.

Telle est cette lamentable et exécrable histoire d'un maréchal qui avait pris une part glorieuse à la guerre de l'indépendance, secondé les efforts de Jeanne d'Arc, servi avec éclat son pays et qui était tout à coup devenu un des plus grands monstres que la terre ait portés.

Si nous avons voulu vulgariser cet épisode de notre histoire, c'est qu'il en ressort d'importantes leçons :

On peut admettre d'abord que les aberrations de son esprit et la dépravation de son imagination ont porté ce jeune seigneur à une infâme application de lectures présentant le tableau des mœurs corrompues de la Rome des Césars. La vue de peintures, qui en reproduisaient les principales scènes, ont pu faire germer dans son cerveau déjà contaminé les instincts de la débauche et de la cruauté. Alors que de pernicieux ouvrages illustrés tendent à se répandre en France, le danger est à signaler et l'horrible exemple de Gilles de Rais en éloignera les jeunes imaginations.

En second lieu, à quelles insanités n'a-t-il pas été conduit par les idées et les pratiques de la plus odieuse superstition et de la sorcellerie? Un orgueil et une vanité insensés lui font perdre ses richesses; la fréquentation de compagnons corrompus lui fait perdre l'honneur.

Digitized by Google

En troisième lieu, il est curieux de voir comment a été conduit, neuf ans après le procès de Rouen, le procès ecclésiastique de ce maréchal de France devant le tribunal de l'évêque de Nantes et son procès civil devant le Président de Bretagne.

« Le procès du maréchal de Rais, dit M. Bossard, est en toutes choses le contrepied de celui de Jeanne d'Arc. »

En quatrième lieu, voilà un grand seigneur accusé et convaincu de crimes de lèse-majesté divine et humaine, de meurtres, sacrilèges, impiétés, œuvres perverses, de diablerie, magie et sorcellerie; crimes avoués par lui et ses complices, crimes avérés, patents, révoltants, dénoncés par toute une population. Il est condamné comme « hérétique, relaps, sorcier, invocateur des esprits malins, devin, meurtrier d'enfants, magicien, débauché, apostat, idolâtre, sorti et pensant mal de la foi catholique. »

On voit l'analogie d'une accusation qui rend bien plus odieux le jugement de Jeanne d'Arc, contre qui aucun des faits allégués par le tribunal de Rouen n'avait pu être relevé.

En cinquième lieu, le récit du supplice est encore à rapprocher du supplice de Rouen.

Enfin, l'opinion publique, aujourd'hui, aime à se nourrir de récits authentiques plutôt que légendaires. Il convenait donc de débarrasser des inexactitudes de la tradition ces faits qui sont du domaine de l'histoire.

« Pour que Rais fût jugé, il a fallu, dit Michelet [1], cette circonstance singulière que trois puissances, ordinairement opposées, semblent s'être accordées pour sa mort : un *évêque*, un *duc* et un *roi*. Le roi Charles VII ne voulait plus défendre ces écorcheurs qui avaient fait tant de tort à sa cause; le duc de Bretagne redoutait sur ses frontières les forteresses des Laval et des Rais; l'évêque de Nantes détestait Rais qui ne ménageait ni les églises ni les

[1] T. V, p. 214.

Digitized by Google

prêtres, et qui voulait imposer à ses chapelains des titres usurpés. »

Mais, de ces trois puissants personnages, celui qui fut la tête et le bras, dans cette œuvre de haute et basse justice, ce fut l'évêque ; car le roi ne fit preuve que de cette inertie dont il était coutumier. Bien plus, celui-ci sembla favorable à une demande de réhabilitation formulée plus tard par la famille, à la même époque que le procès *dit* de réhabilitation de Jeanne d'Arc. La justice royale laissait alors placer dans la même balance le coupable et l'innocent. Le roi et le duc ne consultaient que leurs intérêts matériels ; l'évêque fut le véritable justicier, le défenseur et le vengeur du pauvre peuple.

Neuf ans auparavant, le même *roi* de France par son ingrate indifférence, un *duc* de Bourgogne, Philippe *le Bon*, par son ambition, un *évêque français*, Regnault de Chartres, par ses égoïstes et coupables calculs, avaient lâchement abandonné la libératrice de notre nation.

Un jeune *roi* anglais de 10 ans, un *duc* de Bedfort, un *évêque anglais*, Winchester, s'étaient concertés pour faire d'un *évêque* français, Cauchon, le bourreau et l'exécuteur de l'innocente victime à laquelle ils firent subir, après la passion, le martyre du bûcher de Rouen.

Pendant ce temps, un autre grand seigneur breton, connétable de France, se faisait l'implacable ennemi des écorcheurs, des sorciers, des intrigants et surtout des traîtres. Ses soldats l'appelaient le « Justicier. » C'était la justice humaine; mais en présence de ces effroyables misères, l'unité nationale se formait, le peuple se levait et criait merci.

On ne pouvait plus rester sourd à la « complainte du pauvre commun et des pauvres laboureurs. » La justice de Dieu devait avoir son jour et la France allait reprendre possession d'elle-même et de ses destinées.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

LE CONNÉTABLE

(Richemont)

Dans la partie ancienne de la ville de Nantes, entre deux cours d'eau, l'Erdre et la Loire, on voit encore debout aujourd'hui le château des ducs de Bretagne.

Ce monument, vrai géant de pierre, qui remonte au temps de la féodalité, a été défiguré par des enjolivements successifs. Élevé vers 930 par Alain *Barbe-Torte*, il s'appela d'abord le château de *Saint-Hermine*. Un siècle plus tard le duc Conan l'augmenta et le nomma la *Tour Neuve*.

Presque entièrement reconstruit en 1480 par le duc François II, il devint alors une forteresse capable de résister à l'artillerie. Du côté de la ville la façade était à la fois imposante et richement ornée : Des sculptures ornaient les chambranles des croisées, dans le style du XIIIe siècle. L'enceinte se composait de courtines flanquées de quatre grosses tours rondes avec créneaux et machicoulis ; ces tours étaient abritées par des couvertures pointues se terminant en flèches à girouettes. Entre deux des tours s'ouvrait l'unique entrée du château fort ; on n'y accédait que par un pont-levis jeté sur de larges fossés pleins d'eau.

Les vives arêtes des nervures de la voûte et les clefs pendantes aux armes ducales relevaient le sombre aspect de la grande salle située du côté du fleuve.

Digitized by Google

Dans cette salle venait d'arriver, rêveur et silencieux, un tout jeune seigneur âgé de 11 ans. Il était enveloppé d'un manteau noir et à ses côtés se tenait un écuyer du pays de Navarre, attendant ses ordres.

Le jeune gentilhomme avait un aspect d'autant plus grave qu'il portait des vêtements de deuil. Sa physionomie était empreinte de douceur, d'énergie et de franchise. C'était le comte Artus de Richemont, l'un des fils du duc de Bretagne.

Il n'avait que six ans lors de la mort de son père. Sa mère s'était remariée avec le roi d'Angleterre Henri IV et était devenue la belle-mère du roi régnanl Henri V. Artus avait été amené, ainsi que ses frères, à Paris, puis en Picardie, et de là en Flandre, par son proche parent le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi.

Ce prince venait de mourir en Brabant (1404). Nul parent n'étant là pour accompagner le funèbre convoi, Artus l'avait religieusement escorté, bien qu'il fût encore si petit que son écuyer, Péronit, était obligé de mener son cheval par la bride.

Artus, né en 1393 au château de Sucinio en Morbihan, n'avait pas 12 ans. Il reçut comme les jeunes seigneurs de l'époque une éducation toute militaire. Tous les jours on lui faisait faire des exercices de carrousel. Il sautait à cheval tout armé sans toucher les étriers. Il courait la quintaine. Dans le pré voisin, un mannequin armé d'une lance était monté sur un pivot de façon qu'il pût tourner au moindre choc. Il s'agissait de le frapper bien au centre, de façon que la lance ne vînt pas atteindre le cavalier qui l'attaquait.

Ces exercices du corps habituaient les jeunes nobles à l'adresse, à la force, à la fatigue et en faisaient de bonne heure de rudes et vaillants soldats.

A 16 ans Artus avait été envoyé par le duc de Bretagne, son frère, réprimer une rébellion. L'année suivante, il

Digitized by Google

marchait à la tête d'une compagnie de chevaliers et hommes d'armes bretons pour servir le parti du duc d'Orléans, contre le duc de Bourgogne.

La guerre, à cette époque, était permanente en France. Commencée entre le parti Armagnac et le parti Bourguignon, elle allait devenir plus terrible à la suite de la nouvelle invasion anglaise.

A 20 ans, le prince Artus, accompagné de 1,600 chevaliers, avait déjà pris d'assaut Sillé-le-Guillaume, Beaumont et Laigle. Il fut assez habile pour négocier avec le roi la reddition de Saint-Malo au duc de Bretagne. Puis il assista au siège de Soissons qui fut pris d'assaut et à celui d'Arras.

Il continuait à prendre plusieurs villes qui s'étaient données aux Bourguignons, quand le roi l'appela à lui pour combattre les Anglais. Il avait 22 ans lorsqu'il prit part à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415. Il était resté blessé sous un monceau de morts. On le reconnut à sa cotte de mailles toute sanglante et on le mena prisonnier au roi d'Angleterre Henri V, qui en fut plus joyeux que de nul autre.

On l'envoya à Londres en ne lui laissant qu'un seul valet. Aussitôt son arrivée, la reine demanda l'autorisation de voir son fils prisonnier. Le roi ne le lui permit qu'avec difficulté.

Les gardes d'Artus le conduisirent devant la reine. Celle-ci avait mis en sa place une de ses dames sachant bien parler et recevoir et s'était placée derrière deux autres dames. Richemont se présenta en saluant respectueusement et, pensant que c'était la reine sa mère, il entretint la dame un instant avec les marques d'une inquiète affection. Elle lui dit alors d'aller saluer les autres dames présentes. Lorsqu'il arriva devant sa mère, celle-ci attendrie s'écria : « Mauvais fils ne m'avez-vous pas reconnue ? » Tous deux deux se prirent alors à pleurer et s'embrassèrent bien tendrement.

Digitized by Google

La reine lui donna, dit la chronique, des chemises et habillements et mille pièces d'or. Le bon Richemont distribua cet argent aux prisonniers français ses compagnons et à ses gardes anglais. Mais, dans la suite, l'inflexible roi d'Angleterre s'opposa à ce qu'il fît d'autres visites à sa mère.

En 1420, Richemont revint en France, tout en restant prisonnier sur parole, afin d'avoir une entrevue avec son frère le duc Jean. Il retourna la même année, malgré les instances de ses fidèles compagnons de Bretagne, se remettre entre les mains du roi d'Angleterre. Celui-ci, à la prière de la reine sa mère et surtout par intérêt politique, rendit Artus à la liberté.

Trois ans plus tard, Richemont devint beau-frère du régent anglais, duc de Bedford, et de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en épousant Mme de Guyenne.

Mais le patriotisme, la loyauté et la fidélité au drapeau lui étaient plus chers que les liens de la nature ou de la parenté.

Délié en 1422 de son serment au roi d'Angleterre, il se prépara à recommencer son inflexible lutte contre les Anglais, le Régent et le duc de Bourgogne.

La paix allait se faire momentanément entre le Dauphin et le duc Philippe. La belle-mère du Dauphin, Yolande d'Aragon, espagnole d'origine, mais bien française de cœur, femme habile et énergique, qui résidait au château d'Angers, s'employa activement à cette réconciliation délicate. Ce fut elle qui décida le Dauphin à donner la charge de connétable à Richemont. L'épée de connétable était précédemment confiée à un étranger, l'écossais de Buchan, qui venait d'être tué dans la funeste journée de Verneuil (17 août 1424).

Richemont accepta cette charge avec le consentement de son beau-frère le duc de Bourgogne et de son frère le duc de Bretagne, pourvu toutefois que le Dauphin écartât de ses

Digitized by Google

conseils les meurtriers de Jean sans Peur. Le Dauphin, comprenant quel intérêt il avait à rallier à lui le duc de Bretagne, souscrivit à ces conditions et donna au connétable des otages et quatre places de sûreté qui servaient de résidences royales : Meung-sur-Yèvre, Loches, Chinon et Lusignan. Le 7 mars 1425, Richemont, accompagné de la plupart des barons de Bretagne, vint recevoir solennellement de la main du roi l'épée de connétable de France dans la prairie de Chinon, où eurent lieu, à cette occasion, de belles vaillances d'armes.

Avant de se mettre en campagne, le connétable résolut de briser tous les obstacles qui s'opposaient au maintien de la paix entre le Dauphin et le duc Philippe.

L'un de ces obstacles était le sire de Giac, conseiller du Dauphin. En outre Richemont lui attribuait les causes de sa défaite de Beuvron : ce ministre avait laissé, malgré ses assurances formelles, l'armée sans vivres et sans secours. La panique s'était mise dans les troupes du connétable. Il essaya en vain d'arrêter les fuyards, mais leur multitude le renversa de cheval. Il fut foulé aux pieds et il dut se résigner à se retirer presque seul. Il gardait à tort ou à raison rancune de cet échec et en prit prétexte pour débarrasser la cour de ce favori.

D'accord avec la belle-mère de Charles VII, Yolande de Sicile, et quelques seigneurs, le connétable fit prendre de Giac à Issoudun par ses gens. Ceux-ci s'introduisirent de grand matin au logis du ministre en brisant la porte. De Giac, apprenant qu'ils venaient par ordre du connétable, s'écria : « Je suis mort ! » Sa femme, Mme de Tonnerre, sauta à bas du lit, non pour sauver son mari, mais la vaisselle ; on la laissa aller, avec son butin.

On fit monter de Giac à cheval, en chemise et en bottes ; on le conduisit à Dun où l'on instruisit son procès. Il avoua qu'il avait fait mourir sa première femme en l'empoisonnant et en la faisant chevaucher derrière lui pendant 15 lieues jusqu'à ce que le poison eût opéré.

Digitized by Google

Il offrait de donner au connétable comme otages, sa femme, ses enfants, ses places fortes et cent mille écus, s'il voulait lui laisser la vie. Mais Richemont le fit exécuter par le bourreau de Bourges. De Giac, avant de mourir, demanda que la main lui fût d'abord coupée, afin que le diable à qui il l'avait donnée ne pût prendre ainsi possession de son cadavre.

La Trémouille assistait à l'arrestation du favori dont il allait sous peu épouser la veuve, Mme de Tonnerre.

De Giac eut pour successeur à la cour le Camus de Beaulieu, qui chercha de même à évincer le connétable. Le maréchal de Boussac le fit tuer dans un guet-apens. C'est alors que Richemont le remplaça par La Trémouille.

Le Dauphin semblait prévoir combien ce conseiller serait funeste à la France. « Vous me le baillez, lui dit-il, mais vous vous en repentirez, car je le connais mieux que vous. » Et en effet la Trémouille ne fit pas mentir le roi. Ce que ses prédécesseurs n'avaient pu faire, La Trémouille le fit et il réussit à préparer et à consommer la disgrâce de son bienfaiteur.

La même année, Richemont reçut l'ordre du roi Charles VII de secourir Montargis. Il avait, à cet effet, rassemblé à Gien-sur-Loire le connétable d'Écosse, Dunois, Xaintrailles, La Hire, Gaucourt, etc. Mais ces avides capitaines ne voulurent pas partir sans avoir reçu de l'argent. Le roi n'en avait pas. Richemont engagea à un prêteur de Bourges sa couronne d'or et de pierreries valant 10,000 écus et paya d'avance ses soldats.

Trois ans plus tard, Yolande fit de même vendre une partie de sa vaisselle plate pour aller assurer le départ de Blois des approvisionnements destinés à Orléans assiégé.

Voilà comment, en ces temps troublés, un breton et une angevine se dévouaient, corps et biens, au service de la France !

Le Connétable fit partir sa petite troupe qui surprit les

Digitized by Google

Anglais en train de boire ou de dormir. Elle les chassa de la ville, puis de Laval, de Craon, d'Angers.

Il essaya ensuite de débarrasser le Dauphin de La Trémouille. C'est alors que celui-ci, qui dominait Charles VII, fit ordonner à Richemont de rester dans ses domaines et de ne plus reparaître auprès du roi qui lui ôtait *toute solde et toute pension*, malgré sa charge et ses avances d'argent aux troupes françaises.

C'était cependant Richemont et non le roi, comme on a voulu le dire, qui, en 1426 et 1427, travaillait au salut du royaume et en préparait les moyens sans pouvoir y parvenir.

En mai 1428, Richemont avait réuni 400 lances et 800 archers, la noblesse de l'Anjou, du Poitou, de la Bretagne pour aller secourir Orléans, malgré la défense du roi. Le siège était levé et c'est à Beaugency qu'il rencontra l'armée française. Prévenue de son arrivée, Jeanne d'Arc se rendit près de lui et mit pied à terre. Richemont en fit autant. La jeune guerrière se mit à genoux devant lui : « Jeanne, lui dit le connétable, on m'a dit que vous me voulez combattre. Je ne sais si vous êtes de par Dieu ou non. Si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains en rien ; car Dieu sait mon bon vouloir. Si vous êtes de par le diable, je vous crains encore moins. »

« Ah ! beau connétable, répond Jeanne, vous n'êtes pas venu de par moi; mais puisque vous voilà vous serez le très bien venu. »

Selon l'usage militaire, le nouveau venu fut chargé du guet de la première nuit et ce fut, dit la chronique, le plus beau guet qui eût été fait en France depuis longtemps, puisqu'il était confié au connétable en personne.

Après la bataille de Patay, Richemont et les autres seigneurs, ainsi que Jeanne d'Arc, couchèrent aux champs, car ils étaient bien fatigués par le combat et la chaleur. Au moment de se remettre en marche contre l'ennemi, un

Digitized by Google

ordre du roi enjoint au connétable de retourner dans ses domaines.

Ainsi voilà le chef de l'armée française, le connétable, qu'on tient éloigné des conseils et des combats. Il se résigne jusqu'au jour où se produit le grand mouvement populaire de l'indépendance. Ce jour-là il ne peut sans honte laisser au fourreau cette épée qui doit toujours être tirée la première pour la défense du royaume : il accourt, en qualité de *volontaire*. D'Alençon le repousse et ordonne la retraite. Heureusement les Anglais commencent l'attaque avec des renforts. Le concours de Richemont et de ses troupes nous assure la victoire. Le Dauphin persiste à le repousser.

Richemont envoya deux chevaliers prier La Trémouille de lui permettre de servir le roi, disant qu'il ferait tout ce qu'il lui plairait, fût-ce *jusqu'à le baiser aux genoux*. A cette patriotique humiliation, le Dauphin fit répondre « qu'il aimait mieux n'être jamais couronné que de voir Richemont à son sacre. »

Richemont s'inclina devant de tels ordres et se retira avec ses troupes. Que l'on juge entre le roi et lui, quel était celui qui aimait et servait le mieux la cause de la France !

Plusieurs seigneurs conseillaient à Richemont de venger cet affront en passant aux Anglais. Il n'en voulut rien faire et reprit pour son propre compte la guerre contre nos ennemis, dans l'Ouest, en attendant que le roi, mieux conseillé, revînt sur son outrageante décision.

On ne sait ce qu'il faut le plus admirer, en cette circonstance, des sentiments de dévouement, d'abnégation, de vaillance et de patriotisme du connétable faisant le guet et prenant part à la bataille en sous-ordre, ou de ses sentiments de discipline et de sacrifice en obéissant aux ordres du Dauphin, en restant fidèle à la cause de celui qui le renvoyait dans ses foyers, cassé aux gages, frustré des prérogatives de son grade, humilié, injurié, en présence

Digitized by Google

de ses compagnons d'armes et de toute l'armée devant l'ennemi.

Nous ne connaissons guère de fait plus éclatant et de leçon plus haute à mettre sous les yeux des jeunes français élevés à l'école de la guerre et qui se préparent à porter l'épée pour la défense de leur patrie, comme soldats d'abord, n'ayant qu'à obéir, et plus tard comme chefs, portant la responsabilité du commandement. L'exemple de la conduite de Richemont est à retenir.

Il était enfin parvenu, en 1432, à évincer La Trémouille et à l'éloigner de la cour. Il put ensuite se réconcilier avec le roi et travailler à rétablir la paix entre lui et le duc de Bourgogne.

A Arras, pendant les négociations, il allait toutes les nuits, quand tout le monde était retiré, trouver son beau-frère, Philippe, le duc de Bourgogne, et le presser de mettre fin aux souffrances du peuple et aux dangers de la France (1435).

Le 20 avril 1436, Richemont reprend Paris. Depuis la présence des Anglais, 2,400 maisons étaient restées vides. Les étudiants avaient déserté les écoles.

Les divertissements imaginés par les Anglais pour cacher cette misère étaient, dit Guizot, tristes et odieux comme eux. En 1425, ils avaient fait peindre au charnier des Innocents la danse macabre ou danse du cimetière (de l'arabe ; magabir). La mort, riant de ses mâchoires décharnées, prenait en main les grands, les bourgeois, le peuple, les moines, et les faisait danser à tour de rôle.

Dans l'hôtel d'Armagnac confisqué, on enfermait quatre aveugles avec un pourceau dans un petit parc. Les aveugles étaient armés de bâtons. Ils devaient *voir* s'ils pouvaient tuer ledit pourceau à coups de bâton et quand ils croyaient le mieux le frapper, ils se frappaient entre eux. C'était un jeu bien digne des amateurs de boxe.

Le roi Henri V, à Paris, ne souffrait même pas qu'un

Digitized by Google

maréchal de France, L'Isle Adam, osât le regarder franchement au visage.

Paris était maintenu sous le régime de la terreur par trois français reniés, trois évêques : Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, chancelier des Anglais; l'évêque de Paris, Jacques du Chastellier; l'évêque de Lisieux, Cauchon, l'ancien évêque de Beauvais, le bourreau de Jeanne d'Arc.

Tous les Parisiens étaient forcés de porter la croix rouge d'Angleterre, livrée qui leur était odieuse.

Le connétable fut donc accueilli avec de grandes acclamations de joie. Il se rendit à Notre-Dame et aux halles où on lui présenta le vin et les épices. Il *but en larmoyant de joie* à la santé du *peuple de Paris.* Lorsque plus tard le roi fit son entrée dans la capitale, la scène fut bien moins joyeuse, moins touchante et moins patriotique.

Ce fut Nicole Midi, le prêcheur du bûcher de Rouen qui harangua Charles VII, alors que le vieil écuyer de la libératrice, d'Aulon, tenait la bride du cheval du roi : « Monstrueux spectacle, dit Henri Martin, immoral et antinational. »

Richemont se disposait à mettre le siège devant la Bastille où s'étaient réfugiés les Anglais et les ennemis de la France. Mais il n'avait reçu du roi pour payer et maintenir ses troupes et reprendre Paris que la somme dérisoire de *1,000 francs.* Il voulait en emprunter 15,000, lorsque les Parisiens le prièrent de laisser partir les ennemis sans les combattre et il suivit ce conseil.

Voilà donc Paris, qui avait coûté tant de sang et causé tant de maux à la France, qui avait fermé ses portes à la Pucelle, le 8 septembre 1429, rendu au roi pour 1,000 fr. ! Non seulement Paris valait mieux, mais si le connétable eût eu de quoi solder ses troupes, les Anglais se seraient rachetés pour plus de 200,000 écus. Le connétable ne voulut pas faire marché de la vie des ennemis. Il les laissa partir, avec les trois évêques, suivis du peuple qui les

Digitized by Google

huait, leur *criait au renard* et les appelait des *renégats*. Pour ceux-ci le châtiment commençait : ils avaient répudié leur patrie qui les répudiait.

En 1440, Richemont résolut d'aller assiéger Meaux. Les environs de Paris avaient en effet à souffrir des pilleries des Anglais et des Français, autour de Vincennes, en Brie, en Beauce. Le roi n'avait aucun moyen ni aucune volonté de remédier à ces maux et Richemont, se sentant impuissant, voulait se démettre du gouvernement de l'Ile de France. Le prieur des Chartreux de Paris le fit renoncer à son projet.

Partout où passait le connétable, il se montrait impitoyable pour les traîtres et les « Français reniés. »

Lorsqu'il avait pris une place ou ville forte, il faisait décapiter ou pendre ces derniers, tandis qu'il accordait la vie sauve aux Anglais. Cependant il intercéda près du roi lors des trahisons du duc d'Alençon, de Dunois, de Blanchefort.

Pendant qu'il essayait de rétablir la discipline parmi les hommes d'armes et la sécurité dans le pays, des plaintes arrivèrent au roi sur les atrocités commises par le bâtard de Bourbon, prince du sang. C'est par ordre du roi que le connétable le fit arrêter par le prévôt des maréchaux. Le procès de ce misérable seigneur fut fait immédiatement et il fut jeté dans la rivière de l'Aube, cousu dans un sac.

Lorsque la ville de Saint-Sever fut prise d'assaut, en 1442, les soldats se livraient à tous les outrages contre les habitants inoffensifs. Richemont parcourut la ville pendant la nuit, s'opposant à ces violences et s'exposant à être tué par ses propres gens qui ne pouvaient le reconnaître. Les femmes étaient affolées de terreur et s'enfuyaient ou étaient prises par la soldatesque furieuse ou tuées. Plus de cent enfants restaient sur le sol, abandonnés. Richemont les fit recueillir et fit amener des chèvres pour les allaiter.

« Jamais on ne vit telle pitié, » dit le chroniqueur, et en

Digitized by Google

effet c'est là un trait d'humanité bien rare à cette époque, de la part d'un capitaine et d'un grand seigneur.

Aussi ne croyons-nous pas fondé le reproche de férocité qu'on a imputé au connétable. Il était terrible pour les ennemis de la patrie, anglais ou français, mais bon et humain pour le pauvre peuple.

Dans sa propre famille il avait en vain interposé ses supplications pour sauver Gilles de Bretagne, son neveu, et plus tard il vengea sa mort sur Olivier de Metz, qu'il fit jeter dans la Loire à Nantes, comme complice des meurtriers de son neveu. Il fit juger quatre autres seigneurs impliqués dans cette lugubre machination.

Au siège de Dax, il manquait, comme la plupart du temps, des vivres nécessaires à ses troupes. Il n'avait avec lui qu'une petite bouteille de vin qui ne tenait pas un pot et soupa près d'une fontaine, qui bien lui servit. Ses soldats et lui n'avaient que des oignons et du pourpier à manger et cependant on besognait fort et ferme.

Il acheta fort cher une barrique de vin qui lui dura plus que jamais vin ne lui avait duré. Tout homme de sa troupe, qui en envoyait quérir, avait sa bouteille emplie pourvu qu'il apportât une bouteille d'eau pour mettre par la bonde. Il en fut ainsi pendant trois semaines que dura le siège. N'est-ce pas là un bel exemple de camaraderie militaire et de cette union dont la France avait tant besoin. C'est ainsi que l'abnégation du chef conservait au roi des troupes qui n'avaient pas de solde et qui mouraient de faim, hommes et chevaux.

C'est lui qui, en 1445, fit créer les compagnies d'ordonnance et mit fin ainsi aux pillages des troupes en campagne.

Il alla ensuite continuer la guerre en Normandie. Les Anglais, sous le commandement de Sir Thomas Kiriel, étaient au nombre de 6,000 et les Français n'avaient guère que 3,500 combattants. Le capitaine anglais, sir

Digitized by Google

Mathieu Gough, le fameux Mathago dont nous avons déjà parlé, avait déjà repoussé les archers français et leur avait pris deux couleuvrines, lorsque Richemont arriva au galop avec 1,500 hommes. Il chargea avec furie en front et en flanc. Toute l'infanterie anglaise fut prise ou détruite. Il y eut 3,774 morts et 1,200 prisonniers, parmi lesquels sir Thomas Kiriel.

En voyant ce nombre considérable d'Anglais déconfits, les Français disaient qu'il y avait eu une *Kiriel* d'ennemis tués ou pris et cette expression est restée encore en usage en Normandie.

Richemont, au lieu de laisser dépouiller les morts, donna de l'argent pour les enterrer et fit panser les blessés.

Le dernier espoir des Anglais, de garder un pied en France, avait disparu avec cette victoire décisive. Ils étaient chassés de Normandie et cette province était restituée à la France.

L'évêque de Coutances avait introduit dans le bréviaire du diocèse une oraison en mémoire de ce grand événement, comme on en avait récité une pour la délivrance de tout le royaume par l'entremise de Jeanne d'Arc.

Aujourd'hui une borne avec inscription se dresse à côté d'une chapelle au bord de la route de Formigny, pour rappeler cette date fameuse de notre histoire : 15 avril 1450.

Le 1er novembre 1456, à l'âge de 64 ans, Richemont devint duc de Bretagne sous le nom d'Artus III. Il fit son entrée à Rennes, puis à Nantes et séjourna dans cette dernière ville. Il ne gouverna son duché que 14 mois. Il était allé à Vendôme pour sauver la tête du duc d'Alençon, deux fois traître à son pays et à partir de ce moment sa santé déclina.

Bien qu'il fût tombé malade à cette époque (septembre 1457) il était toujours sur pied et continuait sa vie active. La mort le trouva debout et l'emporta le 26 octobre 1457.

Digitized by Google

Richemont, en même temps qu'un bon patriote, était un vrai chevalier français. Depuis qu'il était duc de Bretagne il continuait à faire porter devant lui l'épée de connétable de France disant : « Je veux honorer dans ma vieillesse une charge qui m'a fait honneur dans ma jeunesse ! »

Malgré le roi et ses ministres indignes, il avait combattu les ennemis de la France, à Azincourt, à Montargis, à Laval, à Beaugency, à Patay et en Normandie, puis à Paris, et enfin à Formigny. Il réforma la milice, institua les compagnies d'ordonnance, porta haut et ferme l'épée de la France.

Voici le portrait fait de lui par un contemporain : « Oncques homme ne haïssait plus l'injustice, le blasphème et toutes sortes de sorcelleries. »

Le maréchal et le connétable étaient tous deux imbus des idées de leur époque à l'égard des sorciers. Mais ces croyances ils les pratiquaient tous deux en sens inverse : tandis que Gilles de Rais appelait à lui les sorciers et en faisait ses complices, Richemont au contraire poursuivait ces malheureux en Bretagne, en Poitou et en France et les livrait au bourreau. Il croyait faire acte méritoire en cédant au fanatisme d'un âge peu éclairé.

« Mais Richemont était humble, chaste, conciliant, libéral et charitable. Tous les jours, au moins une fois, il parlait de la guerre et avec grand plaisir. Il aimait et soutenait le peuple *plus que tout autre* et faisait grandement du bien aux mendiants et aux pauvres. »

Ce libérateur de l'indépendance nationale, après Jeanne d'Arc, avait vu la fin de la guerre de cent ans et la patrie délivrée. Il avait été, a-t-on dit à son honneur, moins le serviteur du roi que de la France. Aucun chevalier de son temps ne fut plus fidèle à la fière devise da Bretagne : *Potius mori quam fœderi*, plutôt la mort qu'une souillure !

Tels furent ces deux hommes, l'un maréchal, l'autre connétable, qui ont rempli de leur nom leur époque troublée.

Digitized by Google

Ils commencèrent tous deux leur carrière militaire en rendant à la France les plus éclatants services.

Le maréchal comblé d'honneurs et de richesses devient un criminel monstrueux qui périt sur l'échafaud. Le connétable, bien qu'humilié et repoussé par le roi, sert la France jusqu'à la fin de sa vie et laisse après lui le bon renom d'un homme de bien et d'un soldat patriote.

Quel contraste et quel enseignement !

« Il faut, dit Guizot, qu'on connaisse les hommes qui ont exercé, *en bien ou en mal*, pour sa gloire ou sa souffrance, une influence considérable sur l'état et le sort de notre Patrie. » C'est le meilleur moyen d'apprécier l'ensemble de cette période critique et grandiose de notre histoire.

Aucune fiction ne saurait, aussi bien que ces authentiques récits, développer le culte de la patrie parmi la jeune génération qui doit s'inspirer du souvenir des luttes passées, des revendications présentes et des espérances de l'avenir.

Digitized by Google

ITINÉRAIRES

Le touriste qui désire faire une excursion aux domaines de Barbe-Bleue et visiter ses anciens châteaux-forts a le choix, au départ de Paris, entre la ligne d'Orléans et celle de l'Ouest jusqu'à Angers.

Nous avons vu que ce fut au château d'Angers que Gilles de Rais se procura auprès d'un soldat prisonnier un livre d'alchimie et de magie.

Ce château, qui sert aujourd'hui de poudrière, fut construit par Saint-Louis au XIIIe siècle. Il s'élève sur le roc et se compose de 17 tours rondes en ardoises avec des cordons de tuffeaux blancs. Il est entouré de fossés larges et profonds. C'était une des forteresses les plus imposantes de France.

Son aspect est grandiose : la longue muraille noire servant de courtine, bordée de lignes blanches, est surmontée par la série des tours massives qui la surmontent et qui se terminent au nord par la *tour du diable*. La porte d'entrée est flanquée de deux tours jumelles. On y pénètre par un pont-levis. Au-dessus de l'enceinte on voit se dresser le toit de la chapelle gothique sous laquelle est une chapelle souterraine.

La vue dont on jouit du haut des murailles de l'enceinte est magnifique.

D'Angers à Nantes on peut, en été, descendre la Loire en bateau à vapeur, (trajet 5 heures — prix 5 francs) mais le voyage n'est plus circulaire et il faut revenir sur ses pas.

A Angers on ne délivre de billets que pour la gare de la Possonnière (parcours d'une demi-heure — 16 kilomètres — prix en 2e classe 1 fr. 40).

Digitized by Google

On change de train et l'on prend le chemin de fer de l'Ouest (ligne de Niort) avec un nouveau billet pour Cholet, que l'on visite en passant.

L'église Notre-Dame qui date du XIIIe siècle, le jardin public, les rives de la Moine, les menhirs, le dolmen des Roches attirent l'attention des touristes. (Parcours une heure et quart — 42 kilomètres — prix 3 fr. 90).

De Cholet, le chemin de fer de l'État (ligne de Cholet à Clisson et Nantes) conduit à Torfou-Tiffauges, en Vendée. (Parcours 45 minutes — 24 kilomètres — prix 2 fr.).

La station de Torfou, où l'on descend, est à 2 k. 600 m. du bourg de Tiffauges, qui n'est desservi par aucune voiture.

En sortant de la gare, on aperçoit à gauche une colonne en pierre grise, élevée en mémoire de meurtrières rencontres entre chouans et bleus, au milieu d'un carrefour de la forêt de Coubouréau. Voici à quelle occasion :

L'armée vendéenne, forte d'environ quinze mille hommes, sous les ordres de d'Elbée, Bonchamps, Lescure et Charette, avait pris position le 19 septembre 1793, sur les hauteurs de Torfou, pour s'opposer au mouvement des républicains dans la direction de Cholet.

L'avant-garde de l'armée de Mayence, forte de deux mille hommes au plus, s'avança pour débusquer les Vendéens. Elle était conduite par le général Kléber, près duquel marchait le représentant du peuple Merlin (de Thionville). Mais le poste fut vaillamment défendu : on se battit avec acharnement pendant près de cinq heures.

Les troupes vendéennes avaient été expulsées des hauteurs de Torfou, lorsque, dans sa fuite même, une partie de cette armée, s'étant portée à la gauche des républicains, coupa leur ligne sans le vouloir et sans le savoir. Il fallut battre en retraite et ce fut avec désordre que les troupes républicaines se retirèrent.

Les pertes de l'avant-garde mayençaise furent grandes,

Digitized by Google

surtout en officiers; elle eut à regretter entre autres le commandant Chevardin, des chasseurs de Saône-et-Loire. Kléber avait dit à ce brave officier : « Tu pourras être tué; mais tu sauveras tes camarades ». Chevardin avait marché et n'était pas revenu.

Kléber lui-même, atteint d'une balle à l'épaule, continua de commander jusqu'au moment où la retraite était assurée. Quatre bouches à feu et autant de caissons restèrent au pouvoir des Vendéens.

Dans les rapports rédigés par leurs chefs, copiés depuis par certains historiens, toute l'armée de Mayence, portée dans ces rapports à vingt mille combattants, fut engagée à Torfou, et perdit trois mille hommes tués. Or, il y eut à peine deux mille hommes engagés dans cette affaire.

Ce monument ne sert plus aujourd'hui que de borne milliaire.

De là rayonnent quatre routes se coupant à angles droits. Celle de droite qui longe la forêt conduit à Tiffauges.

Le château de Gilles de Rais est à l'entrée du bourg sur la droite. On y a accès par le bourg même. On peut aussi y monter par un sentier qui longe la Crume.

La crypte de la chapelle est envahie par la terre qui s'y engouffre et atteint presque le chapiteau des colonnes, mais on y pénètre par une ouverture latérale. Cette crypte est intacte et mériterait d'être conservée. Il en est de même de la grande tour, dans laquelle on entre soit par la base extérieure, soit par le haut, soit par les divers étages.

Les ruines de Tiffauges appartiennent à M. de la Bretesche, marquis de Coubouréau, qui habite au château de ce nom.

Pour visiter Tiffauges, il suffit de s'adresser au métayer qui est installé au milieu des ruines. Il est nécessaire de se munir de lumières et de prendre quelques précautions.

Les escaliers tournants sont dégarnis de plusieurs marches et l'on s'expose à tomber dans le vide et l'obscurité.

Digitized by Google

Des oubliettes, dont l'orifice carré reste béant au milieu d'une chambre de la grosse tour, présentent quelques dangers pour les imprudents qui s'aventurent dans l'ombre.

En mars 1886, une famille visitait les ruines. Les touristes nombreux n'étaient munis que d'une lanterne. Une dame, s'étant avancée dans la chambre, tomba dans les oubliettes, s'y cassa la jambe et se fit de graves contusions. On eut bien des difficultés à l'en retirer et à l'emporter près de l'excellent docteur Hébert.

C'est le second accident de ce genre. Il prouve que nos renseignements rendront grand service aux touristes.

Des fabriques de carton, de papier et une blanchisserie s'élèvent sur les bords de la Sèvre-Nantaise.

Le site est des plus pittoresques.

De Torfou à Clisson (Loire-Inférieure) on met une demi-heure. La distance est de 8 kilomètres — prix 0 fr. 70.

Clisson est une petite ville de près de 3,000 habitants, au confluent de la Sèvre-Nantaise et de la Moine. Elle est dominée par les ruines remarquables de son magnifique château, restauré naguère par son acquéreur, le sculpteur Lemot, de l'Institut.

Certaines parties de ce château encore intactes remontent au XIIIe siècle. Les murs ont trois mètres d'épaisseur et une grande hauteur. Ils sont, comme les grandes tours, festonnés de lierre. Le pont-levis, les machicoulis, les herses, les douves ou fossés pleins d'eau, sont encore en état..

On visite les salles, les cuisines avec leurs splendides cheminées, les caves, les cachots, les oubliettes, la salle de justice construite au-dessus des prisons souterraines.

Autour du château s'étend un parc admirable, dans lequel on découvre la pyramide de la Fidélité, la grotte d'Héloïse, la colonne d'Henri IV, le temple de Vesta, les bains de Diane ; les rochers pittoresques et la terrasse retiennent tour à tour le visiteur charmé.

Digitized by Google

De Clisson à Nantes, la distance est de 25 kilomètres (prix 2 fr. 25). Le parcours se fait en 50 minutes.

Après avoir visité Nantes, on reprend le chemin de fer de l'État (ligne de La Roche-sur-Yon) et en 5/4 d'heure on arrive, après un parcours de 41 kilomètres, à Machecoul (Loire-Inférieure) (prix 3 fr. 75).

On peut prendre la voiture de la Boule-d'Or pour se rendre à la ville qui est à environ un kilomètre de la gare. Il faut la traverser de part en part pour atteindre le pont du Falleron et l'entrée du château de Gilles de Rais.

Les ruines appartiennent à Mme Gauthier qui habite tout auprès.

Le métayer Michaud occupe une ferme construite dans l'enceinte et avec les débris de la forteresse. On peut voir chez lui une plaque de cheminée provenant de l'une des chambres du château. Elle est armoriée ; mais le feu et la suie achèvent d'en ronger l'écusson.

Pour visiter l'oratoire de la Dame de Rais, dans la *tour creuse*, il faut se munir d'une grande échelle et pour voir les souterrains il faut des lumières.

L'oratoire de la dame de Rais est en bon état de conservation. Il est accolé à la grande tour sur l'intérieur de laquelle la porte s'ouvre dans le vide au second étage. Il est donc très difficile d'y pénétrer et ce n'est pas sans danger que j'ai pu en descendre.

Quant à la forêt de Machecoul, elle servit plus tard d'asile à un autre criminel devenu populaire : le *capitaine Guillery*, (1570-1590).

Sous le règne d'Henri IV, dit le baron de Wismes, les vieux ligueurs avaient dû remettre l'épée au fourreau. L'un d'eux, le capitaine Guillery, gentilhomme bas-breton, dont le vrai nom de famille est ignoré, ne put se résoudre à cesser de guerroyer. C'est dans les forêts de Machecoul, la Chastenerie et des Essarts en Vendée qu'il s'établit avec « les plus résolus mauvais garçons » qu'il put trouver

Digitized by Google

et il se fit pendant quelques dix ans détrousseur de chemins.

« Quand Guillery j'étais, dit-il, je me rangeai premièrement dans la forêt de Machecoul-en-Ray, où je dressai ma puissante forteresse pour la retraite sûre de moi et des miens au retour de nos chasses. »

Sa troupe était d'environ 400 hommes. Ce coureur de routes n'était pas un scélérat vulgaire. On citait les reproches du capitaine Guillery faits aux Carabins, picoreurs et pillards de l'armée des princes (1615). « Quand je trouvais, disait-il, quelqu'un parmi les chemins, je lui demandais où il allait et quel il était. Je m'enquêtais ensuite des finances qu'il avait et après l'avoir fouillé, si je ne lui trouvais argent suffisamment pour accomplir son voyage, je lui en donnais du mien. S'il en avait plus qu'il n'en avait besoin pour achever son chemin, nous le comptions et répartissions comme frères. »

Le prévôt de Saintes vint cerner avec 4 à 5,000 hommes la forêt et les gens de Guillery. Ce dernier essaya de faire une trouée; mais il fut pris et rompu vif.

Ce capitaine carabin avait pris son nom du chasseur Guillery et chacun se rappelle la chanson qui a bercé notre enfance :

Il était un petit homme
Qui s'appelait Guillery
Carabi,
Il monta sur un arbre
Pour voir ses chiens couri
Carabi,
Toto carabo,
Marchand caraban,
Compère Guillery,
Te lairas-tu mouri ?

Il m'a paru intéressant de rappeler ici, à propos de Machecoul, le souvenir de Guillery qui s'y rattache et dont les origines sont peu connues de bien des lecteurs.

Digitized by Google

On revient sur ses pas à Nantes. On quitte la gare de l'État pour repasser les ponts sur la Loire et reprendre le chemin de fer d'Orléans (ligne de Nantes à Paris) à la grande gare.

On rentre dans Maine-et-Loire à Ingrandes et après un parcours de 52 kilomètres en deux heures (prix 4 fr. 45), on arrive à Champtocé.

Le château est à un kilomètre et demi de la gare, sur la gauche. On y pénètre par les fossés desséchés. C'est le moins important des trois domaines de Gilles de Rais, que nous avons décrits.

Les restes de Champtocé appartiennent à M. de Bonrepos, au château du Boisseau.

L'accès de la *Tour fendue* est facile, ainsi que celui des souterrains, suffisamment éclairés par les soupiraux du côté de la Loire.

De Champtocé à Angers, la distance est de 29 kilomètres et le parcours de une heure (prix 2 fr. 60).

On a ainsi accompli un *voyage circulaire* d'Angers à Nantes par Cholet et de Nantes à Angers par Champtocé, après avoir fait une pointe sur Machecoul.

En résumé, au départ d'Angers ou de Nantes, cette intéressante excursion exige, au plus, quatre jours et une modeste dépense de 25 fr. au maximum, en chemin de fer.

On voit qu'elle peut s'accomplir avec toutes les facilités désirables. Les nombreux touristes qui vont visiter Clisson peuvent donc, sans se détourner de leur route, compléter leurs instructives et attrayantes recherches, en s'arrêtant d'abord à Tiffauges, puis à Champtocé et en poussant jusqu'à Machecoul.

Si la grande tour de Tiffauges et la chapelle souterraine, déjà presque ensevelies comme Pompéï, ne sont pas déclarées « *Monument historique*, » si rien ne vient arrêter le vandalisme, joint aux efforts du temps, pour dis-

Digitized by Google

perser ce qui reste à Machecoul du château et de l'oratoire de la dame de Rais, à Champtocé des tours à batteries et des souterrains voûtés, ces imposantes ruines historiques auront disparu avant peu d'années. Alors rien ne subsistera plus des grands domaines du maréchal de Rais.

Il ne restera que le terrifiant souvenir de cet étrange et fameux personnage, dont le surnom de *Barbe-Bleue* se transmettra seul ineffaçable à travers les âges, dans tout le pays et surtout en Bretagne, en Vendée et dans l'Anjou.

Ch. Lemire.

Digitized by Google

L'INDE FRANÇAISE

AVANT DUPLEIX

(*Suite*)

CHAPITRE QUATRIÈME

BARON. — FRANÇOIS MARTIN. — FONDATION DE PONDICHÉRY.

La prise de San-Thomé était pour nous un véritable désastre. Elle allait détruire le prestige que notre expédition avait pu exercer sur les populations de l'Hindoustan et les princes indigènes qui, frappés par le déploiement de nos forces, seraient entrés dans notre alliance, allaient maintenant douter de notre puissance. L'empire de la mer des Indes restait à la Hollande. Pendant que de la Haye défendait San-Thomé, les affaires de la Compagnie étaient loin d'être dans un état prospère. Le directeur Blot était mort en 1673, et il était mort à la peine. Esprit inquiet, voulant tout connaître, se rendre compte des moindres détails, il désespérait de l'avenir et regardait la situation comme perdue.

En 1672, il était arrivé à Surate un autre directeur, Gueston, qui, bien que ne manquant pas d'énergie et d'habileté, n'était pas l'homme qu'il fallait dans les circonstances

Digitized by Google

où l'on se trouvait. En janvier 1673, il dépeignait la situa tion sous de sombres couleurs. Dans la rade de Surate, la Compagnie n'avait que six vaisseaux, dont trois avaient besoin de réparations urgentes pour faire un long voyage. Le désordre était à son comble et Gueston déclarait qu'il n'y pouvait remédier. Pourtant il n'était pas d'avis de renoncer à l'Inde et disait que si nous n'avions pas réussi c'est que nous avions agi sans connaissance de cause. Pour lui, le grand écueil était la rivalité de la Hollande. Aussi proposait-il de s'appliquer principalement au commerce de la Perse, où nous n'avions pas à redouter les Hollandais : leurs vaisseaux n'allaient pas dans le golfe Persique. Dans cette intention, Gueston s'était mis en rapport avec le marchand Pierre de l'Estoile qui, précédemment, avait utilement servi de la Boullaye le Gouz et les autres députés de la Compagnie. Gueston s'était rendu à Ispahan dans le but d'y nouer des relations commerciales. Il ne devait pas mettre ses projets à exécution, car, la même année, il mourait épuisé par le climat.

La capitulation de San-Thomé avait été un coup terrible. La factorerie de Mazulipatam n'existait plus, et les Hollandais allaient détruire l'établissement que nous avions fondé à Bartam, dans l'île de Java et nous contraindre d'évacuer les comptoirs que nous avions à Rahjahpour et à Tilceri, sur la côte de Malabar, et à Bender-Abassi, dans le golfe Persique. La situation paraissait perdue; deux hommes avaient résolu de la sauver. Ces deux hommmes étaient Baron et François Martin.

Nous nous rappelons que Baron était arrivé comme directeur, en 1671, et que la connaissance profonde qu'il avait des cours d'Orient l'avait fait choisir par Colbert. Sa diplomatie pouvait nous être d'un grand secours. Pendant que de la Haye et Caron faisaient l'expédition de Ceylan, il avait pris la route d'Agrah pour porter des présents à l'empereur Aureng-Zeyb et l'engager à envoyer une ambas-

Digitized by Google

sade en France. En débarquant à Surate, Baron avait compris l'intérêt que nous avions à nouer des relations avec les princes de l'Inde, à chercher des alliés parmi eux, et les avantages que nous pourrions obtenir en intervenant dans leurs querelles.

A ce moment, l'Inde était loin de jouir de la paix; Seva-Gi fondait la puissance des Mahrattes. Baron se mettait en communication avec lui et le rendait favorable à la France. Il pensait que c'était l'occasion de nous assurer la possession d'un port. Chaoul lui paraissait réunir toutes les conditions favorables pour y fonder un établissement. Baron commença des négociations avec Seva-Gi et lui proposa de lui acheter Chaoul. L'on crut un instant que nous allions devenir maîtres de cette ville, et déjà des marchands indigènes s'offraient à la Compagnie en qualité de courtiers. Malheureusement, faute d'argent, Baron ne put rien faire et fut obligé de renoncer à son projet.

La guerre qui désolait le pays empêcha Baron de se rendre à la cour d'Agrah. Sur l'appel de l'amiral de la Haye, il était venu s'enfermer avec lui dans la ville de San-Thomé. Il avait montré une grande activité et s'était efforcé de nous créer des alliances. Ses négociations n'avaient eu aucun résultat. Pendant le blocus, il s'était rendu à Madras et s'était adressé au gouvernement anglais pour en obtenir des secours. Cette démarche avait été complètement inutile.

Après la prise de San-Thomé, Baron s'était retiré à Madras. Il ne se fiait pas aux Hollandais qui, par un article de la capitulation, s'étaient engagés à le ramener à Surate. De la Haye lui conseillait de fonder un établissement sur les bords du Gange. Baron était aussi de cet avis, mais auparavant il désirait revenir à Surate, qui était le centre de nos opérations. En attendant, il poursuivait la réalisation de ses projets et voulait que la France s'établit dans l'Inde d'une manière définitive. En janvier 1675, il écrivait que la possession de deux ports nous était nécessaire et conseillait

Digitized by Google

d'acheter Bombay aux Anglais et de négocier la cession de San-Thomé avec la cour de Golconde.

Baron n'avait pas perdu tout espoir de réconciliation avec la cour de Golconde et cependant, au premier abord, cette espérance semblait être une chimère. Pendant le siège de San-Thomé, le commis de la Compagnie, qui était resté à Mazulipatam, avait été assassiné par ordre du gouverneur et la loge envahie et pillée. Rien ne pouvait faire prévoir un rapprochement quand un événement imprévu vint rendre les circonstances favorables. La place de San-Thomé devait être démolie et remise au roi de Golconde. Les Portugais, qui y étaient en grand nombre, réclamèrent et firent agir à la cour de Golconde pour que leur ville fût restituée au Portugal. Dans ce but, ils s'adressèrent au général Mirza-Paly-Aboudoulassem qui, pour prix de ses services, demandait cent mille pagodes. Mais Mirza préférait traiter avec les Français, dont la bravoure l'avait séduit. Il s'adressa à Baron et lui proposa de lui céder San-Thomé, en lui disant qu'il serait facile, moyennant quelques cadeaux d'argent, d'avoir le consentement de la cour de Golconde.

Avant de commencer les négociations, Baron demanda justice et obtint que le gouverneur de Mazulipatam eût la tête tranchée. Le roi de Golconde nous permettait de fonder des établissements dans son royaume et nous accordait l'exemption de tout impôt et de tout droit de douane. De plus, il envoyait une ambassade en France et nous cédait San-Thomé. Baron fit offrir soixante mille pagodes au général Mirza et, en même temps, il instruisait Colbert de ses pourparlers. Il ne demandait que cinq ou six cent mille livres pour faire de San-Thomé une forteresse redoutable, et disait que pour la défendre il suffirait d'y entretenir une garnison de quatre cents hommes, composée en partie de soldats indigènes, qu'il était facile de recruter parmi les Iopas. Il demandait l'envoi d'une nouvelle escadre et cher-

Digitized by Google

chait à intéresser Colbert aux entreprises qu'il méditait. Mais l'Inde ne répondait pas aux vues du ministre, qui ne voulait y posséder que quelques comptoirs et ne songeait pas à y fonder un empire colonial. Par conséquent, aucun secours ne fut envoyé à Baron. Aussi les Hollandais conservèrent leur influence à la cour de Golconde, et les négociations au sujet de San-Thomé ne tardèrent pas à être abandonnées.

Baron pensait que le siège de notre principal établissement devait être sur la côte de Coromandel. C'est pourquoi il attachait tant d'importance à la possession de San-Thomé. Pendant son séjour à Madras, il s'était mis en rapport avec le prince Cerkan-Soudy et était venu lui rendre visite à Goudelour, qui était sa résidence habituelle. L'opinion de Cerkan-Soudy était que, si les Français voulaient s'emparer de la côte de Coromandel, ils devaient, au lieu de s'adresser à la cour de Golconde, se tourner du côté des princes qui étaient les ennemis de ce royaume. Il demandait des subsides pour l'entretien de cinq mille cavaliers et de deux mille fantassins, et se faisait fort de nous mettre en possession de San-Thomé et de la côte de Coromandel. Il promettait de s'emparer du royaume de Golconde et de placer sur le trône un nabab de ses amis, qui se serait reconnu vassal du roi de France. Baron s'empressa d'instruire le gouvernement français de ces propositions. En même temps il écrivait à de la Haye et l'engageait à revenir dans l'Inde, en lui montrant l'importance des projets qu'il avait formés et en lui faisant part des entreprises dont il méditait l'accomplissement.

Jusqu'au dernier moment, Baron avait espéré que Louis XIV n'abandonnerait pas l'Inde et que de la Haye reviendrait avec une escadre. Il pensait que la cour de Versailles jetterait les yeux sur l'Extrême-Orient et finirait par comprendre l'importance qu'un empire colonial pourrait avoir pour l'avenir du pays. Aussi il fut cruelle-

Digitized by Google

ment déçu quand il connu la vérité. Il resta néanmoins à son poste et mourut à Surate, en 1683, épuisé par le climat et les souffrances morales. C'était une grande perte pour la France. Baron avait compris l'influence que l'Orient exercerait un jour sur les destinées du monde. Il prévoyait que tôt ou tard, une nation européenne ferait la conquête de l'Inde et il avait espéré que la France serait cette nation. A lui appartient l'honneur d'avoir le premier ouvert la voie que devait suivre Dupleix un siècle plus tard. Son successeur et le continuateur de son œuvre fut François Martin.

François Martin est le véritable fondateur de l'Inde Française. Il consacra sa vie tout entière et prépara la France à jouer le rôle brillant qui lui était réservé. Il fut en quelque sorte le précurseur de Dupleix. Martin était né en 1634, à Paris, dans le quartier des Halles. Fils naturel d'un riche épicier, il n'avait que seize ans lorsqu'il perdit son père. Sa famille le jeta sur le pavé et il se trouva livré à lui-même, sans ressources et sans protecteur. Pendant douze ans, il fut garçon de boutique, puis il se maria. Peu de temps après, il perdait l'emploi qui le faisait vivre. La compagnie des Indes venait de se fonder. Martin se hâte de lui offrir ses services et part pour Madagascar.

Martin ne tarda pas à se signaler. Il fait une expédition à soixante lieues dans l'intérieur, montre une grande intrépidité et faillit périr. Caron l'emmène avec lui dans l'Inde et, à peine débarqué, il lui donne pour mission d'aller dans le golfe Persique, afin d'y nouer des relations commerciales. Martin prend part à l'expédition de Trinquemalé et se rend ensuite à Mazulipatam comme directeur de la factorerie que Marcara avait fondée en cette ville. Son intention était d'y rester pendant le siège de San-Thomé, afin de pouvoir saisir le moment propice où il pourrait négocier avec la cour de Golconde. En présence des dangers qui menaçaient notre comptoir, on lui intima

Digitized by Google

l'ordre de quitter Mazulipatam. Martin répondit qu'il valait peut-être mieux, pour nos intérêts, qu'il y restât. On lui demanda alors s'il avait peur de s'enfermer dans une place assiégée. Il n'hésita plus et, le 16 janvier 1673, il arrivait à San-Thomé. Son dévouement ne tarda pas à se montrer de nouveau. Il déploya une grande habileté diplomatique. Aussi de la Haye dit en parlant de lui : « il est homme « d'esprit; s'il fût arrivé plus tôt, il aurait bien servi. « J'avais besoin d'un tel homme. »

Pendant le siège, Martin s'était mis en rapport avec le gouverneur des possessions du roi de Visapour, dans le Carnate, Cerkan-Soudy, et en avait obtenu de nombreux secours en vivres et en munitions. En 1673, les directeurs de la Compagnie lui avaient conseillé de profiter des bonnes dispositions de ce prince, pour se faire céder un coin de territoire qu'ils puissent appeler leur propriété. Martin avait goûté cet avis et il était arrivé à obtenir la concession d'un terrain qu'il s'était empressé d'occuper, en y envoyant un agent nommé de l'Epinay. Telle fut l'origine de Pondichéry.

Quand le siège de San-Thomé commença à se tourner en blocus, l'amiral proposa à Martin de se rendre à Pondichery afin de ravitailler la place. L'entreprise était des plus difficiles. Le 13 janvier 1674, dans la soirée, cent cinquante personnes, la plupart gens à charge, montaient dans une barque. Martin était à leur tête. Cette traversée, d'où devaient dépendre les destinées de notre établissement, sur la côte de Coromandel, était fort périlleuse. Les Hollandais, avertis de notre dessein, avaient envoyé un navire mouiller à l'embouchure de la rivière, à une portée de mousquet des brisants. Il fallait donc ranger ce vaisseau. Martin avait avec lui dix bons matelots; l'on hisse la voile par un petit vent frais et l'on passe les brisants, en s'écartant du bâtiment, pas assez cependant pour ne pas distinguer par la fenêtre de la chambre deux hommes assis

Digitized by Google

à une table et fumant près d'une chandelle. Nous échappons néanmoins à nos ennemis et prenons le large. Le 14, c'est-à-dire le lendemain, à quatre heures du soir, nous mouillions en rade de Pondichéry. A peine débarqué, Martin trouvait le moyen de faire passer aux assiégés trois bateaux chargés de riz, ce qui permettait à ces derniers de prolonger la résistance.

La concession où nous nous étions réfugiés était située au nord du Coleroon, près de la rivière de Gingi. Elle était peu importante et n'avait que quatorze cents brasses de circuit. Les Danois avaient autrefois possédé un comptoir dans le voisinage et l'on y voyait encore les ruines d'une maison qu'ils avaient construite. La position était bien choisie et Baron, qui avait visité les lieux, écrivait aux directeurs de la Compagnie que c'était le site le mieux approprié pour les projets que l'on avait formés, que l'on peut trouver sur la côte de Coromandel, après la ville de San-Thomé.

Martin avait avec lui soixante Français, y compris l'équipage de la *Diligence*, le seul navire qui nous fût resté, et de plus une somme considérable en espèces qu'il avait apportée de San-Thomé. De nouveaux colons arrivèrent dans le courant de 1674. Cerkan-Soudy nous accorda, sur notre demande, l'autorisation de fortifier notre concession et de mettre la loge en état de résister aux attaques imprévues. Ces travaux de défense devaient être peu considérables, puisqu'ils ne coûtèrent que sept cents écus. L'on afferma l'aldée de Pasquinambat, située à un quart de lieue. Quarante maisons y furent construites et l'on mit en culture des terres abandonnées. Des tisserands indigènes venaient s'y fixer et bientôt il se forma un petit village. Le nom de Pudichéri, qui était celui du lieu où se trouvait notre établissement et signifiait nouveau village, devint bientôt celui de Pondichéry, désignation sous laquelle l'on a toujours désigné la capitale de nos possessions dans l'Inde.

Digitized by Google

Notre colonie était encore insignifiante. Cependant, Martin inspirait une telle confiance, que Cerkan-Soudy recherchait son concours, et c'est ainsi qu'il prit part à quelques-unes des expéditions du prince indien. Il alla assiéger, avec quarante Français, la ville de Valdaour, et s'en empara en moins d'une heure; il contribua aussi à la prise de la forteresse de Tendivaron dont Cerkan-Soudy voulait se rendre maître. Si ces escarmouches n'avaient aucun retentissement en Europe, elles avaient pour résultat de nous faire estimer et apprécier des indigènes.

Pour le moment, nos opérations étaient forcément bornées. La prépondérance maritime des Hollandais nous fermait la mer en quelque sorte. Martin avait des fonds appartenant à la Compagnie, qui ne rapportaient rien. Il résolut de les prêter à Cerkan-Soudy, au taux alors modéré de dix-huit pour cent. Nous ne courions aucun risque et nous avions une grande garantie dans la loyauté de Cerkan-Soudy qui protégeait notre établissement et nous était d'un grand secours.

Notre nouveau comptoir était encore dans l'enfance. Les maisons étaient des cases construites de roseaux et la loge de la Compagnie était couverte en chaume. Ce ne fut qu'en 1686 que Martin fit bâtir deux magasins en briques et quelques autres édifices. Il avait remarqué que les exportations de l'Inde consistaient principalement en pièces d'étoffes, et avait compris que cette branche de commerce pouvait devenir une cause de prospérité pour notre nouvel établissement. Aussi ne cessait-il d'engager les colons français et indigènes à fabriquer des tissus. L'on suivit ses conseils et des ateliers ne tardèrent pas à s'élever. Des ouvriers venaient en même temps se fixer dans notre ville. Ils y étaient attirés par l'exemption de tout impôt qui leur était accordée pendant un an. Un certain nombre de marchands s'engageaient à habiter Pondichéry sous les conditions avantageuses qu'on leur assurait pour leur trafic. Notre colonie commençait à devenir un centre commercial.

Digitized by Google

L'on obtint des résultats presque immédiats. Il y avait à peine six semaines que nous étions en possession de l'aldée de Pasquinambat et déjà l'on y fabriquait cent cinquante pièces de toile par mois. En 1676, c'est-à dire deux ans après notre établissement sur la côte de Coromandel, les magasins de la Compagnie contenaient pour un million de livres et Martin écrivait qu'il pouvait en livrer autant chaque année et même plus. Il donnait en même temps une description détaillée de la colonie, en faisait ressortir les avantages et parlait du brillant avenir qui pouvait s'ouvrir pour elle si on voulait le seconder. Depuis la prise de San-Thomé, les directeurs n'étaient plus habitués à recevoir de bonnes nouvelles de l'Inde. Aussi ces renseignements leur causèrent-ils une vive satisfaction.

Pondichéry avait été fondé à une époque qui était loin d'être favorable à la colonisation. La guerre était à l'état permanent et des bandes de coureurs parcouraient le pays. Il y avait à craindre que l'établissement français ne tentât la cupidité de quelques pillards. Il fallait une force capable de faire respecter la nouvelle ville et d'en assurer la sécurité. Dans cette circonstance, Martin, qui n'avait avec lui que quelques Européens, s'adressa à son ami Cerkan-Soudy et lui demanda l'autorisation de recruter des soldats indigènes ,Cerkan-Soudy y consentit et lui donna même trois cents de ses hommes. Martin en fit non seulement des soldats, en les disciplinant à l'européenne, mais il les transforma en colons. Il concéda un morceau de terre à chacun d'eux, les encouragea à bâtir des maisons et à fabriquer des étoffes et des tissus. De cette manière, les soldats, tout en assurant la défense de la ville, travaillaient à la colonisation et contribuèrent à la prospérité de Pondichéry.

De grands dangers allaient bientôt menacer notre établissement. Au XVIIe siècle, l'Inde était un champ de bataille et, à chaque instant, l'on assistait à des révolutions où des empires s'élevaient et d'autres étaient renversés. A cette

Digitized by Google

époque, les Mahrattes commençaient à devenir une puissance redoutable. Le fils d'un soldat de fortune s'était mis à leur tête et en avait fait une grande nation. Seva-Gi cherchait à agrandir son royaume par des conquêtes successives et, à mesure que les provinces et les villes tombaient en son pouvoir, il élargissait le cercle de ses opérations. En 1676, il s'élance sur le Carnate. Tout cède devant lui et Gin-Gi, qui était regardé comme une place imprenable, tombe en son pouvoir, grâce à une intelligence ménagée avec le gouverneur. Seva-Gi marche à la rencontre de Cerkan-Soudy qui commandait à cinq mille cavaliers, le défait dans une recontre et s'empare de sa personne. Il assiège Vellore et partout il porte la ruine et la désolation. Il menace d'anéantir l'établissement que les Français avaient fondé en donnant pour raison qu'ils étaient les amis de Cerkan-Soudy.

La situation était critique. Nous ne pouvions opposer aucune force capable de résister aux armées de Seva-Gi. La colonie semblait être perdue; heureusement Martin parvint à détourner l'orage et, grâce à lui, Pondichéry fut sauvé. Quand Seva-Gi s'approcha de la ville, Martin avait pris ses précautions et avait arrêté un vaisseau portugais pour emporter à Madras les effets de la Compagnie. Il vit de suite qu'il ne fallait pas songer à la résistance, mais avoir recours aux négociations. La connaissance qu'il avait des cours de l'Inde lui avait appris que tout était possible par la diplomatie.

Un brahme, qui habitait Pondichéry, reçut la mission d'aller trouver Seva-Gi et de lui représenter que les Français ne lui étaient pas hostiles et qu'ils n'avaient qu'un but, vivre paisiblement afin de pouvoir se livrer au commerce. Un présent de cinq cents pagodes acheva de faire entendre raison au farouche conquérant qui, du reste, n'était pas pressé d'attaquer les Européens. Il n'avait contre eux aucune animosité personnelle. Il accorda un firman par

Digitized by Google

lequel il permettait aux Français de résider à perpétuité dans la ville qu'ils avaient bâtie, à condition qu'ils ne perdraient aucun parti dans les guerres qui agitaient le pays. Il leur confirma en outre la possession du territoire qu'ils occupaient et exigea seulement que toutes les marchandises qu'ils feraient débarquer ou embarquer seraient soumises à une taxe perçue à son profit. Pendant les cinq premières années, cette taxe devait être de un et demi pour cent et, après ce terme, de deux et demi. Dans la suite, Martin trouva moyen de s'affranchir de ce tribut. Du reste, Seva-Gi fut bientôt obligé de se porter vers le nord pour combattre les Mogols. Il mourut peu de temps après, en 1680, et Pondichéry fut délivré d'un danger permanent.

A partir de ce moment les affaires marchèrent tranquillement. Après l'invasion de Seva-Gi, notre allié Cerkan-Soudy avait été constamment engagé dans des guerres malheureuses. Martin pensa qu'il était temps, si l'on voulait être remboursé, de réclamer les sommes que nous lui avions prêtées et qui s'élevaient à huit mille roupies. Il agit en cette circonstance avec beaucoup de prudence, en ayant soin de ne pas blesser la susceptibilité de son ami. Cerkan-Soudy était dans l'impossibilité de payer en argent comptant. Pour s'acquitter de sa dette, il abandonna le revenu des terres du district de Pondichéry et nous fit une cession absolue de la ville elle-même, convention fort avantageuse pour les intérêts français.

Martin s'attacha à développer la prospérité de la colonie et à augmenter sa population. Il attira les indigènes, donna une plus grande importance à la fabrication des tissus, fit construire des maisons, des magasins, ouvrir des bazars, afin de faciliter aux marchands le débit de leurs marchandises. Nous avions acquis des droits sur la rivière de Gingi; il s'empressa d'y établir une pêcherie. Le but qu'il se proposait était de gagner la confiance et la sympathie des populations indiennes, en respectant leurs

Digitized by Google

coutumes et leurs usages, et de faire considérer les Français comme des amis et des protecteurs. Sa politique était toute différente de celle des Portugais et des Hollandais. Les Portugais avaient dominé par la crainte, les Hollandais regardaient l'Inde comme un marché où l'on venait s'enrichir. Martin, sans oublier que les établissements qu'il fondait devaient être autant de nouveaux débouchés pour notre commerce, y voyait aussi le moyen de répandre notre influence. Aussi avait-il pris à tâche de cimenter les relations amicales qui existaient entre les Français et les indigènes.

A cette époque, les campagnes du Carnate étaient sans cesse parcourues par des partis de Maures et de Mahrattes qui en venaient aux mains à chaque instant et souvent des escarmouches avaient lieu sur notre territoire. Une bande de pillards vint un jour nous enlever un troupeau de cinq cents vaches. Nous étions en quelque sorte toujours sur le qui-vive. Aussi, en 1689, Martin s'était adressé à Sambadgi, le fils de Seva-Gi et en avait obtenu l'autorisation de fortifier Pondichéry qui était encore une ville ouverte. Il fit bâtir un fort qui avait la forme d'un carré long et irrégulier. Cet ouvrage n'était qu'une muraille tombante, sans fossés ni glacis, dépourvue de talus et flanquée de quatre mauvaises tours. Le tout était en briques. Aussi, si ces travaux de défense pouvaient résister à une attaque des indigènes, ils n'étaient pas en état de soutenir un siège contre une arrivée régulière.

Notre colonie était encore à ses débuts et il ne fallait pas s'attendre à trouver à Pondichéry l'aspect d'une capitale; ce n'était encore qu'une petite ville de province. La rade, quoique sûre, présentait un grand inconvénient. Les vaisseaux étaient obligés de mouiller d'une demi-lieue au large. Les chaloupes ne pouvaient approcher de terre qu'à une grande portée de fusil, à cause de la mer qui s'y brisait avec une telle force qu'il eût été dangereux de vouloir

Digitized by Google

aborder. Pour le transport des marchandises, il fallait avoir recours aux indigènes et à leurs bateaux plats, connus sous le nom de chelingues et dont ils se servaient avec la plus grande dextérité.

Sur le rivage, se trouvaient deux citernes qui servaient à alimenter la ville. Matin et soir, les femmes venaient y puiser de l'eau et l'apportaient sur leurs têtes dans des cruches de terre. Ce petit détail montre que Pondichéry était encore bien peu considérable. Aussi il ne fallait pas y chercher des monuments. Son principal édifice était le four, dont nous avons précédemment parlé et qui servaitde logement au gouverneur et aux employés de la Compagnie. A l'ouest de la forteresse était le jardin public. Il était bordé par un marais qui, en y entretenant l'humidité, lui donnait une grande fertilité que les colons avaient su utiliser. L'on y cultivait les légumes nécessaires à la consommation locale et, tout en étant une promenade, il servait de potager. En dehors du fort, il y avait un certain nombre de maisons habitées par les Européens. Elles n'avaient qu'un étage. Quant à celles des indigènes, elles étaient éparses, çà et là, sans alignement, faites de terre détrempée et soutenue par des branches d'arbre qui y étaient mêlées. Aussi ne méritaient-elles que le nom de huttes.

Les Français n'étaient pas nombreux dans la colonie et ne dépassaient guère deux cents. Plusieurs d'entre eux s'étaient mariés avec des métisses portugaises. Pour la plupart, ils étaient au service de la Compagnie et s'adonnaient au commerce. Aussi l'agriculture était-elle un peu négligée. Les colons se bornaient à élever des oies, des canards, des poules, des porcs ou des moutons. Les chevaux étaient rares et la Compagnie n'en possédait que quatre. Les bœufs servaient de bêtes de trait et le gouverneur n'avait pas d'autre attelage quand il sortait en voiture. Il ne fallait donc pas s'attendre à trouver à Pondi-

Digitized by Google

chéry les commodités d'une ville d'Europe. Martin donnait lui-même l'exemple de la frugalité et vivait avec ses officiers. Il tenait table ouverte, en se faisant un plaisir de recevoir les Français qui étaient de passage dans la colonie.

Martin s'appliquait avant tout à respecter les usages et les coutumes des indigènes. Aussi la tolérance religieuse était-elle plus grande que dans les autres possessions religieuses, les Musulmans aussi bien que les Gentils y avaient le libre exercice de leur culte. Au point de vue spirituel, Pondichéry relevait de l'évêque de San-Thomé et tout d'abord n'avait qu'une église, placée sous le vocable de Notre-Dame des Anges et desservie par les Capucins, qui depuis 1670 étaient établis dans le pays. Les Jésuites n'arrivèrent qu'en 1690; à cette époque, le P. Taschard, qui avait été obligé de quitter le royaume de Siam, se réfugiait dans notre colonie et y fondait la première maison de son ordre. Les missions du Carnate furent bientôt regardées comme les plus florissantes de l'Inde.

Le commerce prenait chaque jour de l'importance. Les exportations consistaient principalement en toiles peintes, poivre, coton, soieries et salpêtre. Tous les mardis il y avait un marché considérable qui attirait en moyenne dix mille indigènes. Le numéraire y était aussi commun que dans une foire d'Europe; l'on y vendait même à crédit. Aussi les transactions présentaient-elles une animation qui pouvait étonner, lorsqu'on se rappelait que notre établissement sur la côte de Coromandel ne datait que de quelques années.

Pondichéry offrait une physionomie toute particulière et différait des autres villes que les Européens possédaient en Asie. Les habitants vivaient entre eux avec cordialité. Les antipathies de race et de couleur y étaient inconnues. Au sortir de la factorerie, au retour des champs, l'on s'attardait volontiers dans les rues pour parler du prix des

Digitized by Google

denrées, de la fabrication des étoffes, conclure des marchés et se répéter les rares nouvelles qu'on recevait de France. Pondichéry était une cité essentiellement française puisque l'on y avait pris l'habitude de *commérer*. Martin ne recevait aucun secours de la mère-patrie. Il n'en continuait pas moins ses améliorations de toute nature avec une grande activité. Loin de désespérer, il entrevoyait un avenir brillant pour notre établissement.

A partir de 1681, époque à laquelle Baron tomba malade, Martin avait pris la direction générale des affaires. Pendant son séjour à Surate, il releva le crédit de la Compagnie en payant une partie des dettes, noua de nouvelles relations dans cette ville et s'assura de l'amitié du gouverneur, grâce à l'appui du P. Zenon de Baugé de l'ordre des Capucins. Les services de ce religieux nous furent des plus utiles. Nous avions dû abandonner, à cause de la guerre, les comptoirs que nous avions fondés à Tilcéri, à Mazulipatam, à Payapour et dans le golfe Persique à Bender-Abassi. Pour le moment nous avions délaissé le commerce de la Perse, de sorte qu'en 1680 nos établissements se réduisaient à Pondichéry, Chandernagor et la factorerie de Surate.

La situation de la Compagnie n'était pas brillante. Elle végétait depuis 1678. En 1671, elle possédait vingt-six vaisseaux; en 1683, elle n'en avait plus que douze. De 1675 à 1684, l'on n'avait construit aucun bâtiment à Lorient et toutes les opérations de la Compagnie s'étaient bornées à expédier quatorze bâtiments dans l'Inde. En 1684, les chambres particulières de Bordeaux, de Nantes, de Lyon et de Rouen avaient été supprimées comme inutiles. Les actionnaires s'étaient laissé aller à un profond découragement.

Martin n'en persistait pas moins dans ses projets et regardait cette crise comme passagère. Désireux d'étendre le cercle de nos opérations, il résolut de relever le comptoir

Digitized by Google

que nous avions précédemment fondé à Mazulipatam et qui, sans le siège de San-Thomé, serait devenu florissant. Il se rendit à Golconde, dans le courant de 1681, et lui-même raconte son voyage. L'accueil que reçurent les Français fut des plus sympathiques; un seigneur qui était tout puissant se déclara leur ami et leur aplanit de nombreuses difficultés. « Notre protecteur, » nous dit Martin « ne « savait comment nous être agréable. Il nous invita à un « régal, en considération du mariage d'une de ses parentes, « il nous envoya dire de nous rendre de bonne heure pour « nous faire voir son hôtel. Ce qu'il nous montra était fort « approprié. Nous prîmes place sur le divan sur les cinq « heures du soir. Il y avait des chanteurs, des bouffons et « deux compagnies de danseuses. Les coups de garry « étaient redoublés et il n'y avait pas moyen de s'empêcher « de boire. Nous fûmes jusqu'à près de minuit dans cette « occupation. Nous passâmes ensuite dans la salle où le « souper était apprêté. L'on but encore d'une grande « force. Nous sortîmes de là entre une heure et deux « heures. »

La cour de Golconde était disposée en notre faveur et nous autorisa par un firman à fonder un comptoir à Mazulipatam. Nos efforts furent couronnés de succès. Nos marchands vinrent en assez grand nombre dans cette ville et l'on y noua des relations qui donnèrent lieu à un trafic considérable. En 1693, nous y construisions une place qui portait le nom de France. Pour le moment, Mazulipatam n'avait aucune importance politique et n'était qu'un centre commercial. Mais nous pouvions de là entrer en rapport avec l'intérieur du pays. Telle était l'opinion de Martin qui, en revenant de Pondichéry, avait traversé le Deccan et avait trouvé à Aurengabad, où il était demeuré quelques jours, plusieurs Français qui s'y étaient fixés, les uns pour se livrer au commerce, les autres pour servir dans l'armée du Soubab.

Digitized by Google

Le Bengale avait aussi attiré notre attention. Dès 1673, Bourreau-Deslandes qui devait plus tard devenir le gendre de Martin, s'était rendu dans cette contrée et y avait obtenu, moyennant la somme de quatre cent une roupies, la concession d'une aldée située dans le village de Baroguichempour. C'était un site qui jouissait d'une grande réputation sous le rapport de la salubrité de l'air. Notre nouvelle acquisition était peu importante et ne comprenait qu'une vingtaine d'arpents. Elle se trouvait au fond d'une belle anse sur la rive droite d'un affluent du Gange, à trois milles d'Hougly, où les Hollandais possédaient une riche factorerie. L'on bâtit une loge, l'on fit quelques constructions et le nouvel établissement fut désigné sous le nom de Chandernagor du sanscrit Tchandranagara « ville de la lune. »

Les Hollandais, qui nous voyaient dans l'Inde avec jalousie, cherchaient à nuire à notre nouvelle colonie et allèrent jusqu'à s'opposer à main armée à la construction de la loge. Bourreau-Deslandes obtint un firman du vice-roi Rbrahim-Khan qui autorisait ses officiers à prêter main forte aux Français et à les protéger si besoin en était. Chandernagor n'avait plus rien à craindre et, en 1688, l'empereur Aureng-Zeyb nous concéda définitivement le territoire où nous nous étions établis.

Bourreau-Deslandes avait remarqué que les Compagnies, des autres nations européennes avaient obtenu, entre autres privilèges, celui de frapper des roupies. Le bénéfice de la conversion s'élevait à six pour cent. Aussi le transport des matières d'or et d'argent était-il de beaucoup préférable à celui des espèces monnayées. Les Français furent autorisés à porter leurs lingots dans les fabriques du pays et à les convertir en roupies. Malgré ces avantages et les efforts que l'on déploya, Chandernagor ne progressa que fort lentement. Les colons qui s'y étaient établis ne s'occupaient pas de culture et le commerce était encore peu

Digitized by Google

considérable. Aussi, pendant longtemps, notre établissement du Bengale fut-il languissant et il s'écoula une trentaine d'années avant qu'il devînt une ville importante.

La Compagnie chercha à fonder d'autres factoreries au Bengale et, pendant que Bourreau-Deslandes bâtissait Chandernagor, Duplessis remontait le Gange en 1681 et obtenait du Grand Mogol l'autorisation de posséder des comptoirs dans les provinces de Bahar et d'Orissa. Nous nous établissions à Balassor, ville située dans le golfe de Bengale et qui était alors le siège d'un commerce assez actif. Les Portugais y venaient en grand nombre et en avaient fait un centre important. Malheureusement les ressources restreintes dont nous disposions nous forcèrent bientôt à abandonner cet établissement. Du reste, pendant longtemps, notre situation dans cette partie fut assez précaire et, durant plusieurs années, les navires que nous envoyions remonter le Gange naviguaient sous le pavillon portugais qu'ils regardaient comme une meilleure protection que celui de la France.

Nous nous rappelons que Martin avait accompagné l'amiral de la Haye à Trinquemalé et pris part à l'expédition de Ceylan; il avait pu apprécier l'importance de cette île; aussi avait-il formé le projet d'en faire la conquête. Selon lui, nous devions y créer une station maritime et y fonder une colonie à plantations. Il ne cessait d'engager la Compagnie dans cette voie, persuadé que nous y trouverions de sérieux avantages pour notre commerce. Dans ce but, il s'était mis en rapport avec le roi de Candy et assuré de son alliance. Il s'était procuré de nombreux renseignements et n'avait rien négligé pour faciliter l'entreprise. Si ses conseils avaient été suivis, Ceylan serait probablement devenu une terre française et, maîtres de cette position, nous aurions pu lutter avec succès contre la Hollande et l'Angleterre.

Pour exécuter ces projets, dont la réalisation nous aurait

Digitized by Google

donné la prépondérance dans la mer des Indes, ou tout au moins aurait définitivement fondé notre puissance coloniale, deux choses étaient indispensables, l'argent et la paix. Nous avons vu que la situation financière de la Compagnie était loin d'être brillante et malheureusement la paix ne devait pas durer. Le traité de Nimègue n'était qu'une trêve. L'Europe s'était liguée à Augsbourg contre Louis XIV et la guerre avait recommencé en 1688. Elle était générale et la France avait à lutter contre les Provinces-Unies, l'Angleterre, l'Empire, l'Espagne et la Savoie. La guerre allait non seulement paralyser le mouvement commercial, en suspendant toute expédition, mais elle allait être transportée dans l'Inde et il fallait nous attendre à voir attaquer nos établissements.

Après la prise de San-Thomé, les Hollandais avaient pensé que personne ne viendrait leur disputer la suprématie dans l'Extrême-Orient et que le commerce de ces riches contrées resterait toujours entre leurs mains. Grand fut leur étonnement quand ils virent une ville française s'élever sur la côte de Coromandel et acquérir de l'importance. La prospérité croissante de Pondichéry les inquiétait. Ils résolurent d'y mettre obstacle et de profiter de la guerre pour ruiner notre colonie et nous expulser de l'Inde qu'ils considéraient comme leur domaine. Les circonstances leur étaient favorables. Nos établissements étaient systématiquement abandonnés, malgré les supplications de Martin, et la Compagnie ne pouvait envoyer aucune flotte capable de protéger nos intérêts.

Les Hollandais, au contraire, disposaient de forces considérables et la victoire leur était facile. Dès le début des hostilités, ils s'emparèrent de deux vaisseaux de la Compagnie qui avaient pris la mer dans l'ignorance où ils étaient de la déclaration de guerre. Leur cargaison était estimée à plus de deux millions cinq cent mille livres. C'était une perte considérable pour la Compagnie. En 1690, une

Digitized by Google

escadre française parut dans l'Inde. Elle comprenait six vaisseaux et était commandée par Duquesne-Guitton. Au bout de quelques jours, elle quittait la rade de Pondichéry, où elle avait jeté l'ancre, et se rendait aux environs de Madras pour échanger quelques coups de canon avec la flotte hollandaise (25 août 1690). Après avoir croisé quelque temps sur les côtes du Bengale et du Pegou, elle reprenait la route de l'Europe et, le 12 août 1691, elle arrivait à Port-Louis. C'était une campagne inutile et l'expédition n'avait servi qu'à attirer l'attention de nos ennemis.

Martin comprenait la gravité de la situation et, dans ses lettres, il ne pouvait dissimuler ses inquiétudes et demandait des secours. L'abandon où on le laissait le faisait cruellement souffrir : « Je ne pense pas, » écrivait-il en 1672, « que l'on ait eu la pensée en France que nous « étions en état de nous soutenir contre toutes les forces « des Hollandais. J'ai écrit assez de fois l'importance de « nous envoyer des secours. Nous nous sommes maintenus « pendant plus de cinq ans depuis la reprise des armes en « Europe. C'est, il me semble, tout ce qu'on pouvait pro- « mettre de gens comme abandonnés et sans secours. » Quoiqu'il ne se fît aucune illusion, il ne s'en prépara pas moins à la résistance, répara les fortifications autant qu'il était en son pouvoir et mit ainsi la place en état de défense. Ram-Raja, qui commandait aux Mahrattes, paraissait disposé en notre faveur et, dans une lettre qu'il écrivait à Martin en 1690, il nous assurait de son amitié et nous promettait même son concours.

Dès 1690, notre colonie avait été menacée d'un bombardement. Après le départ de Duquesne, les Hollandais pensèrent que le moment était venu pour eux de s'emparer de Pondichéry et réunirent des forces considérables. Ils avaient dix-neuf vaisseaux portant chacun de quarante à soixante canons et plusieurs transports. Leur armée com-

Digitized by Google

prenait quinze cents soldats, deux mille matelots et quarante-huit pièces d'artillerie, sans compter plusieurs milliers d'auxiliaires indigènes, que le gouvernement de Batavia avait à sa solde. Malgré leur supériorité numérique, nos ennemis s'adressèrent au chef des Mahrattes et recherchèrent son alliance. Ram-Raja fut d'abord indigné de cette proposition, mais, versatile comme tous les Orientaux, il oublia ses anciennes relations d'amitié avec les Français et s'engagea à fournir des vivres aux assiégeants. Quant aux Mogols, ils avaient vendu la ville de Pondichéry aux Hollandais moyennant la somme de cinquante mille pagodes. Ils envoyèrent même un corps de troupes qui resta en observation. Nous étions complètement isolés.

Martin s'attendait depuis longtemps à être attaqué ; aussi avait-il pris ses précautions. La place avait été approvisionnée. En 1691, il avait remarqué un mouvement extraordinaire dans le port de Tutucorin, qui appartenait aux Hollandais, et avait envoyé à San-Thomé les femmes, les enfants et toutes les bouches inutiles. Bien pénible était la situation de Martin. Il avait construit une ville, y avait établi un centre commercial, gagné la confiance des populations, jeté les bases de notre puissance coloniale et il voyait que l'édifice qu'il avait eu tant de peine à élever était sur le point de s'écrouler et que les rêves qu'il avait formés pour l'avenir allaient s'évanouir. Pour résister aux forces considérables de nos ennemis, il n'avait que six canons, deux cents Français et trois à quatre cents soldats indigènes. Martin et ses compagnons savaient qu'ils étaient abandonnés et qu'ils ne devaient compter sur aucun secours. Cependant il n'y avait pas chez eux la moindre défaillance. Le gouverneur avait communiqué son ardent patriotisme à tous ceux qui l'entouraient. L'on avait construit des barricades et l'on s'était préparé à une résistance énergique.

Le 23 août 1693, l'escadre ennemie était en vue. Les Hollandais étaient commandés par l'un de leurs meilleurs

Digitized by Google

généraux, Laurent Pit. Ils débarquent, établissent leurs camps à un quart de lieue de la ville qu'ils isolent par terre et par mer et construisent une batterie à une portée de mousquet de la forteresse. Le 30, au matin, ils s'ébranlent et, dans la journée, a lieu une violente escarmouche qui dure près de quatre heures. Le 31, l'on se canonne de part et d'autre. L'église des Jésuites paraissait être le principal objectif de l'ennemi. Martin l'avait fait occuper par vingt soldats français et quarante Lascarins et en avait confié le commandement au lieutenant de vaisseau de la Comme. Les Hollandais profitent de la nuit pour s'approcher de la place et, le 1er septembre, ils commencent à battre cette position avec leur artillerie. Un de leurs boulets tue le lieutenant de la Comme ; une panique s'empare alors de nos auxiliaires indigènes qui, pour la plupart, prennent la fuite et courent se réfugier dans le fort.

Les 2 et 3 septembre, Pondichéry a beaucoup à souffrir ; grâce à la supériorité de leur artillerie, les Hollandais causent de grands dégâts à la place. Leur feu qui était continuel avait ruiné le bastion du côté nord, ainsi que la muraille qui en était voisine et démonté nos canons. Malgré leur petit nombre, les Français tenaient ferme et, pendant la nuit, ils réparaient les brèches des remparts au moyen de sacs de terre. Le 4 septembre, les Hollandais établissent une batterie en face de l'église des Jésuites. Après une violente canonnade, ils se forment en colonne d'attaque. se glissent à travers les jardins et se disposent à nous enlever cette position. Le lieutenant de la Corbinais, qui commandait, n'avait qu'un petit nombre d'hommes à opposer à la masse des assaillants. Dans la crainte d'être enveloppé, il se retire sur le fort après avoir tiré quelques coups de canon et incendié l'église. Toute la journée il y eut un feu continuel de mousqueterie et d'artillerie. Le soir, la ville n'était plus qu'un amas de ruines. Nos soldats indigènes avaient évacué les postes qu'ils occupaient en dehors de la

Digitized by Google

ville et voulaient se rendre. Il était impossible de prolonger plus longtemps la résistance.

Le 5 septembre, Martin demandait à parlementer et, le 6, une capitulation était signée. Pondichéry était remis aux Hollandais. La garnison sortait avec les honneurs de la guerre ; les Français devaient être renvoyés en Europe et les soldats indigènes pouvaient se retirer où bon leur semblait. Martin fut conduit à Batavia ; il y fut entouré du respect de nos ennemis. Le gouverneur voulut qu'il logeât dans son palais et les principaux habitants s'empressèrent de venir rendre hommage au courage malheureux.

Les Hollandais connaissaient la valeur de leur nouvelle conquête et la considéraient comme une des meilleures places de l'Inde. Aussi la destinaient-ils à être la capitale de leurs possessions sur le continent. Notre colonie leur paraissait être préférable à Negapatam. Dans ce but, ils la fortifièrent en y construisant de solides bastions et s'occupèrent aussi de l'embellir en y achevant plusieurs édifices que nous avions commencé à bâtir. La Compagnie hollandaise pensait si bien avoir acquis Pondichéry d'une manière définitive qu'elle avait fait graver ses armes sur les portes des maisons.

Grâce à son éloignement, Chandernagor n'avait pas à redouter les attaques des Hollandais, mais d'autres dangers vinrent troubler sa tranquillité. Le pays était en guerre et les incursions des rajahs, qui promenaient leurs ravages aux alentours, nous causèrent un sérieux préjudice. Notre commerce au Bengale fut complètement anéanti. Le pavillon français ne disparut pas cependant de la mer des Indes. Une escadre de cinq vaisseaux, commandée par le capitaine Dandennes, était partie de Lorient au mois de février 1692 et était revenue en mars 1694, après être allée à Surate. Ce voyage n'avait pas été heureux : un bâtiment avait été capturé en route par les Hollandais et un autre, qui était chargé d'une riche cargaison, avait été englouti par un

Digitized by Google

cyclone. De plus, le capitaine Dandennes apportait la triste nouvelle de la prise de Pondichéry.

En 1695, la Compagnie se décida à faire un nouvel armement et expédia six navires dans l'Inde. Le capitaine de Serquigny accompagnait le convoi avec trois vaisseaux de guerre afin de le protéger. Au mois de mars 1696, l'escadre arrivait a Surate. La peste venait d'éclater dans cette ville. De Serquigny n'y fit qu'un court séjour. En présence de la supériorité de nos ennemis, il reconnut que la lutte était impossible. Aussi renonça-t-il à se rendre au Bengale et revint-il en Europe. Il ne ramenait qu'un seul des navires qu'il était chargé d'escorter. Les cinq autres se trouvaient à Surate au moment où le Grand Mogol avait mis l'embargo sur tous les bâtiments qui étaient en rade. Ils avaient été surpris et étaient obligés d'attendre la révocation de cet ordre. Des pirates anglais avaient capturé des pèlerins musulmans qui se rendaient à la Mecque et la cour de Delhy croyait pouvoir user de représailles. Cet événement eut pour effet de suspendre les préparatifs d'un nouvel armement. Du reste la situation n'était pas favorable aux transactions commerciales. La guerre avait éclaté entre les Arabes de Maskate et le roi de Perse, et les Arméniens de ce dernier royaume avaient cessé de venir trafiquer à Surate. Les mers étaient infestées de corsaires et les communications très difficiles.

Pendant que Pondichéry devenait une possession hollandaise, Martin et ses compagnons arrivaient en France. On leur fit une réception encourageante. Le ministre et les directeurs prenaient plaisir à entretenir « ce Français de la vieille roche, » comme l'appelle un contemporain. Le roi lui avait accordé des lettres de noblesse en 1692 ; il allait bientôt lui conférer la dignité de chevalier de Saint-Lazare (1701). L'on était ému quand Martin racontait le siège de Pondichéry et parlait de l'avenir qu'il rêvait pour la colonie. L'on commençait à comprendre l'importance de

Digitized by Google

l'Inde. Pour le moment, il n'y avait rien à faire. Nous étions en guerre avec l'Europe. L'Angleterre et la Hollande avaient la supériorité sur mer et nous réduisaient à l'impuissance. Il fallait attendre la paix.

La paix fut signée à Ryswick, en 1697. Pondichéry nous était rendu. La Compagnie des Indes résolut de s'occuper activement de ses établissements. Malheureusement sa situation financière ne lui permettait pas de faire de grandes expéditions. Depuis sa fondation jusqu'à la prise de Pondichéry, ses opérations n'avaient pas répondu aux espérances qu'elle avait données. Les dépenses qu'elle avait été obligée de faire pendant les douze premières années de son existence l'avaient empêchée d'étendre ses relations et son commerce. La guerre lui avait causé de graves préjudices. Elle y avait perdu seize vaisseaux et les communications avec l'Inde avaient été fort difficiles. En outre, l'excès des réglementations et la mauvaise direction qui avait été souvent donnée à ses entreprises lui avaient créé de nombreux obstacles et contribuèrent à amener sa ruine. Du reste, son crédit avait toujours été des plus restreints. Dès 1682, Colbert avait, sur sa demande, porté atteinte à son monopole et autorisé les particuliers à faire le commerce de l'Inde en se servant des vaisseaux de la Compagnie. La mort de Colbert, en 1683, la priva d'un puissant protecteur. Le marquis de Seignelay lui succéda en qualité de *chef perpétuel et de président pour le roi.* A sa mort, en 1690, ce fut le comte de Pontchartrain.

En 1684, dans le but de procurer des capitaux à la Compagnie et de lui permettre d'étendre ses opérations, on avait voulu forcer les intéressés à verser les deux derniers tiers de leurs souscriptions. On leur permettait de se retirer à condition d'abandonner leur premier tiers. Cette contrainte effraya beaucoup d'actionnaires et produisit un mauvais effet. L'on eut recours à divers expédients. L'on augmenta le nombre des directeurs et l'on força les

Digitized by Google

actionnaires à fournir en argent le quart en sus de leurs actions; tout fut inutile, la confiance ne se commande pas. Notre commerce restait languissant et nos factoreries étaient réduites à un trafic assez restreint. Aussi qu'arrivait-il? Les agents de la Compagnie attendaient l'arrivée des vaisseaux pour faire des achats; ils réunissaient des marchandises dans un court délai et souvent se rendaient acquéreurs de produits qui se vendaient difficilement en France. Il en résultait que quelquefois une partie de la cargaison se trouvait perdue.

La Compagnie avait en outre à lutter constamment contre l'hostilité qu'elle encourait en France et il en résultait pour elle le plus grand préjudice. L'on divisait les produits de l'Inde en deux catégories : la première comprenait les épices, les drogueries, le salpêtre, la soie écrue; la seconde catégorie, les étoffes de soie, de coton, d'écorce d'arbre, les toiles peintes et les mousselines. L'on partait de cette idée fausse que la Compagnie avait été fondée pour fournir à la métropole les produits de la première catégorie qu'on ne pouvait se procurer qu'en s'adressant à l'étranger. Quant à ceux de la seconde catégorie, l'on pensait pouvoir s'en passer. L'on disait que notre pays avait des produits analogues qui devaient les remplacer et l'on regardait leur importation comme funeste à nos manufactures.

Colbert avait eu soin de ménager les intérêts du commerce français en frappant de droits protecteurs les marchandises qui venaient de l'Inde. L'édit de 1664 les avait soumises à un tarif qui variait suivant leur nature, leur valeur et leur qualité. Plus tard l'on éleva ce tarif. Bientôt les taxes exagérées ne suffirent plus et l'on alla jusqu'à prohiber complètement certains produits qui pouvaient faire concurrence à notre industrie.

Nous avions établi une factorerie à Surate dont les exportations consistaient principalement en toiles peintes

Digitized by Google

La Compagnie en avait introduit un grand nombre et leur usage commençait à se répandre en France. Cette importation fit une révolution économique. Des fabriques se fermèrent et Lyon qui occupait plus de neuf mille ouvriers n'en employa plus que six cents. De tout côté, l'on demanda l'interdiction des toiles peintes, qui eut lieu à partir de 1685. Cette prohibition fut fatale pour la Compagnie et, à partir de ce moment, la factorerie de Surate ne fit plus que péricliter. Pour obéir aux réclamations du commerce et de l'industrie, le gouvernement limitera l'importation des étoffes de soie brodées d'or et d'argent à 150,000 livres par an et permettra seulement aux ports de Rouen et de Saint-Valéry de recevoir des toiles blanches. En 1709, l'on ira jusqu'à prohiber les mousselines.

L'on voulait restreindre le rôle de la Compagnie à l'importation des épices, qui n'était pas suffisante pour donner lieu à un commerce considérable. L'on songea alors à faire la traite des cafés, mais ce trafic était encore bien peu important. Le café n'était pas encore entré dans les habitudes et, en 1710, sa consommation annuelle ne dépassait guère un million de livres. Aussi la situation de la Compagnie était-elle déplorable. Elle perdait son crédit même à Paris et vivait d'emprunts dont elle était obligée de payer les intérêts à un taux très élevé. C'est en vain que le roi lui donne quatre millions pour l'indemniser des pertes qu'elle a éprouvées pendant la guerre. En 1697, l'on veut expédier un armement et, pour se procurer les ressources suffisantes, l'on force les intéressés à rapporter leurs anciens bénéfices sous peine de perdre leurs droits à toute répartition. Les dettes de la Compagnie s'élevaient alors à onze millions de livres. En 1699, le commerce de l'Inde avec la France atteignait à peine trois millions de livres, dont 2,500,000 pour les exportations et 400,000 pour les importations.

Dans la situation où elle se trouvait, la Compagnie ne

Digitized by Google

pouvait songer à exploiter tous les pays dont le monopole lui avait été concédé. La Chine était de ce nombre et son commerce nécessitait de nombreux capitaux. Les actionnaires, qui se voyaient dans l'impossibilité d'user de leur privilège, pensaient faire une bonne opération en le cédant en 1698 à une nouvelle compagnie, qui venait de se fonder et s'intitulait Compagnie de la Chine. La fameuse association qui, un instant, avait pensé s'emparer du trafic de tout l'Extrême-Orient, en était réduite à l'Hindoustan et ses établissements ne comprenaient que Pondichéry, la factorerie de Surate et les comptoirs du Bengale.

En 1698, Martin était retourné dans l'Inde avec quatre vaisseaux de guerre, le *Lion*, la *Zélande*, le *Castricum* et l'*Indien* et plusieurs bâtiments de la Compagnie. Cette escadre arriva à Pondichéry au mois de mai 1699 et, le 3 octobre de la même année, la place nous était remise par les Hollandais. Ce ne fut pas sans peine que nos ennemis se décidèrent à nous rendre notre colonie. Ils avaient fortifié et embelli la ville, pensant bien qu'elle resterait en leur pouvoir. D'après un article du traité de Ryswick, Pondichéry nous était restitué et ses fortifications ne devaient pas être détruites. Les Hollandais soulevèrent des difficultés à propos des dépenses qu'ils y avaient faites. Martin conclut une clause avec eux, en vertu de laquelle nous leur donnions seize cents pagodes à titre d'indemnité. Cette vente qui caractérise bien l'esprit d'une nation marchande fut signée le 17 septembre 1699. La Compagnie qui ne voulait plus que Pondichéry pût lui échapper, avait ordonné à Martin de mettre la place en état de défense et résolut de consacrer huit mille livres à cette entreprise.

Martin avait avec lui une escadre, plusieurs officiers, deux ingénieurs, deux cents soldats européens, des munitions de guerre, des canons et tous les matériaux nécessaires à un établissement. Il se mit à l'œuvre et transforma

Digitized by Google

bientôt la ville. La garnison fut augmentée et son effectif fixé à trois compagnies d'infanterie européenne et trois cents soldats du pays recrutés principalement parmi les Topas. Martin avait soin d'exercer fréquemment sa petite armée, principalement à la manœuvre du canon; il y attachait une grande importance. Dans une lettre datée de 1701, il écrivait aux directeurs de la Compagnie qu'il se livrait à des expériences de tir et « qu'il était heureux de « leur annoncer qu'un mortier avait lancé une bombe à « quatorze cents toises ».

Au moment où nous reprenions possession de Pondichéry, la situation était loin d'être prospère. Notre territoire était exposé aux excursions des maraudeurs qui venaient ravager le pays, détruire les récoltes et rançonner les habitants. A peu de distance de la ville, le village de Pouloupolian avait été incendié. Martin envoya des détachements de soldats battre les environs et fouiller les bois qui servaient de repaire aux pillards. La sécurité ne tarda pas à se rétablir et les cultivateurs purent se livrer à leurs travaux comme par le passé.

Martin prévoyait l'importance que plus tard prendrait Pondichéry. Aussi il voulait le construire sur le modèle d'une grande cité. Il tira les rues au cordeau et les traça de manière que les maisons qui devaient y être édifiées puissent contribuer à la régularité et à la beauté de la ville. Il fit bâtir un palais pour le gouverneur, un bazar, des magasins et des boutiques. Sa politique habituelle attira beaucoup d'indigènes, marchands, tisserands, teinturiers et peintres sur toiles qui venaient fixer leur résidence dans notre colonie, certains d'y trouver sécurité et protection. Aussi, quoique encore dans l'enfance, Pondichéry présentait déjà l'aspect d'une grande ville. Ses fabriques de tissus montraient que le commerce et l'industrie commençaient à y prendre de l'importance. Les ouvriers de chaque métier habitaient un quartier différent,

Digitized by Google

suivant les coutumes de l'Inde, et formaient des corporations particulières. Les marchés étaient approvisionnés et la vie facile. La sage administration de Martin avait porté ses fruits et à sa mort, en 1706, la population de Pondichéry approchait de cinquante mille habitants.

En 1701, Pondichéry devint notre capitale officielle aux Indes; un édit y transféra le conseil souverain de Surate et le siège de la direction de la Compagnie. Martin était nommé gouverneur général avec autorité suprême sur Chandernagor et les autres comptoirs. Le conseil souverain était investi d'attributions administratives et judiciaires; il était présidé par le gouverneur général et comprenait cinq conseillers. Le premier était juge au tribunal de la *Chaudrie*, le second commissaire des troupes, le troisième avait la surveillance des magasins, le quatrième la direction des armements maritimes, et le cinquième, en qualité de procureur général, avait spécialement pour mission de défendre les intérêts de la Compagnie. Au point de vue judiciaire, le conseil se divisait en deux tribunaux. L'un était la justice aux Européens [1], l'autre tribunal qu'on appelait la *Chaudrie* qui ne comportait qu'un seul juge et un assesseur, jugeait les indigènes en suivant leurs usages et leurs coutumes. Telle était l'organisation de notre colonie de Pondichéry.

A son retour dans l'Inde, Martin s'était parfaitement rendu compte de la situation et, dans un rapport du 15 février 1700 adressé à de Pontchartrain, il faisait connaître l'état des différentes nations européennes dans l'Extrême-Orient. La paix de Ryswick marquait une nouvelle période. La Hollande avait perdu sa suprématie, mais elle restait toujours une grande puissance commerciale. Elle possédait Java, eélèbes, les Moluques, Malacca,

[1] En matière civile, trois juges étaient nécessaires ; en matière criminelle, ce tribunal s'adjoignait deux des principaux marchands et comprenait cinq juges.

Digitized by Google

Ceylan et des établissements sur la côte de Coromandel. Martin avait remarqué que les populations étaient désaffectionnées des Hollandais et qu'en cas de guerre, il nous serait facile de nous emparer de Batavia, de Malacca et d'abattre ainsi la prépondérance de nos rivaux. Les Portugais, quoique affaiblis, conservaient toujours une certaine réputation. Quant à la Compagnie d'Angleterre, elle commençait à prendre de l'importance. Elle avait plusieurs factoreries, la principale était celle de Surate. L'île de Bombay dans la mer d'Oman, Madras et le fort Saint-David sur la côte de Coromandel, lui appartenaient. Si la nation anglaise ne jouait pas encore un rôle aussi considérable que la Hollande, elle disposait de nombreux capitaux et c'était elle qui, dans l'Inde, apportait le plus de numéraire.

Surate était toujours la grande cité commerçante et faisait un trafic considérable avec la côte de Malabar, Siam, Manille, le Bengale, Achem, la Perse et l'Arabie. Aussi Martin disait en parlant de cette ville : « L'argent y « coule autant qu'en aucun lieu du monde. » Il ne se dissimulait pas que Pondichéry n'offrait qu'un débit restreint aux marchandises d'Europe. Pour le moment, nous ne pouvions guère y vendre que quelques balles de drap et quelques pièces de vin. Aussi conseillait-il à la Compagnie d'améliorer son commerce à Surate, à la côte de Coromandel, au Bengale, par des envois plus considérables que ceux faits jusqu'à présent. Pour lui, nos comptoirs devaient fournir à la France tous les produits nécessaires à sa consommation et il pensait qu'il ne fallait pas trop compter sur le commerce d'*Inde en Inde* pour en retirer des profits assurés. Pour le moment, ce trafic ne pouvait donner lieu qu'à un cabotage sans grande importance.

Martin ne cessait de déployer une activité incroyable. Sa position n'était pas facile. En France l'on attachait peu d'importance à Pondichéry et les secours qu'on y envoyait

Digitized by Google

étaient insignifiants. Un jour, deux bâtiments de la Compagnie se présentèrent en rade sans avoir la provision de biscuit nécessaire pour leur voyage. Notre colonie commençait à renaître et le capitaine de vaisseau Chateaumorand de Lusançay, qui la visitait en 1700, était fort surpris d'y trouver trois navires dans son port en train de compléter leur chargement. Durant toute son administration, le gouverneur avait à lutter contre des difficultés qui surgissaient à chaque instant. Un jour, c'étaient les Parias qui voulaient en venir aux mains avec une autre caste. Une autre fois, les soldats de la garnison furent sur le point de s'insurger pour réclamer l'arriéré de leur solde. En outre, une grande rivalité existait entre les fonctionnaires civils et militaires qui formaient en quelque sorte deux camps en lutte l'un contre l'autre. Martin était obligé d'intervenir à chaque instant et son influence était si grande que sa personne suffisait pour ramener le calme et faire taire les prétentions ridicules et exagérées.

La question des rites malabares donna aussi lieu à de nombreuses discussions. A Pondichéry il se trouvait un assez grand nombre de chrétiens indigènes qui descendaient des anciens chrétiens de Saint-Thomas et avaient conservé différents usages qu'ils mêlaient à la pratique du Catholicisme. C'est ce qu'on appelait *les rites malabares*. Le clergé français, qui les considérait comme un reste de *gentilité*, s'empressa d'en signaler le danger. De leur côté, les chrétiens indigènes défendaient leurs coutumes comme des rites particuliers à l'Église de l'Inde et n'altérant en rien l'unité de la foi. De part et d'autre, l'on en vint bientôt à une controverse des plus vives et des plus passionnées.

La Cour de Rome ne pouvait rester indifférente à cette discussion et, en 1701, le pape Clément XI chargea le cardinal de Tournon, à qui il avait conféré la dignité de patriarche d'Antioche, de se rendre aux Indes en qualité de vicaire apostolique et d'y trancher la question des rites

Digitized by Google

malabares. Au mois d'avril 1703, le cardinal de Tournon s'embarqua à Lorient et, après avoir séjourné quelques semaines à l'île Bourbon, il débarquait à Pondichéry au mois de novembre de la même année.

Le représentant du Saint-Siège ne voulait que supprimer les usages qui étaient de nature à altérer la pureté de la foi catholique. Quant à ceux qui paraissaient être des rites particuliers à l'église de l'Inde, il pensait qu'il n'y avait aucun danger à les tolérer. C'est ainsi qu'il permit aux chrétiens indigènes de faire suivant leur habitude des processions à la lueur des flambeaux. Le 23 juin 1704, fut rendu un décret qui réglait définitivement la question des rites malabares. Peu de temps après, le cardinal de Tournon se rendait en Chine, visitait plusieurs communautés chrétiennes, allait à Péking et à Nanking et prenait plusieurs mesures concernant le culte des ancêtres ; il mourut à Macao, en 1710.

En 1705, la colonie courut un grand danger. Les Gentils quittèrent la ville au nombre de plusieurs milliers. Ils avaient eu quelques querelles avec les chrétiens indigènes et se figuraient que l'on voulait détruire leurs pagodes. La situation était critique : les Hollandais se trouvaient à quatre lieues de Pondichéry et pouvaient profiter de nos troubles ; les forces militaires dont nous disposions étaient insignifiantes. Martin, dont la loyauté était connue de tous, promit de faire respecter les pagodes et, au bout de quelques jours, les Indiens rentraient dans la ville qui reprenait son aspect ordinaire. Malgré ses nombreuses préoccupations, le gouverneur suffisait à tout. Son administration était fort économe et il donnait lui-même l'exemple de la simplicité. Quoique affaibli par l'âge, il travaillait comme s'il avait été encore jeune et se multipliait. C'est ainsi que nous le voyons faire ensemencer des terres, aider les cultivateurs de ses conseils, s'occuper d'améliorer le sort du soldat et entrer dans les plus petits

Digitized by Google

détails. Aussi ses contemporains disaient-ils de lui avec raison « *qu'il avait une violente passion, la gloire du « roi et l'amour du pays.* »

Martin ne bornait pas ses vues à Pondichéry. Par ses soins, un comptoir était fondé à Calicut, le commerce encouragé à s'étendre au Bengale et l'on essayait de rendre à notre établissement de Surate l'activité qu'il avait eue autrefois. Nous cherchions même à nouer des relations avec la Perse et l'iman de Maskate. Malheureusement, la paix qui était indispensable pour le succès de nos entreprises, n'avait pas été de longue durée. En 1701, la succession d'Espagne avait été ouverte et la guerre avait recommencé pour ne se terminer qu'en 1713. Notre colonie ne fut pas attaquée comme elle l'avait été dans la guerre précédente. L'Angleterre avait concentré ses forces en Europe et en Amérique. Les Hollandais se bornèrent à faire quelques démonstrations et employèrent les troupes dont ils disposaient dans les Indes à réprimer les insurrections qui éclatèrent à Java, de 1704 à 1709 et à Célèbes, de 1709 à 1712. Martin, qui voyait tout le danger qu'il y avait pour Pondichéry à s'exposer à un nouveau siège, profita de ces circonstances et, le 27 janvier 1705, il signait avec le gouvernement de Batavia, une convention, en vertu de laquelle les deux nations s'engageaient à considérer comme zone neutre le littoral compris entre Négapatam et la pointe des Palmes ; grâce à ce traité, la ville de Pondichéry n'avait rien à craindre et était à l'abri de toute attaque.

Dans les autres parties de l'Inde, les hostilités se bornèrent à quelques rencontres qui furent généralement à notre avantage. En 1703, le capitaine de frégate de Fontenay s'emparait d'un bâtiment anglais à la hauteur de Malacca et, la même année, le commandant des Pallières capturait un navire hollandais. Le seul fait d'armes que nous puissions relater fut accomplit par le capitaine Boynot qui, avec le *Phénix*, dont l'équipage était en grande partie

Digitized by Google

composé de Maures et d'Indiens, lutta victorieusement contre trois vaisseaux ennemis qu'il avait rencontrés dans les eaux du Gange (26 octobre 1705).

Pendant la guerre de la succession d'Espagne, les relations de la France avec l'Inde furent des plus restreintes. La mer avait cessé de nous appartenir. Aussi le commerce était-il languissant et les bénéfices que pouvait réaliser la Compagnie insuffisants pour subvenir aux dépenses, qui pourtant n'étaient pas considérables. Notre crédit était tellement affaibli que nous ne pouvions emprunter à Surate qu'au taux de neuf et dix pour cent, tandis que la Compagnie hollandaise trouvait facilement des prêteurs à quatre et demi. La situation était des plus critiques. La métropole ne donnait aucun secours et tout ce qu'on pouvait demander à la colonie c'était de vivre.

Pourtant la France pouvait, à ce moment, commencer à fonder son empire colonial aux Indes. Après la paix de Ryswick, les circonstances nous étaient favorables. Les Hollandais excitaient l'envie par les bénéfices qu'ils réalisaient et les Anglais, qui avaient été obligés de s'humilier devant le Grand Mogol, avaient alors perdu tout prestige. Les Français, au contraire, étaient sympathiques et n'inspiraient aucune crainte. Si la mer nous était fermée, il nous restait l'intérieur du pays. Il nous aurait été facile de nous emparer du commerce et de nous créer une clientèle parmi les princes de l'Inde. Mais, pour mettre ces projets à exécution, il eût fallu avoir une bonne direction à Paris et des capitaux suffisants pour donner de l'importance à nos entreprises. Malheureusement tout nous manquait. En France, l'on songeait à peine à Pondichéry, la Compagnie avait épuisé toutes ses ressources et de plus elle était obérée [1]. Aussi nos établissements étaient-ils condamnés à vivre misérablement tant que cette situation durerait.

[1] La Compagnie devait 11,000,000 livres à Surate, 300,000 au Bengale et 450,000 à Pondichéry.

Digitized by Google

Martin ne désespéra jamais de la colonie. Il avait confiance dans l'avenir. Il pensait que la crise que traversait Pondichéry était passagère et que la ville qu'il avait fondée serait appelée à jouer un rôle important. Cette idée le soutenait au milieu de ses vicissitudes. Une grande joie lui était réservée avant de mourir. Dès 1701, l'on avait commencé à construire une citadelle, qui était flanquée de cinq gros bastions et bâtie sur le modèle de celle de Tournay. Quand la construction fut terminée, une grande cérémonie religieuse vint consacrer la nouvelle forteresse et la bénédiction eut lieu avec solennité le 25 août 1706. L'on chanta le *Te Deum* et l'*Exaudiat*; une procession fit le tour de la ville et l'on tirait le canon à mesure qu'elle passait sur chaque bastion. Le vieux patriote pouvait s'endormir content, la capitale de l'Inde française était fondée. Martin survécut peu de temps à son triomphe et mourut en décembre 1706 [1]. Son acte de décès que nous reproduisons constate en quelques mots tous les services qu'il a rendus et est le plus bel éloge que l'on puisse faire de lui [2]. Il est ainsi rédigé : « Aujourd'hui 31 décembre 1706, j'ai enterré, dans la forteresse de Fort-Louis, M. François Martin, chevalier, général et gouverneur de Pondichéry, après avoir reçu les sacrements de l'église. *Pondichéry lui a obligation de ce qu'il est aujourd'hui.* Signé : Fr. Laurent d'Angoulesme, capuc. miss. apostolique et custode indigne ».

H. Castonnet des Fosses.

(A suivre.)

[1] Son oraison funèbre fut prononcée à Pondichéry par le Père Taschard.

[2] Martin laissa deux filles, dont l'une avait épousé Bourreau-Deslandes, le fondateur de Chandernagor. — Sa femme, Marie Cuperdy, lui survécut et mourut à Pondichéry en 1711.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

I

Gilles de Rais, maréchal de France, dit **Barbe-Bleue** (1404-1440), par l'abbé Eugène Bossard, docteur ès-lettres, ancien élève de l'école des Hautes-Études Saint-Aubin d'Angers, d'après les documents inédits réunis par M. René de Maulde, ancien élève de l'école des Chartes. Paris, H. Champion, libraire-éditeur, 15, quai Malaquais, 1886.

Si le quinzième siècle, qui est « comme la conclusion du moyen âge, » a vu se produire l'Imitation de Jésus-Christ, l'invention de l'imprimerie, la découverte de l'Amérique et la mission de Jeanne d'Arc, cet ensemble d'événements glorieux de l'une des plus grandes dates de l'humanité est tristement contrebalancé par les tueries interminables de la Guerre de Cent Ans, les massacres des discordes civiles, les désordres, les exactions de tout genre, les fléaux dévastateurs et les crimes monstrueux de Gilles de Rais, dont la sinistre renommée est restée légendaire.

Certes, la physionomie de Gilles de Rais est peu attrayante, la liste de ses forfaits semble inépuisable, et l'atrocité de ses actes, dont l'authenticité est attestée par les pièces originales du procès de cet effroyable personnage, provoque chez le lecteur le moins impressionnable un véritable mouvement d'horreur et de dégoût. Cependant, au point de vue de l'étude complète de cette époque, l'examen minutieux de la vie du maréchal de France méritait de piquer la curiosité des érudits et des travailleurs. Déjà les travaux de M. Quicherat et de M. Vallet de Viriville sur Jeanne d'Arc, la publication du *Mystère du siège d'Orléans*, par MM. Guessard et de Certain, puis une note de M. Charles Deulin sur la légende de Barbe-

Digitized by Google

Bleue, les notices et les ouvrages de MM. Armand Guéraud, de Sourdeval, du bibliophile Jacob, du baron de Girardot et d'autres encore avaient rappelé à l'attention du monde savant cette triste figure, selon la juste observation de M. René de Maulde, dans son avant-propos. Mais les documents originaux, conservés dans les dépôts publics, n'avaient pas encore été mis en œuvre. De concert avec M. René de Maulde, qui avait recueilli le premier les pièces relatives à Gilles de Rais, pour les publier dans la collection des *Documents inédits relatifs à l'Histoire de France*, M. l'abbé Bossard vient de combler cette lacune, comme l'a déjà constaté M. Lemire, dans l'intéressante notice que publie en ce moment la *Revue de l'Anjou*. On trouve, à la fin du volume, les documents originaux qui ont servi à la composition du livre et notamment la presque totalité du procès de Gilles de Rais. Toutes ces pièces sont inédites et M. René de Maulde a pris soin d'indiquer l'origine précise de chacune d'elles.

L'ouvrage de M. l'abbé Bossard est fort intéressant. Cependant, tout en rendant justice au mérite de cette savante thèse, nous en signalerons les points discutables, en ayant soin de ne pas oublier les égards qui sont dus aux travaux consciencieux, fruits d'un labeur persévérant. La critique s'honore elle-même, quand elle observe les règles de la saine impartialité. Nous n'hésitons donc pas à regretter le parti pris évident qui se manifeste dans la Chronique du Bulletin Mensuel de la Faculté des Lettres de Poitiers, en date du mois de janvier de cette année, où figure l'analyse de la soutenance des thèses de M. l'abbé Bossard. Cette chronique, non signée, décèle une hostilité systématique de la part de son auteur vis-à-vis du candidat. Puisque M. l'abbé Bossard a été admis au grade de docteur ès-lettres, il nous semble que son livre n'était pas sans valeur. Nous ne comprenons pas que l'on ait traité ce travail sérieux avec aussi peu d'équité et d'urbanité. Le bout de l'oreille perce trop visiblement. On voit de suite que c'est le prêtre qui est visé dans ce compte-rendu peu bienveillant où les superstitions du paganisme antique sont déclarées supérieures en moralité aux préceptes de la religion chrétienne.

La première partie du volume de M. l'abbé Bossard embrasse le récit des origines de Gilles de Rais, de ses premières armes, de son rôle pendant la guerre de Cent Ans et de ses relations avec Jeanne d'Arc. L'auteur s'efforce de démontrer

Digitized by Google

que Rais fut le compagnon fidèle, le serviteur dévoué et l'admirateur sincère de la Pucelle et non, comme l'ont dit d'autres historiens, l'âme damnée, l'homme vendu de la Trémouille. Il affirme que Rais n'abandonna pas Jeanne d'Arc après le désastre de Compiègne et que, d'accord avec La Hire, il essaya d'arracher l'héroïne aux mains des Anglais pendant le procès. Certes, le système est soutenu avec beaucoup de chaleur et de talent ; toutefois cette théorie ne s'appuie que sur une créance payable à Louviers, à une date qui correspond à l'époque de la comparution de la Pucelle devant ses juges. Cette démonstration n'est donc pas concluante. Le document important, cité par M. Vallet de Viriville et dans lequel Rais confesse qu'il est l'homme lige de la Trémouille et s'engage à le seconder dans toutes ses entreprises, sauf le service du roi, demeure accablant pour la mémoire du maréchal. Constatons néanmoins que M. Wallon, dans sa *Jeanne d'Arc*, range Gilles de Rais parmi les amis de la Pucelle. Mais rien n'est moins prouvé, à notre avis.

Doit-on attribuer la retraite prématurée de Gilles de Rais à la disgrâce de la Trémouille ? M. l'abbé Bossard ne le pense pas. Il croit qu'elle fut « l'effet des reproches auxquels ses folles dépenses le mettaient en lutte de la part de ses parents et amis, et des mesures qu'ils prirent pour prévenir la ruine imminente de sa fortune. » Les chapitres consacrés à la vie privée de Rais, à sa fortune, à ses dépenses, à sa chapelle, à ses ventes ruineuses, à ses emprunts, à ses voyages, à ses folies et à son interdiction, d'après le *Mémoire des héritiers*, renferment des renseignements nouveaux et curieux. Nous devons aussi signaler une description pittoresque du paysage de Tiffauges et de la contrée environnante. La passion de Gilles de Rais pour le théâtre a fourni la matière d'une étude approfondie du *Mystère du siège d'Orléans*, où les travaux antérieurs sont très heureusement résumés et très habilement condensés.

Pour consolider les débris de sa fortune chancelante, Gilles de Rais a recours aux sciences occultes. Il appelle à son aide l'alchimie et la magie, il s'adresse aux nécromanciens et aux sorcières. La recherche de l'or l'entraîne bientôt dans les plus horribles désordres. Après avoir, sous l'impulsion néfaste de l'italien François Prélati, évoqué le démon, il immole les enfants volés par ses ignobles complices, et les raffinements de la volupté la plus effrénée se mêlent à ces

Digitized by Google

sacrifices sanguinaires; M. l'abbé Bossard retrace dans trois chapitres la série de ces crimes odieux. Il passe, avec raison, sous silence, « certains détails d'une immoralité telle, que les juges seuls pouvaient les entendre, » comme le dit l'écrivain. Les derniers excès de Gilles de Rais amènent enfin son arrestation. L'analyse du procès, des procédures ecclésiastiques et civiles ainsi que des documents soumis à l'examen des juges, est très instructive. On y trouve des renseignements importants. Peut-être, en retraçant les derniers instants et l'exécution de Rais, l'auteur a-t-il un peu trop poétisé la fin dramatique de son héros. « Ce supplice honteux, » l'historien le reconnait lui-même, « fut la légitime expiation de ces huit dernières années, qui avaient été les saturnales de la débauche. » Deux autres chapitres contiennent des indications précieuses sur le tombeau du maréchal, sur un essai de réhabilitation du condamné, sur sa responsabilité morale, sur les complices de Rais, sur sa femme, sur sa fille et sur l'extinction de sa race, qui, avec la gloire d'avoir donné des héros à la France, « eut la honte d'avoir produit l'un des plus grands coupables qui aient jamais effrayé les hommes. »

« Gilles de Rais, Barbe-Bleue, » tel est le titre du dernier chapitre de ce remarquable volume. M. l'abbé Bossard a voulu prouver que Gilles de Rais est le type de la légende de Barbe-Bleue. Or, le fond de chacune de ces histoires n'est pas identique. Rais enlève des enfants à leurs parents pour les immoler, tandis que Barbe-Bleue tue ses propres femmes. Le caractère principal du personnage n'est donc pas le même dans les deux récits. M. Bossard appuie son système sur des chansons et sur des traditions locales, mais il faudrait, pour nous convaincre, donner la date de ces récits et de ces chansons, qui sont peut-être postérieurs au conte de Perrault. Il n'est pas prouvé que la légende de Gilles de Rais, Barbe-Bleue, soit ancienne dans le pays nantais. C'est seulement au commencement du siècle qu'on la rencontre pour la première fois. Or, cette histoire est bien plus vieille et elle est répandue dans beaucoup de contrées éloignées de la Bretagne. Tel qu'il se présente, en somme, le travail de M. l'abbé Bossard témoigne d'un effort considérable. Il abonde en détails inédits, instructifs et intéressants sur Gilles de Rais. Ce livre mérite donc d'occuper une place fort honorable parmi les meilleurs ouvrages d'histoire consacrés à l'étude du moyen âge en Bretagne et en Anjou.

Digitized by Google

II

Histoire des Princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles, par M. le duc d'Aumale, de l'Académie française, avec cartes et portraits gravés sous la direction de M. Henriquel-Dupont, quatre volumes in-8°. Paris, Calmann-Lévy, éditeur, rue Aubert, 3, et boulevard des Italiens, 15, à la Librairie Nouvelle, 1885-1886.

Les quatre premiers volumes de l'*Histoire des Princes de Condé*, par M. le duc d'Aumale, vont de 1530 à 1645. Les tomes I et II de ce magnifique ouvrage avaient déjà été lus et goûtés, comme ils le méritaient, par les lettrés et les amis de l'histoire, qui attendaient la suite avec une légitime impatence. Dans les chapitres précédents, l'auteur avait exposé successivement l'origine des Bourbons, leurs services pendant les luttes contre les Anglais, leur conduite aux guerres d'Italie, et raconté la vie de Louis de Bourbon, souche de la maison de Condé, dernier des treize enfants du duc de Vendôme, activement mêlé aux dissensions religieuses et tué à la bataille de Jarnac (1530-1569). Il avait ensuite retracé la carrière de Henri de Bourbon, premier du nom, second prince de Condé (1552-1588), puis celle de Henri de Bourbon, deuxième du nom, troisième prince de Condé (1588-1646).

Ces deux volumes, où se révélaient déjà des qualités maîtresses, avaient placé l'écrivain au premier rang de nos historiens les plus justement estimés. Les critiques se plaisaient à en louer la langue sobre, alerte, claire, solide, pure, formée à l'école des maîtres du XVIIe siècle. Ils y admiraient un accent viril et militaire, un art savant et une érudition de bon aloi, une sincérité absolue dans les jugements, unie à une émotion généreuse qui vibre à tout ce qui est noble, vaillant, héroïque. On reconnaissait, dans ces pages, la marque du prince se trahissant, comme on l'a dit, « non par une solennité hautaine, mais par une aisance et une simplicité supérieures qui en imposent plus que toutes les mises en scène. » On voyait que, suivant l'expression même de l'auteur, M. le duc d'Aumale éprouvait « une joie mêlée d'orgueil » à signaler tout ce qui est glorieux pour la France et pour la royale

Digitized by Google

maison à laquelle il appartient. « Cecy est un livre de bonne foy, » a pu dire avec raison l'écrivain resté fidèle à la fière devise de Montaigne.

Le troisième volume commence en 1610, à la mort de Henri IV, et va jusqu'en 1643. Il éclaire d'un jour nouveau les stériles agitations de la régence de Marie de Médicis, les troubles, les conspirations, les prises d'armes des princes et des seigneurs, leurs intrigues, leurs étranges marchés et leurs soumissions. On comprend, devant ce triste spectacle, la nécessité d'un pouvoir fort qui rétablira l'ordre et domptera les factieux. Richelieu va venir. Il accomplira son œuvre, il imposera sa volonté dominatrice et il laissera, après lui, le royaume pacifié. La fin de ce livre contient, sur l'enfance et la jeunesse du futur « duc d'Anguien, » des renseignements nouveaux et instructifs. Ces indications prouvent que le jeune héros de Rocroy avait préludé à sa gloire prochaine par un apprentissage laborieux et par une application suivie aux études les plus consciencieuses, sous la surveillance vigilante des Pères Jésuites du collège Sainte-Marie de Bourges.

Le quatrième volume est consacré au « duc d'Anguien. » Il renferme l'histoire détaillée de ses trois premières campagnes en 1643, 1644 et 1645, marquées par les victoires de Rocroy, de Fribourg et de Nordlingen, Le chapitre sur Rocroy est un véritable chef-d'œuvre. L'écrivain nous montre d'abord la disposition des armées, leur composition diverse, leurs mouvements ; il peint d'un trait rapide et caractéristique les chefs, les soldats et le paysage qui va servir de cadre à l'action. Bientôt les Français débouchent des forêts environnant et entourant Rocroy. Nous assistons ensuite à la revue émouvante passée le soir, quelques heures avant le combat. Enfin, le lendemain, la bataille s'engage. L'ennemi semble être un instant sur le point de triompher, mais Condé apparaît. Il s'élance, « sortant de cette mêlée furieuse, les cheveux épars, les yeux pleins d'éclairs, l'épée à la main. Ce n'est plus le jeune homme à l'aspect un peu délicat qui passait la veille devant le front des troupes ; il est transformé ; l'action l'a grandi ; son visage irrégulier est devenu superbe ; c'est le général obéi de tous ; c'est le premier soldat de l'armée ; c'est le dieu Mars... »

En écrivant la biographie des Condé, l'auteur a su éviter plus d'un écueil et rester fidèle à son sujet. Les princes dont

Digitized by Google

il raconte la vie demeurent toujours le centre du livre, alors même qu'ils ne jouent sur la scène publique qu'un rôle secondaire et effacé. Néanmoins l'historien n'exagère pas leur importance ; il les laisse à leur rang dans les annales de leur époque, tout en leur assignant la place qui leur revient dans son récit. La série des portraits, groupés et classés dans ces volumes comme dans une vaste galerie, est aussi variée qu'attrayante. Il en est de même de la description des divers corps de troupe. Les paysages sont également traités avec beaucoup d'art. Nous avons dit que l'ouvrage s'arrête à 1645. Nous espérons lire bientôt la seconde partie de la vie de Condé, qui vécut jusqu'en 1687. Ces quarante-deux années, remplies tour à tour de fautes regrettables et de nobles exploits, sont singulièrement intéressantes. On y retrouvera, nous en sommes certain, les mêmes mérites et les mêmes qualités que dans les volumes précédents que nous venons d'analyser.

André Joubert.

Le Propriétaire-Gérant,
G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud. — 533-86

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ANJOU

PAR

M. Joseph DENAIS

Officier d'Académie, membre de plusieurs Sociétés savantes

Trois volumes grand in-8°, ornés de nombreuses planches
Prix : **50** fr.

UN MIGNON DE LA COUR DE HENRI III

LOUIS DE CLERMONT

SIEUR DE

BUSSY D'AMBOISE, GOUVERNEUR D'ANJOU

Par M. André Joubert

Un beau volume grand in-8°, orné de 3 eaux fortes de Pierre Vidal
Prix : **6** fr.

71e RÉGIMENT TERRITORIAL D'INFANTERIE

HISTORIQUE

D'APRÈS LES DOCUMENTS OFFICIELS

Les Mobiles de Maine-et-Loire pendant la guerre de 1870-71

PAR

le Lieutenant-Colonel F. DUMAS

Commandant le 71e Régiment Territorial d'Infanterie, Officier de la Légion-d'Honneur

Un volume grand in-8°, broché **10** fr.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

HISTOIRE
DE
SAINT-DENIS D'ANJOU
Xe-XVIIIe SIÈCLES
PAR
ANDRÉ JOUBERT

Prix. . . . . 3 Fr.

OUVRAGES NOUVEAUX

Tartarin sur les Alpes, par A. Daudet, in-18 . . . . . 3 50
Dames de Croix-Mort, par Georges Ohnet, in-18. 3
Madame Élisabeth, sœur de **Louis XVI**, par la Ctesse d'Armaillé, in-18 3
Le Valbriant, par Mme Craven, in-18 3
Nouvelles Promenades Archéologiques, par Gaston Boissier, in-18 3
Anciens et Modernes, par Paul de Saint-Victor, in-8° . . . 7
Mémoires sur Louis XV et Louis XVI et la Révolution, par le Cte Cheverny, 2 vol. in-8° 15
Misères et Remèdes, par le Cte d'Haussonville, 1 vol. in-8° . 7
La Révolution du 31 mai et le Fédéralisme en 1793, par H. Wallon, 2 vol. in-8° 15
Histoire des Princes de Condé, par le duc d'Aumale, 4 vol. in-8. 30
Ma Tante Giron, par René Bazin, in-18 3
Charité à Paris, par Maxime du Camp, in-18.. 3
Trois révolutionnaires, Turgot, Necker, Bailly, par Nourisson, in-18. 3
La Morte, par Octave Feuillet, in-18 3
La Peinture Italienne, par Lafenestre, tome 1er 3
Livadia, par Jacques Bret, 1 vol. in-18 3
Katia, par le comte Léon Tolstoï, 1 vol. in-18. 3
Première invasion Prussienne, par Chuquet, in-18 3
Victor de Laprade, par Edmond Biré, in-18. 3
Mgr BAUNARD, histoire du Cardinal Pie, 2 vol. in-8°. . . . 15
Alfred Rambaud, histoire de la civilisation française, in-18 . . 3
Les Comédiens en France, au moyen âge, par Petit de Julleville, in-18 3
Récits Militaires, par le Général Ambert, tome IV, in-8°. . . 7
Études et Souvenirs, par le comte de Falloux, 1 vol. in-18. . 3
Les Conventionnels du département de la Mayenne, par Queruau-Lamerie, 1 vol. in-12 3

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

5e et 6e Livraisons. — Mai et Juin 1886

TOME DOUZIÈME

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD.

1886

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire, depuis 1789. — États-Généraux (5 mai — 17 juin 1789). — Assemblée Constituante (18 juin 1789 — 30 septembre 1791).* — G. Bodinier.

2° *Notes pour servir à l'histoire du théâtre d'Angers, 1755 à 1791 (Suite).* — Queruau-Lamerie.

3° *La Confrérie du Rosaire en Anjou, du* xve *siècle à la Révolution française. (Suite).* — R. P. F. Marie-Bernard Ducoudray.

4° *L'Inde française avant Dupleix (Suite).* — H. Castonnet des Fosses.

5° *Établissement de l'aumône publique à l'hôpital général de la Charité d'Angers, ou hôpital des Renfermés (Suite).* — Ch. Ménière.

6° *Chronique.* — S. de N.

7° *Chronique bibliographique. — Gœthe. — Hermann et Dorothée, traduit de l'Allemand, par Léon Boré, ancien professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Dijon et à l'Université libre d'Angers, avec introduction, par Ernest Faligan.*

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

LES ÉLECTIONS

ET

LES REPRÉSENTANTS

DE MAINE-ET-LOIRE

depuis 1789

M. Bougler a publié sur les députés angevins à l'Assemblée Constituante, à la Législative et à la Convention, de remarquables études biographiques [1]; ce sont des portraits fidèles, écrits par un homme de talent qui avait à sa disposition les documents originaux et les traditions locales encore vivantes.

Dans son *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, M. C. Port, dont l'érudition est si sûre, a consacré à la plupart de nos anciens représentants des notices complètes et détaillées.

En publiant ces pages, nous n'avons pas tenté de refaire ce qui a déjà été si bien fait.

Résumer brièvement les différentes législations électorales qui ont régi la France depuis 1789 ; donner, pour le département de Maine-et-Loire, la liste complète et exacte

[1] *Mouvement provincial en 1789. Biographie des députés de l'Anjou*, Paris, Didier, 1865, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

des scrutins et des députés aux élections législatives depuis près d'un siècle, voilà ce que nous avons essayé de faire.

Malgré l'aridité apparente du sujet, cette longue énumération de noms et de chiffres nous a paru intéressante : c'est le sommaire de la vie politique en Anjou depuis cent ans.

Des travaux analogues nous ont guidé dans cette étude. Citons, entre autres, ceux de M. E. Queruau-Lamerie, pour le département de la Mayenne, de M. H. Faye, pour l'Indre-et-Loire, de M. L. Lacomme pour Saône-et-Loire.

Nous voulons, en terminant, adresser nos remerciements à M. A. Lemarchand, bibliothécaire en chef de la ville d'Angers, à M. C. Port, archiviste de Maine-et-Loire, à M. E. Lelong, archiviste aux Archives Nationales, qui ont bien voulu nous aider dans nos recherches et nous communiquer des renseignements utiles à cette notice.

Digitized by Google

ÉTATS-GÉNÉRAUX

(5 mai — 17 juin 1789)

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

(18 juin 1789 — 30 septembre 1791)

La première assemblée des Notables [1], convoquée par Louis XVI pour aviser aux moyens de combler le déficit et de ramener l'ordre dans les finances, s'était séparée en décidant la création d'Assemblées provinciales [2] et en confiant au roi le soin d'établir de nouveaux impôts. Le Parlement de Paris refusa l'enregistrement de ces impôts, en prétextant son incompétence, et demanda la réunion des États-Généraux. Une lutte s'engagea entre le Ministère et le Parlement, lutte qui ne cessa ni devant quelques concessions royales ni devant des mesures d'exil et d'arrestation.

Le 19 novembre 1787, Louis XVI fit connaître au Parlement de Paris sa résolution de convoquer les États-Généraux du royaume. Depuis 1614, la France n'avait pas été admise à nommer des représentants chargés de porter au pied du trône les vœux et les doléances de la nation.

[1] 22 février — 25 mai 1787.
[2] *Les Assemblées de la Généralité de Tours*, par H. Faye. *Revue de l'Anjou* (juillet-août 1884)).

Digitized by Google

L'arrêt du Conseil d'État du 5 juillet 1788[1] ordonna, dans les dépôts de chaque province et dans les anciens procès-verbaux des États, des recherches destinées à rendre cette convocation aussi nationale et aussi régulière qu'elle devait l'être. Le roi faisait en outre appel aux savants et personnes instruites du royaume et leur demandait de fournir aux assemblées provinciales et au garde des sceaux tous les renseignements et mémoires capables de l'éclairer sur le meilleur mode de convocation.

Le 8 août 1788[2], Louis XVI annonça officiellement à ses sujets que la réunion des États-Généraux était fixée au 1er mai suivant[3].

« C'est avec satisfaction, dit l'arrêt du Conseil, que S. M. envisage le moment où elle se trouvera environnée des représentants de la Nation généreuse et fidèle qu'elle a le bonheur de gouverner. Assurée de recueillir les heureux effets de leur zèle et de leur amour, elle jouit d'avance du consolant espoir de voir des jours sereins et tranquilles succéder à des jours d'orage et d'inquiétude, l'ordre renaître dans toutes les parties, la dette publique être entièrement consolidée, et la France jouir, sans altération, du poids et de la considération que lui assurent son étendue, sa population, ses richesses et le caractère de ses habitants. »

Désireux avant tout que les États fussent composés d'une manière « constitutionnelle » et reconnaissant que les formes adoptées en 1614 se concilieraient difficilement

[1] Arrêt du Conseil d'Etat du Roi concernant la convocation des Etats-Généraux du royaume. Extrait des registres du Conseil d'Etat du 5 juillet 1788. *Versailles*, in-8°, 1788, 8 pages.

[2] Arrêt du Conseil du Roi du 8 août 1788 (*Affiches d'Angers*, 21 août 1788).

[3] Une déclaration du Roi du 23 septembre, restée sans effet, avançait la date de l'ouverture des Etats et la fixait au mois de janvier 1789.

Digitized by Google

avec l'état nouveau des choses, Louis XVI[1] appelait encore à Versailles les Notables pour délibérer sur la manière la plus régulière de procéder à la formation des États-Généraux de 1789. A la suite de ces délibérations [2], mais contrairement à l'avis des Notables, Necker, dans son rapport au roi, proposa les conclusions qui prévalurent.

La décision royale, réglant la composition des États-Généraux fut publiée sous le titre de : *Résultat du Conseil du Roi tenu à Versailles le 27 décembre 1788* [3].

Elle portait : « 1° que les députés aux États-Généraux seraient au moins au nombre de mille ; — 2° que ce nombre

[1] Arrêt du Conseil du Roi du 5 octobre 1788. (*Affiches d'Angers*, n° 43, — 24 octobre 1788.)

Dans les considérants de cet arrêt, Louis XVI reconnaît :

.....

« Que les élections du Tiers-État avaient été concentrées dans les villes principales du royaume, connues sous le nom de *bonnes villes*, en sorte que les autres villes de France, en très grand nombre, et dont plusieurs sont devenues considérables depuis l'époque des derniers Etats-Généraux n'eurent aucun représentant ;

« Que les habitants des campagnes, excepté dans un petit nombre de districts, ne paraissent pas avoir été appelés à concourir par leurs suffrages à l'élection des députés aux Etats-Généraux ;

.....

« Que l'ordre du Tiers-Etat fut presque entièrement composé de personnes qualifiées nobles dans les procès-verbaux de la dernière tenue en 1614 ;

.....

« Que les Etats-Généraux se divisèrent à la vérité en douze gouvernements, dont chacun n'avait qu'une voix, mais cette forme n'établissait point une égalité proportionnelle, puisque les voix, dans chacune de ces sections, étaient recueillies par bailliage, et qu'ainsi le plus petit et le plus grand avaient une même influence ;

.....

« Que les élections du Clergé eurent lieu d'une manière très différente, selon les districts et selon les diverses prétentions auxquelles ces élections donnèrent naissance ;

« Que le nombre respectif des députés des différents Ordres ne fut pas déterminé d'une manière uniforme dans chaque bailliage, en sorte que la proportion entre les membres du Clergé, de la Noblesse et du Tiers-État ne fut pas la même pour tous..... »

[2] 3 novembre — 12 décembre 1788.

[3] *Rapport fait au Roi, dans son Conseil, par le Ministre des Finances*, précédé du *Résultat du Conseil d'Etat du Roi*, tenu à Versailles, le 27 décembre 1788, in-8°, 42 pages.

Digitized by Google

serait formé, autant que possible, en raison de la population, et des contributions de chaque bailliage ou sénéchaussée ; — 3° que le nombre des députés du Tiers-État serait égal à celui des deux autres ordres réunis et que cette proportion serait établie par les lettres de convocation. » On laissa aux États-Généraux assemblés l'initiative de décider si le vote aurait lieu par ordre ou par tête.

Le 24 janvier 1789, le roi adressait aux gouverneurs des provinces les *Lettres* [1] portant convocation des États-Généraux à Versailles le 5 mai 1789 [2] et édictait en même temps le *Règlement* suivant lequel devaient se faire les élections.

Le régime électoral n'était pas le même pour les trois ordres.

Clergé. — Dans l'ordre du Clergé, étaient électeurs tous les ecclésiastiques possédant bénéfices et les curés des paroisses [3] ; les ecclésiastiques qui ne résidaient pas dans les villes étaient également électeurs, mais devaient comparaître en personne, n'ayant pas, comme les premiers, la faculté de se faire représenter à l'assemblée par un procureur fondé.

Les chanoines nommaient 1 député-électeur pour 10 chanoines présents, 2 pour 20 et ainsi de suite ; les ecclésiastiques non possédant bénéfices n'avaient droit qu'à 1 député-électeur pour 20, etc.

Les autres corps ecclésiastiques et les chapitres et communautés de filles ne nommaient que 1 député [4].

[1] *Lettre* du Roi pour la convocation des Etats-Généraux à Versailles, et *Règlement* y annexé. *Paris*, *imp. roy.*, 1789, in-8°, 32 et 15 pages.

[2] La date du 27 avril avait été primitivement fixée.

[3] Les curés des paroisses, bourgs et communautés des campagnes éloignés de plus de deux lieues de l'Assemblée du bailliage ne pouvaient y comparaître que par procureur, à moins qu'ils n'eussent un vicaire ou desservant remplissant leurs fonctions pendant leur absence (Art. XIV).

[4] Les séminaires, collèges et hôpitaux étant des établissements publics, à la conservation desquels tous les Ordres avaient un égal intérêt, n'étaient point admis à se faire représenter. (Art. XI.)

Digitized by Google

Les membres du Clergé ou de la Noblesse possédant bénéfices ou fiefs dans divers bailliages pouvaient s'y faire représenter par procureur pris dans leur ordre.

Noblesse. — Tout noble, femme ou mineur possédant fief était électeur et pouvait se faire représenter par un procureur.

Tout noble, âgé de 25 ans, français ou naturalisé, était électeur alors même qu'il ne possédait pas de fief, mais ne pouvait pas se faire représenter à l'assemblée par procureur.

La Noblesse et le Clergé (à l'exception des chapitres et communautés) votaient donc directement.

Tiers-État. — Le suffrage du Tiers-État était indirect, à deux et parfois à trois degrés.

Dans les villes [1], les habitants s'assemblaient par corporations.

Les corporations d'arts et métiers nommaient 1 député-électeur à raison de 100 individus, 2 députés pour 200, etc.

Les corporations d'arts libéraux, celles des négociants, armateurs et généralement tous les autres citoyens réunis par l'exercice des mêmes fonctions et formant des assemblées ou des corps autorisés, choisissaient 2 députés pour 100 et au-dessous, 4 jusqu'à 200 et ainsi de suite. Les habitants des villes non compris dans les corporations nommaient également 2 députés pour 100 individus présents à l'assemblée, etc.

Les paroisses, bourgs et communautés de campagne s'assemblaient, en la forme ordinaire, devant le juge du lieu et nommaient 2 députés pour deux cents feux et au-dessous, 3 au-dessus de deux cents feux, 4 au-dessus de trois cents, etc.

[1] D'après l'*Etat* annexé au *Règlement*, la ville d'Angers envoyait aux assemblées de la Sénéchaussée 30 députés, Beaufort 6, Chalonnes 6, Saumur 8.

Le nombre des députés-électeurs pour les villes non comprises audit *Etat* était fixé à 4. (Art. xxxi.)

Digitized by Google

Tous les habitants composant le Tiers-État, nés français ou naturalisés, âgés de 25 ans et compris au rôle des impositions, avaient le droit d'assister à ces assemblées, de concourir à la rédaction des cahiers et à la nomination des députés.

Ces députés-électeurs des villes et paroisses de campagne étaient convoqués au chef-lieu direct de leur Sénéchaussée, afin d'y résumer en un seul les cahiers de leurs paroisses et de nommer le quart d'entre eux [1] pour porter ledit cahier au chef-lieu de la Sénéchaussée principale et former ainsi l'Assemblée générale du Tiers-État, chargée de procéder à l'élection des députés aux États-Généraux.

La Sénéchaussée principale d'Angers, à laquelle se rattachaient les Sénéchaussées secondaires de Baugé, de Beaufort, de Châteaugontier et de La Flèche, avait à nommer quatre députations, c'est-à-dire *seize députés :* quatre pour le Clergé, quatre pour la Noblesse et huit pour le Tiers-État. Elle nomma en outre *huit suppléants :* deux pour le Clergé, deux pour la Noblesse et quatre pour le Tiers-État [2].

La Sénéchaussée de Saumur [3] avait une députation indépendante de celle de l'Anjou. Elle nommait un député du Clergé, un de la Noblesse, et deux du Tiers-État ; elle eut en outre un suppléant dans chacun des trois ordres. C'était

[1] Afin de prévenir des assemblées trop nombreuses et de diminuer, pour le plus grand nombre, les peines et les frais de voyage. — La réduction des députés au quart ne se faisait pas dans les Sénéchaussées principales n'ayant pas de Sénéchaussées secondaires. (C'était le cas de Saumur).

Après la réunion des cahiers en un seul, tous les députés-électeurs des villes et campagnes présents au chef-lieu de la Sénéchaussée unique prenaient part à l'élection des Députés aux Etats-Généraux. Si leur nombre dépassait 200, ils devaient se réduire à ce nombre. (Art. XXXIV.)

[2] Le *Règlement* (art. XLVIII) ne prévoyait expressément l'élection de suppléants que dans le cas d'élection multiple ou d'absence de l'élu.

En fait, la nomination des suppléants fut généralisée aux cas de démission, de maladie ou de décès.

[3] Saumur avait acquis la députation directe depuis 1614.

Digitized by Google

donc *vingt* députés des trois ordres qu'avaient à nommer l'Anjou et le Saumurois [1].

SÉNÉCHAUSSÉE D'ANGERS

Une ordonnance [2] en date du 14 février 1789, rendue, sur le réquisitoire du procureur du roi, par Marie-Joseph Milscent, lieutenant particulier de la Sénéchaussée d'Anjou, exerçant les fonctions de Sénéchal pendant la vacance dudit office, avait fixé au 16 mars la réunion générale des trois ordres, à Angers.

[1] Les historiens ne sont pas d'accord sur le chiffre total des députés aux Etats-Généraux. D'après la liste donnée à l'*Introduction du Moniteur*, ce chiffre serait de 1214, ainsi réparti : *Clergé*. 308 ; *Noblesse* : 285 ; *Tiers-Etat* : 621. Mais ce chiffre n'est pas absolument exact. 1° Les noms de plusieurs députés décédés ou démissionnaires y figurent en même temps que ceux des suppléants qui les remplacèrent (exemple : Livré, échevin du Mans, en remplacement de Héliand ; Castelanet, notaire à Marseille, en remplacement de Liquier, etc.) — 2° A l'exception des députés de Saint-Domingue (inscrits au tiers-état) la liste ne comprend pas les députés des colonies ; 3° la Noblesse de Bretagne, ayant refusé de se rendre aux Etats-Généraux, ne se trouve pas sur cette liste et de là provient sans doute que le chiffre des députés du Tiers-Etat est sensiblement supérieur à celui des deux ordres privilégiés.

Nous donnons ci-après, d'après un journal du temps (*Affiches d'Angers*, n° 20, jeudi 14 mai 1789), le tableau du nombre des députés que chaque gouvernement du royaume devait envoyer à l'Assemblée des États-Généraux.

	Députés		Députés		Députés
Guyenne et pays adjacents	120	Dauphiné et principauté d'Orange	36	Bourbonnois	16
Bretagne	88	Flandres	36	Les Evêchés	16
Languedoc	84	Lorraine	36	Limousin	16
Normandie	74	Paris	40	Touraine	16
Isle de France	64	Franche-Comté	28	Béarn et Navarre	16
Bourgogne et pays adjacents	60	Lyonnois	28	La Marche	12
Champagne	60	Alsace	24	Nivernois	8
Provence	44	Maine et Perche	20	Aunis	4
Orléanois	40	Saintonge et Angoumois	20	Boulonois	4
Picardie	40	*Anjou*	16	Comté de Foix	4
Poitou en Marches-Franches	40	Artois	16	Roussillon	4
Auvergne	36	Berry	16	*Saumurois*	4
				Toulois	4
				TOTAL	1,184

Il n'est pas fait mention des colonies dans ce tableau.

Les colonies étaient ainsi représentées aux États-Généraux : Saint-Domingue : 6 députés. — La Martinique : 2. — La Guadeloupe et Marie-Galante : 5. — Pondichéry et Indes-Orientales : 2. — Bourbon : 2. — La plupart de ces députés n'arrivèrent à l'Assemblée Constituante que longtemps après la réunion.

[2] *Ordonnance relative à la convocation des Etats-Généraux*, in-4°, 8 p.

Digitized by Google

Elle fut précédée des opérations préalables que le *Règlement* du 24 janvier imposait aux chapitres et corps ecclésiastiques (art. x et xi) et au Tiers-État (art. xxiv à xxxiv).

807 députés-électeurs du Tiers-État sur 828 élus dans la Sénéchaussée d'Angers, en tant que Sénéchaussée secondaire, se réunirent, le 9 mars, dans l'église de l'abbaye de Saint-Aubin ; ils résumèrent en un seul les cahiers de vœux et de doléances des communautés de la Sénéchaussée et se réduisirent au quart, soit 207. Le même travail fut fait dans les autres Sénéchaussées secondaires : Baugé réduisit ainsi ses électeurs à 40, Beaufort à 11, Châteaugontier à 27 et La Flèche à 26 [1]. C'était donc 311 députés-électeurs des communes qui devaient représenter le Tiers-État à l'assemblée générale qui allait se tenir à Angers.

Dans une lettre adressée au garde des sceaux Barentin, Milscent explique comment on procéda à Angers à cette réduction des députés au quart.

« *10 mars 1789.*

« L'Assemblée préliminaire, commencée le 9 mars, n'a duré que deux jours,.... elle était composée d'environ 800 députés. Je m'étais procuré le nombre de feux de toutes les paroisses de notre Sénéchaussée [2] ; ensuite je fis faire une table alphabétique de toutes ces paroisses au nombre de plus de 300 ; à côté du nom des paroisses était un numéro particulier à chacune d'elles, ensuite le nombre de feux et celui des députés qu'elles avaient le droit d'envoyer.... J'ai formé des pelotons et divisions des différentes paroisses par district sur une nouvelle table »....

Milscent raconte ensuite qu'après la messe et le *Veni Creator*, il a prononcé un discours exposant les intérêts de

[1] Il y avait par conséquent 1,244 députés de communes en Anjou. Bougler, *Mouvement provincial en 1789*, t. I, p. 135.
[2] Il n'est question ici que de la Sénéchaussée secondaire.

Digitized by Google

la province et l'objet de l'Assemblée : réduction du cahier et des députés. Après avoir développé divers systèmes, il a réussi à faire accueillir le sien, « celui des colonnes et pelotons. »

« On s'est réuni, continue-t-il, à deux heures, dans une grande cour d'entrée ; là, on a appelé la paroisse de la première colonne et je l'ai fait placer ayant pourvu à tout ce dont elle pouvait avoir besoin; de la première on a passé à la seconde, et ainsi successivement. Nous avons formé 26 colonnes de 30, 31 et 32 personnes.

« .... Chacun nommant 8 personnes dans sa colonne, en deux heures au plus, notre opération a été terminée ; tous les cantons bien représentés et par les personnes les plus distinguées par leur mérite et par leurs talents....

« Il ne reste ici que 26 commissaires (1 par colonne) pour la rédaction des cahiers ; ils y travaillent actuellement et dimanche prochain, l'Assemblée générale, et surtout les députés qui doivent être électeurs, se sont ajournés pour entendre la lecture du cahier de notre Sénéchaussée....

« La Noblesse et le Clergé sont singulièrement touchés du grand ordre et de la promptitude de nos opérations, et je crois que cela va donner un grand exemple à la province mal à propos taxée d'être tumultueuse ; il ne s'agit que de savoir prendre nos concitoyens [1]. »

L'assemblée générale des trois ordres des Sénéchaussées d'Angers, de Châteaugontier, de La Flèche, de Baugé et de Beaufort, eut lieu le 16 mars, à 8 heures du matin, dans la grande salle du Palais-Royal d'Angers [2].

Les trois ordres assistèrent, suivant le cérémonial usité, à une messe de Saint-Esprit célébrée à la cathédrale et prêtèrent serment sous la présidence du Grand Sénéchal d'épée, le comte de la Galissonnière. On se sépara ensuite

[1] *Arch. Nat.*, B[a] 13. Cette lettre a été publiée dans les *Archives de l'Ouest*, par Ant. Proust. *Anjou*, p. 14.

[2] C'était le siège de la Sénéchaussée et du Présidial d'Angers. V. *Péan de la Tuilerie, édition C. Port*, p. 350. C'est le local qu'a abandonné, en octobre 1885, le Tribunal de Commerce.

Digitized by Google

et chaque ordre se réunit isolément pour vérifier les pouvoirs de ses membres et procéder, pendant les jours suivants, à la rédaction de ses cahiers [1] et enfin à l'élection des députés aux États-Généraux.

ÉLECTIONS DU CLERGÉ

Le 23 mars et les jours suivants, l'Assemblée électorale du Clergé d'Anjou, réunie au couvent des Cordeliers, d'abord sous la présidence de l'évêque Couet du Vivier de Lorry et ensuite sous celle du grand archidiacre d'Alichoux, nomma :

Députés :

1. Chatizel (Pierre-Jérôme), curé de Soulaines;
2. Rangeard (Jacques), archiprêtre d'Angers, curé d'Andard, l'un des trente de l'Académie royale des sciences et belles-lettres d'Angers;
3. Rabin (Laurent-François), curé de N.-D. de Cholet;
4. Martinet (Louis-François), chanoine régulier de la congrégation de France, prieur-curé de Daon.

Suppléants :

1. Jacquemart (Claude), curé de Brissarthe;
2. Boumard (Louis), curé de Sainte-Croix d'Angers.

Le procès-verbal officiel de l'assemblée du Clergé relate en ces termes l'élection du premier député, l'abbé Chatizel :

« Le 23e jour de mars (10e séance), après-midi, l'assemblée

[1] Les cahiers des trois ordres de la Sénéchaussée d'Angers sont publiés dans les *Archives parlementaires* de Mavidal et Laurent. t. II, p. 30 et suiv.

Digitized by Google

s'étant réunie dans le lieu ordinaire et en la manière accoutumée, Monsieur d'Alichoux, président, a proposé de procéder à l'élection des députés du Clergé de la Province aux États-Généraux..... En conséquence, M. Le Roy, curé d'Écouflant, chargé par la ditte Assemblée de faire l'appel des votants, on a procédé à l'élection du premier député. MM. les scrutateurs [1] ont mis d'abord leurs billets dans le vase placé sur leur bureau pour les recevoir, et ensuite chacun des votants [2] y a mis le sien selon l'ordre où il a été appelé. L'appel fini, MM. les scrutateurs ont fait le recensement de tous les billets au vu de l'assemblée. Ils ont déclaré hautement que le nombre des billets placés dans le vase ne surpassait pas le nombre des voix de l'assemblée, après quoi ils ont ouvert et transcrit avec exactitude chacun des dits billets et, après avoir compté le nombre des suffrages tombés sur plusieurs membres du clergé, ils ont reconnu et déclaré que Messire Pierre Gérôme Chatizel, curé de Soulaine, a été déclaré et reconnu par l'assemblée premier député du Clergé d'Anjou aux États-Généraux, et les billets nottés du secrétaire et tous écrits concernant la ditte élection ont été brûlés conformément au règlement du Roi, après quoi, Monsieur le Président a remis la continuation au lendemain matin huit heures.

« *Signé :* L'abbé d'Alichoux, *grand-archidiacre*, président; et Coulonnier, secrétaire [3]. »

Les élections des autres députés du Clergé et des suppléants se firent dans les séances des 24, 26 et 27 mars. Le procès-verbal n'indique pas le nombre des voix obtenues. Les ecclésiastiques élus appartenaient tous au clergé des paroisses; l'évêque du diocèse ni aucun haut-bénéficier

[1] L'Assemblée avait élu scrutateurs, dans sa 2e séance (18 mars) MM. Blondel de Rye, curé de Chanzeaux, Jallet de la Verrouillère, curé de Miré, et Léon, archiprêtre de Juigné.

[2] Le procès-verbal de la 9e séance (23 mars, au matin), constate que le nombre des votants se monte à 871, savoir : 640 dans le cahier de la Sénéchaussée principale et 231 dans les cahiers des Sénéchaussées secondaires.

[3] *Arch. Nat.*, B. III. Collection gén. des procès verbaux, etc..., concernant les députations à l'Assemblée nationale de 1789. T. VII *Sénéchaussée d'Angers*, p. 216.

Digitized by Google

n'avaient pu se faire nommer. Plusieurs des élus s'étaient fait connaître pendant les années qui précédèrent la convocation des États-Généraux par la publication de brochures revendiquant avec énergie les droits du clergé inférieur contre les hauts-bénéficiers et les chapitres [1].

L'impression que causèrent ces élections nous est conservée par un *Rapport* de l'Intendant de la Généralité Tours au ministre Laurent de Villedeuil : ce rapport donne en même temps quelques détails qui viennent compléter ceux du procès-verbal.

« *D'Angers, 25 mars 1789.*

« Le lundy 16, l'Assemblée générale des trois ordres eut lieu à la Cathédrale ; après les serments, le Clergé se retira à sa chambre, aux Cordeliers; la Noblesse à l'abbaye Saint-Aubin; le Tiers à l'Hôtel-de-Ville.

« M. l'Évêque parla à l'Assemblée du Clergé dans le sens de la concorde, avec beaucoup de raison et de sensibilité, mais son instruction ne germa pas. Sa présence n'arrêta point les clameurs les plus grossières, les *motions* (car c'est le terme en usage à toutes les assemblées actuelles) les plus inconsidérées, à travers lesquelles il fut résolu d'envoyer une députation au Tiers-État pour lui témoigner le désir qu'avait l'ordre du Clergé de sacrifier ses immunités et ses formes. Les députés ayant réclamé en même temps la conservation de la propriété des biens ecclésiastiques, ils ont été hués. La Noblesse a su mauvais gré au Clergé de ne l'avoir pas prévenue de sa démarche et le Tiers de l'avoir soupçonné du dessein d'attenter à la propriété en même temps qu'à l'immunité. M. l'Évêque, excédé dès le premier jour de l'assemblée de l'indécence qui y régnait, a cessé dès le lendemain de la présider et s'est fait substituer par l'archidiacre.

« Après huit jours de débats inutiles, on a rédigé les cahiers

[1] Plusieurs de ces brochures parurent au cours même de la période électorale. *Dict. hist. de Maine-et-Loire* de Port, V. Chatizel et Jacquemart.

Digitized by Google

que l'on dit les plus étranges possible et on a procédé à l'élection. Il n'y a encore que deux députés de choisis : l'un est le sieur Chatizel, curé de Soulaines, à qui le scrutin a donné 500 voix contre 300 qu'a eues M. l'Évêque [1]; le second est M. Rangeard, archiprêtre d'Andard, qui a eu 6 ou 700 voix contre 78 qui furent pour M. l'Évêque. »....

« *Tours, 31 mars 1789.*

« Monsieur,

« La fin de l'Assemblée de l'ordre du Clergé à Angers, a répondu à son commencement. J'ai eu l'honneur de vous marquer par ma lettre du 25 de ce mois la nomination qui y avait déjà été faite de deux curés. Les scrutins suivants ont produit celle du sieur Rabin, curé de Cholet, et du sieur Martinet, génofévain, curé de Daon en Anjou. On leur a donné pour suppléants les sieurs Boumard, curé de Sainte-Croix d'Angers, et Jacquemart, curé de Brissarthe. Ces nominations ont été l'effet d'une confédération des curés de l'Anjou, séculiers et réguliers des divers diocèses qui composent la province, qui s'étaient réunis les jours précédents et qui, dans leur conventicule, s'étaient engagés par serment : 1° à n'élire que des curés ; 2° à choisir ceux qu'ils alloient désigner dans cette Assemblée préliminaire. Ils ont été fidèles à ce serment et c'est en conséquence que le Clergé de l'Anjou, province qui dépend de plusieurs diocèses, où se trouve une Université assez fameuse, une multitude de bénéfices de dignité, des maisons principales, des ordres religieux les plus distingués, se trouve représenté par des curés de ville et de village [2].

« Je suis avec respect, etc.

« D'Aine. »

Les élections du Clergé furent l'objet de réclamations de

[1] Bougler commet donc une erreur en disant (t. I. p. 11.) « que l'Evêque d'Angers ne paraît pas avoir obtenu une seule voix. »

[2] *Arch. Nat.*, B[a] 13. Rapport de l'Intendant de la Généralité de Tours.

Digitized by Google

la part des bénéficiers et des chapitres. Ils protestèrent — d'abord contre le *Règlement royal* du 24 janvier qui, en introduisant dans les assemblées du Clergé tous les ecclésiastiques des campagnes engagés dans les ordres sacrés, même non bénéficiers, assurait la prépondérance aux curés des paroisses, lesquels, en Anjou, ne supportaient que le sixième des contributions du diocèse; — ensuite contre la manière irrégulière dont se seraient faites les élections. On peut résumer ainsi cette partie de la protestation : 1° Le secrétaire n'a pas été élu à la pluralité des voix ; — 2° irrégularité de l'élection des scrutateurs ; — 3° coalition des curés des paroisses dans une assemblée tenue le 15 mars, veille des élections, au Palais des Marchands et engagement pris de combattre toute candidature qui ne serait pas celle d'un curé; — 4° absence de procès-verbaux de séance et illégalité du procès-verbal général. « La classe des curés, concluait la protestation, s'est appropriée injustement toute la représentation aux États-Généraux;... pour remplir toute justice il fallait prendre un député dans chaque classe du Clergé (évêques, chanoines, curés et réguliers [1]). »

ÉLECTIONS DE LA NOBLESSE

Le 31 mars, l'ordre de la Noblesse d'Anjou, réuni dans la salle capitulaire de l'abbaye Saint-Aubin, sous la présidence du comte de la Galissonnière, Grand Sénéchal d'épée héréditaire des cinq Sénéchaussées de la province

[1] Tous ces griefs furent publiés dans une brochure ayant pour titre : *Précis des réclamations, protestations et significations faites par le Chapitre de l'Eglise d'Angers, les Chapitres royaux de Saint-Laud et de Saint-Martin, les collégiales de Saint-Pierre et de Saint-Maurille et autres du diocèse, les Abbés, Prieurs et plusieurs bénéficiers simples, les Abbesses et les communautés régulières et séculières des deux sexes*, etc. A Angers, chez Mame, imprimeur du Chapitre, rue Saint-Laud, 1789, in-4°, 12 pages (*Arch. Nat.*, B[a] 13.)

Digitized by Google

d'Anjou et du pays Saumurois, commença à procéder à ses élections. Le secrétaire élu de l'ordre de la Noblesse fut le sieur Charles-Laurent Aveline de Narcé, et les scrutateurs le marquis de Contades, le Gouz du Plessis et le comte de Cossé. M. du Bois de Maquillé fit l'appel des électeurs présents et représentés.

Furent élus :

Députés :

1. Augustin-Félix-Élisabeth Barrin, comte de la Galissonnière, par 246 voix sur 454 votants. (3e tour de scrutin);

2. Jean-Guillaume de la Planche, comte de Ruillé, par 231 voix sur 454. (2e tour de scrutin) ;

3. Louis, comte de Dieusie, par 250 voix sur 443. (2e tour de scrutin) ;

4. Renaud-César-Louis de Choiseul, duc de Praslin, par 221 voix sur 416. (2e tour de scrutin).

Suppléants :

1. Amelot de Chateauneuf, élu par 205 voix sur 305. (1er tour de scrutin) ;

2. D'Andigné de Villeguyer, élu par 168 voix sur 281. (1er tour de scrutin) ;

Ces élections ne furent terminées que le 6 avril [1].

[1] *Procès-verbal des séances de l'ordre de la Noblesse des Sénéchaussées d'Angers, Beaufort, Baugé, Châteaugontier et La Flèche, après sa séparation des Ordres du Clergé et du Tiers-Etat, en exécution de l'ordonnance de M. le Grand Sénéchal d'épée héréditaire, rendu sur les conclusions du procureur du roi, le mercredi 18 mars 1789, après la prestation du serment reçu dans l'Eglise cathédrale d'Angers, lieu indiqué pour l'Assemblée générale des trois Ordres.* Angers, Mame, *1789, in-4°, 71 pages.*

La Noblesse d'Anjou décida que les députés de son ordre recevraient une indemnité de 12 livres par jour et 480 livres pour frais de route et qu'elle se conformerait d'ailleurs à ce qui serait réglé à ce sujet par les Etats-Généraux (*séance du 7 avril*).

Les députés à l'Assemblée Constituante reçurent une indemnité de 18 fr. par jour. — Bodin, *Angers et le Bas-Anjou*, t. II p. 567,.

Digitized by Google

L'Intendant en rend compte en ces termes dans sa lettre du 8 avril :

« La brigue a présidé comme partout au choix des députés. M. le duc de Praslin, qui désiroit ardemment de l'être et qui n'a été élu que le dernier, donnoit pour cela toutes sortes de facilités aux électeurs. On trouvoit chez lui pour le scrutin des billets de son nom tout écrits. Un sieur Cirent que personne ne connaissoit et qui s'étoit introduit dans l'Assemblée, y distribuoit des billets et cette démarche ayant fixé l'attention sur ce particulier, il en a été exclu.....

« Ceux qui ne sont pas atteints de la folie du jour applaudissent au choix de M. de la Galissonnière et regrettent que M. le marquis de Clermont-Gallerande, qui est aussi excellent serviteur du Roi et qui a eu assez de voix, n'en ait pas eu la pluralité nécessaire pour être député [1]. »

ÉLECTIONS DU TIERS-ÉTAT

Le 18 mars, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville d'Angers, se réunirent les représentants des communes des cinq Sénéchaussées de l'Anjou pour réduire en un seul leurs « cahiers de plaintes, doléances et remontrances » et procéder ensuite aux élections.

Elles eurent lieu conformément au *Règlement* du roi, sous la présidence de Milscent, lieutenant particulier du Présidial et de la Sénéchaussée d'Angers, présent le procureur du roi, et assisté de Julien-Auguste-Jacques Baret, greffier en chef aux dits sièges. Les trois scrutateurs désignés au scrutin (séance du 20 mars), furent Jean-François Riche, négociant, Jacques Bariller de Pallée et Louis-Étienne Brevet de Beaujour, avocat du roi au Présidial.

Les élections commencèrent le même jour pour ne finir que le lendemain 21.

[1] *Arch. Nat.*, B[a] 13.

Digitized by Google

Le nombre des votants fut de 300 environ.

Furent élus :

Députés :

1. Milscent (Marie-Joseph), lieutenant particulier du Présidial et de la Sénéchaussée d'Anjou, président de l'Assemblée électorale ;

2. Chassebœuf de Volney (Constantin-François), bourgeois ;

3. De la Révellière de Lépeaux (Louis-Marie), bourgeois ;

4. Brevet de Beaujour (Louis-Étienne), avocat du roi au Présidial ;

5. Riche (Jean-François), négociant [1] ;

6. Allard (Louis-François), docteur en médecine ;

7. Desmazières (Thomas-Marie-Gabriel), conseiller au Présidial ;

8. Le Meignan (Julien-Camille), lieutenant criminel à Baugé ;

Suppléants :

1. Pilastre de la Brardière (Urbain-René), bourgeois ;

2. Leclerc (Jean-Baptiste), conseiller à l'Élection d'Angers ;

3. Druillon de Morvilliers (Philippe-Joseph), avocat au Présidial ;

4. Davy des Piltières (Urbain-René), avocat à La Flèche ;

Ce dernier avait été nommé en remplacement de

[1] V. *Affiches d'Angers* (14 novembre 1789), le récit de l'ovation faite à Riche à l'occasion de son arrivée à Angers, le 10 novembre.

Digitized by Google

Delaunay l'aîné, avocat, qui n'avait pas accepté les fonctions de dernier suppléant [1].

Les lettres suivantes, adressées par Milscent et le comte de la Galissonnière aux ministres méritent d'être reproduites. Elles contiennent quelques renseignements intéressants sur l'état des esprits à la veille des élections et les appréciations d'un contemporain sur les nouveaux élus :

« *Angers, du 14 février 1789.*

« J'oserois en quelque sorte vous promettre, Monseigneur [2], que tout se passera à la satisfaction de S. M. dans nos assemblées, pourvu toutefois que le temps ne manque pas. En général, les esprits sont on ne peut mieux disposés ; les troubles de la Bretagne avoient un peu échauffé les têtes de notre jeunesse, mais tout est aujourd'hui dans la plus grande tranquillité. Il paraît même que si l'on pense dans les campagnes comme ici, les trois ordres pourroient rédiger les cahiers en commun. »

[1] Avant de se séparer, l'Assemblée des communes, pensant qu'il était important d'établir un Bureau de correspondance dans les principales villes de la Sénéchaussée, à l'effet de communiquer par écrit avec les députés et de leur faire passer tous les éclaircissements et instructions dont ils pourraient avoir besoin, nomma membres du Bureau de correspondance :

Huvelin du Vivier, lieutenant criminel; de la Revellière, conseiller; Martineau, professeur de l'Université; et Couraudin de la Noue, conseiller, *pour la Sénéchaussée d'Angers* ;

Rocher du Perré, adjoint, *pour la Sénéchaussée de La Flèche ;*

Sourdille de la Valette, avocat du roi, *pour Châteaugontier ;*

Chevré, avocat, *pour Baugé* ;

Roberdeau, maire de Beaufort, *pour la Sénéchaussée de Beaufort.*

Arch. Nat., B. III, tome VII, p. 611-623 et *Cahier contenant les vœux des communes de la province d'Anjou*, Angers, Pavie, 1789, in-8, 50 p. — Le résumé du procès-verbal de l'élection des députés du Tiers-Etat d'Anjou est imprimé à la fin de cette brochure. Il n'est pas fait mention des majorités obtenues par chaque député.

[2] M. le garde des sceaux Barentin.

Digitized by Google

« *Angers, du 22 mars 1789.*

.... « Toutes mes opérations sont terminées, Monseigneur; nos cahiers arrêtés et signés, nos huit députés nommés, le procès-verbal clos, arrêté, signé et nos électeurs partis pour se rendre chez eux. Le Clergé et la Noblesse ne peuvent concevoir la célérité de nos opérations, et lorsque nos huit députés sont nommés, ils n'ont pas encore songé à commencer leurs opérations. Cela vient du grand ordre que j'ai réussi à établir dans nos assemblées où chacun étoit placé de telle manière que les évolutions de 330 personnes pour déposer leurs bulletins se faisoient en moins de 20 minutes; chacun avoit inscrit son nom sur sa chaise et l'ordre des chaises étoit le même que celui de la liste sur laquelle se faisoit l'appel nominal; j'étois sûr de trouver dans un instant le particulier à qui j'avois affaire sans parler à personne, et cette ressource a bien prévenu des difficultés.

« Les sénéchaussées secondaires paraissent satisfaites et sont venues toutes en particulier me faire leurs remerciements; nous avons agi en frères et en bons amis.

« On a bien voulu me nommer premier député et en cela l'Assemblée a cherché à me donner un témoignage d'attachement; on a bien plus fait attention à mon zèle qu'à mes lumières.

« On a nommé pour second un particulier plein d'esprit et d'éloquence, mais (je dis ceci à V. G., Monseigneur, sous le secret de la confiance paternelle), qui pourra peut-être faire bien du bruit aux États; c'est un sieur *de Volnei*, dont le Parlement [1] vient, depuis quinze jours, de faire brûler les ouvrages.

[1] « *Arrêt de la Cour de Parlement, rendu les Chambres assemblées, les pairs y séant (du 6 mars 1789) qui condamne un imprimé ayant pour titre : Lettre de M. C. F. de Volney à M. le Comte de Serrant et onze autres imprimés sans nom d'auteur, à être lacérés et brûlés par l'exécuteur de la Haute-Justice.* » Angers, imp. Jahyer, *1789, in-4°, 16 p.*

Voici les titres des 11 autres imprimés condamnés par cet arrêt : « 1° *Catéchisme des Parlements ;* 2° *Avis aux Parisiens ;* 3° *Discours de MM. les Commissaires des Etudiants en droit et jeunes citoyens de Bretagne, en présentant leurs arrêtés à M. le comte de Thiard, com-*

Digitized by Google

Cet homme a un talent extraordinaire pour se faire des partisans ; il restoit dans sa chaise immobile et tous nos habitants des campagnes alloient lui demander mistérieusement qui ils devoient nommer ; il est en général adoré ou détesté ; les honnêtes gens gémissent d'un choix semblable qu'on qualifie de scandale. Je souffre cruellement de voir mon nom à côté de ce particulier. Ma démission étoit arrêtée, je l'avois écrite et je l'envoyois à l'Assemblée, lorsque M. de la Galissonnière, notre sénéchal, entre chez moi, m'arrache la lettre et me traite d'inconsidéré ; tel est, Monseigneur, l'état actuel des choses. Je ne suis point encore décidé, je suis prêt à sacrifier mon repos pour ma patrie, mais si je suis destiné à travailler avec cet homme, je suis résolu à m'abstenir ; il est impossible de le faire céder sur rien et ses idées sont aussi exaltées que son caractère.

« Le troisième est M. *Revellière de Lépau*, âgé d'environ 33 ans, d'une santé extrêmement faible, mais rempli d'esprit ; le plus parfait honnête homme, mais un peu ferme dans ses idées et préoccupé du grand système d'égalité entière entre tous les hommes.

« Le quatrième est M. *de Beaujour*, notre avocat du Roi, âgé de 26 à 27 ans. D'excellentes qualités, de l'esprit, de l'étude, c'est un bon fruit qui n'est pas mûr.

« M. *Riche*, négociant à Angers, 45 ans, parfait honnête homme, bon négociant ; a la confiance générale.

« M. *Allard*, médecin à Châteaugontier, homme de 55 ans, on en parle comme d'un homme de bon sens, intègre, instruit dans sa partie.

« M. *Desmazières*, conseiller à notre présidial, environ 45 ans, l'esprit parfaitement juste, d'une conduite intacte, jouissant d'une grande considération. Froid, réfléchi, et ne s'animant presque jamais pour soutenir la plus juste opinion.

mandant la province ; 4° Détail de ce qui s'est passé à Rennes le 26 janvier 1789 ; 5° Discours prononcé à l'Hôtel de la Bourse, dans l'Assemblée des jeunes gens de Nantes ; 6° Journal de route, Nantes, le 28 janvier 1789 ; 7° Pièces intéressantes ; 8° Protestation et arrêté de MM. les Etudiants en droit de la ville d'Angers ; 9° Arrêté des membres de la Bazoche du 3 février 1789 ; 10° Arrêté des jeunes citoyens de la ville d'Angers ; 11° Affaires de Bretagne : la Sentinelle du peuple, 5 numéros). » Ce dernier imprimé était de Volney.

Digitized by Google

« M. *le Meignan*, bourgeois à Baugé, ancien lieutenant criminel, 48 ans. On en parle comme d'un homme honnête, mais ordinaire du côté des connaissances . . . . . .

. . . . . .

« Je suis, avec un profond respect, etc.

« MILSCENT, *lieut. part.* »

« P. S. — Nous avons nommé quatre adjoints ou suppléants et huit commissaires de correspondance [1]. »

De son côté, le Grand Sénéchal rendait compte au ministre Laurent de Villedeuil de ses efforts pour rapprocher les ordres et pacifier les esprits :

« *Angers, 22 mars 1789.*

. . . . . .

« Vous savez, Monsieur, que lorsque je suis arrivé à Angers les esprits étoient dans une grande fermentation. Je suis parvenu à leur rendre la tranquillité en employant, selon l'occasion, une fermeté motivée, beaucoup de calme, de modération et d'honnêteté. J'ai ajouté à ces moyens l'attention de donner tous les jours à dîner à plusieurs membres pris indistinctement dans tous les ordres et dans toutes les sénéchaussées, tant principale que secondaires. Ces moyens m'ont réussi ; les ordres se rapprochent et communiquent ensemble avec beaucoup d'honnêteté. Je serois parvenu à les réunir et à faire dresser en commun le cahier général si les Assemblées préliminaires, tant de la Sénéchaussée principale que des secondaires, n'avoient donné beaucoup d'avance aux travaux du Tiers-État qui, après la rédaction de tous les cahiers particuliers en un cahier général, a élu hier matin son huitième député. Tout étant terminé pour cet ordre, le besoin et les affaires particulières de ses membres les rappellent chez eux et ne leur permettent pas d'attendre la fin des opérations des deux premiers ordres.....

« Cte DE LA GALISSONNIÈRE [2]. »

[1] *Arch. Nat.*, B^a 13. Cette lettre a été publiée dans le *Génie de la Révolution*, par Ch. L. Chassin, t. I, p. 453.
[2] *Arch. Nat.*, B^a 13.

Digitized by Google

SÉNÉCHAUSSÉE DE SAUMUR

Les assemblées électorales de la Sénéchaussée de Saumur se tinrent du 9 au 28 mars.

Le 9 mars, les électeurs des trois ordres prêtèrent serment dans l'église Saint-Pierre et se séparèrent ensuite pour la rédaction de leurs cahiers [1] et l'élection de leurs députés.

ÉLECTIONS DU CLERGÉ

Le 27 mars, l'assemblée du Clergé nomma :

Député :

MESNARD (Clément), prieur-curé d'Aubigné-Briant ;

Suppléant :

BERTRAND LELIVEC DE LAUVORAN, curé d'Antoigné.

Voici le procès-verbal de cette élection :

« L'an 1789, le 27e mars, 5 heures de relevée, en la salle de l'auditoire de l'Hôtel-de-Ville,. . . . . MM. de l'ordre du Clergé de la Sénéchaussée de Saumur, tous inscrits au nombre des membres du clergé et qui ont prêté serment suivant les procès-verbaux de l'Assemblée générale des trois ordres du 9 mars..... ont nommé en vertu des lettres de convocation et réglement du Roi y annexé, du 24 janvier dernier, pour leur député aux États-Généraux, la personne du sieur Clément Mesnard, prieur curé d'Aubigné, lequel a réuni la pluralité des suffrages de la dite Assemblée de l'ordre du Clergé; et au même instant, les dits membres de l'Assemblée ont pro-

[1] Les cahiers des trois ordres de la Sénéchaussée de Saumur sont publiés dans les *Archives parlementaires* de Mavidal et Laurent, t. V, p. 718 et suiv.

Digitized by Google

cédé à un second scrutin pour élire un suppléant au dit député pour le représenter à la dite Assemblée des États-Généraux en cas de mort ou de maladie, et, les suffrages du scrutin, vérifiés par les scrutateurs, la pluralité s'est réunie sur la personne du sieur Louis Bertrand Lelivec de Lauvoran, curé d'Antoigné. Le sieur Mesnard, prieur d'Aubigné, député susdit, a accepté la commission dans l'ordre susdit du Clergé, l'a chargé et a promis de s'en acquitter en tout honneur et conscience et de soutenir avec zèle les intérêts du Roi, du Clergé et de la Patrie; le sieur de Lauvoran, curé d'Antoigné, nommé suppléant en cas de besoin, a remercié, ainsi que le dit Mesnard, l'Assemblée de la charge dont l'ordre du Clergé l'a honoré et ont les dits député et suppléant signé [1].

« Lepeu, curé de Louerre, *président*, etc. »

ÉLECTIONS DE LA NOBLESSE

Le même jour (27 mars), à trois heures de relevée, l'ordre de la Noblesse du pays Saumurois assemblé dans la grande salle du Pavillon des Casernes, sous la présidence du comte de la Galissonnière, assisté de la Pelouze aîné comme secrétaire et de MM. de Ferrière, de Chacé et de Maillé comme scrutateurs, nomma :

Député :

Charles-Élie, marquis De Ferrière [2] par 76 voix (2e tour de scrutin).

Suppléant :

De Chacé, par 83 voix [3].

[1] *Arch. Nat.*, B. III, tome CXL (*Sénéch. de Saumur*) p. 317.

[2] Auteur d'un ouvrage ayant pour titre : *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Assemblée constituante et de la Révolution de 1789*, par le cit. C. E. F***. Châtellerault, an VII, 3 vol. in-8°.

[3] *Arch. Nat.*, B. III, tome CXL p. 401. *Procès-verbal.*

Digitized by Google

ÉLECTIONS DU TIERS ÉTAT

L'assemblée électorale des députés-électeurs des communes tint séance (27 et 28 mars) dans l'église paroissiale de Saint-Pierre, sous la présidence de droit de Claude-Thomas Desmé du Buisson, chevalier, conseiller d'État, lieutenant-général et juge ordinaire de la Sénéchaussée de Saumur, présent le procureur du roi Lorrier, et assisté de Lagofin, commis-greffier, faisant fonctions de secrétaire.

Les députés nommés, dit le procès-verbal, par plus des trois-quarts des suffrages, furent :

Députés :

1. Cigongne (Louis-Étienne), négociant à Saumur (2e tour de scrutin) ;

2. Bizard (Maurice), avocat, ancien maire de Saumur ;

Suppléant :

Ragonneau, avocat ducal à Richelieu [1].

Voici en quels termes l'Intendant, dans sa lettre au garde des sceaux, rend compte des élections du Tiers-État à Saumur.

« *Tours, 30 mars 1789,*

« Monseigneur,

« Le bailliage de Saumur a terminé ses opérations le 26 de ce mois..... L'Église et la Noblesse vont faire imprimer leurs cahiers ; le Tiers-État avait aussi délibéré de faire

[1] Ragonneau fut proclamé élu, quoique n'ayant eu que la majorité relative, sur la demande de la plupart des électeurs fatigués de la lenteur des scrutins et pressés de rentrer chez eux. Quelques électeurs formulèrent à ce propos des protestations insérées au procès-verbal. *Arch. Nat.*, B. III, tome CXL p. 440 *(Sénéch. de Saumur)*.

Digitized by Google

imprimer les siens, mais étonné lui-même, me dit-on, de l'absurde excès de ses demandes, il a changé d'avis. Ce cahier signé des commissaires a encore été augmenté à la lecture qui en a été faite à l'Assemblée générale. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que ces assemblées de convocation se sont crues la plupart investies de l'autorité souveraine et les paysans s'en sont retirés persuadés qu'ils sont affranchis de la dixme, de la prohibition de la chasse, de l'acquittement des droits seigneuriaux, etc... Au surplus, dans l'ordre du Tiers, tout s'est fait, à Saumur comme ailleurs, par cabale. Les billets à mettre dans le vase du scrutin s'y distribuoient ouvertement, passoient de main en main, se mettoient en gros caractère au bouton du chapeau. Une famille de fermiers qui sont six frères étoient les chefs de cette cabale, digne émanation de la Jacquerie, car on me les indique comme gens à se faire chefs de sédition. Ce sont eux qui ont dicté l'élection et le travail des députés du Tiers. Cela s'est mieux passé dans l'Église et surtout dans la Noblesse.....

« D'Aine [1]. »

Peu de temps après leur réunion (17 juin) les États-Généraux, sur la proposition de Sieyès, se déclarèrent *Assemblée Nationale constituante.*

A la suite des événements du 14 juillet et des journées d'octobre, quelques démissions se produisirent dans la députation de l'Anjou. L'abbé Rabin (octobre 1789), l'abbé Chatizel (avril 1790), et enfin plus tard Milscent (octobre 1790), renoncèrent à leur mandat et furent remplacés par l'abbé Jacquemart, curé de Brissarthe, premier suppléant du Clergé, par Pilastre et par Leclerc, suppléants du Tiers-État.

Ces deux derniers s'étaient d'ailleurs rendus à Versailles, avec la députation de l'Anjou, dès l'ouverture des États-

[1] *Arch. Nat.*, Ba 78.

Digitized by Google

Généraux et avaient été chargés de la correspondance [1] des députés des communes avec leurs commettants. Cette correspondance, dit M. Port [2] est « un compte-rendu net, précis, improvisé sur l'événement même de l'Assemblée ou de la Cour. » Dans une lettre [3] adressée à MM. du Bureau de la correspondance, Pilastre et Leclerc exposaient le but qu'ils cherchaient à atteindre : devancer la publication des procès-verbaux officiels de l'Assemblée, joindre aux décrets le précis des discussions qui les auront précédés. « Nous nous persuadons, écrivaient-ils, qu'il n'est point de Français qui ne désirât assister personnellement aux séances où sont discutés les grands intérêts de la nation ; nos efforts tendront continuellement à rendre nos compatriotes comme témoins de tout ce qui s'y passera d'intéressant. »

Tous les députés du Clergé angevin et saumurois, à l'exception de l'abbé Martinet, furent au nombre des 149 membres du Clergé qui, dans la séance du 19 juin 1789, se réunirent aux députés des communes.

Le serment à la constitution civile du Clergé ne fut prêté que par l'abbé Rangeard et par l'abbé Mesnard.

Jacquemart prit pour la première fois la parole, à la séance du 9 juin 1790, dans la question de l'élection des évêques. Dans la suite, il s'opposa à l'annexion du Comtat venaissin et à la constitution civile du Clergé. Il fut secrétaire de l'Assemblée.

Parmi les députés de la Noblesse, le comte de Dieusie fut des premiers à se réunir au Tiers ; il siégea à la gauche de l'Assemblée, ainsi que le duc de Choiseul-Praslin.

Le comte de la Galissonnière fut membre du comité de la marine ; il siégea à droite et prit part, avec talent, à toutes

[1] *Correspondance de MM. les Députés des communes d'Anjou avec leurs commettants.* Angers, Pavie, 1789-91. 10 vol. in-8°, plus 1 vol. de tables.

[2] *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, V° Pilastre.

[3] Elle est publiée en tête du 2e vol. de la *Correspondance.*

Digitized by Google

les protestations de la minorité. Le comte de Ruillé se fit remarquer, dit Bougler, « par la pureté de ses intentions, l'aménité de ses mœurs et l'extrême modération de ses principes. » Il fit partie de l'important comité des finances [1], où il vota contre l'aliénation des biens du Clergé et la création des assignats.

Dès les premières séances des États-Généraux, Milscent et Chassebœuf de Volney furent au nombre des seize commissaires élus par les députés des communes, sur la motion de Rabaud Saint-Étienne, et chargés de conférer avec la Noblesse et le Clergé pour la vérification en commun des pouvoirs.

Volney, La Revellière-Lepeaux et Brevet de Beaujour prirent seuls une part importante aux débats de l'Assemblée. Les deux premiers furent membres du comité de constitution.

La division de la France en départements (15 janvier 1790) amena des modifications dans la représentation attribuée au département de Maine-et-Loire. Formé d'une partie de l'Anjou et du Saumurois, le département de Maine et-Loire [2] ne compta plus que seize députés. Le duc de Praslin [3] prit rang dans la députation de la Sarthe ; l'abbé Martinet, Allard et Chassebœuf de Volney passèrent à celle de la Mayenne [4].

Guillaume Bodinier.

(A suivre.)

[1] Chatizel fut aussi membre du comité des finances.

[2] Le département de Maine-et-Loire fut divisé en 8 districts qui eurent pour chefs-lieux : Angers, Saumur, Baugé, Châteauneuf, Segré, Saint-Florent, Cholet et Vihiers. *Instructions pour l'organisation du dép. de M.-et-L. avec sa division par districts et cantons.* Angers, Mame, 1790, in-4°, 39 p.

[3] Il fut nommé Sénateur de l'Empire en 1804.

[4] Bodin. *Angers et le Bas-Anjou*, t. II, p. 567.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LE THÉATRE D'ANGERS

(Suite.)

PREMIÈRE PARTIE

LE THÉATRE D'ANGERS DE 1755 A 1791

CHAPITRE II

Le comédien Bourdon de Neuville au théâtre d'Angers. — Son procès avec Mlle Jodin, sa pensionnaire. — Troubles causés au théâtre par les Invalides en garnison au château.

Le 20 avril 1774, le Conseil de ville décide que les six livres payées par le Directeur de la Comédie, chaque jour de spectacle, pour la garde des soldats de ville, seront mises dans leur bourse commune, pour être partagées entre eux tous, ainsi qu'il est pratiqué pour les amendes qui leur sont adjugées [1].

Au mois de mai suivant, l'arrivée à Angers d'une nouvelle compagnie d'Invalides chargés de la garde du château, fit naître une difficulté qui devait prendre fin l'année d'après par une catastrophe.

Le capitaine de cette compagnie, en allant rendre visite

[1] *Arch. mun.* Reg. des concl. BB. 126, f° 90.

Digitized by Google

au Maire, à son arrivée, déclara à celui-ci qu'il commanderait un détachement pour faire la garde du spectacle et qu'il donnerait ordre de faire retirer de la salle les soldats de ville chargés jusqu'alors de la police du théâtre. Le Maire lui fit observer, « que M. d'Autichamp, qu'il prétendait représenter, n'avait ni police particulière, ni police générale dans la ville; qu'il ne pouvait connaître de la justice, ni emprisonner aucuns habitants; que, par conséquent, s'il se commettait quelque irrégularité contraire à la Police et à la Justice, les Invalides ne pourraient en être que spectateurs; que ses fonctions se bornaient à conserver la ville dans l'obéissance du Roi et, par conséquent, à réprimer tout ce qui la mettrait en danger; que ces maximes, fondées sur l'usage établi dans la ville depuis des siècles, avaient été reconnues par le Ministre, suivant la lettre qu'il avait fait écrire par l'Intendant au Conseil de ville, le 15 juin 1744, après avoir entendu M. d'Autichamp, lieutenant du Roi au château d'Angers, père de Monsieur le lieutenant du Roi actuel, à l'insu duquel il avait élevé cette contestation. Et pour instruire le capitaine de cette nouvelle compagnie d'Invalides, M. le Maire a donné lecture de la lettre imprimée, page 1027 des Privilèges de la Mairie d'Angers [1].

« Il a été délibéré cependant que, pour donner l'exemple du bon ordre, les soldats de la ville s'abstiendraient provisoirement de monter la garde dans la salle de spectacle et que la Compagnie prendrait des mesures pour faire décider que les soldats de ville veilleraient à la sûreté du spectacle exclusivement aux Invalides, qui n'avaient jamais été appelés à cette fonction que pour prêter main-forte à la ville et à M. le Lieutenant Général de Police, à défaut de

[1] Déjà, en 1764, M. d'Autichamp avait proposé à la Municipalité de prendre à sa solde un certain nombre d'invalides réformés, lesquels continueraient à être casernés au château et se chargeraient de faire la patrouille, ainsi que de la police du spectacle. Cette offre avait été rejetée par le Conseil de ville. *Arch. mun*, BB. 121, f° 71

Digitized by Google

troupes réglées, et ces dernières ne l'étaient elles-mêmes qu'à défaut de soldats à la solde de la ville [1]. »

Des démarches furent faites à Paris pour obtenir que des ordres fussent donnés à la garnison du château pour lui défendre d'empiéter sur les droits de la ville, en ce qui concernait le service du théâtre. Mais les Invalides, soutenus par leur Colonel, M. d'Espagnac, maintinrent leur prétention, et l'année s'écoula sans que la Municipalité ait pu obtenir gain de cause.

Vers le mois de mars de cette année, les comédiens ordinaires de Monsieur, c'est-à-dire une fraction de la troupe de Mlle Montansier qui avait obtenu pour ses artistes le droit de prendre ce titre, inscrit dans le Privilège même qui lui avait été accordé, étaient venus donner une série de représentations à Angers. Nous ignorons la date de l'ouverture de leur spectacle, les *Affiches d'Angers* ayant négligé de l'annoncer.

Le 30 avril 1774, le roi Louis XV fut atteint de la variole. Les théâtres de Paris fermèrent leurs portes en signe de deuil. La Province suivit cet exemple et le Lieutenant général de Police d'Angers invita les comédiens à suspendre leurs représentations.

La mort du Roi étant survenue, le 10 mai, les spectacles demeurèrent fermés, tant à Paris qu'en province, jusqu'au 15 juin.

Le théâtre d'Angers rouvrit donc ses portes ledit jour par *Les deux Amis*, drame de Beaumarchais, et *Silvain*, opéra. Le lendemain, jeudi, pour les débuts de la demoiselle Auguste, artiste nouvellement arrivée, ils donnèrent *Alzire*, tragédie de Voltaire, dans laquelle cette actrice obtint le plus grand succès, ainsi que dans le rôle d'Aménaïde de *Tancrède*, joué par elle le 18 juin (*Affiches d'Angers*, n° 24.)

Cette troupe qui donnait à la fois des tragédies, des

[1] *Arch. mun.* BB. 126, f° 99.

Digitized by Google

comédies et des opéras, fait annoncer qu'elle jouera dans ses prochaines représentations, le *Déserteur*, opéra, *Mahomet*, tragédie, *la Piété filiale*, drame, *Zémire et Azor*, opéra, etc...

Son Directeur était le sieur Neuville, l'associé de Mlle Montansier, ainsi que le prouvent les pièces d'un procès qu'il eut à soutenir, devant le Présidial d'Angers, contre une de ses pensionnaires, la Dlle Jodin. M. Aimé de Soland a déjà parlé de ce procès dans le *Bulletin Historique et Monumental de l'Anjou*, année 1858, pages 375 à 379. Nous reviendrons sur son récit, en le complétant à l'aide de certains détails extraits du *Mémoire sur délibéré pour Demoiselle Marie-Magdeleine Jodin, actrice de comédie, contre le sieur Neuville, Directeur de Comédie*, qui fut publié à cette occasion [1].

Mlle Jodin était la fille du Genevois Pierre Jodin, que l'on croit avoir été un des collaborateurs de l'Encyclopédie [2]. De cette collaboration était née, entre Diderot et la famille Jodin, une certaine intimité. Le philosophe s'intéressa à la fille de son ami, et lorsque, après la mort de son père, survenue en 1761, celle-ci, cédant à son penchant pour l'art dramatique, se fut décidée à entrer au théâtre, il l'aida de ses conseils et de son expérience. En 1766, Mlle Jodin partit pour Varsovie. Elle obtint quelques succès sur la scène de cette ville où elle resta quatre ans. Pendant ce temps son protecteur ne cessa de l'encourager par ses lettres qui ont été conservées et publiées dans ses *Œuvres complètes* [3].

[1] A Angers, chez A. J. Jahyer, seul imprimeur du Roi, 16 p. in-4°. Le mémoire est signé Jodin et Delaunay, procureur.

[2] Né à Genève en 1715, mort à Saint-Germain-en-Laye, le 6 mars 1761. Il avait présenté, en 1759, à l'Académie des Sciences de Paris, un modèle de moulin à lavure et a, en outre, publié deux brochures, l'une sur l'horlogerie : *Les échappements à cylindre comparés à ceux à recul*, 1754, in-12, l'autre sur l'astronomie : *Examen des observations de M. de Lalande*, 1755, in-12.

[3] Ces lettres, au nombre de 19, ont été publiées dans l'édition des *Œuvres complètes de Diderot*, donnée par MM. J. Assezat et Maurice Tourneux, t. XIX, Paris, Garnier frères, 1876.

Digitized by Google

En 1768, Mlle Jodin fut sur le point d'être engagée à Saint-Pétersbourg, sur la recommandation de Diderot, mais cette négociation ne réussit pas. Elle revint alors en France par Dresde, où elle séjourna quelques mois (avril à juillet), et Saltz-Védel, près Magdebourg, et se rendit à Bordeaux où elle resta près d'une année, du mois de septembre 1768 au mois de juillet 1769 [1]. N'ayant pas, sans doute, réussi dans cette ville autant qu'elle aurait pu l'espérer, Mlle Jodin se décida à abandonner le théâtre et à rentrer à Paris dans sa famille [2]. Mais elle y continua toutefois à fréquenter les spectacles et comptait parmi ses amis plusieurs artistes du Théâtre-Français, qui peut-être avaient été ses camarades. Par suite de ses relations avec des gens de théâtre, elle eut l'occasion de rencontrer Mlle Montansier qui, toujours désireuse d'attacher à sa troupe de nouveaux talents, lui proposa de devenir sa pensionnaire. Elle refusa d'abord. Mais Mlle Montansier revint à la charge, flattant ses goûts, lui rappelant « les lauriers qu'elle avait cueillis dans plusieurs « cours étrangères », lui prédisant de nouveaux succès, et réussit à la déterminer à signer, le 23 avril 1774, un engagement d'une année.

Mlle Jodin devait jouer les reines et les premiers rôles forts dans la tragédie, ainsi que les mères nobles dans la comédie. Elle était tenue de se fournir les costumes nécessaires à ses emplois et de suivre la troupe, entière ou en partie, partout où il plairait à sa directrice de la faire conduire par ses préposés ou associés. Ses appointements étaient fixés à 3,000 livres par année, payables par douzièmes. En outre Mlle Montansier s'engageait à voiturer Mlle Jodin, ainsi que madame sa mère, par voiture royale ou autre convenable, et à payer le port de ses équipages.

Ce traité, fait en double entre les parties, pour une durée

[1] Ces dates nous sont fournies par les lettres de Diderot adressées à Mlle Jodin, dans ces différentes villes.

[2] Suivant les savants éditeurs des *Œuvres complètes de Diderot*, Mlle Jodin était une protestante convertie et pensionnée comme telle.

Digitized by Google

d'une année, du 27 avril 1774 au dimanche des Rameaux de l'année 1775, contenait en outre la stipulation d'un dédit de 1,000 livres payables, à titre de dommages-intérêts, par celle des parties contractantes qui viendrait à manquer à ses engagements.

Le traitement, relativement élevé pour l'époque, accordé par Mlle Montansier à sa pensionnaire nous semble prouver que celle-ci était une artiste de mérite.

Les amis de la demoiselle Jodin la blâmèrent vivement de s'être ainsi engagée sans les en avoir avertis. Ils lui représentèrent qu'elle ne pourrait avoir que des désagréments avec le sieur Neuville, l'associé de Mlle Montansier, un aventurier, qui se disait ancien officier d'un régiment réformé et se décorait du titre fastueux et chimérique de comédien du roi, mais était un personnage sans valeur, violent, altier, et surtout incapable de procédés honnêtes. Les conseils arrivaient trop tard. Le traité était signé ; il fallait l'exécuter.

Mlle Jodin devait rejoindre la troupe de Neuville à Angers au mois de mai. La maladie et la mort du roi Louis XV et la fermeture des théâtres de Paris et de province retardèrent son départ. Toutefois les spectacles rouvrirent leurs portes le 15 juin et nous ignorons par suite de quelles circonstances Mlle Jodin n'arriva à Angers que le 14 juillet. Le dimanche 16, elle débuta avec succès par le rôle d'Aménaïde de *Tancrède*. Le soir, Neuville l'avertit qu'elle jouerait le mardi suivant à Saumur *Sémiramis* et que la troupe allait partir dans la nuit pour se rendre en cette ville où l'on répéterait le lendemain [1].

Mlle Jodin représenta qu'elle était très fatiguée du voyage qu'elle venait d'accomplir pour se rendre à Angers, et que

[1] Sans doute par raison d'économie et pour profiter d'une voiture publique partant d'Angers ou traversant la ville dans la nuit du dimanche au lundi. Car si la troupe eût voyagé par voiture particulière, il lui était aussi avantageux de répéter à Angers le lundi et de ne se rendre à Saumur que le mardi dans la matinée, de façon à y être rendue seulement pour l'heure de la représentation.

Digitized by Google

sa santé ne lui permettait pas de faire celui de Saumur, pendant la nuit, et surtout dans une voiture commune et peu commode. Elle proposa de s'y rendre le lendemain, par voiture particulière, de façon à y être arrivée pour l'heure de la répétition. Mais Neuville exigea qu'elle accompagnât les autres acteurs et, bien qu'elle fût malade par suite de ce surcroît de fatigue, la contraignit à jouer le mardi. La troupe revint ensuite à Angers où l'on donna, le jeudi 20, le même spectacle.

Le samedi 22, les acteurs se réunirent, suivant l'habitude, pour arrêter le répertoire de la semaine suivante, Neuville déclara que l'on jouerait *Iphygénie en Tauride.* Mlle Jodin exposa qu'elle avait un peu oublié ce rôle et avait besoin de le repasser. Elle proposa de remplacer cette pièce par *Mérope*; mais l'acteur chargé du rôle de Polyfonte ne le savait pas. Elle offrit alors de représenter *le comte d'Essex*, *la Gouvernante*, *Mélanide*, *Phèdre* ou *Médée.* Neuville refusa ses propositions et déclara que l'on jouerait *Iphygénie.* Il envoya même dans la journée un commissaire de police signifier à sa pensionnaire qu'elle eût à se tenir prête à jouer cette pièce le lendemain. Mais celle-ci résista, et l'on dut donner sans elle *Gaston et Bayard.*

Le lendemain, Mlle Jodin apprit que Neuville était parti pour Saumur, sans l'en prévenir, et en déclarant qu'il ne la considérait plus comme sa pensionnaire. A son retour à Angers, le 28, elle lui fit signifier ses offres de remplir son engagement et de se rendre aux répétitions; il répondit qu'il ne la regardait plus comme faisant partie de sa troupe.

C'est alors que Mlle Jodin fit assigner Neuville devant le Présidial pour voir déclarer rompu l'engagement conclu entre elle et Mlle Montansier et s'entendre condamner à lui payer, outre ses appointements, les mille livres de dédit stipulées dans le traité, puisque c'était lui qui avait manqué

Digitized by Google

aux clauses insérées dans ce contrat. Mais la demanderesse, faute de produire l'engagement sur lequel était fondée sa demande, cette pièce étant demeurée à Paris, dans son domicile, fut déboutée de sa poursuite jusqu'à ce qu'elle eût présenté ce document.

Ayant appris que Neuville allait quitter Angers avec ses artistes, elle lui fit signifier, le 2 août, de nouvelles offres de reprendre son service. Il refusa de répondre.

Enfin, Mlle Jodin reçut de Paris son engagement qu'elle avait réclamé. Elle le fit enregistrer à Angers [1] et reprit l'instance. Cette fois l'affaire fut plaidée au fond. Mlle Jodin prit-elle elle-même la parole pour soutenir sa cause, comme le dit M. de Soland ? Nous n'en avons pas trouvé la preuve. Mais nous pensons que c'est elle qui rédigea le *Mémoire sur délibéré* que nous venons d'analyser. Le style dramatique et boursouflé dans lequel est conçu ce document, les termes dans lesquels sont rapportées les insultes que Neuville lui a adressées, pour se venger des refus par lesquels elle avait accueilli ses avances et ses déclarations amoureuses, les éloges qu'elle s'adresse à elle-même en parlant de sa naissance (?), de son instruction et de ses talents si supérieurs à ceux de son adversaire, nous semblent n'avoir pu être écrits que par une femme doublement blessée dans son orgueil, et comme femme et comme artiste. Bien que le Procureur Delaunay ait signé cette pièce à côté de sa cliente, il paraît bien certain que cette œuvre n'est pas sortie de sa plume de légiste.

Suivant M. de Soland, Mlle Jodin gagna son procès et se hâta de rentrer à Paris, bien déterminée à ne plus s'exposer à de semblables désagréments [2].

[1] Contrôlé à Angers, le 13 août 1774, reçu 43 livres 8 sols, signé : Faucheux.

[2] En 1790, Mlle Jodin publia une brochure, imprimée (ou peut-être seulement réimprimée), à Angers, chez Mame (85 pages in-8°), ayant pour titre : *Vues Législatives pour les femmes, adressées à l'Assemblée Nationale, par Mademoiselle Jodin, fille d'un citoyen de Genève*, avec cette épigraphe qui suffit pour en faire connaître l'esprit : « L'Assemblée

Digitized by Google

Nous nous sommes trop étendu sans doute sur ce procès, bien peu intéressant par lui-même, mais qui nous a paru curieux, en raison des renseignements qu'on y trouve sur les mœurs et les habitudes des troupes d'artistes qui desservaient à cette époque le théâtre d'Angers.

Les *Affiches d'Angers* n'indiquent pas si la troupe revint jouer à Angers, au mois de novembre, pour la foire de la Saint-Martin [1].

Ne pouvant obtenir de solution dans la question de la police du théâtre usurpée par les Invalides, le corps de ville se décida, le 2 janvier 1775, à licencier les soldats de ville devenus inutiles [2].

Le 27 du même mois, les comédiens ordinaires de Monsieur, sous la régie de Francisque, ouvrent leur spectacle par l'*Erreur d'un moment ou la suite de Julie*, comédie mêlée d'ariettes, de Monvel, et le *Tableau parlant*, opéra.

Le journal constate le succès des acteurs de la nouvelle troupe (*Affiches d'Angers* n° 4), mais ne fournit aucun renseignement sur sa composition ni son répertoire. Les représentations paraissent avoir continué jusqu'à la fin du mois de mars, époque à laquelle elles furent forcément interrompues, à la suite de la scène scandaleuse provoquée par les Invalides qui faisaient la police du spectacle.

Les acteurs venaient de donner plusieurs représentations au bénéfice de divers artistes de la troupe. Le 28 mars, les habitués du théâtre, surpris qu'une actrice, la dame Dormeval, « dont les talents avaient intéressé le public, » n'eût pas reçu le même privilège, firent une démarche

« de Paris s'occupera des moyens de remettre en activité les règle-
« ments qui jusqu'ici ont été inutiles pour reprimer le scandale de
« la prostitution publique. *Cahiers du Tiers*, page 67. » Cette pièce est précédée d'une dédicace de l'auteur *A son sexe*, avec cette épigraphe : « Et nous aussi, nous sommes citoyennes. »

[1] Le registre des recettes de l'hôpital des Incurables pour l'année 1774, constate le versement d'une seule aumône de 24 livres, faite par les comédiens, le 22 décembre de cette année. *Arch. mun.*

[2] *Arch. mun.* BB. 27, f° 3

Digitized by Google

en sa faveur auprès du régisseur Francisque qui repoussa leur demande.

Ils projetèrent de solliciter de nouveau ce bénéfice pendant la représentation suivante, fixée au 30 juin.

Les officiers de la compagnie d'Invalides casernés au château, ayant connu ce projet, commandèrent, pour faire le service du théâtre ce jour-là, 40 Invalides, dont les fusils furent chargés à balles et qui reçurent en outre chacun cinq autres cartouches. A quatre heures du soir, la garde, commandée par le capitaine, M. de Renty, et le lieutenant Cazeaux, quitta le château.

Des témoins déclarèrent plus tard qu'ils avaient entendu les officiers convenir qu'ils se montreraient en cas de tapage et tireraient un coup de pistolet sur les personnes du parterre; que ce serait le signal pour leurs hommes d'entrer dans la salle et de tirer aussi sur le public.

Arrivés sur la place des Halles, les officiers ayant fait faire plusieurs évolutions aux Invalides et leur ayant fait mettre la baguette dans le canon du fusil, le public, attiré par ce déploiement de force inusité, la garde du théâtre n'étant d'ordinaire que de dix à douze hommes, remarqua que cette baguette dépassait le canon de cinq à six pouces. Puis, en attendant l'ouverture des portes du théâtre, les soldats se promenèrent sur la place et l'on entendit les officiers leur recommander de tirer au premier signal.

Dès que les portes furent ouvertes, les officiers entrèrent et disposèrent leurs hommes dans toutes les parties de la salle.

La première pièce fut jouée sans aucun incident.

A l'entr'acte, l'orchestre joua plusieurs airs dont les spectateurs s'amusèrent à marquer la mesure avec les pieds. A ce moment, M. de Renty entra dans le parterre, le pistolet à la main, et suivi de huit ou dix soldats ayant la baïonnette au bout du fusil. En même temps les autres Invalides paraissent aux premières loges, le fusil armé.

Digitized by Google

Les officiers se promènent dans le parterre, injuriant les spectateurs qui se gardent de bouger. Un jeune homme est arrêté sans motifs ; un autre reçoit des bourrades ; un troisième est menacé par le lieutenant Cazeaux. Un enfant de quatorze ans, nommé Bancelin, fils du secrétaire-greffier de la municipalité, est pris de peur et cherche, avec l'aide d'un ami de son père, à escalader les bancs qui existaient sur les côtés du parterre. Le lieutenant Cazeaux l'aperçoit et tire sur lui un coup de pistolet. La balle atteint l'enfant à la poitrine. Il veut se sauver. Les soldats reçoivent l'ordre de le constituer prisonnier, mais il parvient à s'échapper et est conduit chez un chirurgien.

Les spectateurs protestent contre cet assassinat. Un sieur Botte est insulté et menacé par M. de Renty qui le fait arrêter et dirige son pistolet sur le public. Celui-ci donne l'ordre à ses soldats de tirer, mais les fusils ne partent pas. On procède à plusieurs arrestations.

Le sieur Bancelin père pénètre dans la salle et vient reprocher au capitaine d'avoir assassiné son fils. Cet officier nie le coup de feu qui a été tiré. Un spectateur apprend au malheureux père que le coup de pistolet qui a blessé son fils a été tiré par le lieutenant Cazeaux. Ce citoyen est aussitôt arrêté et entraîné sur la place des Halles où il parvient à s'échapper. Le sieur Bancelin, sorti avec lui pour le protéger, rentre dans le théâtre et parvient à rejoindre le sieur Cazeaux, qui se rendait aux secondes loges, pour lui demander si le coup de pistolet était chargé à balle. Le lieutenant répond que non et se met à menacer le sieur Bancelin qui réussit à fuir.

La représentation avait été interrompue. Le public affolé, mais tenu en respect par les soldats, parvient enfin à évacuer la salle.

Le lendemain, le Conseil de ville, informé de cette scène scandaleuse, se réunit extraordinairement à l'Hôtel-de-Ville. Le procureur du Roi, M. Boullay du Martray, exposa

Digitized by Google

les faits que nous venons de raconter en abrégeant son récit. Il ajouta qu'il y avait encore trois personnes qui avaient été conduites en prison par les Invalides, sans avoir été écrouées et bien qu'elles n'eussent commis ni crimes, ni indécences.

Il insista sur la conduite coupable des Invalides qui prétendaient arrêter et conduire en prison qui bon leur semblait et quand ils le jugeaient à propos. Il rappela qu'un sieur de la Dublière, interdit pour cause de démence, ayant été arrêté le 10 février, par ordre du sieur Bardoul, officier de police, et écroué par celui-ci, M. de Renty s'était rendu à la prison et avait inscrit sur le registre un second écrou pour défendre que cet individu fût mis en liberté sans son ordre.

Que du reste, l'année précédente, le prédécesseur de M. de Renty, M. de Laudonnet, avait émis les mêmes prétentions et était venu un jour au théâtre avec 40 invalides, ayant leurs fusils chargés, pour tirer sur les 12 hommes formant le guet chargé par la ville de faire la garde du spectacle, s'ils ne se retiraient pas immédiatement.

Enfin, il termina en signalant l'émotion générale causée dans la ville par les événements qui s'étaient produits la veille au théâtre et sur l'obligation qui incombait au Corps de ville, pour l'ordre public comme pour la sûreté et la tranquillité des citoyens, de réprimer les attentats commis par les officiers des Invalides en garnison au château contre la vie et la liberté des bourgeois et habitants.

Sur quoi, le Corps de ville, considérant que la conservation de la vie des habitants est ce qu'il y a de plus précieux à la Compagnie, décide qu'il députera à Paris MM. Allard, maire, et Boullay, procureur du roi, et les prie de partir incessamment, afin d'instruire Sa Majesté et ses Ministres des voies de fait préméditées qui viennent d'être détaillées, et de solliciter les ordres nécessaires pour rétablir le bon ordre.

Digitized by Google

Le Conseil arrête en outre qu'il sera versé à ses commissaires 1,200 livres pour leurs frais de voyage [1].

Le Présidial d'Angers s'émut également du trouble causé par les Invalides et du meurtre du jeune Bancelin. Il se fit remettre les rapports des médecins et chirurgiens qui avaient soigné cet enfant, recueillit des dépositions de témoins et édifia toute une instruction, à la suite de laquelle le lieutenant criminel près cette juridiction lança un décret de prise de corps contre les sieurs de Renty et de Cazeaux. Mais ceux-ci se cachèrent pour éviter l'emprisonnement, et la procédure dirigée contre eux fut sans doute abandonnée, lorsque la ville eut obtenu satisfaction par le départ d'Angers de la compagnie d'Invalides qu'ils commandaient [2].

MM. Allard et Boullay partirent le 2 avril pour Paris où ils arrivèrent le 4. Ils se hâtèrent de voir M. de Limon, l'un des Intendants de Monsieur pour l'Anjou, qui leur promit de les soutenir. Ils visitèrent également MM. de Fontelle, chancellier de Monsieur, Cromot, son intendant des finances, et de la Garenne, secrétaire de ses commandements. Tous s'engagèrent à seconder les efforts des commissaires.

Ceux-ci, désireux de s'attacher d'autres protections, allèrent aussi rendre leurs devoirs au premier président du Parlement, au procureur général, au président de Tourville, et à plusieurs membres influents de cette compagnie, auxquels ils exposèrent leurs griefs contre les Invalides et les motifs de leur députation.

Les réclamations de M. de Renty étant des plus vives et des plus pressantes, ils se décidèrent à faire faire plusieurs copies de la délibération du Conseil de ville qui les avait députés pour les distribuer à Versailles.

[1] *Arch. mun.* BB. 127, f°s 20-22. — Cette délibération que nous venons d'analyser, a été reproduite *in extenso* par M. Cél. Port, parmi les documents publiés à la suite de son *Inventaire analytique des Archives anciennes de la Mairie d'Angers.*

[2] *Arch. mun.* II, t. XI-XXII, f° 237.

Digitized by Google

Présentés à Monsieur par M. le duc de Laval, premier gentilhomme de la Chambre, ils lui remirent une de ces copies.

Les autres furent distribuées à Monseigneur le prince de Lambesc, ancien gouverneur d'Anjou, à M. de Maurepas [1], au maréchal de Muy [2], à M. de Miromesnil [3], au duc de la Vrillière [4], aux chefs du Parlement, aux officiers de Monsieur et à l'Intendant de Tours.

Ils virent aussi M. d'Espagnac, gouverneur des Invalides, qui les reçut avec honnêteté.

Toutes les personnes qu'ils avaient sollicitées leur ayant promis leur concours, les députés leur firent remettre un second mémoire, qu'ils avaient fait rédiger, contenant un exposé plus détaillé des faits qui avaient amené la rixe provoquée par les Invalides.

Ayant appris que le spectacle fermé par la police devait rouvrir ses portes le 24 avril, ils redoublèrent d'efforts pour obtenir qu'il fût défendu à la garnison du château d'Angers de faire la garde au théâtre. M. le maréchal de Muy et M. d'Espagnac voulurent bien déférer à leurs représentations, et ce dernier donna, le samedi 22 avril, les défenses formelles sollicitées par les députés qui se hâtèrent de les faire porter à Angers par un exprès [5].

Quelques jours après, il fut décidé que les Invalides, qui avaient occasionné la rixe, quitteraient Angers pour aller tenir garnison à Saint-Malo, et qu'ils seraient remplacés par un simple détachement de 16 hommes, commandés par un lieutenant [6].

Mais le fond de la question était réservé, et les commis-

[1] Conseiller d'Etat, Président du Conseil.
[2] Louis-Nicolas-Victor de Félix, comte de Muy, Maréchal de France et Ministre de la Guerre.
[3] Armand-Thomas Hue de Miromesnil, Garde des Sceaux.
[4] Louis Phélippeaux, duc de la Vrillière, comte de Saint-Florentin, Ministre d'Etat.
[5] *Arch. mun.* BB. 126, f° 25.
[6] *Arch. mun.* BB. 126, f° 27.

Digitized by Google

saires demeurés à Paris ne purent obtenir, malgré leurs sollicitations fréquemment renouvelées et de nombreux voyages à Versailles, qu'elle fût réglée définitivement[1].

A Angers, le corps de ville attendait avec impatience le résultat de la mission confiée à ses députés. Enfin il reçut, le 24 avril, la lettre qui lui annonçait la défense faite aux Invalides de continuer la police du théâtre.

Aussitôt la Compagnie ordonne que le guet, licencié le 2 janvier précédent, puisqu'il n'avait plus de service à faire, soit reformé sur le champ et que la garde de la comédie soit faite par les habitants sous la surveillance des magistrats. Les hommes composant autrefois le guet seront mandés et invités à reprendre leurs uniformes et leurs armes pour faire la garde au spectacle les jours de représentations, à la condition qu'ils seront payés chaque jour par le Directeur, suivant le taux que fixera le Lieutenant Général de police. Celui-ci devra assister tous les jours au spectacle, ou au moins y être représenté, soit par un membre du comité de police, ou des gens du Roi, avec deux commissaires de police pour exécuter les ordres qu'on leur donnerait.

Il est enjoint en outre au sieur Marville[2], directeur de la troupe, qui avait demandé à M. le Lieutenant de Maréchaussée quatre hommes pour faire la garde du spectacle, de remercier cet officier et de le prier de ne pas envoyer ces hommes, le service de la salle devant être fait par les habitants.

Le Conseil, lecture prise du mémoire rédigé par ses députés sur l'affaire du 30 mars, le trouve bien rédigé et charge lesdits députés de le faire imprimer. Il les invite en même temps à faire rédiger un autre mémoire, sous le nom du père de l'enfant qui a reçu un coup de pistolet,

[1] *Arch. mun.* BB. 127, f°s 52 à 55.
[2] Ou plutôt Neuville.

Digitized by Google

pour le faire aussi imprimer, afin de les distribuer ensemble [1].

Enfin, le 29 avril, le Conseil de ville reçoit la lettre annonçant le prochain départ des Invalides casernés au château. Ils partiront le 4 mai, et seront remplacés par un détachement de seize hommes, plus un sergent et un lieutenant, uniquement destinés à la garde du château, sans pouvoir s'immiscer en aucune manière à faire la garde au spectacle ni aux cérémonies extraordinaires [2].

La Compagnie décide le même jour que le guet sera composé de douze hommes, à la solde et aux ordres de la ville. Ils seront payés sur le revenu des octrois et chargés de la sûreté de la cité [3].

Le théâtre avait ouvert de nouveau ses portes, le 25 avril, par *Le Père de famille* de Diderot et *la Gageure imprévue* de Sedaine. Le 27, on donna *Eugénie* de Beaumarchais et *le Retour imprévu* de Régnard. La troupe retrouve les applaudissements qui l'avaient accueillie à son arrivée à Angers.

Le 13 mai, on donne *Adelaïde Duguesclin*, de Voltaire, et *les Trois Frères rivaux*.

Le rédacteur des *Affiches d'Angers* prodigue les éloges aux deux principaux acteurs de la troupe qui ont joué dans cette représentation, de Neuville [4], le futur époux de Mlle Montansier, le rôle de Vendôme et Collot d'Herbois celui de Nemours, de la tragédie de Voltaire. Il constate en même temps le succès obtenu par Neuville dans *la Bataille d'Ivry* ou *Henri IV*, drame nouveau de Durosoir.

[1] *Arch. mun.* BB. 127, f° 25.
[2] *Arch. mun.* BB, 127, f° 27.
[3] *Arch. mun.* BB. 127, f° 29.
C'est seulement le 8 janvier 1776 que le Corps de ville ordonna le paiement au sieur Garanger, greffier criminel, d'une somme de 72 livres « pour ses honoraires à l'information et accessoires à « l'affaire criminelle arrivée en cette ville, au spectacle, le 30 « mars 1775, poursuivie par M. le Procureur du Roy, à l'insti- « gation de cet hôtel, laquelle somme sera allouée à notre sieur le « Trésorier sur la quittance du sieur Garanger. » *Ibid.* BB. 127, f° 70.
[4] Honoré Bourdon de Neuville. Il signe de Nœuville.

Digitized by Google

Le 26 mai, on donne *Alzire ou les Américains* de Voltaire, avec M. Neuville dans le rôle de Zamor, et Mme Leroy dans celui de Alzire. Le 30 mai, *les Amants généreux* de Rochon de Chabannes. Le 3 juin, *Phèdre* de Racine, avec une nouvelle actrice dans le rôle de Phèdre. Enfin on annonce comme devant être représentées prochainement un certain nombre de tragédies, *Zelmire*, *Radamiste et Zénobie*, le *Cid*, etc...

QUERUAU-LAMERIE.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LA
CONFRÉRIE DU ROSAIRE
EN ANJOU
DU XVe SIÈCLE A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

(*Suite*)

SECONDE PARTIE

LA CONFRÉRIE DU ROSAIRE DANS LE DIOCÈSE D'ANGERS

Ce n'était pas assez pour les Frères-Prêcheurs de faire fleurir à Angers leur chère Confrérie. L'autorité épiscopale, le zèle des Curés, la piété et la générosité des fidèles les aidèrent à la propager au dehors. L'Ordonnance que Mgr Fouquet de la Varenne rendit à ce sujet, le 22 avril 1619, ne resta pas lettre morte. C'est surtout à partir de cette époque que nous voyons les paroisses solliciter la faveur de posséder le Rosaire.

Nos Pères gardèrent précieusement dans le chartrier du couvent les documents relatifs à cette branche de leur apostolat. Ce qu'il en reste aujourd'hui ne saurait nous donner une idée exacte de tout ce qu'ils firent à cet égard, et des heureux résultats qu'ils obtinrent. Mais, bien que les pièces conservées aux archives départementales de Maine-et-Loire soient incomplètes pour ce qui est de la liste des

Digitized by Google

localités où les Dominicains érigèrent le Rosaire, elles suffisent cependant à nous faire connaître tout ce qui concerne l'institution canonique, l'organisation et le gouvernement, les fêtes et les cérémonies de la Confrérie.

Pour ne pas multiplier outre mesure les citations, voici les principales sources auxquelles nous avons emprunté les détails de cette seconde partie de notre étude :

1° Pétitions des Curés et des Notables demandant l'érection de la Confrérie ;

2° Diplôme délivré à cet effet par le R. Père Maître-Général des Frères-Prêcheurs ;

3° Ordonnances des Évêques d'Angers ;

4° Délégation du Prieur d'Angers aux religieux députés par lui pour ériger la Confrérie ;

5° Procès-verbaux et contrats relatifs à l'érection de la Confrérie dans les différentes paroisses du diocèse ;

6° Un imprimé ayant pour titre : « Les charges et devoirs « des Procureurs de la Confrérie du Psaultier, ou saint « Rosaire et Chapelet de Nostre-Dame, instituée par le « Bienheureux Patriarche Saint-Dominique, fondateur de « l'Ordre des Frères-Prêcheurs... »

I

De tout temps, les Souverains Pontifes ont considéré le Rosaire comme étant l'apanage de l'Ordre de saint Dominique. Aussi les Indults que Rome accorde aux Évêques relativement à l'établissement des Confréries dans leur diocèse, ne s'étendent-ils pas à la Confrérie du Rosaire dont l'érection est toujours réservée au Maître-Général des Frères-Prêcheurs. A lui, et à lui seul, il appartient de l'établir en personne ou par ses délégués, dans le monde

Digitized by Google

entier. Toutefois l'érection de cette Confrérie ne peut avoir lieu, en dehors des églises conventuelles des Dominicains, sans l'autorisation de l'Évêque diocésain. Car les privilèges que le Maître-Général tient de la bienveillance du Saint-Siège ne suppriment pas l'autorité des Évêques. Il ne peut, par conséquent, faire bénéficier les fidèles de notre Confrérie sans le consentement de l'Ordinaire qui a juridiction sur les paroisses de son diocèse.

Une fois établie dans une église paroissiale, ou dans une chapelle indépendante de l'Ordre, la Confrérie est soumise à l'autorité de l'Évêque qui a sur elle droit de visite, d'administration, de correction, au spirituel et au temporel. Il peut imposer des statuts particuliers, pourvu que ces statuts ne renferment rien de contraire aux statuts généraux, lesquels étant revêtus de l'approbation du Souverain Pontife sont obligatoires pour tous, même pour les Évêques.

Si l'on veut obtenir l'érection canonique de la Confrérie du Rosaire, il faut donc recourir tout d'abord au Maître-Général de l'Ordre de saint Dominique. Afin de simplifier cette formalité essentielle et d'éviter des retards prolongés, le Général remet aux Provinciaux et par eux aux Prieurs de chaque couvent, avec la faculté d'en disposer prudemment et en son nom, des diplômes d'érection revêtus de sa signature.

Ces données étaient nécessaires pour l'intelligence de ce que nous avons maintenant à dire touchant l'histoire du Rosaire dans le diocèse d'Angers.

Lorsqu'une paroisse désirait avoir la Confrérie, le Curé et les principaux habitants adressaient une pétition officielle au Prieur des Dominicains. Ces pétitions sont une manifestation de la piété de ceux qui les ont signées, une preuve de l'estime qu'ils professaient pour le Rosaire, la touchante expression du prix qu'ils attachaient aux grâces spirituelles dont cette dévotion est la source. Toutes recon-

Digitized by Google

naissent, en termes formels, le droit de l'Ordre des Frères-Prêcheurs relativement à notre Confrérie, et font écho à la tradition en proclamant saint Dominique « Autheur et instituteur du Rosaire. »

A la demande de l'érection de la Confrérie dans leur église, le Curé et les paroissiens ajoutaient la promesse d'en observer les règlements, de satisfaire aux charges que cela pourrait entraîner, de s'acquitter de tous les exercices religieux prescrits, et de se montrer toujours dignes de la faveur qu'ils sollicitaient en travaillant de tout leur pouvoir à l'extension du Rosaire parmi eux.

Voici d'ailleurs une de ces pétitions :

« Au Révérend et Vénérable Père, le Père Prieur des « Frères-Prêcheurs de la Ville d'Angers ;

« Nous Briand Jarry, p^tre^ Recteur de Saint-Pierre de « Thouarcé, André Leroy, vicaire aud. lieu, Claude « Tremblé, René Méraud, François Jannet, p^tre^ chapelin, « Jacques Deschamps, Louis Faligan, diacre, habituez en « l'église parrochiale dudit Thouarré, Basile Husseau, « seneschal, François Guinoiseau, Procureur fiscal, « Charles Périer, greffier dud. lieu, et autres officiers et « habitans de cette paroisse soubz signés tant pour nous « qu'autres nos Paroissiens, ayant, par la grâce de Dieu, « bonne asseurée connaissance des grandes grâces, faveurs « et indulgences concédées par plusieurs saincts Pères « Papes de Rome aux Confrères de la saincte Confrairye du « Rosaire ou Chapelet de la Vierge, Mère de Dieu, désirant « d'estre soubz les enseignes et marques infaillibles de sa « dévotion, sachant qu'avez le pouvoir de nous conférer ce « bien incomparable et d'establir cette dite Confrairye là « où la commodité se trouve tant aux villes qu'aux « Paroisses champestres qui le demandent avec pareille « instance et affection que nous. A cette cause, nous vous « supplions en continuant nos premiers vœux et précé- « dentes requestes, nous faire ce bien de prendre la peine

Digitized by Google

« venir ou envoyer de votre part, establir ou ériger la dite « dévotion en Notre Église parrochiale ; vous promettons « et nous obligeons par la présente d'accomplir à notre « possible les charges et devoirs qui nous pourront par « vous ou vostre commis estre enjointes, tant pour ce qui « concerne et regarde la vénération de l'autel qui sera à « ce dédié qu'aussy le soin du service et processions qui « nous seront par vous prescrites, comme encore de « suivre entièrement, nonobstant tout autre réglement « nouveau, toutes les conditions du dit établissement par- « ticularisez et autorisez par les Souverains Pontifes et « Généraux de Votre Ordre. Que sy Votre Révérence pater- « nelle nous accorde nos humbles supplications, outre le « mérite qu'aurez d'ainsy coopérer à une plus grande « gloire de Dieu et au salut de tant d'âmes, vous nous « obligerez à prier pour votre prospérité et heureux « accroissements aux sainctes vertus ; et nous, de notre « part, en reconnaissance de ce tant signalé bien faict, « tascherons de nous acquitter de ce debvoir, pour mériter « avec tous les Confrères du monde la qualité d'enfans et « serviteurs de la Mère de Dieu et de sainct Dominique, « Aucteur de cette saincte dévotion et Confrairye du « Chapelet.

« Fait à Thouarcé, ce quatrième jour de fébvrier mil six « cens trente et un [1]. »

(Suivent les signatures.)

Les Dominicains d'Angers maintenaient énergiquement leurs droits au sujet du Rosaire. Le Curé de Saint-Rémy-en-Mauges, ayant obtenu de l'Évêque une Ordonnance qui l'autorisait à avoir la Confrérie dans sa Paroisse, pensa que cela suffisait. Le Père Nicolas Le Marchand, alors Sous-Prieur *in capite* du couvent [2], prévenu par un de ses

[1] *Arch. dép. de Maine-et-Loire.* — F. des Jacobins.

[2] Lorsque le Priorat est vacant dans un couvent, le Sous-Prieur devient alors le premier Supérieur de la maison, et porte le titre de Sous-Prieur *in capite*.

Digitized by Google

religieux qui prêchait à Saint-Rémy, réclama aussitôt. Le Curé lui écrivit : « Comme je croyais que j'aurais de vostre « charité l'establissement de nostre Rosaire en ma paroisse, « ainsi que Madame la Présidente [1] vous en avait prié, et « voyant que vous souhaitiez observer quelqu'autres for- « malitez touchant nos droits, j'en ai été contant. Il est « vray que je debvais vous avoir envoyé la coppie de la « patente de Monseigneur, ainsy que vous me l'aviez « demandé, mais nostre Révérend Père Prédicateur ne le « trouva pas à propos, car il ne voulait rien faire que par « la seule patente qui fust venue de vostre part pour la « consécration de nos privilèges ; et à présent que je lui ai « parlé, et comme il a veu que vous souhaitiez de recevoir « l'original, sur son conseil je le vous envoye ... Aussy « j'ajouterai que Monsieur Musard [2] m'avait dit que le « droit d'établir la d^te^ Confrairie vous appartenait. C'est « pourquoy je ne ferai rien que selon que vous ordon- « nerez [3]. »

L'érection canonique de la Confrérie eut lieu le 5 mai 1672.

II

Tout en reconnaissant, dans une certaine mesure, les privilèges de l'ordre de saint Dominique, les Évêques d'Angers ne se sont pas toujours exprimés avec exactitude dans leurs Ordonnances relatives à la Confrérie du Rosaire. Si nous nous permettons de relever ce qu'il y a d'erroné

[1] « Haute et puissante dame Jacqueline de la Rivière. » Procès-verbal de S. R. en M.
[2] Secrétaire de l'évêché d'Angers.
[3] *Arch. dép. de M.-et-L.* — F. des Jacobins.

Digitized by Google

dans les actes épiscopaux que nous avons sous les yeux, il va de soi que nous entendons le faire avec tout le respect dû à la haute autorité de laquelle ils émanent, et uniquement pour rétablir le droit tel que les Papes l'ont créé.

Répondant aux demandes des Paroisses qui réclamaient l'érection de la Confrérie, Mgr Henri Arnaud s'exprime ainsi : « Nous accueillons volontiers la supplique qui nous « a été remise de la part du Recteur, des Chapelains et « des Paroissiens de l'église paroissiale de N..., lesquels « demandent que nous daignions, de notre autorité, « pourvoir à l'érection et à l'institution de la Confrérie du « Rosaire dans leur Église [1]. »

Cette manière de parler manque de netteté et prête à l'équivoque. Nous l'avons dit, relativement à l'érection de la Confrérie dans les paroisses, le droit épiscopal se borne à une simple autorisation de procéder à une érection. C'est le Général des Frères-Prêcheurs, et non pas l'Évêque, qui érige la Confrérie. Voici, en effet, les termes mêmes du diplôme par lequel le Père Général accorde la Confrérie aux Paroisses qui la demandent : « En vertu de l'autorité « Apostolique à nous concédée, nous accordons la per- « mission et la faculté d'ériger la Confrérie, moyennant « toutefois le consentement de l'Ordinaire et du Prieur du « couvent de notre Ordre le plus rapproché [2]. »

L'Évêque Henri Arnaud ajoute : « En vertu de notre « autorité ordinaire, nous donnons la faculté au Prieur du « couvent des Frères-Prêcheurs d'Angers d'ériger et

[1] Libenter admisimus supplicationem nobis porrectam ex parte Rectoris, Capellanorum, Parochianorum Ecclesiæ Parochialis N. rogantium ut dictam Confratriam (Rosarii) in Ecclesia sua erigi atque institui, nostra auctoritate dignaremur.

[2] Nos igitur vestris votis.... inclinati, dictam Confraternitatem... instituendi, auctoritate apostolica nobis concessa, tenore præsentium licentiam concedimus, et facultatem, accedente tamen assensu Ordinarii loci ac Prioris vicinioris Conventus seu loci Ordinis nostri.

Digitized by Google

« d'établir la Confrérie (du Rosaire) dans la dite église « paroissiale [1]. »

Le Prieur ne tient que du Général de son Ordre la faculté d'ériger dans telle église la Confrérie du Rosaire. L'Évêque n'a rien à lui donner ici en fait de pouvoirs. Une seule chose, nous le répétons, est requise de la part de l'Évêque : son consentement. Bien plus, si le Prieur du Couvent le plus rapproché de l'église qui désire avoir la Confrérie, s'oppose à l'érection, l'Évêque ne peut pas passer outre. Et s'il veut, quand même, que la Confrérie soit érigée, il doit recourir soit au Général, soit au Saint-Siège. Le Général, en effet, soumet l'érection de la Confrérie, non pas seulement au consentement de l'Évêque, mais encore au consentement du Prieur conventuel dans le ressort duquel est située l'église qui demande le Rosaire, comme le prouve le texte cité plus haut [2].

Enfin, Sa Grandeur a outrepassé les droits de l'Ordinaire en désignant elle-même l'autel et en nommant le Directeur de la Confrérie [3]. C'est au Général ou à son délégué à déterminer l'autel qui sera le centre de la Confrérie et à en instituer le Directeur [4]. Un Directeur institué par l'Évêque ne jouit, en vertu de cette institution, d'aucun pouvoir soit pour admettre les fidèles à faire partie de la Confrérie, soit pour inscrire leurs noms sur le registre canonique, soit pour bénir ou indulgencier les chapelets [5]. Il ne saurait avoir qu'un droit d'administration.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que Mgr Henri Arnaud prétend, en parlant comme il le fait dans l'Ordonnance que

[1] Societatem seu Confratriam (Rosarii).... auctoritate nostra ordinaria, erigendi atque instituendi.... facultatem damus Priori Conventus Fratrum Prædicatorum Andegavensis.

[2] Voir le diplôme d'érection. — Pièces justificatives. A.

[3] Sòcietatem seu Confratriam (Rosarii) ad altare eidem Virgini dicatum auctoritate nostra erigendi.... facultatem damus.... Præerit ei Rector Parochialis qui pro tempore fuerit.

[4] Voir le diplôme d'érection. — Pièces justificatives. A.

[5] Réponse de la Sacrée-Congrégation. — 1847.

Digitized by Google

nous analysons, s'en référer aux Constitutions Apostoliques — *visis Constitutionibus Apostolicis super ea re editis* — lesquelles disent précisément le contraire; et respecter les privilèges des Frères-Prêcheurs, — *juxta formam privilegiorum ejusdem Ordinis* (*Prædicatorum*) — privilèges qu'il méconnaît par ses prétentions anticanoniques!

Dans la rédaction de ses Ordonnances touchant le Rosaire, Mgr Claude de Rueil s'est servi de termes qui, tout en laissant encore quelque chose à désirer, sont cependant plus conformes au droit. Ainsi il commence par dire : « qu'il se rend volontiers à la supplique du Recteur « et des paroissiens de N. le priant de daigner soit ériger « ou instituer la Confrérie du Rosaire dans leur église, « *soit en permettre l'érection ou institution* [1]. » Les expressions que nous venons de souligner sont seules admissibles; il faut rayer celles qui précèdent. Sa Grandeur continue : « Nous avons permis, et par la teneur des pré- « sentes nous permettons que la dite Confrérie ou Société « du Très-Saint Rosaire ou Psautier de la Bse Vierge Marie « soit érigée dans l'église de N. par le Prieur, ou par « n'importe quel autre religieux du Couvent des Frères- « Prêcheurs d'Angers, ayant pour cela de son Ordre les « pouvoirs nécessaires, selon les Constitutions Aposto- « liques et suivant le rit prescrit [2]. »

Mgr de Rueil respecta encore nos privilèges, en n'instituant pas le Directeur de la Confrérie. Il régla seulement,

[1] Notum facimus universis quod ex parte tam Rectoris quam Parochianorum Parochialis Ecclesiæ N. nobis fuit humiliter supplicatum quatenus Confraternitatem Rosarii Smæ Virginis Deiparæ in dicta ecclesia erigere seu instituere ejusve erectionem seu institutionem permittere auctoritate nostra ordinaria dignaremur.

[2] Permisimus, ac præsentium tenore permittimus dictam Confraternitatem seu societatem Sanctissimi Rosarii seu Psalterii Bmæ Virginis Mariæ in dicta Ecclesia N. per Priorem seu quemvis alium religiosum Conventus fratrum prædicatorum Andegavensis, ad id ab ordine potestatem habentem, juxta Constitutiones Apostolicas legitimo ritu adhibito, institui atque erigi.

Digitized by Google

que les exercices du Rosaire auraient lieu sous la conduite du Président et avec la direction du Curé [1]. En cela, rien d'illégal, la Confrérie établie dans une paroisse étant soumise à la juridiction de l'Ordinaire. Mais il s'est trompé en attribuant au Curé le soin de désigner l'autel du Rosaire [2].

Une Ordonnance rendue par Claude Taillebois, Vicaire Général de Mgr de Rueil, mentionne un détail qui prouve que sous le gouvernement de ce Prélat, le droit était mieux respecté que sous l'épiscopat de Henri Arnaud. Il s'agit de l'érection de la Confrérie dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Chemillé. Régulièrement cette érection ne pouvait pas avoir lieu, l'église de Notre-Dame, qui demandait la Confrérie, n'étant pas à la distance voulue de l'autre église du même lieu qui la possédait déjà. Que fit-on? Comme le Droit le prescrit, on eut recours, non pas à l'autorité épiscopale, mais au Général des Frères Prêcheurs. Le Vicaire Général, agissant au nom de l'Évêque, a soin de mentionner le rescrit par lequel Rome accorde la dispense demandée [3].

Les Évêques d'Angers ne se bornèrent pas à autoriser l'érection du Rosaire. Ils ajoutèrent à leur autorisation de sages règlements destinés à compléter les statuts de la Confrérie.

La critique que nous avons dû faire des Ordonnances de Mgr Henri Arnaud ne saurait nous empêcher de lui rendre justice. Aussi sommes-nous heureux de pouvoir citer l'éloge qu'il se plaisait à faire de la Confrérie du Rosaire; d'autant plus que cet éloge est tombé de la plume d'un Évêque

[1] Sub regimine præsidentis et directione dicti Rectoris.
[2] Ad certum altare per dictum rectorem designandum.
[3] Visa dispensatione Rmi Magistri Generalis totius Ordinis Prædicatorum super distantia infra duorum milliarium per præfatos supplicantes obtenta... permittimus dictam Confraternitatem... Smi Rosarii... in dicta Ecclesia Parochiali Bae Mariæ de Chemillé... per Priorem... institui atque erigi.

Digitized by Google

contre lequel nos Pères durent lutter pour maintenir plusieurs de leurs privilèges et pour défendre la vérité catholique [1]. Voici ces paroles : « Elle est belle et parée « comme Jérusalem, la Vierge Épouse du Dieu Vivant et « Mère de son Fils unique ! Les filles de Sion l'ont vue ; elles « l'ont chantée et proclamée bienheureuse. Entraînées par « l'odeur de ses parfums, elles ont suivi ses traces ! — « Cela convient spécialement aux pieuses Congrégations et « Confréries des fidèles qui, unis entre eux par les liens « d'une sainte fraternité, tendent à ne faire qu'un cœur et « qu'une âme, pour honorer et vénérer par des vœux et « des hommages communs la Reine des Vierges ; la fêtant « par des louanges assidues et courant, pour ainsi dire, « à l'odeur de ses Vertus par le soin avec lequel ils « s'étudient à l'imiter. Mais nous reconnaissons que, par un « privilège singulier de la bénédiction divine, cela appar- « tient, plus qu'à tout autre, à la Confrérie du Rosaire, « très saint rejeton de l'Ordre de saint Dominique. « Confirmée par tant d'insignes miracles, enrichie de « mérites par une si nombreuse lignée d'âmes saintes, « elle a tellement contribué, par la piété qu'elle inspire, à

[1] Les réguliers eurent à soutenir contre les prétentions de Henri Arnaud les privilèges qu'ils tiennent de l'autorité et de la bienveillance du Souverain Pontife. Les Dominicains s'unirent aux autres Ordres attaqués par le Prélat. Finalement, le Saint-Siège condamna, d'une part, certaines exagérations attribuées par l'Evêque aux réguliers qui se défendirent de les avoir jamais formulées ; et affirma, d'autre part, une fois de plus, les privilèges traditionnels des Ordres mendiants. Voir *Statuts synodaux du diocèse d'Angers*. — *Les Véritables sentiments des religieux, etc.* — Soumis à des influences de famille auxquelles il ne sut pas se soustraire, Henri Arnaud se fit le champion du Jansénisme dans le diocèse d'Angers. — L'Université, et surtout la faculté de théologie, lui tint tête et déploya pour la vérité un zèle qui força l'erreur à battre en retraite. Les Dominicains se signalèrent dans cette lutte de la foi contre l'hérésie par leur attachement à l'autorité du Saint-Siège. Nous citerons, entre autres, le P. Visdegrain, savant théologien, qui déjoua plus d'une fois les menées de l'erreur. — Voir *Pocquet de Livonnière, hist. de l'Un. d'Angers*, et *Relation fidèle de tout ce qui s'est passé à l'Un. d'Angers en 1675*.

Digitized by Google

« répandre dans tout l'Univers chrétien la gloire de la « Mère de Dieu, qu'elle est de droit, on peut le dire, la « première de toutes les Confréries [1]. »

III

Lorsque le Maître Général des Frères-Prêcheurs avait accordé la Confrérie à une paroisse, et que l'Évêque, de son côté, en autorisait l'érection, le Prieur du Couvent d'Angers se rendait sur les lieux pour procéder aux cérémonies voulues et donner la Prédication prescrite par le Droit. A son défaut, il déléguait un de ses religieux, choisi par un vote du Conseil conventuel [2], et accompagné d'un autre religieux, avec pleins pouvoirs d'ériger la Confrérie dans la paroisse dont il s'agissait.

[1] Pulchra est et decora sicut Jerusalem Virgo Dei Viventis sponsa, et Unigeniti ejus mater. Viderunt eam filiæ Sion et laudaverunt et Beatissimam prædicaverunt, et post eam in odorem unguentorum suorum cucurrerunt Piis fidelium Congregationibus et Confratriis hoc præcipue convenit, quæ ex fœdere sanctæ ejusdem societatis in unum conspirantes, communibus votis et obsequiis Reginam Virginum colunt et venerantur, cum assiduis laudibus celebrant et sedula imitatione in odorem virtutum ejus certatim currunt. Sed illud præ cæteris Confratriæ Rosarii S^mæ Dominicani Ordinis propagini, singulari benedictionis divinæ privilegio concessum agnoscimus : quæ tot insignibus miraculis confirmata, tot numerosa piarum animarum sobole fæcundata, Dei Matris gloriam ita per Universum orbem Christianum pietate sua diffudit, ut jure Confratriarum omnium Princeps dici possit.

[2] Reverendo patri Magistro in theologia fratri Matheo Quatrembat, frater Sebastianus Baullaynus sacræ theologiæ professor, necnon conventus Andegavensis humilis Vicarius R^di admodum presentis Magistri fratri Nicolaï Le Gardeur, Provincialis Provinciæ Franciæ Ordinis Fratrum Prædicatorum Salutem in Domino.

Pio ac religioso devotionis affectu annuentes sanctissimis votis tum venerabilis D^ni Rectoris Parochi, tum Parochianorum Ecclesiæ Parochialis Lugduni de Andino, qui unanimi consensu, obtenta licentia ab Illmo ac R^mo DD. Antistite Andegavensi, et in eadem Ecclesia Lugduni de Andino erigere devotissimam Confratriam Sacratissimi Rosarii Sanctissimæ Virginis Mariæ nos rogarunt ut

Digitized by Google

Dans ces lettres de délégation, le Père Prieur s'exprime ainsi : « Au Révérend Père, Maître en théologie, Frère « Matthieu Quatrembat, frère Sébastien Baullayn, pro- « fesseur de théologie et, au Couvent d'Angers, humble « vicaire du Très Révérend Père Maître Frère Nicolas « Le Gardeur, actuellement Provincial de la Province de « France de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, salut dans le « Seigneur. C'est avec un pieux et religieux sentiment de « dévotion que nous acquiesçons aux vœux très saints du « Vénérable Monsieur le Recteur et des Paroissiens de « l'Église paroissiale du Lion-d'Angers, lesquels d'un « commun consentement, et après avoir obtenu l'autori- « sation de l'Illustrissime et Révérendissime Seigneur, « Évêque d'Angers, nous ont prié de vouloir bien ériger « par notre ministère la très pieuse Confrérie du Très- « Saint Rosaire dans cette même Église du Lion-d'Angers, « sachant que le Saint-Siège, par un privilège spécial, « a confié à notre Ordre cet Office d'instituer la dite « Confrérie pour favoriser et accroître parmi les fidèles la « dévotion envers la Très Sainte Vierge Marie, Mère de « Dieu. C'est pourquoi, Nous, Frère Sébastien Baullayn, « en vertu de l'autorité dont nous sommes revêtu de la « part du même R. P. Le Gardeur, Provincial de la Pro- « vince de France, des Frères-Prêcheurs, nous vous « députons et vous instituons, Vous, R. P. Maître Fr. « Matthieu Quatrembat, pour ériger cette mémorable

per nostrum ministerium usque dignaremur, scientes hocce munus erigendi dictam Confratriam a Sancta sede Apostolica speciali privilegio Ordinis nostri, ad fovendam et augendam sanctissimæ Virginis Mariæ Matris Dei inter fideles devotionem concessum esse. Quamobrem Nos frater Sebastianus Baullaynus præfatus auctoritate qua fungimur ejusdem R. P. Le Gardeur provincialis Provinciæ Franciæ Ordinis Fratrum Prædicatorum, te reverendum patrem Magistrum fratrem Mathæum Quatrembat deputamus et instituimus erectorem memorabilis Confraternitatis S^ni Rosarii, tibi mandentes ex hoc ad dictam parochialem Ecclesiam de Lugduno Andino nuncupatam te cum socio tibi designato R. P. Fratres Nicolao Langevin, conferas quamprimum, pleno jure et nostra auctoritate dictam Confratriam in ea erecturus et ea omnia peracturus quæ ad Dei

Digitized by Google

« Confrérie du Très-Saint Rosaire, vous mandant, en « conséquence, de vous rendre au plus tôt à la dite église « du Lion-d'Angers, avec le compagnon qui vous est « désigné, le R. P. Fr. Nicolas Langevin, pour y établir « de plein droit et de par notre autorité la dite Confrérie, « et pour y accomplir tout ce qui a coutume d'être fait, « selon notre Rit, à l'occasion de cette érection, pour la « gloire du Dieu tout-puissant et l'honneur de la très- « Sainte Vierge. Et nous vous recommandons de tout « notre pouvoir à M. le Curé de la dite église, et à tous les « fidèles de l'un et de l'autre sexe commis à ses soins, « comme un homme religieux et respectueusement fidèle « à l'obéissance, afin qu'ils vous reçoivent avec charité et « vous traitent avec honnêteté. En foi de quoi, et pour « donner la valeur voulue aux présentes munies du sceau « de notre Couvent d'Angers, nous les avons signées de « notre propre main, le 23e jour de mars, de l'année 1641.

« Fr. Baullayn, Vicaire Provincial. »

Le religieux chargé d'ériger la Confrérie étant arrivé dans la paroisse qui avait sollicité cette faveur, les notables de l'endroit, le Curé à leur tête, se réunissaient en assemblée publique. Le Père justifiait de ses titres et qualités. Un notaire, appelé à cet effet, en prenait acte et donnait lecture du contrat à passer entre le représentant de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, d'une part, et les paroissiens, d'autre part. En vertu de ce contrat, le Curé et les députés

Omnipotentis gloriam necnon Smæ Virginis honorem, et nostro ritu fieri solent in tali erectione. Teque plurimum commendamus tanquam virum religiosum et obedientiæ reverenter fidelem Dno Rectori ejusdem Ecclesiæ et omnibus Christi fidelibus utriusque sexus sibi commissis quatenus charitate suscipiant et humaniter pertractent. In quorum fidem et robur præsentibus sigillo nostri Conventus Andegavensis munitis manu propria subscripsimus, die 23 Martii anni Domini 1641.

F. Baullaynus, Vicarius provincialis.

Quæ supra manu propria scripta affirmo. Locus sigilli

Digitized by Google

de la paroisse s'engageaient à observer toutes les conditions prescrites par le Droit, tous les détails contenus dans les statuts de la Confrérie. Les Frères-Prêcheurs, de leur côté, maintenaient tous leurs privilèges pour l'avenir. Il était spécifié, notamment, d'après les termes mêmes du Diplôme d'érection, que du jour où l'Ordre de saint Dominique aurait une église dans la localité, ou aux environs à une distance déterminée, la Confrérie serait transférée chez eux, de droit et de fait, avec ses indulgences, ses privilèges, et tous ses biens temporels quelle qu'en fût l'origine. Dans le cas où les paroissiens viendraient à manquer à leurs engagements, le Prieur d'Angers se réservait d'y mettre bon ordre, et même, au besoin, de supprimer la Confrérie dès lors que les statuts ne seraient plus observés [1]. Le contrat étant signé, le notaire en donnait une copie authentique pour le Couvent d'Angers qui la conservait dans ses archives. On le transcrivait aussi, au moins dans ses principales dispositions, sur un registre spécial. Enfin, après avoir constaté que l'autel destiné au Rosaire était pourvu de tous les objets nécessaires au culte, et orné du tableau traditionnel représentant dans une couronne formée par les quinze principaux mystères de la Rédemption, d'un côté, saint Dominique à genoux aux pieds de la Très Sainte Vierge qui lui remet le Rosaire, et, de l'autre côté, sainte Catherine de Sienne « sans aultres figures de saincts ou sainctes qu'en laby de saint Dominique », le Père Prédicateur procédait à l'érection de la Confrérie. Cette cérémonie avait lieu, ordinairement, après la messe solennelle. Elle comprenait un sermon en harmonie avec la circonstance, la publication des pièces officielles, la désignation de l'autel propre à la Confrérie et celle des autels à visiter pour gagner les indulgences attachées à cette visite en faveur des Confrères, la nomination

[1] Voir le Diplôme d'érection. Pièces justif. A.

Digitized by Google

du Directeur, des Conseillers et des Procureurs. Après quoi, le Prédicateur rédigeait, sur le registre de la Confrérie, le procès-verbal de l'érection à laquelle il venait de procéder. Il ajoutait au contrat passé par devant notaire entre l'Ordre et les notables, quelques lignes, signées de sa main, attestant le fait de cette érection. De son côté, le Curé, soit le dimanche précédent, soit le jour même de l'institution canonique de la Confrérie, ou peu de temps après, publiait au prône de la messe paroissiale et faisait afficher dans son église les statuts imposés par l'Évêque du diocèse.

R. P. F. Marie Bernard Ducoudray.

(A suivre.)

Digitized by Google

L'INDE FRANÇAISE

AVANT DUPLEIX

(*Suite*)

CHAPITRE CINQUIÈME

LES SUCCESSEURS DE MARTIN. — RELATIONS DE LA FRANCE AVEC LA CHINE, L'INDO-CHINE ET LA PERSE. — L'ILE BOURBON

La mort de Martin fut un malheur pour Pondichéry. Ses successeurs immédiats, Dulivier et Hébert n'avaient rien de ce qu'il fallait pour diriger une œuvre aussi difficile que celle qui leur était confiée. Leur administration laissa beaucoup à désirer et donna lieu à de nombreux scandales. Ce fut Dulivier qui remplaça Martin en remplissant par intérim les fonctions de gouverneur jusqu'au mois de juillet 1708, époque à laquelle Hébert arriva d'Europe.

Dulivier ne s'était fait remarquer que par la jalousie qu'il avait conçue à l'égard de Martin. Son passage aux affaires eut des effets déplorables et aggrava la crise que la colonie devait bientôt traverser. Les terres n'étaient pas affermées et les comptes tenus d'une manière irrégulière. Par sa maladresse, Dulivier froissait la population indigène, et plusieurs de ses mesures irritèrent les différentes castes qui étaient habituées à voir respecter leurs usages. Le

Digitized by Google

caractère fier et hautain du nouveau gouverneur dégoûtait du service les agents de la Compagnie et semait partout la division. De son côté, madame Dulivier, qui était une créole de Madras, ne négligeait aucune occasion de montrer sa vanité. Elle poussait si loin ses prétentions, qu'un jour, revenant de faire une promenade, elle ordonna de tirer le canon de Pondichéry afin d'annoncer son retour dans la ville. Elle avait apporté des habitudes de dépense qui contrastaient singulièrement avec la simplicité de Martin. Elle avait ainsi trouvé moyen de s'aliéner tous les Européens qui habitaient la colonie.

Hébert ne manquait pas d'une certaine valeur. Il montra des qualités qui révélaient chez lui quelque entente des affaires coloniales. Mais il était cupide et regardait le gouvernement de Pondichéry comme un moyen d'arriver à une situation brillante. De plus, il était violent, dominateur, et ses actes furent toujours empreints d'arbitraire. Au début, Hébert effectait un grand zèle pour les intérêts de la Compagnie. Il ne parlait que d'économies et cherchait à augmenter les revenus en donnant à ferme le bétel, le tabac, le change de la monnaie et en mettant en location les terres inoccupées. Il s'occupait de la voirie d'une manière active et prenait plusieurs arrêtés concernant les plantations et l'entretien des rues. Puis, dans le but de se signaler et de faire parler de lui, le nouveau gouverneur poursuivait avec acharnement la destruction des armoiries de la Compagnie Hollandaise qui existaient encore sur les portes de quelques maisons. C'était puéril, et le chef de l'Inde Française devait se livrer à des opérations plus sérieuses. Cependant il semblait y attacher une grande importance et, dans les lettres qu'il adressait aux directeurs, il se vantait de cette action comme s'il avait assuré l'avenir de nos établissements.

Hébert n'avait pas tardé à montrer son caractère envieux et jaloux. A peine avait-il pris possession de son gouver-

Digitized by Google

nement, qu'il ordonnait à Madame Martin de quitter la citadelle, où elle habitait depuis la mort de son mari, et d'aller fixer sa résidence ailleurs. La réputation du fondateur de Pondichéry, qui était mort au milieu des regrets universels, lui portait ombrage. Aussi s'efforçait-il de la calomnier et voulait-il représenter l'administration de Martin, qui avait toujours été des plus intègres, comme déplorable et ayant donné lieu à de nombreux abus. Il était persuadé du contraire et croyait en agissant ainsi arriver à se faire considérer comme indispensable et devenir l'homme nécessaire. Il cherchait aussi à s'ingérer dans les affaires religieuses, qui n'étaient pas de sa compétence, et pensait relever son prestige en étant hostile au clergé. Martin avait usé de beaucoup de tolérance à l'égard des indigènes en tout ce qui concernait l'exercice de leur culte. Son successeur sortit de cette prudente réserve et un arrêté de 1711 vint fixer aux gentils les époques où ils pourraient accomplir leurs sacrifices. Il en résulta un mécontentement général.

La mauvaise administration du gouverneur n'altéra en rien l'entente qui existait entre les habitants de la colonie. La population indigène était habituée à notre domination et l'on pouvait compter sur sa fidélité. Sa situation était cependant des plus précaires. Comme elle vivait au jour le jour, elle se trouvait sans ressources, quand la récolte était mauvaise, ou lorsque le travail venait à manquer. Aussi, souvent la misère était grande. L'année 1708 fut des plus malheureuses. La sécheresse avait été excessive et l'on eut presque une famine. Le riz, qui en temps ordinaire valait à peine un sol la livre, se vendait plus de huit. La charité privée s'efforça de venir en aide à ceux qui souffraient et elle fut toujours largement exercée à Pondichéry.

A cette époque le choléra qui, le siècle suivant, devait faire son apparition en Europe, fut signalé dans notre colonie. L'on n'eut pas à constater des épidémies sem-

Digitized by Google

blables à celles qui ravagèrent notre pays. Le choléra n'exista jamais dans notre colonie qu'à l'état endémique. Il était désigné sous le nom de *mort de chien* et frappait particulièrement les Européens. Le traitement dont on se servait pour combattre le mal consistait à interdire aux malades de boire de l'eau et à leur brûler la plante des pieds avec un fer rouge.

Pendant toute cette période jusqu'au système de Law, l'histoire de l'Inde Française n'offre rien de remarquable. En 1715, le capitaine Dudemaine avait remonté le Gange avec deux navires et, grâce à son appui, le gouvernement de Chandernagor obtenait un firman très avantageux pour notre commerce. Nos relations avec les îles Philippines devenaient plus fréquentes et Manille qui était sur la route des galions du Mexique pouvait être un débouché important pour la capitale de nos possessions. Malheureusement notre situation financière ne nous permettait pas de songer à élargir le cercle de nos opérations. La Compagnie avait épuisé toutes ses ressources à Pondichéry; les capitaux étaient si rares que pendant deux ans l'on ne paya que la demi-solde aux soldats et, en 1707, l'on avait été obligé d'emprunter à dix pour cent pour subvenir à l'entretien de la citadelle.

En 1713, Hébert quittait la colonie et faisait un voyage en Europe. Il fut remplacé par Dulivier qui reprit le gouvernement en son absence. En 1715, il était de retour, mais il ne devait pas tarder à être rappelé à la suite d'un acte odieux dont il se rendit coupable. Il s'était toujours fait remarquer par son arbitraire et ses exactions souvent réitérées. Il avait ordonné l'expulsion de différents marchands indigènes, afin de pouvoir s'emparer de leurs biens. Cette fois, sa conduite dépassa toutes les bornes.

Il y avait à Pondichéry un riche courtier indigène nommé Naniapa que la Compagnie avait à son service. Hébert l'accusa un jour de léser les intérêts qui lui étaient confiés;

Digitized by Google

il le fit fouetter publiquement et condamner à trois ans de prison. Ses biens furent confisqués. Cette infamie souleva un cri général. Au mois d'août 1718, Hébert était destitué et rappelé en France. Ce scandale donna lieu à un procès, à la suite duquel l'ancien gouverneur fut condamné à payer une indennité aux enfants de Naniapa, dont l'innocence avait été reconnue.

Si la direction donnée à nos établissements était défectueuse, Pondichéry restait néanmoins un centre important. La vitalité de la ville fondée par Martin était si grande, que la population augmentait, malgré les crises qu'elle avait eues à traverser. En 1716, elle s'élevait à soixante mille habitants dont deux cents Européens, à peu près autant de Topas et seize cents Chrétiens indigènes. L'industrie s'était développée dans notre colonie et l'on y trouvait des fabriques de toiles peintes et de mousselines. Les pièces de coton, les broderies et les soieries donnaient lieu à un trafic qui, chaque jour, prenait de l'importance. La France expédiait des vins, des eaux-de-vie et des draps. Le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, le Poitou et la Bretagne étaient les provinces avec lesquelles nos possessions de l'Inde entretenaient principalement des rapports. Malheureusement notre marine était tombée et les habitants de Pondichéry étaient souvent obligés d'avoir recours, pour leurs transports, aux vaisseaux des Anglais de Madras.

Notre colonie était devenue une place forte entourée par une muraille et protégée par plusieurs redoutes. Les troupes que la Compagnie entretenait étaient peu nombreuses et suffisaient à peine au service. La garnison ne comprenait que trois compagnies d'infanterie formant un effectif de trois cent soixante hommes. Aussi, la plupart du temps, la citadelle était confiée à la garde d'un petit détachement. Les revenus de la ville étaient assez modiques et ne dépassaient pas, en 1709, la somme de cinq mille deux cents pagodes. Souvent l'on avait de la peine à faire

Digitized by Google

face aux dépenses locales. Le territoire que nous possédions autour de Pondichéry s'était augmenté de plusieurs aldées et avait environ sept lieues de tour. La campagne était bien cultivée et les plantations de riz et de cocotiers s'étaient considérablement accrues. Aussi, lorsqu'on considérait le triste état de la Compagnie dont les affaires dépérissaient, l'on était surpris de la prospérité de la colonie. Les effets de la bonne administration de Martin se faisaient encore sentir.

Nos autres établissements de l'Inde étaient loin d'être dans une situation aussi satifaisante. Chandernagor n'était guère qu'un village. L'on y comptait à peine cinquante Français et son commerce était presque nul. La factorerie de Surate avait pour ainsi dire cessé d'exister. Nous y devions plus de trois millions et avions complètement perdu notre crédit dans cette ville. Un jour les Banians, dont nous étions les débiteurs, s'adressèrent directement au Roi, pour réclamer le paiement de leurs créances. Ils regardaient la Compagnie comme insolvable. En 1717, les Maures s'étaient emparé de nos magasins et avaient livré aux pillage les marchandises qui s'y trouvaient. Plusieurs de nos nationaux avaient été arrêtés et mis aux fers. Pendant plusieurs années, nos relations avec Surate cessèrent à peu près complètement. Nos autres comptoirs étaient tombés. Nous n'étions plus représentés à Mazulipatam que par trois employés européens et l'agent qui dirigeait la factorerie de Calicut avait pris la fuite en emportant les fonds qui lui étaient confiés. Notre commerce s'affaiblissait de jour en jour et en France l'on avait à peu près oublié nos possessions de l'Inde.

Jamais la Compagnie ne s'était encore trouvée dans un état aussi critique et sa situation paraissait désespérée. Son crédit était nul. Elle avait fait perdre aux intéressés leurs capitaux, contracté en France des emprunts considérables et, dans l'Inde, elle devait plus de quatre millions.

Digitized by Google

Les Anglais et les Hollandais profitaient de notre crise et vendaient à perte dans le but de ruiner le commerce français. Nous ne pouvions soutenir la concurrence et entrer en lutte avec eux; tout annonçait la chute prochaine de la Compagnie et, en 1708, elle déclarait qu'elle était dans l'impossibité de payer ses dettes. La même année, les actionnaires, qui se voyaient réduits à l'impuissance et incapables de faire des armements, permirent à un négociant nommé Crozat, d'équiper deux navires, moyennant une prime de quinze pour cent. C'était l'abandon de leur monopole.

C'est à cette époque que l'on commença à avoir des rapports réguliers avec Moka et que le traité des cafés prit de l'importance. La compagnie se trouvait malheureusement dans un tel embarras qu'elle ne pouvait entreprendre aucune opération; ses ressources s'épuisaient de plus en plus. En 1711, une ordonnance du roi lui imposait l'obligation de payer à ses créanciers chirographaires le tiers de ce qui leur était dû. En 1714, les actionnaires qui se voyaient dans l'impossibilité de faire des armements, cédèrent leurs droits pour dix ans à une association de négociants de Saint-Malo. Ils se réservaient un bénéfice de dix pour cent sur la vente des marchandises, à l'exception de l'or, de l'ambre gris et des perles, qui n'étaient soumis qu'à une taxe de trois pour cent. Les armateurs de Saint-Malo s'engageaient à importer annuellement en France des marchandises d'achat aux Indes pour une valeur de deux millions.

Bien des gens considéraient cet abandon comme un événement heureux et pensaient qu'il allait donner lieu à une baisse considérable. L'expérience prouva le contraire. Les négociants de Saint-Malo ne purent exploiter leur monopole et y renoncèrent au bout de trois ans. Pendant cette période, ils ne fournirent à la France que le sixième des produits nécessaires à sa consommation. L'évaluation

Digitized by Google

de ceux qui manquèrent fut estimée annuellement à douze millions que l'on dut acheter à des compagnies étrangères, qui réalisèrent ainsi un bénéfice considérable au détriment de notre commerce. Le monopole accordé par l'édit de 1664 était de cinquante ans; il devait par conséquent expirer en 1714 et l'on ne pensait pas que la compagnie, qui traînait une existence misérable, demanderait la prorogation d'un droit dont elle ne pouvait tirer parti qu'en le cédant à d'autres. C'est cependant ce qui eut lieu; les intéressés espéraient des jours meilleurs. Le 29 septembre 1714, un édit du roi prorogea les privilèges de la Compagnie pour une période de dix ans à partir du 1er janvier 1715 avec cette seule condition que dorénavant un dixième du produit des captures faites par les vaisseaux de la Compagnie appartiendrait au grand amiral de France.

La prorogation du privilège de la Compagnie ne pouvait donner aucun résultat et, pendant ces dix ans, l'Inde française semblait être appelée à languir. Depuis la mort de Martin, il ne s'était présenté aucun homme capable de donner une vigoureuse impulsion à nos affaires. L'opinion publique annonçait la ruine prochaine de notre commerce dans cette partie de l'Asie et l'on avait même des craintes pour l'avenir de nos établissements. Nous avions partout perdu notre prestige. Notre situation paraissait désespérée et les populations indigènes commençaient à douter de notre puissance et à nous considérer comme une nation sans autorité.

Le but que s'était proposé Colbert en fondant une association privilégiée n'avait pas été de limiter ses opérations à l'Inde; il espérait ouvrir à notre activité la plus grande partie de l'Asie. La Compagnie était demeurée fidèle à cette politique et avait cherché à étendre ses relations dans tous les pays où le monopole du commerce lui avait été concédé et particulièrement dans l'Indo-Chine

Digitized by Google

et dans l'Empire Chinois. Tel avait été l'avis de Baron et de Martin, qui pensaient que nous ne devions pas nous borner à trafiquer sur la côte de Coromandel ou celle de Malabar et prévoyaient que les destinées de l'Europe se joueraient un jour dans l'Extrême-Orient.

L'Indo-Chine avait attiré de bonne heure notre attention. Bien avant que Colbert eût fondé la Compagnie des Indes, un Jésuite, le P. Alexandre de Rhodes, se rendait en Asie, pénétrait dans l'Indo-Chine et, de 1624 à 1656, explorait la Cochinchine et le Tonkin ; de retour en France il publiait la relation de ses voyages qui se fait encore remarquer par son exactitude et sa véracité.

La Cochinchine avait eu pour le P. Alexandre un attrait tout particulier, et il en parle longuement; il commence par déterminer sa topographie et donne de nombreux détails sur les mœurs de ses habitants; il nous dit que le sol est fertile et en énumère toutes les productions. Les mines d'or qui se trouvent dans le pays, les bois de construction que fournissent les forêts et l'industrie de la soierie qui était alors florissante l'avaient séduit. Aussi, pour le P. Alexandre, la Cochinchine était une riche contrée et réunissait toutes les conditions nécessaires pour y fonder des comptoirs et des factoreries. Chaque année de nombreux marchands venaient s'y livrer à un trafic assez actif.

La description du Tonkin n'est pas moins flatteuse. Le P. Alexandre nous dit que le pays est fertile et produit abondamment du riz qui constitue la principale nourriture des habitants. Les campagnes avaient un aspect riant et étaient couvertes d'arbres fruitiers inconnus à nos climats tempérés. La canne à sucre réussissait à merveille. Malheureusement les habitants n'en pouvaient tirer aucun parti, dans l'ignorance où ils étaient des procédés de la raffinerie.

Le Tonkin abondait en chevaux et en porcs. L'on y trouvait des buffles, des éléphants, des rhinocéros et toute espèce de volailles. Le poisson était à vil prix et la pêche,

Digitized by Google

l'une des principales occupations des indigènes. Le P. Alexandre estime à plus de 10,000 le nombre des barques des pêcheurs.

Au point de vue commercial, le Tonkin présentait de nombreux avantages; sa fertilité et son voisinage avec la Chine étaient autant de conditions favorables qui devaient assurer le succès de nos entreprises. Les Chinois y venaient en grand nombre apporter des porcelaines, des toiles peintes et en tiraient des soieries et du bois d'aloès. Les Japonais y faisaient autrefois un trafic assez important, mais, depuis vingt-cinq ans, ils avaient cessé de paraître dans ce pays; aussi, pour le P. Alexandre de Rhodes, il y avait une place à prendre et, en s'établissant dans cette région, nos marchands pouvaient s'y assurer de vastes débouchés. Quelques années plus tard, en 1658, un autre religieux appartenant également à l'ordre des Jésuites, le P. Tissanier, arrivait au Tonkin et y résidait trois ans. Dans la relation de son voyage qu'il publia, il était du même avis que le P. Alexandre de Rhodes. Le Tonkin était un pays d'avenir destiné à devenir le siège d'un commerce des plus actifs; aussi devait-il tôt ou tard fixer l'attention des Européens.

La fondation de la maion des Missions étrangères en 1650 dirigea un courant actif du côté de l'Indo-Chine et cette institution éminemment française envoya de nombreux missionnaires au Tonkin et en Cochinchine. La liste en serait trop longue à énumérer. Qu'il nous suffise de citer deux noms, ceux des évêques de Béryte et d'Héliopolis qui tiennent une place importante dans notre histoire coloniale.

L'évêque de Béryte, Mgr Lamothe-Lambert, se rendait en Cochinchine et y séjournait quelques années en qualité de vicaire apostolique; il explora ce pays avec soin, ainsi que le Cambodge et le royaume de Siam, et le récit de ses voyages contient des documents fort curieux et des plus intéressants.

Digitized by Google

Mgr Pallu, évêque d'Héliopolis, visita successivement le Bengale, l'Indo-Chine et les côtes de la Chine. C'était un homme éminemment supérieur. Il s'était particulièrement attaché au Tonkin et proposait d'y fonder un établissement. Ce pays, par sa situation, son voisinage avec la Chine, lui paraissait réunir toutes les conditions nécessaires pour devenir un centre commercial. L'évêque d'Héliopolis était l'un des rares Français qui, au XVIIe siècle, prévoyaient qu'un jour une révolution économique allait s'accomplir et modifierait complètement les relations des différents peuples entre eux; aussi ne cessait-il d'attirer l'attention de ses contemporains sur l'Extrême-Orient. Selon lui, la France devait y porter ses efforts, y posséder des colonies et ouvrir ainsi de nouveaux débouchés à son commerce et à son industrie.

L'un des directeurs de la factorerie de Surate, Baron, dans le but d'étendre notre influence, cherchait à nouer des relations avec le roi de Siam qu'il savait désireux d'entrer en rapport avec les Français. En 1680, un vaisseau de la Compagnie allait sur les côtes de Siam et deux agents, Bourreau-Deslandes et Cornuel, se rendaient à la cour du roi. Ce dernier, grâce à Mgr Cotolendi, évêque de Métellopolis, était favorable à la France et nos émissaires signèrent avec lui un traité des plus avantageux. La Compagnie des Indes obtenait le droit d'établir des factoreries et de grands privilèges étaient accordés à notre commerce. Le roi de Siam entrait dans notre alliance; il allait bientôt envoyer une ambassade à Louis XIV.

Les autres régions de l'Indo-Chine, encore à peine connues, paraissaient s'ouvrir à notre activité. En 1681, un de nos agents, Duplessis, débarquait au Pégou et obtenait du roi l'autorisation de faire le commerce et la cession d'un petit territoire pour y créer un établissement. En 1684, le marchand Le Chappelier se rendait au Tonkin. Les missionnaires nous avaient rendu le roi favorable et les pré-

Digitized by Google

sents de la Compagnie achevèrent de le gagner à notre cause. Nos émissaires furent parfaitement accueillis et on leur permit de fonder une factorerie dans une ville des provinces du Midi. L'on commença à faire quelque trafic et les indigènes se montraient fort disposés d'entrer en rapport avec les Français. En 1686, Verret, qui avait exploré les côtes de la Cochinchine, proposait à la Compagnie de prendre possession des îles Poulo-Condor et d'y installer une station navale.

A Siam les circonstances nous étaient des plus favorables. Le roi, déjà en rapport avec l'Europe depuis plusieurs années, désirait l'appui de la France contre les Hollandais. A la suite de la convention conclue avec Baron, il nous avait accordé différents avantages et entre autres l'autorisation d'exporter du poivre. La Compagnie des Indes avait fondé un comptoir et tout faisait espérer qu'il serait des plus prospères. Un événement imprévu paraissait devoir faciliter toutes nos entreprises et en assurer le succès.

Un Grec, originaire de l'île de Céphalonie, Constance Phaulkon, était devenu après de nombreuses aventures le favori du roi de Siam. Il avait décidé son maître à envoyer une ambassade en France. Cette ambassade arriva en 1686 et fut solennellement reçue par Louis XIV. Elle comprenait six mandarins et deux missionnaires qui servaient d'interprètes. La physionomie, le costume, le cérémonial des Siamois excitèrent la curiosité de la Cour et alimentèrent pendant longtemps les conversations de Versailles. Les ambassadeurs étaient étonnés d'un spectacle si nouveau pour eux; ils virent dîner le roi et furent frappés de la somptuosité de sa table. Les eaux du parc que l'on fit jouer en leur présence leur parurent l'effet d'une puissance magique. Le duc d'Orléans leur donna une fête magnifique à Saint-Cloud et le prince de Condé les appela à Chantilly. Rien ne fut négligé. Aussi les Siamois s'en

Digitized by Google

allèrent pleinement satisfaits et en emportant une grande idée de la puissance française. Le roi de Siam demandait notre amitié, permettait le libre enseignement du christianisme dans ses états et nous cédait l'île Singor et les villes de Bangkok [1] et de Mergui [2], deux places merveilleusement situées pour le commerce. Il reconnaissait en outre la suprématie de la France.

Louis XIV ne devait pas laisser passer l'occasion de montrer sa puissance et, en 1687 le capitaine de Vaudricourt mouillait dans les mers de l'Indo-Chine avec une escadre de six vaisseaux qui portaient six cents hommes d'infanterie et un petit corps de bombardiers. Le chevalier de Chaumont avait été chargé des négociations diplomatiques; il était accompagné de plusieurs officiers et missionnaires parmi lesquels se trouvaient le Père Taschard et l'abbé de Choisy. L'ambassade se rendit à Siam. Les Français y furent reçus avec les marques de distinction les plus honorables. Le roi s'était départi de la fierté naturelle aux monarques asiatiques et entretenait avec eux des rapports empreints de la plus grande familiarité.

Les négociations étaient d'autant plus faciles que le roi de Siam désirait s'assurer de notre appui contre les Hollandais, qui étaient pour lui des voisins redoutables. Un traité définitif ne tardait pas à être signé et en 1688, de Chaumont reprenait la route de l'Europe avec trois mandarins qui portaient de riches présents au roi de France et étaient chargés de lui demander des ingénieurs et des officiers, dans le but de fortifier les places du royaume et de discipliner l'armée siamoise.

Nous étions maîtres de la situation et tout paraissait

[1] Bangkok, situé près de l'embouchure du Meinam, à 35 kilomètres de la mer, n'était alors que la seconde ville de Siam et n'est devenu capitale du royaume qu'en 1782.

[2] Mergui, la capitale du Ténasserim est située sur la Goulpia, dans le golfe du Bengale. Depuis 1824, cette ville est possédée par les Anglais qui en ont fait une de leurs principales stations maritimes. Le Tenasserim a appartenu aux Siamois jusqu'en 1759.

Digitized by Google

devoir nous promettre le succès. Le maréchal des camps, des Farges, qui commandait le corps expéditionnaire était debarqué avec ses troupes et avait occupé les deux villes qui nous avaient été cédées, Bangkok et Mergui. Cette dernière avait principalement fixé notre attention et nous avions le projet d'y fonder une colonie importante. Nous nous assurerions ainsi de la prépondérance dans l'Indo-Chine; à cette époque, le royaume de Siam était le siège d'un commerce florissant. Les Maures, les Chinois, les Japonais et les Hollandais venaient y trafiquer en grand nombre. Le pays possédait des mines de plomb, de fer, d'acier et d'étain et leur exploitation pouvait devenir entre nos mains une source féconde de richesses. L'agriculture était assez avancée. De la Loubère, qui avait résidé à la cour de Siam en qualité d'envoyé extraordinaire du roi de France, avait remarqué que le sol était des plus fertiles et produisait du vin et des légumes. Dans la relation qu'il donne de son voyage, il nous dit que les campagnes paraissaient respirer un air de prospérité, que le cotonnier y était cultivé avec succès et que l'on y voyait de nombreuses plantations de ce précieux arbuste. Pour tous les Français qui s'étaient rendus à Siam, notre établissement semblait être appelé à un brillant avenir.

Les événements ne répondirent pas à l'attente. Le roi de Siam avait confié à des Français les principaux emplois de son royaume. Le chevalier de Forbin avait été nommé généralissime de l'armée siamoise. Malheureusement nos agents manquèrent de prudence dans leurs rapports avec la population. Nos soldats prenaient plaisir à railler et à tourner en ridicule les mœurs et les habitudes du pays. Il en résulta un mécontentement général, qu'un mandarin, nommé Pétracha, exploita avec le concours des prêtres appelés Talapoins qui étaient jaloux de notre influence. Une insurrection générale éclata, Pétracha s'empara du trône et Constance Phaulkon, qui était notre principal appui, fut

Digitized by Google

massacré. Après s'être défendu pendant plusieurs mois avec une poignée d'hommes, des Farges était obligé d'évacuer Bangkok et Mergui. Il ramena à Pondichéry les débris du corps expéditionnaire.

Malgré notre échec à Siam, Martin ne renonçait pas à l'Indo-Chine. Nous le voyons insister à plusieurs reprises pour une nouvelle expédition. Pour lui, Mergui avait une importance considérable. Cette ville devait nous appartenir et devenir entre nos mains une station maritime de premier ordre. Nous aurions pu ainsi lutter contre les Hollandais qui, dans cette partie de l'Asie, s'étaient arrogé la prépondérance commerciale. Un instant l'on crut que l'on allait donner suite au projet de Martin. Un mémoire avait été présenté au roi et l'on y examinait les moyens de s'emparer de Mergui et de Ténasserim. L'attention se portait aussi sur la Cochinchine et le Tonkin.

Les habitants de ce dernier royaume entraient volontiers en rapport avec les Européens. Le Christianisme y était en progrès et un missionnaire, qui y séjourna de 1692 à 1715, évaluait à deux cent mille le nombre des chrétiens qui s'y trouvaient. Martin, qui connaissait les ressources de ce pays, désirait que les Français y prissent pied et tournassent leur activité du côté de l'Indo-Chine. Malheureusement la guerre d'Espagne, qui était sur le point d'éclater, devait faire ajourner toute nouvelle entreprise et causer de sérieux préjudices à nos établissements.

La mer Rouge avait aussi attiré notre attention. Martin engageait la Compagnie à y posséder un comptoir et à établir un trafic régulier entre la France et l'Arabie. Nous pouvions nous emparer du commerce de l'encens, en envoyant chaque année un vaisseau à la grande foire qui se tenait à Moka. A notre arrivée dans l'Inde, nous avions aussi songé à nouer des relations avec la Perse; une factorerie avait été fondée à Bender-Abassi. En 1683, Martin avait envoyé dans ce royaume le commis Duvilliers

Digitized by Google

et l'année suivante l'évêque de Babylone s'était rendu à Ispahan et avait obtenu la protection du Roi pour les Français et les Arméniens catholiques qui formaient notre clientèle politique. Les populations se montraient favorables à nos entreprises et de nombreux marchands, chrétiens ou musulmans, demandaient à être nos protégés, afin de s'assurer un appui contre les exactions de leurs pachas. Aussi, si à ce moment la Compagnie avait fait de ce côté de vigoureux efforts, elle se serait établie en Perse d'une manière définitive et le commerce de ce royaume serait devenu notre monopole.

La Chine n'était pas oubliée et notre activité trouvait là un vaste champ où elle aurait pu s'exercer. En 1664, d'Hogenhouck, qui avait été directeur du commerce hollandais en Asie, était venu offrir ses services à Colbert ; il proposait de nous assurer la suprématie commerciale en Chine et au Japon. Nanking lui paraissait être la ville où nous devions fonder notre principale factorerie. La Compagnie pensait que pour le moment elle devait concentrer tous ses efforts du côté de l'Inde. Aussi ne donna-t-elle pas suite à ce projet, dont la mise à exécution aurait eu pour nous de nombreux résultats. La rivalité des Hollandais n'était pas à craindre de ce côté et nous pouvions agir librement.

Les avantages que l'empire chinois offrait à notre commerce avaient frappé l'évêque d'Héliopolis. Il se doutait qu'un jour l'Asie serait le théâtre où les puissances européennes entreraient en lutte et il avait deviné la grandeur future de la Russie. Aussi, dans une lettre adressée à Colbert en 1669, il disait que la nation des Moscovites, alors à peine connue, jouerait un rôle considérable dans l'Extrême-Orient. Selon lui, nous devions nous allier aux Czars, résister avec leur appui à la Hollande et à l'Angleterre et établir un immence trafic au moyen de caravanes, qui partiraient de Péking et se rendraient à Moscou. Les Russes

Digitized by Google

commençaient à tourner leur attention de ce côté et quelques années plus tard, en 1692, Pierre le Grand allait envoyer une ambassade saluer le souverain du *Céleste empire* et lui demander un traité de commerce et d'amitié. Les projets de Mgr Pallu furent considérés comme des utopies, et cependant leur mise à exécution aurait eu d'immenses résultats pour notre pays.

Martin, dont les vues embrassaient tout l'Extrême-Orient, pensait qu'il était de notre intérêt de tourner notre activité du côté de la Chine. Dans ce but, il s'était mis en rapport avec les missionnaires qui s'y étaient établis et en obtenait de précieux renseignements. En 1685, une expédition s'en allait, par son ordre, explorer les côtes de la province de Canton et cherchait à y nouer des relations commerciales.

Malheureusement la situation financière de la Compagnie n'était pas brillante et la guerre était sur le point d'éclater entre la France et les puissances maritimes. En 1693, Pondichéry, la capitale de nos établissements, tombait au pouvoir des Hollandais et les mers avaient cessé de nous appartenir. Aussi pour le moment nous ne pouvions rien faire et nous étions condamnés à l'inaction.

La Compagnie avait fait des pertes considérables pendant la guerre : aussi ne pouvait-elle songer, dans l'état où elle se trouvait, à exploiter tous les pays où elle avait le monopole du commerce. Au nombre de ces pays était la Chine, qui exigeait de nombreux capitaux et des armements considérables. La Compagnie, se voyant dans l'impossibilité d'user de son privilège, le céda, en 1698, à une nouvelle société, qui se forma à cette date et s'intitula Compagnie de la Chine.

Cette nouvelle compagnie acquérait le monopole du commerce de la Chine et s'engageait à payer à la Compagnie des Indes un droit de quinze pour cent sur la vente des marchandises importées en Europe. Elle avait à sa tête un comité de douze directeurs, dont les principaux étaient

Digitized by Google

Pecquot de Saint-Maurice, conseiller au Parlement, Tournay, ancien commissaire de la marine, Clapperon, directeur de la Compagnie des Indes et Boutin, directeur de la Compagnie du Sénégal. Dès le mois de mai 1698, un vaisseau portant trente canons et cinq cents tonneaux, l'*Amphitrite* quittait le port de La Rochelle avec les marchandises les plus convenables au genre de négoce que l'on se proposait et se rendait à Canton. Il en revenait en 1700, avec une cargaison de thé, de soieries, de rhubarbe et de porcelaines et jetait l'ancre à Nantes. La nouveauté des produits apportés par l'*Amphitrite* excita un véritable engouement. Les *chinoiseries* furent activement recherchées. Les *cabarets* de porcelaine devinrent l'ornement indispensable des salons. Les dames ne cachèrent pas leur préférence pour les éventails de Canton ou de Nanking. Les lanternes chinoises eurent de nombreux partisans et l'on essaya même de les faire servir à l'éclairage des appartements. La Chine était à la mode.

Les bénéfices que le voyage de *l'Amphitrite* avait donnés décidèrent la Compagnie à faire de nouvelles expéditions. De 1700 à 1710, quatorze vaisseaux furent successivement envoyés en Chine. Les principales branches du commerce étaient le thé, l'indigo, la rhubarbe, les porcelaines, le cuivre et les étoffes de soie. Canton était la ville ouverte aux Européens et le centre d'un mouvement des plus actifs. C'était déjà une grande cité et un Jésuite, le P. Prémarre, qui la visita en 1699, en fait une description fort curieuse dans une lettre adressée au P. Lachaise. Nous croyons devoir la reproduire.

« La ville de Canton », dit le P. Prémarre, « est plus « grande que Paris et il y a, pour le moins, autant de « monde. Les rues sont étroites et pavées de grandes « pierres plates et dures, mais il n'y en a pas partout. « Avec les chaises que l'on loue ici pour peu de chose, on « se passe aisément de carrosses, dont il serait d'ailleurs

Digitized by Google

« presque impossible de se servir. Les maisons sont très « basses et presque toutes en boutiques. Les plus beaux « quartiers ressemblent aux rues de la foire St-Germain, « il y a presque autant de peuple qu'à cette foire aux « heures qu'elle est bien fréquentée. On a de la peine à « passer. On voit très peu de femmes et la plupart du « peuple qui fourmille dans les rues sont de pauvres gens « chargés tous de quelque fardeau. Tout ce que je viens de « dire forme, il me semble, une idée assez nouvelle et qui « n'a guère de rapport avec Paris. Quand il n'y aurait que les « maisons seules, quel effet peuvent faire à l'œil des rues « entières où l'on ne voit aucune fenêtre et où tout est en « boutiques, pauvres pour la plupart et souvent fermées « de simples claies de bambous en guise de porte. On « rencontre à Canton d'assez belles places et des arcs de « triomphe assez magnifiques à la manière du pays, il y a « une espèce de ville flottante sur la rivière de Canton. « Ces barques se touchent et forment des rues. Chaque « barque loge toute une famille et a, comme les maisons « régulières, des compartiments pour tous les usages du « ménage. Le petit peuple qui habite ces casernes mou- « vantes décampe dès le matin tout ensemble, pour aller « pêcher ou travailler au riz qu'on sème et qu'on recueille « trois fois l'année. »

A cette époque, les événements semblaient annoncer que la Chine allait s'ouvrir aux Européens. Le Christianisme avait été prêché dès la fin du XVIe siècle : en 1600, un Jésuite, le P. Ricci, était parvenu à se rendre l'empereur favorable et de nombreuses conversions avaient eu lieu. Des évêchés avaient été fondés en 1690 à Nanking et à Péking. Les chrétiens étaient assez nombreux dans cette dernière ville et, en 1704, ils y possédaient quatre églises. Leur nombre dans tout l'empire était évalué à environ trois cent cinquante mille. Les missions étaient en pleine prospérité.

La Compagnie commençait à étendre ses relations

Digitized by Google

en dehors de Canton; elle s'était mise en rapport avec Ningpo, qui était renommé pour ses fabriques de tissus et de broderies sur satin et en même temps l'un des marchés de riz les plus importants. Nous pouvions ainsi ouvrir de nouveaux débouchés à notre commerce ; les événements paraissaient devoir nous favoriser.

L'on se heurta malheureusement aux difficultés que la Compagnie des Indes avait précédemment rencontrées. Les soieries étaient le produit que nous importions principalement en France. Les fabricants français qui redoutaient la concurrence ne tardèrent pas à réclamer et les soieries de Chine furent prohibées. C'était en quelque sorte supprimer notre commerce dans cette partie de l'Asie ou tout au moins le réduire à des achats de thé, de rhubarbe et de porcelaine. En outre l'administration des directeurs était loin d'être honnête. Leurs déprédations étaient telles qu'elles causèrent un véritable scandale. En 1710, les actionnaires s'adressèrent directement au roi et le prièrent d'intervenir afin de sauver leurs intérêts. La situation de la Compagnie devint si critique qu'on eut l'idée de la fusionner avec celles des Indes occidentales et de la mer du Sud. Elle perdit tout crédit et ne fit plus que végéter jusqu'au moment de sa réunion avec la Compagnie perpétuelle de Law.

Les comptoirs de l'Inde n'étaient pas les seules possessions de la Compagnie. Nous nous rappelons les nombreuses tentatives qui avaient été faites à Madagascar et qui, malheureusement, étaient demeurées infructueuses. L'on avait aussi occupé l'île Bourbon et, après la ruine de Fort-Dauplin, cet établissement était le seul qui nous fût resté dans cette partie de la mer des Indes. Nous n'avons pas oublié que l'amiral de la Haye s'y était arrêté et avait fait exécuter plusieurs travaux; à son retour, en 1674, il débarquait de nouveau dans l'île. La colonie était livrée au désordre le plus complet. Le gouverneur de la Hure, qui

Digitized by Google

avait succédé au commis Renaud, était emporté, brutal et violent; sa conduite l'avait rendu odieux aux blancs comme aux nègres. La plupart des habitants avaient quitté les plantations et préféraient vivre dans les bois plutôt que de reconnaître son autorité; aussi, en apprenant ce qui s'était passé, de la Haye s'empressa de destituer de la Hure et de le remplacer par un de ses officiers nommé d'Orgeret.

D'Orgeret était un gentilhomme du Poitou qui avait servi sous les ordres de l'amiral de la Haye et s'était distingué au siège de San-Thomé. L'île Bourbon, dont il était nommé gouverneur, n'avait encore à cette époque aucune importance. Sa population qui, en 1671, ne comptait que cinquante habitants, n'en avait que cent cinquante en 1676. Aussi les débuts de la colonisation furent-ils des plus pénibles. D'Orgeret était animé des meilleures intentions, mais ses efforts furent impuissants. Ce fut sous son gouvernement que quelques-uns des Français qui avaient pu échapper au massacre du Fort-Dauphin, après s'être séparés à Mozambique de leur chef, de la Brétêche vinrent chercher un asile à l'île Bourbon. On leur fit si bon accueil que, pour la plupart, ils se fixèrent en la colonie et renoncèrent à retourner en Europe. En apprenant la révolte des Malgaches, les nègres de Bourbon voulaient les imiter et massacrer les blancs. Dans ce but, ils organisèrent un complot qui fut heureusement découvert à temps. Les coupables s'enfuirent dans les bois et dans les montagnes et, pour se garantir de leur brigandage, l'on fut obligé de les traquer comme des bêtes fauves. En même temps, les rats, qui s'étaient multipliés à l'infini, dévastaient les plantations et il en résulta une famine. D'Orgeret était si accablé de ne pouvoir remédier à tant de calamités qu'il mourut en 1678. L'on pouvait dire qu'il avait succombé à la peine.

Son successeur, de Florimont, ne gouverna l'île que de 1678 à 1680. Son caractère à la fois énergique et conciliant lui avait gagné la confiance des habitants et, sous son

Digitized by Google

administration, le calme reparut pendant quelque temps. L'on fit une chasse active aux nègres marrons et l'on parvint à les détruire en partie. De nouvelles plantations étaient créées. La colonie se développait malgré les vicissitudes qu'elle traversait. Aux premiers colons étaient venus se joindre des aventuriers qui, plutôt que de mener une existence régulière, préféraient vivre comme de véritables sauvages dans les bois et dans les cavernes. C'était un élément bien impropre à l'enfantement d'une société nouvelle. En outre, la pénurie où l'on se trouvait était extrême et, dans une lettre datée de 1678, Florimont se plaint de manquer de linge, d'outils et des objets les plus nécessaires. La mort ne devait pas tarder à le surprendre. Étant un jour à pêcher, il fit une chute et se tua dans une ravine qui aujourd'hui porte encore son nom en souvenir de cet accident.

Après la mort de Florimont, la colonie se trouvait livrée à elle-même. Tous les yeux se portèrent sur un Capucin, le Père Bernardin qui, depuis plusieurs années, exerçait son ministère dans l'île et avait su gagner par son dévouement les sympathies de la population. Il fut élu gouverneur, en janvier 1680, et malgré ses répugnances il accepta le fardeau qu'on lui imposait Son premier soin fut de réunir les habitants dans son église et là, après leur avoir communiqué ses projets, il leur demanda de s'engager à obéir aux ordres qu'il leur donnerait. Tous le promirent et tinrent parole ; l'influence du Père Bernardin ne tarda pas à se faire sentir. C'est sous son administration, malheureusement trop courte, qu'après de pénibles débuts la colonie parcourut une nouvelle étape et entra réellement dans la voie de l'amélioration et du progrès.

Le Père Bernardin commença par réprimer les déprédations des nègres marrons et, quand il eut assuré la sécurité, il s'occupa de culture. Il fit planter plusieurs cotonniers qu'il avait apportés de l'Inde et obtint un produit

Digitized by Google

d'une qualité supérieure. La canne à sucre était déjà acclimatée et réussissait à merveille; un vaisseau hollandais, qui avait relâché à l'île Bourbon, y avait laissé un pied de gérofle. L'on avait commencé à cultiver ce précieux arbuste et l'on pouvait espérer que les épices deviendraient une branche importante d'exportation pour notre colonie. Le sol était fertile et produisait du riz, du blé barbu, de l'orge, du maïs et les légumes de France aussi bien que ceux des tropiques. Aussi un voyageur disait-il avec raison « que tout ce qu'on y semait et plantait d'Europe et des Indes y croissait et y fructifiait à perfection. »

Cette fertilité de l'île qui se prêtait à toutes les cultures avait fait supposer au Père Bernardin que la vigne pourrait y réussir; il espérait que Bourbon se couvrirait de vignobles et donnerait un vin égal à celui des meilleurs crûs de France. Les apparences étaient pour lui. La vigne croissait spontanément dans la plupart des cantons de l'île; l'on pouvait y admirer des treilles dont les grappes étaient d'une grosseur et d'une coloration inconnues à nos climats tempérés. Un habitant de Saint-Paul possédait des treilles qui produisaient chaque année plus de six mille grappes de raisin noir et blanc et étaient pour lui la source d'un revenu important. L'on se livra à de nombreux essais de culture vinicole et l'on eut recours à de nouveaux procédés. Les pieds de vigne étaient plantés en échiquier, afin de faciliter le labourage, contrairement à l'habitude des vignerons de France qui, à cette époque, ne se servaient guère que de la bêche. Malgré tous les efforts auxquels l'on se livra, l'on n'obtint aucun résultat, le sol de l'île Bourbon n'étant pas favorable à la culture de la vigne.

A cette époque, notre établissement de la mer des Indes jouissait d'une grande réputation sous le rapport du climat et de la fertilité. Tous les Français qui visitaient l'île Bourbon en faisaient les descriptions les plus flatteuses; ils la comparaient au paradis terrestre et lui donnaient le nom

Digitized by Google

de *Nouvel Eden*. La végétation était luxuriante et le sol produisait pour ainsi dire sans travail. Du reste, la population avait peu de besoins. Les maisons n'étaient guère que des huttes ou des cabanes couvertes de chaume, et la plupart n'avaient pas de serrures. Les troupeaux paissaient dans les savanes sans gardien. Chaque propriétaire se contentait de lui imprimer sa marque. La chasse était une grande ressource et l'on trouvait dans les bois quantité de pigeons sauvages, de perroquets et de flamants. Le poisson était très abondant et excellent ; l'étang de Saint-Paul était renommé pour ses mulets et ses anguilles. Les habitants recherchaient avec avidité les tortues de mer qu'ils regardaient comme un manger délicieux. La chauve-souris entrait dans l'alimentation ; les gens du pays en faisaient une espèce de ragoût dont ils paraissaient être très friands, au grand étonnement des Européens. Le commerce était alors insignifiant. Bourbon n'avait des rapports avec la métropole que de loin en loin et était considéré comme une île perdue au milieu de l'Océan. Aussi l'arrivée d'un navire était-elle un grand événement. La colonie prenait un aspect des plus animés et toute la population se portait sur la côte, dans le but d'avoir des nouvelles de la France et de parler de la patrie absente.

Le Père Bernardin s'efforçait, autant qu'il le pouvait, de développer la prospérité de la colonie. Dans ce but, il demandait à la Compagnie des ouvriers honnêtes, capables de devenir des chefs de famille et un homme *sachant faire le sucre*. La culture de la canne à sucre avait pris un rapide essort et le P. Bernardin pensait qu'elle deviendrait prochainement un des principaux produits de Bourbon. Il enseignait en même temps aux jeunes filles à tisser le coton et déclarait qu'il n'en marierait aucune qui ne sût coudre, filer et être une bonne ménagère.

Depuis quelque temps l'île servait de refuge aux aventuriers. Ces nouveaux débarqués, qui étaient trop souvent

Digitized by Google

un élément de désordre, inquiétaient le Père Bernardin; aussi recommandait-il de les surveiller avec soin. La boisson fermentée que l'on fabriquait avec le jus de la canne à sucre et dont on faisait une grande consommation était principalement l'objet de ses attaques et il ne cessait de représenter aux colons le danger qu'il y avait pour eux à user de cette liqueur. Elle occasionnait de nombreuses querelles et engendrait des maladies qui étaient mortelles sous le climat de la mer des Indes. Le Père Bernardin s'était pris d'une véritable affection pour son île; il aimait à la parcourir et se mêlait aux cultivateurs qu'il aidait fréquemment de ses conseils. Il était infatigable et suffisait à tout.

La population était repartie entre les trois paroisses de Saint-Denys, Saint-Paul et Sainte-Suzanne. Pendant longtemps le clergé ne comprit que deux prêtres qui appartenaient à l'ordre des Capucins. Les paroisses de Saint-Denys et de Saint-Paul avaient le même curé. Les églises étaient construites en bois et la première église en maçonnerie ne fut élevée qu'en 1705. Le Père Bernardin s'attachait à entretenir la foi chez les habitants de l'île, afin que Bourbon fût une colonie d'honnêtes gens et non un refuge d'aventuriers. Dans ce but il organisa la confrérie du Mont-Carmel. En agissant ainsi, le Père Bernardin ne faisait que se conformer à un usage général qui existait en France, où il n'y avait pas de villes et de villages qui ne possédassent plusieurs confréries. La confrérie n'était qu'une des formes de l'association, et tous les membres se devaient assistance réciproque; à Bourbon, cette institution ne pouvait avoir que de bons résultats. Les quelques Français qui s'y trouvaient sentaient le besoin de se rapprocher les uns des autres et de s'aider dans leur isolement.

Les premiers colons de Bourbon étaient profondément religieux et le fait suivant le prouve. Nous nous rappelons que le clergé ne comprenait que deux prêtres; aussi parfois

Digitized by Google

il arrivait qu'un malade mourait sans pouvoir recevoir les secours de la religion. La piété des habitants avait cherché à remédier à cet état de choses, en instituant l'*homme de vertu* [1]. L'*homme de vertu* était un vieillard qui portait aux processions la bannière de la confrérie du Mont-Carmel. Lorsqu'il ne se trouvait aucun prêtre pour assister un malade, l'*homme de vertu* était appelé; il entendait la confession du mourant, la consignait par écrit et en donnait ensuite lecture au premier prêtre qu'il rencontrait et le recommandait à ses prières. Cet usage est des plus curieux et mérite d'être mentionné; il montre combien la foi était vive chez les premiers habitants de la colonie.

Le Père Bernardin ne resta gouverneur que jusqu'en 1686. L'intérêt qu'il portait à notre établissement se montrait dans toutes les lettres qu'il adressait aux directeurs de la Compagnie et au Ministre. Il ne cessait d'appeler leur attention sur l'île Bourbon. L'embouchure de la rivière d'Abord lui paraissait être fort convenable pour la construction d'un port; les navires y auraient relâché et auraient cessé en allant dans l'Inde de se diriger par le canal de Mozambique. Il demandait aussi que les habitants eussent la liberté de trafiquer avec les vaisseaux qui faisaient escale et pussent ainsi écouler leurs produits. N'obtenant rien de ce qu'il réclamait, le Père Bernardin se décida à venir en France pour y exposer la situation de la colonie; une occasion ne tarda pas à se présenter. Un bâtiment arriva à Bourbon, au mois de novembre 1686; il y prenait passage et quittait l'île au grand regret des habitants, qui conservèrent pendant longtemps le souvenir de son administration.

Son successeur, Drouillard, était un officier de marine qui revenait de l'Inde et s'était arrêté à Bourbon, avec

[1] Le nom de ce singulier personnage a été conservé et, au recensement de 1690, figure le nommé Athanase Touchard avec la qualification d'*homme de vertu*.

Digitized by Google

l'intention d'y séjourner quelque temps pour raison de santé. Le Père Bernardin l'avait prié de le remplacer en qualité de gouverneur. Drouillard y avait consenti ; il ne tarda pas à se trouver aux prises avec de nombreuses difficultés. Les ordonnances qu'il rendait en vue de réglementer la chasse et la fabrication de l'aloès, la défense qu'il fit de détruire les mouches à miel excitèrent un mécontentement général qui se traduisit par des actes de violence. Les colons avaient vécu dans une indépendance à peu près complète; ils avaient subi l'influence morale du Père Bernardin. Le nouveau gouverneur leur était inconnu ; son autorité leur parut odieuse et quelques-uns d'entre eux allèrent jusqu'à incendier sa maison. Drouillard fatigué, désespéré, se considéra comme un exilé et n'aspira qu'à revenir en Europe ; il profita avec plaisir du passage d'un navire qui se rendait en France et quitta la colonie à la fin de 1689, heureux d'abandonner un poste qui ne lui avait causé que des ennuis de toute sorte.

Jusqu'en 1689, la Compagnie des Indes n'avait été représentée à Bourbon que par des agents n'ayant aucun caractère officiel, les colons se gouvernaient eux-mêmes. Fatigués de leur indépendance, ils s'étaient adressés au roi, qui avait fait droit à leur requête en nommant gouverneur Habert, seigneur de Vauboulon. Le nouveau fonctionnaire prit possession de son poste en décembre 1689 ; à cette époque, les concessions de terre se faisaient avec la plus grande facilité et tout nouveau venu à Bourbon était certain d'obtenir une certaine quantité de terres. La Compagnie, dans le but de maintenir sa suzeraineté, se réservait seulement la coupe des bois, la pêche, la chasse et une redevance de peu de valeur. Cette redevance consistait ordinairement en deux porcs, quatre coqs d'Inde ou deux poules. Plus tard, l'on y ajoutera quatre onces de café par arpent de terre. La Compagnie jouissait de toutes les prérogatives qui appartenaient aux seigneurs et, en sa

Digitized by Google

qualité de suzeraine, elle possédait également les *lods et ventes*. En 1690 il y eut un recensement officiel de la population, et l'on put constater une augmentation sérieuse. L'île Bourbon avait quatre cents habitants dont deux cents blancs. La culture s'était également développée. La colonisation était décidément en voie de progrès.

Habert de Vauboulon ne devait pas rester longtemps gouverneur. C'était un homme cruel, avare et impérieux. Son administration, qui était des plus tracassières, devint bientôt odieuse; les colons la supportaient avec impatience et n'aspiraient qu'au moment où ils pourraient la renverser. Au Père Bernardin avait succédé un autre Capucin, le Père Hyacinthe, qui exerçait dans l'île les fonctions de curé. Le Père Hyacinthe avait su, dans plusieurs circonstances, résister à Habert de Vauboulon et, par son énergie, il s'était concilié la confiance des habitants; aussi, lorsque la population poussée à bout se souleva, il était à la tête du complot. L'on raconte même qu'il donna le signal de la révolte à l'église, du haut de la chaire, et que, sur son ordre ses paroissiens s'emparèrent de la personne du gouverneur et le jetèrent en prison, où il mourut quelques mois après.

Le gouvernement passa tout naturellement aux mains du Père Hyacinthe qui l'exerça de 1690 à 1696. Pendant ces six années, il ne passa aucun navire de France. La colonie était livrée à elle-même et restait sans relations avec la métropole. Les habitants menaient une vie à peu près indépendante et, à leur grand contentement, ils pouvaient se livrer au plaisir de la chasse sans avoir à observer aucun règlement. L'on permit aux pirates qui infestaient cette partie de la mer des Indes de venir se ravitailler à Bourbon et aux colons de leur vendre leurs produits et de trafiquer avec eux. Les forbans furent même autorisés à se fixer dans l'île. Quelques-uns profitèrent de cette permission et apportèrent ainsi un nouvel élément de population qui était loin de se faire remarquer par sa docilité et son aptitude au travail.

Digitized by Google

Au mois de juillet 1696, une escadre arrivait à Bourbon. Le capitaine de Serquigny qui la commandait commença par faire arrêter le Père Hyacinthe et ordonna une enquête sur ce qui s'était passé par rapport à Habert de Vauboulon. De la Bastide fut installé en qualité de gouverneur; il resta en fonctions jusqu'en 1699. C'est à cette époque que l'on voit surgir le commencement d'une organisation administrative, ce qui indique que la colonie possédait déjà une certaine importance. L'île était divisée en trois cantons, Saint-Denys, Saint-Paul, et Sainte-Suzanne. Chaque canton était distribué en un certain nombre de quartiers. A la tête de chaque quartier se trouvait un commandant, à qui le gouverneur déléguait certains pouvoirs et était en même temps chargé de représenter son autorité. Un conseil de notables était institué; il était composé de six membres et devait se réunir toutes les fois qu'il s'agissait de prendre une mesure concernant l'intérêt général. A cette époque, deux prêtres des missions étrangères, MM. de la Vente et Calvarin vinrent administrer le spirituel de la colonie. La prospérité de Bourbon continuait de se développer, quoique lentement. De Lacour de la Saulaye, qui succéda à de la Bastide en 1697, fit procéder à un nouveau recensement. En 1700, la population s'élevait à six cents habitants.

A la fin du XVIIe siècle, l'on put croire un instant que les protestants, que la révocation de l'édit de Nantes avait chassés de France, allaient se diriger du côté de la mer des Indes et y fonder des colonies. Trois cents d'entre eux étaient venus s'établir au Cap de Bonne-Espérance, où les Hollandais avaient pris pied en 1619. Ils apportèrent la vigne et bientôt les vignobles de Constance devinrent fameux dans le monde entier. Ils peuplèrent un canton nommé le Coin-Français et que leurs descendants habitent encore aujourd'hui. Cette émigration eût été beaucoup plus importante, si la Compagnie Hollandaise n'y avait mis

Digitized by Google

obstacle, dans la crainte que l'élément français ne finît par former la majorité de la population.

Les îles de la mer des Indes avaient également attiré l'attention des protestants qui s'étaient refugiés en Hollande. L'un d'eux, Henry Duquesne, avait l'intention de réunir un certain nombre de ses coreligionnaires et d'aller avec eux fonder une république calviniste à l'île Bourbon, à laquelle il donnait le nom d'attracteur d'Eden; rien ne fut négligé pour amener la réussite de ce projet. Dans toutes les villes des Pays-Bas circulaient des prospectus qui donnaient de Bourbon les descriptions les plus flatteuses, vantaient son climat et sa fertilité et en faisaient un véritable paradis terrestre. Après avoir obtenu l'assentiment des États-Généraux, Duquesne commença ses préparatifs et fit construire deux vaisseaux. Le pavillon qu'il avait adopté était blanc à huit larges rayons bleus partant du centre; un de ces navires partit d'Amsterdam en 1690. En arrivant au Cap de Bonne-Espérance, les émigrants apprirent qu'une escadre française se trouvait dans le voisinage. Il leur fallut renoncer à la conquête de Bourbon. Une quinzaine d'entre eux allèrent se fixer à l'île Rodrigues; ils n'y restèrent que deux ans et, après y avoir vécu misérablement, ils vinrent chercher un refuge à l'île Maurice qui était alors une possession hollandaise.

A partir de 1701, la colonisation de Bourbon prit un nouvel essort. Le gouverneur de Viller avait reçu l'ordre d'explorer l'île dans toute son étendue et de présenter un rapport sur ses productions et les cultures qui pourraient y réussir. De Viller s'acquitta de sa mission. Il estimait que l'île contenait plus de deux cent mille arpents de terre cultivables. L'on voyait de belles plantations de riz, de tabac, de maïs et de cannes à sucre. Le muscadier et le géroflier réussissaient et l'on essayait d'y acclimater le poivrier. Les légumes d'Europe y venaient aussi bien qu'en France et entraient pour une large part dans l'alimen-

Digitized by Google

tation de la population. Plusieurs habitants s'occupaient d'élever des abeilles et des vers à soie et les résultats qu'ils obtenaient répondaient à leurs espérances. Bourbon devenait une de nos colonies agricoles les plus importantes.

De Viller montrait une activité infatigable. Il voulait que Bourbon cessât d'être une possession déshéritée. Aussi proposait-il à la Compagnie d'y envoyer des instituteurs pour apprendre à lire et à écrire aux enfants. En 1704, nous voyons paraître le premier officier public sous la qualification de *secrétaire fiscal*. En 1703, le cardinal de Tournon s'était arrêté quelques semaines dans la colonie pour y donner la confirmation et l'église de Saint-Denys ne tardait pas à être construite. De Viller donna au nouveau sanctuaire un ciboire et un encensoir en argent, une lampe et un bénitier en cuivre. Il fit accomplir d'importants progrès à la colonisation. Aussi à son départ, en 1709, laissait-il de vifs regrets et son nom est resté à l'un des pitons les plus pittoresques que l'on remarque dans la plaine des Cafres.

Son successeur, de Cheranville, resta peu de temps en fonctions; en 1710, il était remplacé par Antoine de Parat. L'administration de ce dernier gouverneur marque une date importante dans l'histoire de la colonie. Un édit de 1711 créa un conseil provincial à Bourbon. Ce conseil jugeait à trois membres en matière civile et à cinq au criminel. Au civil, les jugements étaient exécutoires par provision et l'appel était porté devant le conseil souverain de Pondichéry. Au criminel, où l'on suivait les formes ordinaires en se conformant à l'ordonnance de 1670, les jugements étaient définitifs à l'égard des esclaves, mais pour ce qui concernait les personnes libres, l'on relevait de la juridiction de Pondichéry qui décidait en dernier ressort.

Le conseil provincial était, en dehors de ses attributions judiciaires, un corps administratif, et c'est en cette der-

Digitized by Google

nière qualité qu'il fonctionnait le plus souvent. Le nombre des ordonnances qu'il rendit sur les matières d'intérêt général est assez considérable. Nous le voyons s'occuper de la chasse, du prix des vivres et prescrire l'ouverture de routes dans les habitations pour faciliter le transport des denrées et, en même temps, réglementer la concession des terres qui jusqu'alors avait été tant soit peu arbitraire. D'après une ordonnance de 1713, faute d'exploitation suffisante dans un délai déterminé, les terres faisaient retour à la Compagnie. La déchéance à prononcer appartenait au Conseil. Cette mesure donna des résultats presque immédiats ; les colons poursuivirent les défrichements et de nouvelles plantations ne tardèrent pas à être créées. Les affaires ecclésiastiques, qui jusque-là avaient été un peu livrées à l'aventure, reçurent enfin une organisation régulière. En 1711, une convention était passée avec les Lazaristes ; on leur remettait la direction spirituelle de la colonie. Le Père Daniel Renou fut le premier préfet apostolique de l'île, l'archevêque de Paris restant métropolitain, comme il l'a été jusqu'au moment de la création des évêchés coloniaux.

Nous avions accompli de véritables progrès. Cependant il ne faut pas s'exagérer l'importance de notre colonie à cette époque. Notre établissement était encore peu considérable. Les villes et les bourgs étaient inconnus à Bourbon. Les maisons étaient isolées, bâties en bois et n'ayant qu'un étage à cause des ouragans qui étaient assez fréquents. Toutes se faisaient remarquer par une grande simplicité. L'habitation du gouverneur, ainsi que la plupart d'entre elles, était couverte en paille et sur la terrasse qui la précédait, l'on avait construit une batterie de canons. Les habitants menaient une vie des plus agrestes : presque tous marchaient pieds nus. Inutile de dire que le luxe était complètement inconnu. Le commerce extérieur consistait à envoyer chaque année un petit navire à

Digitized by Google

Pondichéry et à recevoir les bâtiments qui se rendaient dans l'Inde ou ceux qui retournaient en Europe. Telle était la situation de l'île Bourbon; elle avait enfin traversé la période difficile qui accompagne toujours la fondation de tout établissement, quand un événement inattendu vint donner un grand développement à sa prospérité.

Le café commençait à entrer dans la consommation; on le tirait principalement du Caire et des échelles du Levant. La Compagnie pensait que l'introduction du caféier serait une précieuse ressource pour Bourbon. En 1711, le gouverneur de Parat avait envoyé un navire à Moka pour y chercher les plants de différents arbres susceptibles de s'acclimater dans la colonie. Le navire nommé l'*Augusta* était commandé par le capitaine de la Boissière. En 1714, il apporta à Bourbon le premier pied de caféier, et des plantations de ce précieux arbuste eurent lieu chez le curé de Sainte-Suzanne et un habitant du même quartier. Presque en même temps, le café était découvert dans les forêts de l'île. Les colons s'attachèrent d'abord à cultiver le café indigène qui était loin de valoir le moka. Il nourrissait imparfaitement et était toujours mêlé de baies mures et vertes. L'on se contentait de le mélanger avec le moka. Aussi, pendant plusieurs années, le café de Bourbon eut-il un goût sauvage; il n'avait pas encore obtenu cette réputation qu'il mérite à juste titre. Tout d'abord les colons se refusèrent à cultiver le caféier de Moka et il fallut même les y contraindre. Le gouverneur Parat prit à cet effet différentes mesures et obligea tout propriétaire à avoir sur sa plantation deux cents pieds de caféier par tête de noir. La culture se développa et prit une grande extension. Quelques années plus tard, le gouverneur Dumas écrivait: « que l'on ne pouvait rien voir de plus beau que les plantations de caféiers qui couvraient une partie de l'île. »

Bourbon était une colonie à plantations et il avait fallu avant tout se procurer des travailleurs; aussi, dès les débuts

Digitized by Google

de la colonie, l'esclavage y avait été introduit. Les premiers esclaves étaient des nègres qu'on avait importés de la côte de Mozambique. En 1715, le gouverneur Parat rendait une ordonnance concernant l'esclavage et, en 1723, un édit vint définitivement régler cette matière. Cet édit reproduisait en partie le Code Noir de 1687 qui s'appliquait aux îles d'Amérique, mais l'humanité des colons se refusa toujours à mettre à exécution les dispositions barbares qui y étaient écrites.

Bourbon était en possession d'une source de richesses qui allait bientôt être exploitée. La colonie était devenue importante et, en 1708, une milice était organisée. Elle comprenait tous les hommes libres depuis quinze ans jusqu'à cinquante. Des routes étaient tracées et notamment celle de Saint-Denys à Sainte-Suzanne. Les exportations, qui naguère étaient à peu près nulles, étaient devenues importantes grâce à la culture du café. En 1718, un ouragan détruisit une partie de la récolte, mais ce ne fut qu'un accident qui n'entrava pas les progrès de la colonie. Aussi le voyageur La Barbinais le Gentil, qui visita l'île Bourbon en 1717, constate sa prospérité et estime sa population à deux mille habitants dont 900 blancs.

L'île Bourbon était ainsi la seule colonie de la Compagnie qui jouissait d'une certaine prospérité; quant aux établissements que nous possédions dans l'Inde, ils étaient stationnaires et, s'ils vivaient d'eux-mêmes sans recevoir aucun secours de la Métropole, ils paraissaient être condamnés à traîner une existence misérable. Notre commerce s'affaiblissait de plus en plus en Asie, notre crédit était à peu près nul. Le rôle de la Compagnie semblait être fini et chacun attendait sa ruine, quand Law parut avec son système qui fut une véritable révolution. La situation changea immédiatement et la Compagnie brilla d'un éclat qui jusqu'alors lui avait été inconnu.

H. Castonnet des Fosses.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENT

DE

L'AUMONE PUBLIQUE

A

L'HOPITAL GÉNÉRAL DE LA CHARITÉ D'ANGERS

OU

HOPITAL DES RENFERMÉS

(*Suite.*)

Nous arrivons à une époque de transformation générale; il faudra abattre de vieux bâtiments pour en élever de nouveaux, mieux appropriés aux desseins de Mme Descazeaux. Aussi, en 1734, écrivait-on : « Une dame illustre par sa « naissance et par ses vertus, recommandable également « par sa charité pour les pauvres, déclara qu'elle avait « l'intention de fonder un hôpital pour les incurables. » Ce fut M. Savary qui donna connaissance aux Administrations de ce projet.

On ne cacha pas longtemps le nom de la bienfaitrice. Le Maire acceptait le legs de 100,000 fr. à condition que les pauvres n'y participeraient jamais et qu'il n'y aurait que

Digitized by Google

les pauvres malades incurables qui en profiteraient, le tout au nom des Directeurs et non en leur nom propre et privé.

Elle fournit de plus différentes sommes destinées à l'achat de quelques maisons environnantes (y compris la chapelle Saint-Hervé) et surtout pour élever une chapelle oratoire. Les Directeurs de l'hôpital général ne pouvaient dans aucun cas disposer des fonds de l'hospice pour élever les bâtiments, si Mme Descazeaux ne fournissait pas suffisamment. M. Robert obtint à cette occasion les lettres patentes appropriées au don. Ce fut Drouault, notaire, qui rédigea l'acte de dotation (24 avril 1734.)

Les nouveaux logements devaient être séparés des autres, quoique formant un même établissement, tout entouré de murs; on ne pouvait communiquer que par une porte.

Il devait y avoir un dortoir pour les sœurs, la Supérieure, les Sœurs gouvernantes, et une apothicairie. Au milieu des bâtiments on devait bâtir l'Oratoire. Les sexes devaient être séparés même à l'église; le Chapelain serait nourri aux frais des incurables.

Les Gouvernantes devaient rendre leurs comptes aux Directeurs. La Supérieure de l'hôpital général primerait toutes les autres, à l'exception de Mme Paulmier, première Supérieure, qui n'était subordonnée qu'aux Directeurs.

Il y aurait 160 lits, 80 pour les hommes et autant pour les femmes, et si, par suite, les aumônes étaient plus abondantes, on augmenterait le nombre des lits.

Il y aurait une lingerie spéciale pour les incurables, une marmite, une rôtisserie, également qui servira aussi pour la communauté.

Le sieur Pointier, architecte, devait commencer les travaux en avril, après avoir donné les plans de la chapelle et ceux du chœur, dans lequel on devait entrer par deux cours, le 17 décembre 1734.

Le sieur Savary était cette année le directeur et, par ce fait, chargé de surveiller les travaux avec Mme Descazeaux.

Digitized by Google

Peu à peu on vit bien qu'elle s'engageait dans de grandes dépenses, puisque pour la chapelle elle dépensait 10,000 fr. Les travaux s'arrêtèrent et les directeurs de l'hospice générale soutenaient qu'on ne pouvait pas continuer.... On proposa d'annuler tout ce qui avait été fait, de payer et de reprendre les bâtiments qui avaient été achetés...

On essaya alors un nouveau moyen. On donna l'ordre à chaque gardien des portes de la ville de ne laisser entrer aucun mendiant, s'il n'était muni d'un certificat des officiers du corps de ville, absolument comme on le faisait pour laisser entrer les marchandises. Malgré ces précautions, on trouvait toujours dans nos rues des mendiants étrangers; aussi décida-t-on cette fois d'en faire renfermer quelques-uns aux frais de la ville, dans l'école des frères de Lesvières.

Si les habitants étaient chargés d'aumônes forcées, quelques établissements l'étaient également. — Par exemple le Prieuré de Champigné donnait 12 septiers de blé; l'abbaye de la Haye des Bons-Hommes 4 sept.; l'abbaye de Pontron, l'abbaye de la Roë, à Craon, Grez-Neuville, Champagne, rien. Saint-Florent-le-Vieil payait 612 l., Montreuil 52 b., Châteauneuf 300 l. destinées aux Ladreries.

Mme Perrine Valiau, la supérieure, après avoir donné le bien qu'elle avait à Trémentines, soit 1,000 livres pour faire fondre la cloche de la chapelle, 1,200 pour élever des dortoirs, puis d'autres sommes, se retira en 1754. Elle avait été supérieure depuis 1716. Mlle Grand-Homme lui succéda.

La première directrice fut Mme Peaumier, supérieure; le premier chirurgien, M. De la Chaire (*sic*), d'après l'invitation et le désir exprimé par la veuve Descazeaux, le citoyen Paumier en était le médecin (1742).

Quelques années plus tard, elle fut remplacée par Mlle Ciret, qui, mue par la charité, fit attacher à la maison différents membres de sa famille, qui tous aidèrent à sou-

Digitized by Google

tenir les incurables et participèrent par leur fortune au bien-être des pauvres de la maison, aussi bien les incurables que ceux qui restaient au refuge dépendant de la maison. Toutes les sœurs appartenaient à l'ordre de Sainte-Magdeleine.

L'Évêque seul avait le droit de nommer le Chapelain. Comme l'aumônerie de l'hôpital général n'était pas la seule et qu'il y avait plusieurs divisions, par exemple, le refuge pour les pénitentes (1643), les fous, il fallait nommer pour chacune de ces divisions une supérieure pour les hommes et les femmes selon leur nombre, et ce dont on devait s'occuper c'était de la sortie et de la rentrée du personnel. Enfin on décida que la porte serait toujours fermée, que la Sœur supérieure seule donnerait l'autorisation de sortir, qu'ils rentreraient avant le soleil couché, qu'on pourrait à la rigueur les faire rentrer par les gardiens, que le nombre de quatre suffisait pour cette besogne; ce ne fut que plus tard qu'ils furent supprimés et l'on vit dans cette suppression une sérieuse économie (1755).

La supérieure Ciret fut chargée plus tard de maintenir ce règlement et de supprimer une des portes de sortie et de conserver celle qui donnait sur la rue Lyonnaise.

Nos mendiants purent longtemps vaquer dans nos rues en se conformant aux règlements précédemment établis. Aussi pour les distinguer des mendiants étrangers qui trouvaient moyen d'entrer dans Angers, le Corps de ville leur fit distribuer des marques en cuivre. Nous ne faisions ainsi qu'imiter les mesures prises pour les mendiants de la ville de Saumur qui étaient porteurs, depuis deux ans, d'une médaille en cuivre indiquant leur nom ou portant un numéro. Comme cette mesure avait été prise sans l'avis de l'intendant, celui-ci fit casser cette sentence quelques années plus tard, en 1772.

Tous les pauvres n'étaient pas renfermés, un si grand nombre de familles recevaient encore des secours que, à

Digitized by Google

l'époque de la mort de Louis XV, la ville, au lieu de faire de grands préparatifs pour les cérémonies religieuses et sur la demande des habitants, attribua tout l'argent qu'on pourrait employer à cette occasion aux pauvres. S'il arrivait que des difficultés s'élevassent entre deux personnes, on devait l'adresser au sieur Barbot, procureur en 1776. C'était la justice sans frais.

Si des malheureux étaient mordus par des chiens enragés, la ville leur accordait 12 fr. pour faire un voyage à la mer, quelquefois même 15.

Souvent on accordait des bons de pains. L'aumône publique dans chaque paroisse avait sa part. La charité était exercée sous toutes les formes, selon les individus à soulager en attendant qu'on eût établi des Bureaux de confiance comme en 1788.

Malgré toute la vigilance déployée, il n'était pas possible de loger tous les mendiants de la ville. Mme Descazeaux heureusement fortunée, était désireuse d'augmenter le nombre des lits en agrandissant le bâtiment et en sacrifiant une partie de sa fortune. Aussi avait-elle réussi à transporter l'hôpital des incurables au Clos du Présidial dont elle était propriétaire et qui était situé dans la paroisse Saint-Martin en 1739. Malgré toutes les difficultés qu'elle dut éprouver pour modifier le but de son établissement, bien qu'elle eût confié l'agencement aux administrateurs de l'hospice général, on eut un moment la crainte d'un insuccès.

Deux partis se trouvaient en présence pour surveiller la mendicité et arriver au but qu'on se proposait. La police de la ville et les officiers du palais s'attribuaient les droits de réprimer les abus que nous avons signalés. On pensa un instant, et avec raison, que la répression de la mendicité appartenait de droit à la police de la ville qui finit par accepter ce rôle en 1745, tout en laissant la surveillance des gardes à l'administration de l'établissement des Incu-

Digitized by Google

rables qui s'arrogea le droit de retenir les vagabonds au pain et à l'eau, à condition qu'on payerait six sous par jour. Le service qu'ils pouvaient rendre était restreint, car ils ne devaient plus sortir qu'au temps des foires et aux fêtes solennelles et les jours qui peuvent attirer en ville les pauvres vagabonds qui connaissaient toutes les précautions qu'on prenait pour éviter leur retour.

On ne devait pas les garder plus de quatre jours et les renvoyer ensuite marqués d'un signe distinctif.

Les sœurs chargées de la surveillance appartenaient tout aussi bien à un hôpital qu'à un simple monastère; tel était l'avis des administrateurs, d'après un factum imprimé en 1650. Elles portaient toutes l'habit religieux, un voile, une guimpe, des socques, vivant religieusement et cloturées [1].

Perrine Ciret fut directrice pendant 40 ans, et fit de nombreuses charités.

On avait bien employé plusieurs moyens pour se débarrasser des mendiants, on espérait de la manière suivante se débarrasser complètement de tous ces vagabonds. On essaya de les renvoyer en charrettes. Ainsi, en 1777, sous le Garde Maire, on faisait requérir des voitures pour les renvoyer par séries, on résolut plusieurs fois de les faire retourner chez eux, de les transporter au milieu de leurs familles. Rien ne réussissait, la ville était toujours envahie par le même flot d'aventuriers, surtout en 1775.

En 1777, Guérineau, Garde Maire, déboursa à plusieurs reprises de petites sommes, pour faire retourner chez eux des mendiants étrangers [2].

En 1773, il n'y avait que cinq sœurs associées, en outre il y avait six sœurs dotées dont deux étaient d'anciennes

[1] Réponse faite à une demande du département sur la Maison des Pénitentes.
[2] Archives de la mairie.

Digitized by Google

pénitentes qui avaient été reçues pour la vie, moyennant une somme payée à leur entrée comme dot. Enfin, Mme Papiau, supérieure, Mme Gennisel, Mme Auger, Mme Corbin; Mme Tillion, venue du Bon-Pasteur, est la sœur de la dame Papiau, supérieure. Toutes ne recevaient aucun traitement. Il y avait vingt-trois pensionnaires payant un total de 9,012 fr., sept femmes non payantes, trente détenues à trois sous par jour, donnant un bénéfice de 4,320 fr. par an.

Le 19 juillet 1775, les 24 et 26 juillet, en 1775 et 1777, malgré toutes ces attentions, l'hospice Saint-Jean prenait à bail une maison en ville pour loger des pauvres, comme en 1615, 1616, 1617, 1618.

Que de fois la ville avait établi des travaux de charité pour soulager les pauvres ouvriers. Elle les faisait travailler sur les routes à la réparation des fossés et des enceintes de la ville. Si le froid était trop vif, on faisait distribuer du bois et des bons de pain. Les communautés des Capucins, des Récollets, des Minimes, recevaient également des secours; il est vrai qu'ils appartenaient tous à des religieux mendiants. Ils reçurent 3,000 fr. en 1785.

Les paroisses recevaient de la ville des secours qui devaient être distribués proportionnellement au nombre des pauvres honteux.

CH. MENIÈRE

(A suivre.)

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'est réuni à la Sorbonne les 27, 28, 29 et 30 avril. Les Angevins y ont fait une série de lectures intéressantes dans les différentes sections. En voici le résumé sommaire :

M. Chenuau, vice-président et délégué de la Société Industrielle et Agricole de Maine-et-Loire, constate les progrès considérables accomplis par l'agriculture depuis le dix-huitième siècle, et surtout depuis 1789, en Anjou et en Vendée. Il attribue principalement ces progrès à l'amélioration des voies de transport et au perfectionnement de l'outillage agricole.

M. Godard-Faultrier, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, adresse communication d'une lettre inédite d'Armand-Jean de Maillé-Brézé, écrite vers 1643 et relative à un épisode de la carrière maritime de cet amiral. Il joint à cette lettre un commentaire sur la vie de ce personnage, tué glorieusement devant Orbitello, en 1646, sur les portraits qui restent de lui et sur les médailles frappées en son honneur.

M. Castonnet des Fosses résume un certain nombre de documents inédits ou peu connus, recueillis dans les archives de Lisbonne, sur les établissements des Portugais aux Moluques. C'est un peu de temps après la conquête de Malacca, en 1511 ou 1512, que la route des îles aux Épices leur fut révélée par les Chinois, qui étaient alors les maîtres du commerce de la Malaisie, et dont les jonques sillonnaient en très grand nombre les mers de Sumatra, de Java, de Bornéo et même de la Nouvelle-Guinée.

M. Joseph Joûbert, membre de la Société Industrielle et Agricole de Maine-et-Loire, lit un long mémoire sur le partage politique de l'Afrique. Il expose avec détail les limites exactes,

Digitized by Google

sur les côtes de cette partie du monde, des colonies des diverses nations européennes et fait ressortir les importantes modifications que la conférence de Berlin a introduites dans le droit international en ce qui touche à la souveraineté territorale.

M. Tancrède Abraham, vice-président de la Société des Arts réunis de la Mayenne, lit une notice sur Jean-François Le Breton, né près de Laval, en 1762, peintre et professeur à l'Institution des Sourds-Muets de Paris.

En l'absence de M. Godard-Faultrier, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, M. Lelong, archiviste aux Archives Nationales, donne lecture de deux notices rédigées par M. Godard, sur deux ivoires sculptés : 1° ancien bas-relief : la Vierge Immaculée ; 2° l'olifant du Musée Saint-Jean. Les conclusions de M. Godard sur ces deux objets, d'un sérieux intérêt, sont adoptées par les Archéologues les plus autorisés présents à la séance.

M. Pissot étant absent, il est donné communication, par M. Vincent, professeur du cours municipal de dessin de Cholet, de deux notices préparées par M. Pissot. L'une a trait aux ardoises sculptées et l'autre au buste colossal du général Travot, le pacificateur de la Vendée, sculpté par David d'Angers, pour la ville de Cholet. Cette dernière étude renferme plusieurs lettres inédites de David. Quant à la première, elle décrit un cadran solaire, daté de 1643, portant à son centre le masque du soleil accosté du blason de Gabriel Boylesve, successivement chancelier de l'Université d'Angers, chanoine de Notre-Dame de Paris, aumônier du roi et évêque d'Avranches.

M. Bouchard, secrétaire général de la Société Industrielle et Agricole de Maine-et-Loire, dans la section des Sciences économiques et sociales, a donné lecture d'un mémoire sur cette question proposée :

« Étudier la valeur vénale de la propriété non bâtie au « XVIIIe siècle, dans une province et comparer cette valeur « avec la valeur vénale actuelle. »

Cette question, M. Bouchard l'a traitée, pour l'Anjou, d'une manière spécialement intéressante. M. le Docteur Motais a lu également un mémoire qui a été très apprécié des savants. Le rapport général sur les travaux du Comité des Beaux-Arts avait été rédigé par notre éminent compatriote, M. Henri Jouin, qui remplit si brillamment les importantes fonctions d'archiviste de la Commission de l'Inventaire Général des richesses

Digitized by Google

d'art de la France. Il a terminé en ces termes son éloquent compte-rendu :

« Messieurs, quand vous serez de retour dans vos provinces, dites bien haut l'intérêt et le charme de cette session. Faites des prosélytes. Gagnez de nombreux esprits à la cause de l'art national. Ce n'est pas assez : Remettez-vous à l'œuvre, il se peut que les maîtres dont vous avez fait vos clients ne se soient pas livrés sans réserve. On peut apprendre encore à leur école. Qui sait ? Plus d'un sans doute vous ménage de nouvelles confidences. »

***

Voici la liste des ouvrages exposés au Salon par les Angevins :

PEINTURE

Abraham (Tancrède). — Le puits des Roches (Ille-et-Vilaine).
Alleaume (Ludovic). — Caïn.
Audfray (Étienne). — Baigneuse.
Axilette. — Portrait de M. Edmond Haraucourt. — Portrait de Mlle M. L. B.
Brioux, d'Angers. — La cour du vieux château.
Cesbron (Achille). — Fleurs de sommeil. — Lilas.
Chaillery, d'Angers. — Portrait de l'ami Gustave C. — Portrait de ma mère.
Corbineau. — La vieille Yvonne.
Cormeray (Georges). — Psyché et les Parques.
Dauban (Jules). — Une épave, souvenir de Saint-Valéry-en-Caux.
Desbordes-Grassian (Mlle Louise-Alexandra). — Fleurs.
Duchemin, de Saumur. — Portrait. — Panneau décoratif.
Gaultier (François). — Portrait de Mlle A.
Grasset (Frédéric), de Cholet. — Les bord de la Marne.
Hublin (Émile), d'Angers. — Marie. — Fruits et gibier.
Lutscher (Fernand), d'Angers. — Un chemin de traverse en Anjou.
Saint-Genys (Arthur de), d'Angers.— Une Châtaigneraie en Anjou.
Tessier (Louis), d'Angers. — Chômage. — Chanteuse des rues.
Ulysse-Roy (Jean), d'Angers. — La résurrection de Lazare.

DESSINS

Bruneau (Charles). — Portrait de Mlle Henriette M. — La Marguerite ; bords de la Seine.
Cesbron (Élie). — Portrait de Mgr Freppel. — Portrait de M. le comte de Falloux.

Digitized by Google

Caminade (Georges). — Portrait de Mlle L. D.

Las Cases (Madame de). — Portrait de M. le comte de L. C. — Portrait de Mlle de L. C.

Sculpture

Astruc (Zacharie). — Mars et Vénus, groupe en plâtre.

Belouin (Paul). — Saint François de Salles, statue en plâtre. — La Vierge mère, statue en plâtre.

Chemellier (Georges de). — Portrait de M. le comte de Falloux, buste en plâtre. — Avant le bain, groupe en bronze.

Dénécheau (Séraphin). — Madame Élisa Lemonnier, fondatrice des écoles professionnelles des femmes.

Desbois (Jules). — Acis changé en fleuve, statue en plâtre. (Projet de fontaine, appartenant à M. le baron de Rothschild). — Satyre et nymphe, groupe en plâtre.

Macé (Émile). — Portrait de M. M., médaillon en terre cuite.

Rouard (G. J. B). — Portrait de Me B. et portrait de Mlle D., médaillons en plâtre.

Ruillé (vicomte G. de). — Le départ, groupe en plâtre.

Saulo (Georges). — Six médaillons en plâtre et terre cuite. — Portrait de M. Poidevin, médaillon en plâtre.

Taluet (Ferdinand). — Portrait de M. Deneillé, buste en plâtre. — Portrait de M. Gustave Heuzé, buste en plâtre.

Gravures en Médailles

David (Adolphe). — Distribution des drapeaux, 14 juillet 1880; camée, sardonyx (commandé par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts). — Portrait de Me A. P., camée, sardoine et médaillon, terre cuite.

Architecture

Boutier (Jules). — Manoir de Saint-Ouen ; trois châssis.

Gravures

Huault-Dupuy (Valentin). — Quatre gravures.

Abraham (Tancrède). — Huit aquarelles : 1° L'église de Gennes-sur-Loire. — 2° Tour Saint-Blaise à Vichy. — 3° Le vieux pont de Thiers. — 4° Le Gourd de l'Ardoiserie. — 5° Les moulins de Gohier. — 6° Église du Toureil (M.-et-L.). — 7° Le plateau de Chauvigné (M.-et-L.) — 8° Le chemin du fort Duguesclin, près Paramé.

Le même artiste expose aussi la gravure de son tableau intitulé *Le Puits des Roches*.

Digitized by Google

Comme on le remarquera, la collection est riche. Nous souhaitons donc de la voir réunie et offerte prochainement à l'appréciation du public angevin.

M. Achille Cesbron a obtenu, pour son tableau *Fleurs de Sommeil*, à l'unanimité du Jury, une deuxième médaille, qui le met hors concours.

M. Tessier a obtenu une mention honorable pour son tableau *Chômage.*

***

M. Louis Noël vient d'exécuter une statue de Dumnacus, le vaillant défenseur de la Gaule et particulièrement des Ponts-de-Cé, d'après une maquette faite par notre célèbre compatriote David d'Angers. M. Bodinier, secrétaire de la Comédie Française, a obtenu du Ministère des Beaux-Arts, un secours relativement important, et s'est occupé déjà de l'installation, sur le milieu de l'un des parapets du grand pont des Ponts-de-Cé, de la statue de Dumnacus.

« Je ne veux pas me reposer, disait David, à Angers, au mois d'août 1855, avant d'avoir vu Dumnacus sur la Roche de Mûrs, comme pour défier l'ombre des anciens Romains qui dorment au camp de César. » L'inauguration de la statue du héros gaulois doit être imposante et solennelle. M. Henri Jouin lira une pièce de vers consacrée à exalter le courage de Dumnacus.

***

M. Joseph Joûbert, notre compatriote, voyageur et publiciste, dont nos lecteurs connaissent les intéressants travaux, vient d'être décoré par le roi de Portugal de l'ordre militaire du Christ. Cette distinction lui est décernée pour les articles qu'il a publiés sur les colonies portugaises à l'Exposition d'Anvers. Nous adressons au jeune écrivain angevin nos cordiales et chaleureuses félicitations.

***

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. Ch. Lemire, qui a publié récemment, dans cette Revue, une remarquable étude sur *le Barbe-Bleue de la légende et de*

Digitized by Google

l'histoire, vient d'être nommé résident à *Qui-Nhon* (Annam). En partant, notre savant collaborateur a bien voulu nous promettre l'envoi d'une série d'articles relatifs à cette nouvelle colonie, encore aujourd'hui si peu connue du public français.

***

L'Académie française a décerné récemment, pour la troisième fois, une de ses hautes récompenses littéraires à notre compatriote Julien Daillière : (médaille de 2,700 francs, détachée du prix Vitet.) *Le poème des Angevins à la guerre de 1870*, et le drame encore inédit de *Jeanne d'Arc*, ont valu à notre lauréat cette nouvelle couronne.

***

M. André Joubert vient de publier une très curieuse notice intitulée *la Vie agricole dans le Haut-Maine au XIVe siècle, d'après le rouleau inédit de M^e d'Olivet (1335-1342)*. « C'est une publication très importante au point de vue de l'histoire économique, » selon l'expression de M. Siméon Luce, membre de l'Institut, qui a présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la brochure offerte par l'auteur.

***

M. le vicomte Reynold de la Frégeolière vient de consacrer une éloquente notice à la mémoire de *M. le comte de Bernard de la Frégeolière*, l'intrépide combattant de Monnaie, qui, dans cette journée, s'était conduit « en vrai héros » et s'était « battu comme un lion, » selon le témoignage de ses compagnons d'armes. C'est un pieux monument élevé par des mains filiales en l'honneur d'un père vénéré.

***

L'Académie des sciences vient d'offrir à M. Chevreul une magnifique statue de bronze représentant l'*Histoire*, une des figures du monument du général Lamoricière, par Paul Dubois. C'est une reproduction superbe, par Barbedienne. M. l'amiral Jurien de la Gravière, prenant la parole au nom de la Compagnie, a souhaité la bienvenue à l'illustre cente-

Digitized by Google

naire en termes émus et éloquents. M. Chevreul s'est levé à son tour. Il a remercié ses confrères d'une distinction qui lui fait grand plaisir et qui lui prouve une fois de plus de quelle estime il est entouré.

***

Une plaque commémorative en marbre noir, ornée de lettres d'or, a été placée par les soins de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts*, sur la maison de la rue des Deux-Haies qui porte le numéro 11. On y lit l'inscription suivante :

Michel-Eugène Chevreul
est né dans cette maison
le 31 août 1786

***

On a découvert dans les fouilles des terrains Moirin, rue Voltaire, près de l'établissement Saint-Julien, un tombeau en ardoise contenant quelques ossements humains.

Le dessus des pierres est orné de sculptures représentant une chaise formée de triangles réunis. Ces pierres ont été déposées au Musée Saint-Jean, sur la demande de M. Mi[illegible] conservateur-adjoint.

C'est le sixième tombeau trouvé dans ce terrain, mais les autres ne présentaient aucun intérêt particulier. Les pierres enlevées lors de la démolition de la grille de la préfecture et qui présentaient un intérêt historique ont également été transférées au musée d'archéologie.

S. de

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Gœthe. — Hermann et Dorothée, traduit de l'allemand, par **Léon Boré**, ancien professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Dijon et à l'Université libre d'Angers, avec introduction, par Ernest Faligan. Paris, librairie Académique Didier, Perrin et Cie, 1886, in-12, de xvi-110 pages — Prix : 1 fr.

L'extrait suivant de l'introduction, en même temps qu'il fait connaitre la genèse et les caractères principaux du charmant poème de Gœthe, signale la valeur de cette traduction nouvelle, que le nom de Léon Boré recommande tout particulièrement à l'attention de nos lecteurs.

« La critique étrangère et française a si minutieusement étudié cette œuvre de Gœthe qu'elle l'a, pour ainsi dire, envisagé sous tous ses aspects. Aussi nous contenterons-nous de rappeler quelques-uns des jugements où se trouvent exposées les vues les plus justes et les plus essentielles.

« Gœthe avait le sentiment de la valeur de son poème. « J'ai terminé *Hermann et Dorothée*, écrivait-il dans les derniers jours d'avril 1797 à son ami Meyer, et le sujet me paraît si heureux que je pense qu'on en trouve rarement un pareil deux fois en sa vie. »

« Schiller, dans sa *Correspondance*, revient à plusieurs reprises sur Hermann et Dorothée, et la réflexion, loin d'ébranler son premier jugement, qui avait été un cri d'enthousiasme, le confirme. Plus il relit le poème, plus son admiration s'accroît. Au moment de la publication, il s'écrie : « Le voilà donc lancé par le monde, et nous verrons l'effet que produira la voix d'un rapsode homérique dans cette société moderne si pleine de politique et de rhétorique. J'ai relu ce poème sans que la première impression produite sur moi se fût affaiblie, et j'en ai ressenti encore des émotions toutes nouvelles. Il est incontestablement parfait dans son genre, il respire une pathétique vigueur, et en même temps on y goûte un charme suprême; bref il est beau par-delà toute expression [1]. »

« La femme de Schiller n'était pas moins enthousiaste que

[1] Correspondance entre Gœthe et Schiller, trad. de Mme la baronne de Carlowitz. Paris, Charpentier, 1863, 2 vol. in-18, t. II, p. 328.

Digitized by Google

son mari. « On croit lire Homère, disait-elle, mettant en lumière, avec l'instinctive perspicacité de son sexe, le trait le plus caractéristique du poème, et un critique éminent ajoute avec raison : « Ce n'est pas Homère à coup sûr, mais c'est la dignité de l'antique poésie introduite dans la peinture familière des choses réelles. »

« Un des charmes principaux du poème réside en effet dans la précision, dans la vérité des scènes familières et souvent comiques que Gœthe encadre dans les draperies de sa merveilleuse poésie. Lewes, un de ses meilleurs biographes, fait observer à ce propos que Gœthe aimait, comme Walter Scott, à se mêler à la vie du peuple, à converser avec les ouvriers qu'il faisait travailler ou qu'il rencontrait sur son chemin. Ils pensaient sans doute, l'un et l'autre, qu'ils feraient une plus riche moisson d'observations dans ces esprits incultes, tirant tout de leur propre fond, que dans un entretien banal avec des hommes plus cultivés, mais coulés dans le moule d'une éducation uniforme. Le tour pittoresque, la verve originale de leurs scènes populaires, prises en quelque sorte sur le vif, prouvent qu'ils ne se trompaient pas.

« Depuis le trop savant commentaire de Guillaume de Humboldt jusqu'à la fine et spirituelle étude de M. J. J. Weiss, tous les jugements portés sur *Hermann et Dorothée* sont unanimes à le vanter comme l'œuvre la plus délicate et la plus achevée de Gœthe. On aurait peine, croyons-nous, à relever quelques notes discordantes dans ce concert presque unanime de louanges.

« Cette traduction nouvelle est l'œuvre de M. Léon Boré, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Dijon, puis à l'Université libre d'Angers, et l'un des hommes de son temps qui ont le mieux connu l'Allemagne.

« Élégante et précise, elle donne une idée très exacte du style de Gœthe et conserve, autant qu'une traduction peut le faire, le parfum subtil de sa poésie.

« Elle était terminée, imprimée déjà depuis un certain temps, lorsque la maladie, puis la mort de l'auteur, en empêchèrent la publication.

« Nous n'avons eu, pour la compléter, qu'à traduire le Prologue. »

Ernest Faligan.

Le Propriétaire-Gérant,
G. GRASSIN.

Angers, Imp. Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud. — 1001-86

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

DOUZIÈME VOLUME

JANVIER-JUIN 1886

JANVIER-FÉVRIER

Pages

Notre-Dame-du-Chêne ou de la Miséricorde (Anjou). — **De la Sicotière** 1

La Barbe-Bleue de la Légende de l'Histoire. — **Ch. Lemire** . . 29

Le Comte de Falloux. — **André Joubert** 59

La Confrérie du Rosaire en Anjou, du xve siècle à la Révolution française (*Suite*). — **R. P. F. Marie-Bernard Ducoudray** . . 70

Les misères de l'Anjou aux xve et xvie siècle (*Suite et fin*). — Les Ravages de la Peste en Anjou. — **André Joubert**. . . 82

L'Inde française avant Dupleix (*Suite*). — **H. Castonnet des Fosses** 102

Chronique bibliographique 143

I. Ma tante Giron, par René Bazin. — **Loir-Mongazon.**

II. Jeanne d'Arc à Domrémy. Recherches critiques sur les origines de la mission de la Pucelle, accompagnées de pièces justificatives, par Siméon Luce. — **André Joubert.**

MARS - AVRIL

La restauration artistique de l'Hôtel de Pincé. — **André Joubert** 153

Notice sur le Théâtre d'Angers (1755-1791). — **Queruau-Lamerie.** 165

Digitized by Google

Pages

Le Barbe-Bleue de la Légende et de l'Histoire (*Suite et fin*). — **Ch. Lemire** 185
L'Inde française avant Dupleix (*Suite*). — **H. Castonnet des Fosses** 233
Chronique bibliographique. — **André Joubert** 270
I. Gilles de Rais, maréchal de France, dit Barbe-Bleue (1404-1440), par l'abbé Eugène Bossard, docteur ès-lettres, ancien élève de l'école des Hautes-Études Saint-Aubin d'Angers, d'après les documents inédits par M. René de Maulde, ancien élève de l'école de Chartes.
II. Histoire des Princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles, par M. le duc d'Aumale, de l'Académie française, avec cartes et portraits gravés sous la direction de M. Henriquel-Dupont.

MAI - JUIN

Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire, depuis 1789. — États-Généraux (5 mai — 17 juin 1789.) — Assemblée Constituante (18 juin 1789 — 30 septembre 1791) — **G. Bodinier**. 277
Notice sur le Théâtre d'Angers (1755-1791) (*Suite*). — **Operuau-Lamerie**. 306
La Confrérie du Rosaire en Anjou, du XVe siècle à la Révolution française (*Suite*). — **R. P. F. Marie-Bernard Ducoudray**. . 323
L'Inde française avant Dupleix (*Suite*). — **H. Castonnet des Fosses**. 339
Établissement de l'Aumône publique à l'hôpital général de la Charité d'Angers, ou hôpital des Renfermés (*Suite*). — **Ch. Ménière**. 373
Chronique. — **S. de N**. 380
Chronique bibliographique. 387
Gœthe. — Hermann et Dorotheé, traduit de l'Allemand, par Léon Boré, ancien professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Dijon et à l'Université libre d'Angers, avec introduction, par Ernest Faligan.

Angers, imprimerie-librairie GERMAIN et G. GRASSIN. 1001-86

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ANJOU

PAR

M. Joseph DENAIS

Officier d'Académie, membre de plusieurs Sociétés savantes

Trois volumes grand in-8°, ornés de nombreuses planches
Prix : **50** fr.

UN MIGNON DE LA COUR DE HENRI III

LOUIS DE CLERMONT

SIEUR DE

BUSSY D'AMBOISE, GOUVERNEUR D'ANJOU

Par M. André Joubert

Un beau volume grand in-8°, orné de 3 eaux fortes de Pierre Vidal
Prix : **6** fr.

71e RÉGIMENT TERRITORIAL D'INFANTERIE

HISTORIQUE

D'APRÈS LES DOCUMENTS OFFICIELS

Les Mobiles de Maine-et-Loire pendant la guerre de 1870-71

PAR

le Lieutenant-Colonel F. DUMAS

Commandant le 71e Régiment Territorial d'Infanterie, Officier de la Légion-d'Honneur

Un volume grand in-8°, broché **10** fr.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

LA VIE AGRICOLE

DANS

LE HAUT-MAINE

AU XIVe SIÈCLE

PAR

ANDRÉ JOUBERT

Prix. . . . . 3 Fr.

OUVRAGES NOUVEAUX

Pêcheur d'Islande, par Pierre Loti, in-18.	3	50
Précis d'Histoire de l'Art, par C. Bayet.	3	50
France Juive, par Drumont. in-18, 2 vol.	7	»
L'Opium, par Paul Bonnetain, in-18.	3	50
Tartarin sur les Alpes, par A. Daudet, in-18	3	50
Dames de Croix-Mort, par Georges Ohnet, in-18.	3	50
Madame Élisabeth, sœur de **Louis XVI**, par la Ctesse d'Armaillé, in-18	3	50
Le Valbriant, par Mme Craven, in-18	3	50
Nouvelles Promenades Archéologiques, par Gaston Boissier, in-18	3	50
Anciens et Modernes, par Paul de Saint-Victor, in-8° . . .	7	50
Mémoires sur Louis XV et Louis XVI et la Révolution, par le Cte Cheverny, 2 vol. in-8°	15	»
Misères et Remèdes, par le Cte d'Haussonville, 1 vol. in-8° .	7	50
La Révolution du 31 mai et le Fédéralisme en 1793, par H. Wallon, 2 vol. in-8°	15	»
Histoire des Princes de Condé, par le duc d'Aumale, 4 vol. in-8.	30	»
Ma Tante Giron, par René Bazin, in-18	2	»
Charité à Paris, par Maxime du Camp, in-18..	3	50
Trois révolutionnaires, Turgot, Necker, Bailly, par Nourisson, in-18.	3	50
La Morte, par Octave Feuillet, in-18	3	50
La Peinture Italienne, par Lafenestre, tome 1er	4	50
Livadia, par Jacques Bret, 1 vol. in-18	3	»
Katia, par le comte Léon Tolstoï, 1 vol. in-18.	3	»
Première invasion Prussienne, par Chuquet, in-18	3	50
Victor de Laprade, par Edmond Biré, in-18.	3	50
Mgr BAUNARD, histoire du Cardinal Pie, 2 vol. in-8°.	15	»
Alfred Rambaud, histoire de la civilisation française, in-18 . .	3	50
Les Comédiens en France, au moyen âge, par Petit de Julleville, in-18	3	50
Récits Militaires, par le général Ambert, tome IV, in-8°. . .	5	»
Études et Souvenirs, par le comte de Falloux, 1 vol. in-18. .	3	50
Les Conventionnels du département de la Mayenne, par Queruau-Lamerie, 1 vol. in-12	2	50

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02743 0613

Digitized by Google